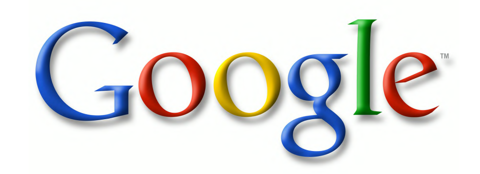
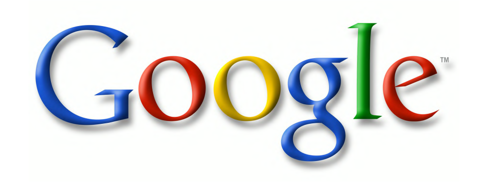
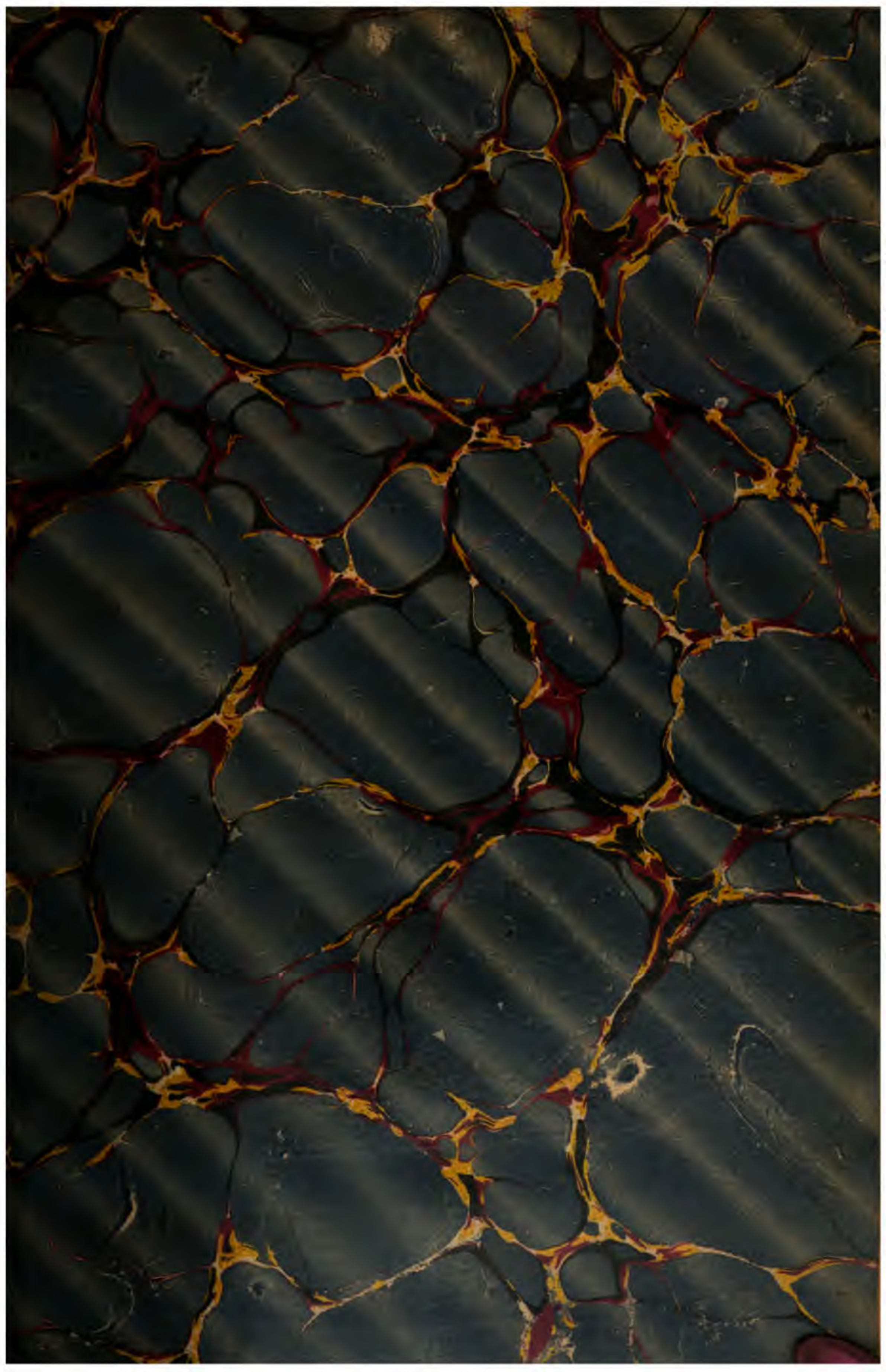
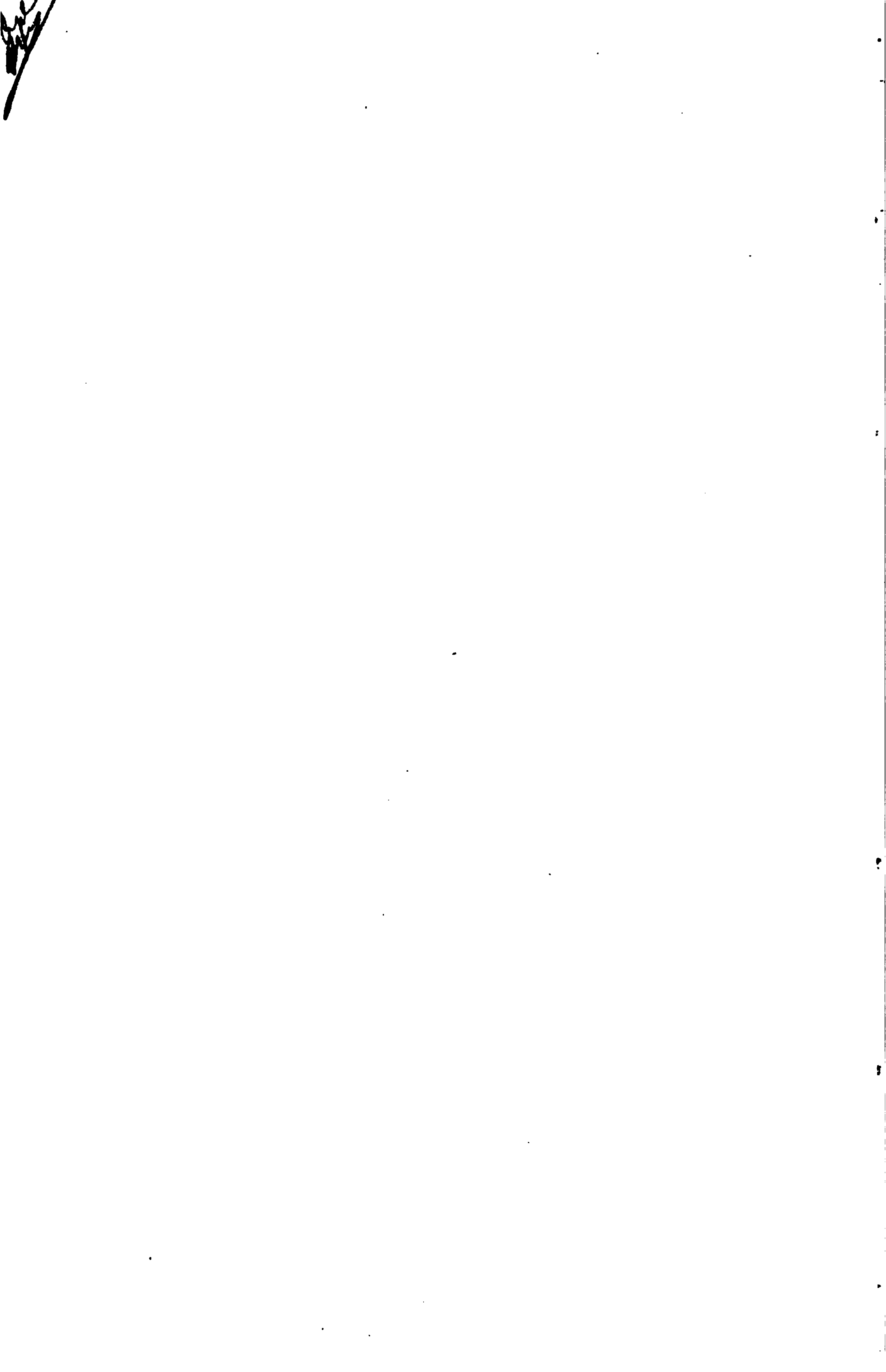
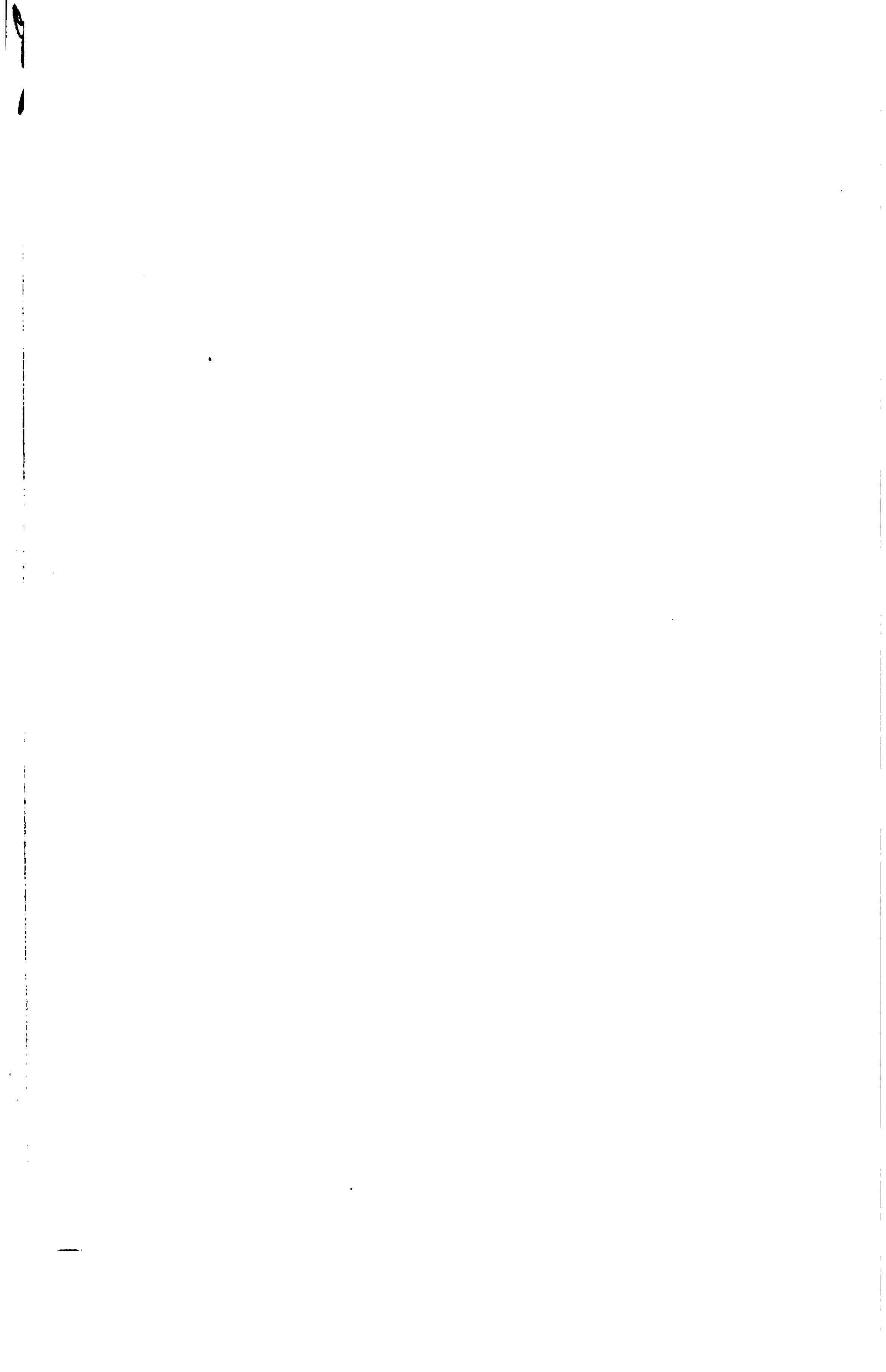





EX LIBRIS E. MAREUSE







SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XIX



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1894

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

✱ Décoration de la Légion d'honneur. — ✠ Ordre étranger. —
I. ✪ Officier de l'Instruction publique. — A. ✪ Officier d'Académie.
✠ M. A. Mérite agricole.

Bienfaiteurs et Donateurs.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Le Conseil général de la Gironde.
La Municipalité de Bordeaux.
La Ville de Paris et M. le Préfet de la Seine.

Membres du Bureau depuis la fondation de la Société, projetée en 1867, créée le 2 mai 1873 et autorisée le 26 août de la même année.

Président honoraire et fondateur.

M. Sansas, Avocat, Député de la Gironde, mort à Versailles, le 3 janvier 1877.

Bureau provisoire, 2 mai 1873.

Président : M. Léo Drouyn, ✱.
Secrétaire général : M. Gaullieur, A. ✪.

Bureaux définitifs, 14 novembre 1873.

	Présidents :	*Secrétaires généraux :*
1874	MM. Delpit.	MM. Dr Baudrimont, A. Ⓞ. puis Delfortrie, 6 février 1874.
1875	Farine, A. Ⓞ.	Delfortrie.
1876	Dezeimeris, ❋, A. Ⓞ.	id.
1877	Marquis de Puifferrat.	Ch. Braquehaye, A. Ⓞ.
1878	Delfortrie.	Gaullieur, A. Ⓞ.
1879	Sourget, ❋, A. Ⓞ.	de Mensignac.
1880	Ch. Braquehaye, A. Ⓞ.	id.
1881	L. Lussaud.	id.
1882	Dr Azam, ❋, A. Ⓞ.	id.
1883	Dezeimeris, ❋, A. Ⓞ.	id.
1884	Sourget, ❋, A. Ⓞ.	id.
1885	Dr Berchon, ❋, ✠, A. Ⓞ.	id.
1886	E. Piganeau, A. Ⓞ.	Dr Berchon, ❋, ✠, A. Ⓞ.
1887	Dezeimeris, ❋, A. Ⓞ.	id.
1888	Sourget, ❋, A. Ⓞ.	id.
1889	Jullian, I. Ⓞ.	id.
1890	Bonie, O. ❋, ✠, A. Ⓞ.	id.
1891	Cte A. de Chasteigner.	id.
1892	Dezeimeris, ❋, A. Ⓞ.	id.
1893	Habasque (F.), ❋, A. Ⓞ.	id.
1894	de Mensignac.	id.

	Vice-présidents :	*Assesseurs :*
1874	MM. Farine, Dezeimeris.	MM. Lussaud, G. Labat.
1875	Dezeimeris, Léo Drouyn.	Delpit, Lussaud, G. Labat.
1876	Léo Drouyn, de Puifferrat.	id.
1877	Delfortrie, Sourget.	Lussaud, Dezeimeris.
1878	Sourget, Braquehaye.	Lussaud, Dezeimeris, de Puifferrat.
1879	Braquehaye, Lussaud.	Dezeimeris, Collignon, Delfortrie.
1880	Lussaud, Azam.	Dezeimeris, Collignon, Sourget.
1881	Azam, Collignon.	Dezeimeris, Sourget, Braquehaye.
1882	Collignon, Dezeimeris.	Braquehaye, Sourget, Lussaud.
1883	Sourget, Lussaud.	Braquehaye, Azam, Berchon.

1884	MM. Lussaud, Berchon.	MM. Dezeimeris, Piganeau, Braquehaye.
1885	Piganeau, Dezeimeris.	Sourget, Braquehaye, Combes.
1886	Dezeimeris, Sourget.	Braquehaye, Combes.
1887	Sourget, Bonie.	Combes, Braquehaye.
1888	Bonie, Jullian.	Dezeimeris, Combes, Braquehaye.
1889	Bonie, de Chasteigner.	Sourget, Combes, Dezeimeris.
1890	de Chasteigner, Dezeimeris.	Jullian, abbé Léglise, de Mensignac.
1891	Dezeimeris, Habasque.	Bonie, abbé Léglise, de Mensignac.
1892	Habasque, de Mensignac.	de Chasteigner, abbé Léglise, de Faucon.
1893	de Mensignac, de Faucon.	Dezeimeris, abbé Léglise, Cte A. de Chasteigner.
1894	de Faucon, E. Piganeau.	Abbé Léglise, de Chasteigner Habasque.

Trésoriers :

1874 à 1876	MM. Lalanne.
1877 à 1888	Domengine.
1889 à 1894	Dagrant.

Trésorier adjoint :

1880 à 1891 M. Dagrant.

	Secrétaires-adjoints :		*Archivistes :*
1874	MM. E. Piganeau,	Maufras.	MM. Marquis de Puifferrat.
1875	id.	Braquehaye.	id.
1876	id.	id.	Farine (Charles).
1877	id.	Marmet.	id.
1878	id.	de Mensignac.	id.
1879	id.	Feret.	id.
1880	id.	id.	Amtmann (Théodore).
1881	id.	id.	id.
1882	id.	id.	id.
1883	id.	id.	id.
1884	de Faucon,	Feret.	id.
1885	Feret,	abbé Corbin.	id.
1886	id.	id.	id.
1887-1893	E. Piganeau,	Feret.	id.
1894	R. de Manthé	id.	id.

Membres honoraires.

LECOT (S. E. Monseigneur), cardinal-archevêque de Bordeaux.

DELISLE (Léopold), C. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, président du Comité des travaux historiques et scientifiques des Sociétés savantes, administrateur général, directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue des-Petits-Champs, Paris.

DURUY (Victor), G. O. ✻, I. ✪, de l'Académie française, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques des Sociétés savantes, 5, rue de Médicis.

Le BLANT (Edmond), O. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, président de la section d'Archéologie du Comité, 7, rue Leroux.

BERTRAND (Alexandre), O. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain en Laye.

HÉRON de VILLEFOSSE (Antoine), ✻, I. ✪, membre de l'Institut, conservateur de la Sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, directeur-adjoint à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, 15, rue Washington.

GUILLAUME (Eugène), membre de l'Institut, 238, boulevard St-Germain.

LONGNON (Aug.), ✻, A. ✪, membre de l'Institut, archiviste aux Archives nationales, membre titulaire du Comité, boulevard des Invalides, 34.

PERROT (Georges), O. ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, prof. d'Archéologie à la Faculté des Lettres, 45, rue d'Ulm, Paris.

BONAPARTE (Prince Roland), 22, cours de la Reine, Paris.

CHABOUILLET (Anatole), O. ✻, I. ✪, conservateur honoraire du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 65, boulevard Malesherbes.

BARTHÉLEMY (Anatole de), ✻, I. ✪, membre de l'Institut, membre du Comité, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

LASTEYRIE (Comte Robert de), ✻, I. ✪, professeur à l'Ecole des Chartes, secrétaire du Comité, rue Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

COURAJOD, ✻, A. ✪, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, membre de la Commission des Monuments historiques, à Passy, rue Vital, 43.

MUNTZ (Eugène), ✻, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de l'Ecole des Beaux-Arts, rue de Condé, 1.

CHARMES (Xavier), ✻, I. ✪, directeur du Secrétariat du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Bonaparte, 12.

BABELON (Ernest), Bibliothécaire au cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 23.

PALUSTRE (Léon), ✻, A. ✪, ancien directeur de la Société française d'Archéologie à Tours.

MARSY (Comte de), ✻, A. 🙰, directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).

GONSE (Louis), directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, rue Favart, 8, à Paris.

NORMAND (Ch.), directeur de l'*Ami des monuments*, 1, rue des Martyrs.

MOREAU (Frédéric), ✻, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, à Fère en Tardenois et rue de la Victoire, 98, à Paris.

ALLMER, ✻, correspondant de l'Institut, à Lyon, quai Claude-Bernard, 7.

Mgr BARBIER DE MONTAULT, G. ✠, C. ✠, ✠, I. 🙰, prélat de S. S. le Pape, Mirebeau (Vienne).

Mgr ARMAILHACQ (Albert d'), prélat de S. S. le Pape, supérieur de Saint-Louis des Français, à Rome.

Membres honoraires étrangers.

SILVA (Le Chevalier J. P. N. da), O. ✻, I. 🙰, architecte de S. M. le Roi de Portugal, membre de l'Institut de France, à Lisbonne.

HENRARD (Paul), général d'artillerie, secrétaire général de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers, membre de la section des Lettres de l'Académie royale de Belgique, etc.

LYUBIC' (professeur), président de la Société d'Archéologie de Croatie, directeur du Musée à Agram (Zagreb).

TERRIEN DE LA COUPERIE, professeur de Philologie indo-chinoise, University College, à Londres.

SCHMIDT (Waldemar), professeur à l'Université de Copenhague, directeur du Musée royal.

HILDEBRAND, premier conservateur du Musée royal d'Archéologie de Stockholm.

MONTELIUS (Oscar), deuxième conservateur du Musée royal d'Archéologie de Stockholm.

Dr GROSS, membre de plusieurs Sociétés savantes à Neuveville (Suisse).

Membres correspondants.

POTTIER (Le chanoine F.), A. 🙰, fondateur et président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

FORESTIÉ (Édouard), A. 🙰, secrétaire de la même Société, à Montauban.

De CARSALADE du PONT (Le Chanoine J.), I. 🙰, secrétaire de S. G. l'Archevêque d'Auch.

CARTAILHAC (Émile), ✻, ✠, I. 🙰, à Toulouse.

De FONTENILLES (Paul), ✠, A. ✿, Inspecteur général de la Société française d'archéologie, à Montauban.

CALLHIAT (Le Chanoine), aumônier au Lycée de Montauban.

DUMAS de RAULY, A. ✿, archiviste du département de Tarn-et-Garonne à Montauban.

JOUAN (Henri), capitaine de vaisseau en retraite, à Cherbourg, O. ✱, A. ✿,

AUDIAT (Louis), historien et archéologue, à Saintes, I. ✿.

Membres titulaires (1).

1873 DANEY (Alfred), O. ✱, I. ✿, Maire de Bordeaux, rue de la Rousselle, 36.

— LARRONDE (E.), négociant, rue Vauban, 9.

— BARCKHAUSEN (H.), ✱, A. ✿, professeur à la Faculté de Droit, ancien adjoint au maire, correspondant de l'Institut de France, cours d'Aquitaine, 80.

— SECRESTAT, rue Notre-Dame, 28.

— PUIFFERRAT (Marquis de), au château du Breuil, à Talence (Gironde).

— TRABUT-CUSSAC, architecte, rue Combes, 6.

— GOUNOUILHOU, ✱, imprimeur, rue de Cheverus, 8.

— DEZEIMERIS (Reinhold), ✱ A. ✿, correspondant de l'Institut de France, président du Conseil général de la Gironde, rue Vital-Carles, 11.

— BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

— LANEFRANQUE (de), imprimeur, rue Permentade, 23-25.

— PIGANEAU (Emilien), A. ✿, professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, cours d'Albret, 17.

— BAUDRIMONT (E.), A. ✿, docteur en médecine, rué Saint-Rémy, 43.

— SOURIAUX, ✱, conducteur principal des Ponts et Chaussées, rue de la Croix-Blanche, 2.

— COURAU (Albert), architecte, cours Washington, à Agen (Lot-et-Garonne).

— TERPEREAU (A.), I. ✿, photographe, cours de l'Intendance, 30.

— GIRAULD (A.), A. ✿, artiste peintre, rue Mazarin, 101.

— FERET (Édouard), libraire-éditeur, cours de l'Intendance, 15.

— CHASTEIGNER (Comte Alexis de), archéologue et numismate, rue de Grassi, 5.

— BAUDIN, architecte, rue Plantey, 18.

— CHAPON (Jules), publiciste, rue de Cheverus, 8.

1874 COUNORD (E.), ingénieur civil, cours du Médoc, 148.

---

(1) Tous ceux de l'année de 1873 sont fondateurs de la Société.

1874 NÉGRIÉ ✻, docteur en médecine, rue Ferrère, 54.
— SOURGET (Adrien), ✻, A. ⚘, ancien adjoint au Maire de Bordeaux, cours de Gourgues, 8.
— VERDALLE (H.), docteur en médecine, rue Guillaume-Brochon, 5.
— DALEAU (François), A. ⚘, archéologue à Bourg (Gironde).
— CLOUZET, conseiller général de la Gironde, cours Victor Hugo, 88, 90, 95.
— BONIE (F.), ✻, ✠, A. ⚘, ancien conseiller à la Cour, cours d'Albret, 30.
— MONTESQUIEU (Baron Ch. de), au château de la Brède (Gironde).
— BERCHON, ✻, ✠, ✠, A. ⚘, ancien médecin principal de 1re classe de la marine, cours du Jardin-Public, 96.
— AZAM (Eug.), ✻, A. ⚘, professeur de la Faculté de médecine et de pharmacie, correspondant de l'Institut de France, rue Vital-Carles, 14.
— SCHRODER (M.), cours du XXX-Juillet, 20.
— RICARD, architecte, rue Peyronnet, 20.
— GERVAIS, architecte, place Gambetta, 29.
— MOULINIER, avocat, cours Champion, 34.
— HALPHEN (Const.), propriétaire, au château de Batailley, à Pauillac (Gironde), et Paris, rue de Tilsitt, 11.
1875 MILLET, peintre-décorateur, rue du Mirail, 58.
— BROCHON (H.), avocat, rue Vital-Carles, 22.
— DURAT (Raymond), à la Roque de Cadillac (Gironde).
— TAMIZEY de LARROQUE, ✻, A. ⚘, historien, correspondant de l'Institut de France, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
— MIOCQUE, imprimeur, rue d'Albret, 26.
— LAFUGE (J.-C.), rue Notre-Dame, 134.
— DAGRANT (G.-P.), ✠, peintre-verrier, cours Saint-Jean, 7.
— RIBADIEU (F.), archéologue, rue Huguerie, 48.
— POUVERREAU, agent-voyer d'arrondissement, à Lesparre (Gironde).
— THOLIN, ✻, I. ⚘, archiviste du département de Lot-et-Garonne, à Agen.
— MENSIGNAC (Camille de), conservateur des Musées préhistorique, des Armes et des Antiques, cours Victor-Hugo, 19.
1876 FORRESTER (Offley), 66, Mark-Lane, à Londres (Angleterre).
1877 AMTMANN (Th.), négociant, rue Doidy, 26.
— DUVIGNEAU, député, conseiller général de la Gironde, à Audenge.
— DUMEYNIOU (Louis), architecte, quai Bourgeois, 4.
— GADEN (Charles), ✻, conseiller municipal, rue de la Course, 109.
1878 DURAND (Pierre), architecte, rue François de Sourdis, 155.
— PEPIN (G.), rue Notre-Dame, 110.
— GRENIER (Ponsian), rue Sainte-Catherine, 156.

1880 POCHET (Abel), notaire, rue Saint-Rémy, 64.
— MANDEVILLE, ✠, A. ✪, rue Rodrigues-Péreire, 2.
— TRAMASSET (Gustave), rue du Couvent, 14.
— PARRAIN (P.), commis-architecte, rue Plantey, 9.
— SAUNIER (Fernand), professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, chemin Tauzin, Caudéran.
— GRELLET-BALGUERIE (Ch.), I. ✪, ancien magistrat, 11, Hargrave-Road, Upper-Halloway, N. Londres.
1881 FAUCON (de), ✠, archéologue, place Rohan, 4.
— WETTERWALD, quai Louis XVIII, 15.
— CANTELLAUVE, percepteur à Figeac (Lot).
1882 LABBÉ (Louis), architecte, rue du Temple, 17.
— MARCHAND (Emmanuel), cours Gambetta, 31, à Talence (Gironde).
— MUSÉE PRÉHISTORIQUE, hôtel Bardineau, au Jardin-Public.
1884 JULLIAN (Camille), I. ✪, maître de conférences à la Faculté des Lettres, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, cours Tournon, 1.
— MIMOSO, cours de l'Intendance, 57.
— GAULNE (Alfred de), allées de Tourny, 56.
1885 GAUTIER (Emile), rue Poirier, 1.
— LORY (Henri de), cours d'Albret, 17.
— ARNÉ (Georges), rue Judaïque, 121.
1886 DAUBY (L'abbé), curé de Saint-Michel de Bordeaux, au Presbytère.
— TOURNIÉ (Camille), négociant, à la Réole (Gironde).
— POMMADE, à la Réole (Gironde).
— MERMAN (Jules), négociant, pavé des Chartrons, 33.
1887 LÉGLISE (L'abbé), curé de Gensac (Gironde).
— MAILLE, facteur d'orgues, rue Brian, 16-18 et rue Leberthon, 91.
— HANAPPIER (Charles), négociant, rue du Jardin-Public, 55.
— RAFAILLAC (S.), docteur en médecine, président du Syndicat médical du Médoc, à Margaux (Gironde).
— LAWTON (Édouard), propriétaire, quai des Chartrons, 94.
— VALETTE (L'abbé), curé de Saint-Mariens (Gironde).
— BARDIÉ (A.), cours de Tourny, 49.
1888 DAMPIERRE (Marquis de), président de la Société des Agriculteurs de France, au château de Plassac, près Saint-Genis (Charente-Inférieure).
— SANTA-COLOMA (Joseph de), cours de Gourgues, 8.
1889 BONIFAS (Paul), négociant, rue Tourat, 38.
— DULAU, éditeur, à Londres.
— HABASQUE (F.), ✱, A. ✪, correspondant du Minstère de l'Instruction publique, conseiller à la Cour, rue Emile-Fourcaud, 21, Bordeaux.
— CAZEMAJOU (L'abbé), vicaire à Saint-Louis, à Bordeaux.

1889 LELIÈVRE (L'ABBÉ), vicaire de Sainte-Croix, à Bordeaux.
— ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE.
— MALLET (ALBERT), chemin des Cossus, Bouscat-Bordeaux.
1890 BERCHON (CHARLES), 96, cours du Jardin-Public.
— DÉODAT DE VERTHAMON (Marquis), Château du Castera, Saint-Germain d'Esteuil (Médoc).
— GROSS-DROZ, négociant, rue du Réservoir, 10.
— HAMM (GEORGES), sculpteur sur bois et professeur de dessin, rue d'Albret, 17.
1891 CHARBONNEL (A.), négociant, rue des Remparts, 30.
— FLOS (LÉOPOLD), rue Arnanud-Miqueu, 30.
— BONETTI, peintre, rue Sainte-Catherine, 229.
— MANTHÉ (RENÉ DE), 37, rue des Faures, Bordeaux.
1892 BAILLON, notaire à Langoiran (Gironde).
— FLORENT, rue du Palais-Gallien, 164.
— LEWDEN (F.-H.-Louis), capitaine-instructeur au 15e Dragons, Libourne.
— BRUTAILS, I. ❂, archiviste du département de la Gironde, aux Archives, rue d'Aviau.
1893 CHARIAULT (HENRY), homme de lettres, à Beautiran.
— THIBAUDEAU (ARMAND), avoué, 17, cours de Tourny.
— MICHAUT, peintre miniaturiste, 63, rue des Ayres.
— MILLER (OMER), peintre, 66, rue des Remparts.
— LAMARTINIE (ABBÉ), curé de Blézignac.
— ANSBER (HERMAN), à Saint-Seurin de Cadourne.
— GARREAU, ancien notaire à Langon.
— BRUN (ABBÉ), curé d'Uzeste (Gironde).
— NICOLAÏ (A.), avocat, 18, rue d'Albret.
— SALVIANI (ABBÉ), curé de Langon.
— POUQUET (JEAN), architecte, 32, rue de Strasbourg.
— GRAND SÉMINAIRE DE BORDEAUX.
— MORICE (GASTON), avoué, 1, rue Beaudabat.
— LEWDEN (ABBÉ), vicaire à St-André-de-Cubzac (Gironde).
1894 LAFITTE (PAUL), 49, rue Minvielle, Bordeaux.

Sociétés correspondantes en France.

Alais........................ Société Scientifique et Littéraire.
Amiens...................... — des Antiquaires de Picardie.
Angoulême.................. — Archéol. et Historique de la Charente.
Autun........................ — Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Avesnes..................... — Archéologique.
Avignon..................... Académie de Vaucluse.
Bayonne..................... Société des Sciences et des Arts.

Beauvais..................	Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.
Belfort.....................	— d'Emulation.
Besançon..	— d'Emulation du Doubs.
Béziers.....................	— Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Bône (Algérie)	Académie d'Hippone.
Bordeaux	Revue Catholique.
Bourges....................	Société des Antiquaires du Centre.
Brives......................	— Scientifique, Historique et Littéraire de la Corrèze.
Caen........................	— des Antiquaires de Normandie.
Cahors.....................	— des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Carcassonne.........	— des Arts et Sciences.
Châlons-sur-Marne.....	— d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Châlons-sur-Saône.....	— d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry.................	— Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Châteaudun	— Dunoise.
Château-Thierry	— Historique et Archéologique.
Compiègne...............	— Française d'Archéologie pour la conservation des Monuments.
Constantine (Algérie) ..	— Archéologique.
Dax	— de Borda.
Digne	— Littér. et Scientifique des Basses-Alpes.
Dijon........................	Commission des Antiquités de la Côte-D'Or.
Draguignan...............	Société d'études Scientifiques et Archéologiques.
Guéret	— des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.
Langres	— Historique et Archéologique.
La Rochelle...............	Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts.
Le Havre..................	Société Nationale Havraise d'Etudes diverses.
Le Mans...................	— Historique et Archéologique du Maine.
Le Puy.....................	— d'Agric., Sciences, Arts et Commerce.
Lille.........................	Commission Historique du département du Nord.
Limoges....................	Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon...	— Littéraire, Historique et Archéologique.
Melun	— Archéologique, Sciences et Arts de Seine-et-Marne.
Montauban...............	— Archéologique du Tarn-et-Garonne (1).

(1) Nommée *Associée* à la suite de la réception d'un grand nombre de ses membres, à Bordeaux, les 21, 22 et 23 octobre 1890.

Montpellier..............	Société Archéologique.
Nancy......................	— d'Archéologie Lorraine.
Nantes......................	— Archéologique.
Narbonne................	Commission Archéologique et Littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Nice..........................	Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Orléans......................	— Archéologique et Historique.
Paris.......	Publications Scientifiques et Archéologiques du Comité des Travaux Historiques au Ministère.
»	Société d'Anthropologie.
»	Musée Guimet, Annales.
»	— — Revue de l'histoire de religions.
»	Revue des Etudes grecques.
»	Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
»	Bibliothèque de l'École des Chartes.
»	Journal des Savants.
»	Revue de la Société des Études historiques.
»	L'Ami des monuments.
»	Bulletin de la Société Académique Indo-Chinoise de France.
Pau..........................	Bibliothèque des Sciences, Lettres et Arts.
Périgueux..................	Société Historique et Archéologique.
Poitiers....................	— des Antiquaires de l'Ouest.
Quimper....................	— Archéologie du Finistère.
Rambouillet........... .	— Archéologique.
Rennes......................	— Archéologique d'Ille-et-Villaine.
Rodez...	— des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
Rouen......................	Commission des Antiquaires de la Seine-Inf.
»	Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Brieuc.............	— d'Emulation des Côtes-du-Nord.
»	— Archéologique, Historique des Côtes-du-Nord.
Saint-Dié...................	Société Philomathique Vosgienne.
Saint-Germain...........	Musée National.
Saint-Omer..............	Société des Antiquaires de la Morinie.
Saintes......................	— des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Sens..........................	— Archéologique.
Soissons....	— Archéologique, Historique, Scientifique.
Toulouse....................	— Archéologique du Midi.
Tours........................	— Archéologique de Touraine.
Troyes......................	— Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Vannes....................	Société Polymathique du Morbihan.

Sociétés étrangères.

Bruxelles	Commission royale d'Arts et d'Archéologie.
»	Analecta Bollandiana.
Liège	Institut Archéologique Liégeois.
Namur......................	Société Archéologique.
Anvers......................	Académie d'Archéologie de Belgique.
Huy..........................	Cercle hutois, Sciences et Arts.
La Haye...................	Institut Royal, pour les Lettres, la Géographie et l'Ethnographie des Indes néerlandaises.
Londres...................	— Royal Archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande.
Taunton (Angleterre)...	Archéological and natural history society.
Copenhague..............	Société royale des Antiquaires du Nord.
Stockholm.................	Académie royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités de la Suède.
Agram (Croatie)..........	Société Archéologique Croate.
Madrid......................	Académie Royale d'Histoire.
Lisbonne...................	Société Royale des Architectes et Archéologues Portugais.
Washington (Etats-Unis).............	Institut Smithsonien.
»	Bureau of Ethnology.
New-York..................	Anthropological society.
Boston et New-York.....	American folk lore society.
San-José (Costa-Rica)..	Annales del Museo nacional.
Mexico......................	Museo nacional.
Rio Janeiro (Brésil)....	Archives du Musée national.
Moscou (Russie).........	Société impériale archéologique.
Bari (Italie)...............	Giornale araldico della Accademia araldica Italiana.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Membres du Bureau pour l'année 1894.

Président :	M. de Mensignac (C.), Conservateur des Musées d'Antiques, d'Armes et Préhistorique.
Vice-Présidents :	M. de Faucon ✠, Archéologue. M. Piganeau (Eon), A. ◐, Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux.
Secrétaire-général :	M. le Dr Berchon, ✱, ✠, ✠, A ◐, ancien Médecin principal de 1re classe de la Marine.
Secrétaires :	M. Feret (Edouard), Éditeur-libraire. M. de Manthé (R.), membre de plusieurs sociétés savantes.
Archiviste :	M. Amtmann (Th.), Vice-Président de la Société des Archives historiques de la Gironde.
Trésorier :	M. Dagrant (G.-P.), ✠, Peintre-verrier.
Assesseurs :	M. Habasque (Francisque), ✱, A. ◐, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Conseiller à la Cour, *Président sortant.* M. l'abbé Léglise, Curé de Gensac (Gironde). M. le Comte A. de Chasteigner, Archéologue et Numismate.

JOURS DE SÉANCES en 1894

Les deuxièmes vendredis des mois suivants, à 8 heures du soir
A l'Athénée, salle 4, rue des Trois-Conils, 53.

12 janvier	9 mars	11 mai	13 juillet	9 novembre
9 février	13 avril	8 juin	10 aout	14 décembre

Le Bureau se réunit tous les premiers vendredis des mêmes mois et à la même heure.

Les élections ont lieu dans la première séance de novembre (décision du 10 novembre 1893).

Bibliothèque : Les demandes de livres et du diplôme illustré (3 fr.) doivent être faites à M. l'Archiviste, rue Doidy, 26.

Secrétariat général : 96, cours du Jardin-Public.

Comptes-rendus des Séances de la Société Archologique

DE BORDEAUX

Séance du 12 janvier 1894.

Présidence de M. de Mensignac, *président.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de la correspondance, qui se décompose ainsi qu'il suit :

1° Lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant que l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, le mardi 27 mars prochain. Il rappelle la circulaire du 17 juin 1893, dans laquelle il a fait connaître le programme des questions qui pourront être discutées dans les séances de l'après-midi. Les délégués de notre Société devront être désignés avant le 1er février et leurs communications manuscrites envoyées avant la même époque.

2° Autre lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, fixant au mardi 27 mars prochain, l'ouverture de la xviiie session des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

3° Circulaire de l'*Ami des Monuments et des Arts*, appelant l'attention sur un ouvrage récent de M. Charles Normand, intitulé : *La Troie d'Homère*;

4° Imprimé relatif à la souscription Doudart de Lagrée.

5° Prospectus de la librairie Clouzot, de Niort. Il ne contient aucun ouvrage intéressant notre région.

6° Prospectus de la *Société de l'Histoire littéraire de France.*

7° Très curieuses planches de M. Grellet-Balguerie relatives à Castillon-de-Dordogne et à Fronsac, celles-ci extraites de Chastillon.

M. le Secrétaire général l'a vivement remercié et lui a de-

mandé de vouloir bien accompagner ces planches d'un texte explicatif.

8° Lettre de M. l'abbé Salviani, curé de Langon, qui, récemment élu membre titulaire, adresse ses remerciements

La bibliothèque de notre Société a reçu, dans le cours du mois dernier, les publications suivantes :

1° *Contribution à l'étude du gisement paléolithique de San Isidro* (près Madrid), par M. le baron de Baye. Deux broch. pet. in-8°, extraites du *Bull. de la Société d'Anthropologie de Paris*, t. IV, 4e série.

Des remerciements ont été adressés à l'auteur par M. le Secrétaire général.

2° *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, année 1893, t. XII, 1er et 2e fascicules, 2 broch. gr. in-8°, Avignon, Seguin, imp.-éditeur.

L'Académie de Vaucluse propose un échange de publications. Après une courte discussion à laquelle prennent part MM. de Mensignac, Amtmann et de Chasteigner, cette proposition est adoptée.

A cette occasion, M. Brutails dépose une demande tendant à ce que le même échange ait lieu avec la *Société agricole, scientifique et littéraire de Perpignan*. Adopté.

Selon l'usage, un spécimen des fascicules de cette Société sera demandé par le Secrétaire général.

3° *Les coutumes de La Réole*, par M. Imbart de La Tour. Des remerciements seront adressés à l'auteur.

4° *Le Guide des Pélerins de Notre-Dame de Verdelais, contenant les saintes dispositions, etc.* A Bordeaux, chez Simon de la Court, imprimeur et libraire, au Grand-Marché, 1700.

Le frontispice, gravé sur acier, présente le portrait de « Nostre-Dame de Verdelays » aux pieds de laquelle se tiennent deux pélerins dévotement prosternés. L'auteur serait le Père Proust. M. l'abbé Vallet veut bien faire don à la Société de cet ancien livre devenu rare. Il a envoyé également à M. le Président, qui le dépose sur le bureau, un crâne ancien, dont une portion de la partie supérieure est perforée de part en part. Quelques membres avancent que cette ouverture serait

due à l'opération du trépan. Ce sentiment n'est pas admissible en ce sens que la trépanation aurait laissé sur la boite crânienne des traces bien plus régulières. Il faut donc penser qu'il y a eu choc d'instrument tranchant, tel que hache ou sabre.

L'ordre du jour appelle une communication de M. Piganeau sur le château Barrault, en Entre-deux-Mers. Il lit, avec une description de ce vieux logis, une notice historique sur la famille qui le possédait aux xve, xvie et xviie siècles. Les membres les plus célèbres de la maison Jaubert de Barrault sont Emery, sieur de Barrault, comte de Blaignac, vice-amiral de Guyenne et maire de Bordeaux, de 1611 à 1613 ; Antoine Jaubert de Barrault qui fut, comme son père, vice-amiral en Guyenne et eut, en 1615, avec un sieur de la Bourdaisière, un duel mémorable au cours duquel ce dernier resta sur le carreau. Il convient aussi de citer Jean Jaubert de Barrault, évêque de Bazas de 1612 à 1630, puis archevêque d'Arles. Il mourut à Paris en 1643 et fut inhumé dans la chapelle des Jésuites à Bordeaux, qui n'est autre que l'église paroissiale de Saint-Paul, où l'on voit du reste encore son épitaphe.

Le mémoire de M. Piganeau est accompagné de plans, dessins et pièces justificatives tirées de la *Guyenne Militaire*, des *Archives historiques de la Gironde*, des *Chroniques* de Bazas, de Gauffreteau, etc.

L'impression en est votée.

M. le Président a acquis, pour le Musée des Antiques, deux poids en bronze des premières années du xive siècle.

Sur le premier, qui porte la date de 1316, se lit l'inscription suivante :

+ : L[I]B[RA] : COMVNA : DE : BORDEV :

Porte de ville accostée, à senestre, d'un croissant; à dextre, d'une molette en forme d'étoile.

Au revers on lit :

+ : ANNO : DOMINI : M : C : C : C : XVI :

Léopard.

Poids : 395 grammes ; diamètre : 0,07.

Cet exemplaire de la livre bordelaise a été découvert il y a

quelques années dans la maçonnerie des remparts de la petite ville de Rions.

Le second poids présente absolument les mêmes caractères. Ce qui le distingue de l'autre se réduit à un faible écart de poids dû peut-être à l'usure ; il ne pèse que 392 grammes. De plus, l'envers et l'avers sont semblables et présentent avec l'inscription précitée :

+ : L[I]B[RA] : COMUNA : DE : BORDEV :

La porte de ville, accostée d'un croissant et d'une molette (ou étoile), qui a été remarquée en premier lieu.

M. Ed. Féret a la parole pour continuer la lecture de sa *Statistique archéologique*. Il est question cette fois de la commune de Ludon et du château d'Agassac.

Vu l'heure avancée, notre nouveau collègue, M. Nicolaï, propose de renvoyer sa communication à une séance ultérieure.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Président, C. de Mensignac.

Le Secrétaire, R. de Manthé.

Séance du 9 février 1894.

Présidence de M. de Mensignac, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Jean Pouquet, architecte à Bordeaux, présenté par MM. Wetterwald et Th. Amtmann, est élu membre titulaire.

M. le Trésorier présente son compte de gestion pour l'année 1893. Une commission, composée de trois membres, qui sont MM. Bardié, Flos et Charbonnel, est élue à l'effet de le vérifier.

A propos de la dernière communication de M. le Président sur deux types de la livre bordelaise, M. le comte de Chasteigner présente deux séries complètes des poids bordelais de l'émission de 1316. Chaque série comprend : 1° la livre (libra) ; 2° la demi-livre (meia libra) ; 3° le quarteron ; 4° l'once.

Le quart d'once de Toulouse paraît n'avoir jamais été employé à Bordeaux.

M. de Chasteigner, qui n'a pu découvrir le texte en vertu duquel eut lieu l'émission de ces différents poids, fixe la livre bordelaise à 400 grammes. Il se fonde en cela sur les pesées précédemment communiquées par M. le Président (voir le procès-verbal du 12 janvier) et sur celle des types présentés qui sont à peu près tous duement poinçonnés par les *vérificateurs* du temps.

	1re série.	2me série.	pesée normale.
livre :	400 grammes	379 grammes	400 grammes.
1/2 livre :	206 —	183 —	200 —
quarteron :	100 —	98 —	100 —
once :	52 —	50 —	50 —

Une troisième demi-livre donne 193 grammes; un autre quarteron, également de l'émission de 1316, a donné 99 grammes.

La livre de 400 grammes paraît avoir été d'un usage général dans le midi de la France et particulièrement dans le Sud-Ouest.

Un type d'Albi a donné 378 grammes; une demi-livre d'Arles, 193; une autre d'Auch, 198. La livre de Béziers est de 409 grammes et la demi-livre de Carcassonne est exactement de 200 grammes.

De ces pesées et de celles faites par M. de Chasteigner à Limoux, Orthez, Toulouse, Rodez et autres lieux, il résulte que la livre de ces différentes localités correspondait à peu de choses près à la livre bordelaise.

M. de Chasteigner, qui expose ce qui précède de vive voix, lit un document qui fait mention d'une livre de 40 onces, concurremment avec une livre de 16 onces. Ce serait là une mesure de convention qui ne devait pas exister pondéralement. Ce qui tendrait à le prouver c'est qu'à Villeneuve-sur-Lot, M. de Chasteigner aurait entendu parler d'une *petite* et d'une *grosse livre*. Cette *grosse livre*, employée seulement par les bouchers, était appelée aussi livre *carnière*.

Les jurats de Bordeaux faisaient vérifier les poids et mesures avec une sévérité extrême ; les vérificateurs préposés à la surveillance des poids courants devaient les visiter avec le plus grand soin et la vigilance la plus active.

M. de Chasteigner lit, à ce sujet, plusieurs passages extraits du *Livre de la Jurade*. Il avance, d'après ces registres, qu'il existait à Bordeaux des types en étain. S'il ne nous en est parvenu aucun exemplaire, il n'y a pas lieu de s'étonner si l'on songe que l'étain était sujet à mille causes de destruction. La vaisselle d'étain et les services de table de même métal étaient, on le sait, d'un usage courant.

M. de Chasteigner demande, en terminant, à ses collègues, et pour compléter son étude sur les poids, des renseignements précis et aussi étendus que possible sur les différents poids bordelais, sur leur origine, les textes qui les ont établis et la législation dont ils étaient entourés.

M. le Secrétaire général transmet la note suivante sur le testament de Clément V dont M. de Manthé lui a signalé l'existence aux Archives départementales de Pau (octobre 1893).

L'histoire des dispositions testamentaires de Clément V est pleine d'incidents, comme tout ce qui se rattache à la vie et aux actes de ce pape et l'on n'a pas encore publié en France, du moins à ma connaissance, le texte dont j'ai pu me procurer une copie correcte que la Société des Archives historiques de la Gironde a décidé d'imprimer (séance de janvier 1893).

Ce document revenait de droit à cette compagnie et je ne puis que présenter ici une simple mention qui suffira d'ailleurs à faire apprécier les détails et l'importance du testament en question.

Il diffère en quelques points des termes d'un travail dû à un jésuite wurtembergeois, le P. Ehrlé, qui s'est surtout occupé, en 1889, de la succession de Clément V et de la procédure qui en fut la suite entre Bertrand de Got, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, héritier principal du pape et Jean XXII. J'ai donc pensé qu'il pouvait être utile de le faire connaître dès ce moment en attendant d'être parvenu à obtenir communication du mémoire publié en Allemagne d'après l'avis du savant archiviste diocésain, M. le chanoine Allain.

La copie que j'ai fournit des renseignements curieux au sujet des légataires qui s'y trouvent nommés et qui sont au nombre de plus de 150, ce qui est d'une grande valeur pour rectifier les erreurs nombreuses qui existent sur la généalogie de la maison de Got.

Elle est intéressante au point de vue de la distribution des legs eux-mêmes, ainsi que des aumônes et œuvres. Elle est fort remarquable aussi pour le soin avec lequel Clément V a exposé, dans les plus minutieux détails, l'organisation, la composition et la solde des 500 chevaliers qu'il voulait envoyer au secours de la Terre-Sainte. En résumé, il consacrait 300,000 florins d'or, soit environ 3 millions de notre monnaie, à ce secours; 314,800 à des legs et cadeaux à ses parents et à ses proches et 200,000 à des dots pour 1477 jeunes filles nobles et non nobles, en vue de mariage ou pour entrer en religion, ainsi qu'à d'autres œuvres pieuses, soit 814,800 florins, somme véritablement énorme pour le temps.

J'ajoute que ce n'était pas là toute sa fortune, dont j'ai étudié depuis longtemps la provenance et les origines et les documents que j'ai patiemment rassemblés auront pour résultat de prouver, à l'encontre de bien des calomnies, que notre grand pape girondin (soit dans son premier testament de 1310, fait en faveur de son frère Arnaud-Garcie, dont ne paraît pas avoir eu connaissance le P. Ehrlé, soit dans celui que je présente et qui porte la date de 1312; soit dans le codicille de 1314), avait une haute idée du rôle que son élévation à la papauté l'avait appelé à jouer.

Le testament actuellement mis à jour est enfin la preuve la plus décisive contre les assertions de divers auteurs et principalement de Renan, qui déclarait que Clément V n'avait jamais sérieusement songé à de nouvelles croisades.

M. Brutails avance qu'il a trouvé un nouveau testament et qu'il croit être sur la trace d'un second.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Président, C. de Mensignac. *Le Secrétaire,* R. de Manthé.

Séance du 9 mars 1894.

Présidence de M. de Mensignac, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Sur la proposition de M. le Secrétaire général, Mgr Barbier de Montault, prélat de S. S. le Pape, correspondant du ministère, à Poitiers, est élu membre honoraire.

M. Grellet-Balguerie envoie la *Notice* désirée sur *Castillon-*

de-Dordogne, qui doit accompagner les planches dont il a été question dans la séance du 12 janvier. Notre érudit collègue annonce l'envoi d'un second texte qui pourra accompagner les planches de Fronsac.

M. R. de Manthé dépose sur le Bureau un exemplaire du dernier fascicule paru du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*.

Il contient un mémoire de M. Grellet-Balguerie sur les chemins gaulois et les voies romaines du Périgord.

Ce travail est accompagné d'une carte fort détaillée qui intéresse, en même temps que cette province, une grande partie de l'Agenais et de la région girondine.

Un de nos membres honoraires les plus éminents, M. le chevalier da Silva, de Lisbonne, informe M. le Secrétaire général d'une importante découverte, faite dans la province d'Alemtejo, en Portugal.

Il s'agit de deux anneaux d'or de l'époque *finale néolithique*, anneaux complets avec leur fermeture en place, particularité qui n'existe pas dans le collier trouvé en France, à Plouharnel. Les deux bras des anneaux sont unis, non tordus, leur diamètre intérieur est de 11 centimètres. Ils pèsent 381 gr. 5.

Des remerciements ont été adressés à M. le chevalier da Silva.

L'Académie héraldique italienne, dont le siège est à Pise, exprime le désir d'un échange de publications. Il est accédé à ce désir sur présentation du fascicule.

M. Charbonnel, rapporteur de la Commission de vérification des comptes, conclut à leur parfaite exactitude; des remerciements et des félicitations sont acquis à M. Dagrant, trésorier, qui apporte tant de soin à la bonne administration financière de nos intérêts.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Daleau, de Bourg. Notre honorable collègue présente à l'Assemblée trois objets en terre cuite vernissée, découverts à Bourg (Gironde).

Ce sont : 1° Une figurine d'environ 10 centimètres de hauteur, la Vierge portant dans ses bras l'Enfant-Jésus.

M. Daleau fait observer qu'on fabrique encore à 'Bayonne des madones du même genre;

2° Le fragment décoré du bord supérieur d'un vase ;

3° Un second fragment portant une marque de faïencier.

Ces différentes pièces peuvent remonter au XVIIe siècle.

M. le Président a acquis, pour le Musée des Antiques, un poignard en bronze, découvert en 1877, dans un tumulus de la commune d'Eysines. Le manche a disparu et la lame, large et courte, affecte la forme d'un arc ogival. La longueur est de 0,17, et la moyenne largeur est de 0,06.

Ce poignard, qui remonterait à l'époque *Morgienne*, d'après les conclusions de M. le Président, aux derniers temps de l'âge de bronze, suivant M. le comte de Chasteigner, est en tous cas d'un type très rare et qui ne s'est rencontré jusqu'à ce jour qu'en Angleterre. Ce poignard serait donc arrivé par échange.

M. Nicolaï, souffrant, s'excuse de ne pouvoir lire son mémoire sur les séjours d'Henri IV.

M. Edouard Feret, donnant suite à la lecture de sa Statistique archéologique de la Gironde, aborde les communes de Parempuyre, le Pian, Saint-Aubin et Saint-Médard, rappelant, à propos des manoirs de Ségur, de Pian, de Sénéjac, de La Salle et du Castera, les souvenirs historiques qui s'y rattachent.

M. le Secrétaire général, tenant compte de l'intérêt que la Société a pris à ses communications relatives à l'histoire de Clément V, fait connaître qu'il est enfin parvenu à trouver la preuve irrécusable de la naissance de ce pape à Villandraut et non à Uzeste, ce qui avait été le sujet de longues controverses publiées en 1866 dans *le Glaneur* de Bazas; en 1879, dans *l'Ami de l'ouvrier et du soldat;* de 1881 en 1883 dans *la Ruche* catholique de Pau; enfin, en 1893, dans la *Revue catholique* de Bordeaux.

La découverte de M. Berchon n'est autre qu'une lettre de Clément V, répondant au Roi d'Angleterre qui demandait avec instance des nouvelles de la santé du Pape. Elle est datée de Villandraut, le 2e jour des calendes de janvier 1306 (22 déc.). Elle est ainsi conçue :

Pour augmenter votre joie, nous vous faisons connaître que, malgré la faiblesse dont nous avons beaucoup souffert ces temps passés, nous commençons à reprendre des forces et à croire à la guérison avec l'aide du Très-Haut.

Et pour y parvenir nous nous sommes transporté sous le climat de notre première enfance et au lieu de notre naissance, Villandraut, où déjà, nous éprouvons les heureux effets de l'amélioration.

Les termes exacts sont : *ad locum nativitatis nostre, Vignandraldum, ubi jam meliorationis sentimus juvamenta.*

Comme on le voit, ces termes sont très clairs et de nature à trancher d'une façon définitive et sans appel un débat si souvent repris et abandonné.

La lettre a été publiée par Rymer (tome I, part. IV, p. 67). Elle est donc inscrite dans un ouvrage qui fait autorité absolue dans l'espèce.

Il ne faut jamais désespérer et cesser de chercher en matière historique, M. Berchon est heureux d'en fournir à ses collègues l'encourageant exemple.

M. le Président dépose sur le bureau une partie d'agrafe damasquinée d'argent ou d'un métal similaire, quant à l'aspect. Elle a été donnée au *Musée des Antiques* par M. de Tranchère.

Epoque mérovingienne.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Président, C. DE MENSIGNAC. — *Le Secrétaire,* R. DE MANTHÉ.

Séance du 13 avril 1894.

Présidence de M. DE MENSIGNAC, *président.*

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Mgr Barbier de Montault, Prélat de S. S. le Pape, et dont les travaux archéologiques et liturgiques sont bien connus, remercie la Société de sa nomination de membre honoraire. Il lui promet son concours le plus dévoué et rappelle ses notes sur les fers à hosties de notre regretté collègue Augier.

M. Brutails s'étonne que son mémoire sur l'église de Sainte-Geneviève de Fronsac ne soit pas imprimé dans nos actes.

Le registre des procès-verbaux consulté, M. le Président lui répond que l'impression n'a pas été votée. Après une discussion de quelques minutes, au cours de laquelle M. Brutails insiste sur l'impression de son travail, l'Assemblée se décide à prendre sa demande en considération.

A ce propos, elle arrête que tout mémoire dont l'impression aura été votée, sera déposé sur le bureau, avec les planches qui devront l'accompagner, de façon que le tout puisse être dûment paraphé par le secrétaire général.

M. Paul Lafitte, présenté par MM. Bardié et Piganeau, est élu membre titulaire de la Société.

M. le Président dépose sur le bureau un *torque*, deux petits lingots, deux pièces préparées pour la frappe, deux pièces frappées d'un seul côté, dix monnaies arvernes et un statère bellovaque, le tout en or, objets découverts dans une cachette de monnayeurs de l'époque gauloise et acquis au *Médaillier* de la ville, grâce au zèle, au dévouement et aux démarches réitérées de MM. Victor Bordes, conseiller municipal, et Emile Lalanne, directeur du Poids public.

Voici la description de ces différents objets :

1° Superbe *torque*, funiculaire, d'une seule pièce, terminé par deux grosses boules creuses ; il est en or massif et pèse 762 gr. Son contour est de 0,48 ; le diamètre de la torsade a 0,012 et celui des boules 0,04 ;

2° Statères arvernes. — Tète d'Apollon laurée, tournée à droite.

R. Bige, au galop, à droite ; l'auriga, tenant les rênes de la main gauche et un fouet de la main droite, se penche sur ses chevaux. Dans le champ, un *triquetrum*, et la foudre. A l'exergue le nom de Philippe II de Macédoine, exprimé par trois ou quatre caractères ; poids : 7,60.

3° Statère bellovaque. Tête à gauche ; chevelure à étage, ornée d'une couronne de laurier et soutenue par une armature dont la pointe part de la hauteur de l'oreille.

R. Cheval à gauche ; traces d'un auriga ; rose perlée dans les champs. Statère de bon aloi ; poids : 7,80.

4° La plupart des lingots, pièces préparées pour la frappe, pièces frappées d'un seul côté, monnaies usées et en mauvais état, achetées par M. J. Fontan, bijoutier à Bordeaux, ont été fondus ; le titre qu'a donné cette fonte est de 720/1000.

C'est dans le courant de décembre 1893, qu'un laboureur, défonçant une pièce de terre des environs de Coutras, a mis à découvert les deux vases en terre cuite qui renfermaient les objets précités.

Le soc de la charrue a malheureusement brisé les deux vases qui, au total, comprenaient près de 4 kilogrammes d'or gaulois, se décomposant ainsi qu'il suit :

1° Le torque (brisé), pesant 762 gr. ;

2° 73 petits lingots. Poids moyen : 7 gr. 60 chacun ;

3° Un fil d'or roulé en spirale, pesant 53 gr. 40 ;

4° Un lingot plat, de forme ovale. Poids : 55 gr. 5 ;

5° Un lingot carré. Poids, 17 gr.

6° Environ 325 statères dont certains sont frappés d'un seul côté et d'autres prêts pour la frappe. Poids moyen, 7 gr. 60 chacun.

Ces monnaies appartiennent aux peuplades gauloises des Arvernes et des Bellovaques : les 8/10 arvernes. Deux échantillons se rapportent aux Pannoniens.

On voit, par l'énumération qui vient d'être faite ci-dessus, qu'on se trouve en présence d'une importante cachette de monnayeurs gaulois, cachette dont la valeur matérielle est de 10,000 francs environ et qui, à l'époque, devait représenter, suivant M. le Président, une valeur six fois plus grande. M. le Président termine en informant la Société archéologique que M. Emile Lalanne fera paraître sous peu, dans le corps de l'*Annuaire* de la Société française de numismatique, un article descriptif sur cette très intéressante découverte.

Notre honorable collègue, M. Nicolaï, donne lecture de la première partie de ses recherches sur les *Maisons de Henri IV dans les Landes d'Albret et de Gascogne*.

Les paysans de nos contrées appellent « Maisons d'Henri IV » celles où le Béarnais séjourna, ou fit une simple halte, pendant cette période si mouvementée qui précéda son avène-

ment et où il semble se trouver partout à la fois. Près de Coutras, la tradition s'attache à toutes les maisons anciennes, riches ou modestes, aussi bien qu'aux vieilles métairies circonvoisines. Il en est de même dans une grande partie du pays d'Albret et généralement dans toute la Gascogne.

Muni de documents certains, M. Nicolaï cite celles de ces demeures où Henri IV a sûrement passé. Il nous introduit ainsi dans les maisons de Samazan, dans la maison Olivet, à Figuès, puis à Brocas, au Guach, etc., etc. M. Nicolaï termine en avançant ce fait que de nombreuses métairies de Samazan, de Figuès et autres localités situées dans les mêmes régions présentent le même aspect et dateraient presque toutes du xve siècle ; elles seraient elles-mêmes une copie des métairies plus anciennes tant sous le rapport du plan et de la méthode de construction, que sous celui des matériaux employés.

De charmants croquis dont M. Nicolaï est l'auteur accompagnent cette étude, qui est écoutée par l'Assemblée avec l'intérêt le plus vif.

Il est ensuite question de la prochaine excursion de la Société. Il est décidé qu'elle aura lieu le dimanche 6 mai et qu'on visitera le château de Rauzan.

M. R. de Manthé a la parole pour la lecture de son *Mémoire* sur les mesures agraires du sud-ouest de la France. Après avoir parlé de la très grande variété de ces mesures, il établit l'époque de leur institution ; il termine par un examen rapide de leur composition intime, par certaines remarques intéressant la topographie ancienne, et enfin par un tableau raisonné de la valeur de principales mesures du Périgord, du Bordelais, de l'Agenais et du Bazadais.

L'impression en est votée à l'unanimité sauf une voix.

Ce mémoire, récemment lu à la Sorbonne, où son auteur était délégué de la Société, avec M. Charles Berchon, a donné lieu, de la part de M. Brutails, à diverses objections qu'il croit devoir formuler à nouveau et seront insérées en annexes à la séance après le travail de M. de Manthé.

M. de Manthé annonce qu'il réfutera ces objections à la prochaine Assemblée générale.

La séance est levée à 11 heures moins un quart.

Le Président, C. DE MENSIGNAC.

Le Secrétaire, R. DE MANTHÉ.

Séance du 13 mai.

Présidence de M. DE MENSIGNAC, *président*.

L'ordre du jour appelle la lecture du procès-verbal de la séance précédente et l'élection de Mgr Albert d'Armailhacq, Recteur de Saint-Louis-des-Français, à Rome, prélat de Sa Sainteté le Pape et présenté par MM. Berchon et Amtmann.

Le procès-verbal est lu et adopté, et Mgr d'Armailhacq est élu membre honoraire de notre Société Archéologique.

M. Tournié, de la Réole, lit une note sur une jarre vernissée du xve siècle, dont il montre un dessin colorié.

Il présente aussi une *Pietà* de la même époque, accompagnée d'une notice descriptive. Cette figurine, en pierre tendre, a été découverte à Puy-La-Roque (Lot-et-Garonne). Elle mesure 0^m 170 de hauteur.

L'Assemblée décide que les deux notices de M. Tournié seront imprimées et que la reproduction de ces intéressants objets figurera dans nos Actes.

M. Th. Amtmann lit un mémoire de notre érudit collègue, M. Ch. Grellet-Balguerie, sur Castillon-de-Dordogne et Fronsac. Il paraîtra également dans nos Actes et sera accompagné des trois planches dont il a été question dans les comptes-rendus précédents.

M. Brutails annonce que des peintures anciennes ont été découvertes à l'église Sainte-Croix. Ces peintures se trouvent à la face extérieure sud, sous la galerie du cloître qui va être transformé en sacristie. Elles garnissent la partie inférieure d'un tombeau arqué, déjà connu, et représentent, en trait noir filé sur fond jaune, la cérémonie des obsèques. C'est un sujet analogue à celui qui est figuré parfois dans les bas-reliefs funé-

raires du Roussillon. M. de Lasteyrie a publié une très curieuse dalle sculptée où ce même sujet se retrouve, c'est celle d'Arnac (Corrèze).

A ce propos, M. E. Piganeau rappelle la découverte qui fut faite, il y a quelques années, dans cette même église Sainte-Croix, d'une autre peinture : des soldats jouant aux dés la robe du Christ. M. Piganeau en a conservé une reproduction qu'il communiquera au cours d'une séance ultérieure.

M. le conseiller Habasque adresse une question à M. Nicolaï au sujet de sa dernière lecture sur les maisons de Henri IV, en Gascogne, et les Albret. Il demande sur quoi s'est fondé M. Nicolaï pour qualifier de nobles certaines des métairies dont il a donné une description. Notre honorable collègue répond que cette qualification est un peu incertaine, les titres anciens qu'il a consultés ne les désignant pas toujours sous ce titre. Il s'est fondé sur le colombier qui les avoisine et qui, suivant les hommes de loi de l'ancien régime, est la marque d'une propriété noble.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Nicolaï continue la lecture de sa remarquable étude.

. Notre collègue passe en revue le château de Malvirade, habitation du xve siècle, qui assista en 1547 à un combat des plus sanglants; le château d'Henri IV, à Casteljaloux, où le Béarnais a passé maintes fois (xve siècle); et, enfin, celui de La Tour-Neuve, couronné d'un hourdage de bois. Une série de jolis dessins à la plume, donnant une idée complète de la forme architecturale de ces vieux logis, circule parmi l'Assemblée.

M. Habasque communique le très curieux bail à fief suivant, passé le 8 février 1685, par devant Demaydieu, notaire royal à Castelmoron-sur-Lot, et relatif à la terre de La Nauze.

Parmi les rentes à payer au seigneur de ce lieu se trouvent:

«....... Quatre cartons deux picotens, trois quarts, demy quart, quart de quart, et demy de quart de quart picotin froment; un carton trois picotins, un tiers, quart, et quart de quart, et le tiers du demy de quart de quart picotin de seigle, deux cartons un picotin, un quart, demy quart, quart de quart, et le demy de quart de quart, et le demy du demy de quart de quart picotin avoine mesure de Castelmoron ».

L'excursion de Rauzan est fixée au dimanche 20 mai.

M. le Président donne la parole à M. de Manthé pour la réfutation des objections de M. Brutails, annoncée à la fin de la précédente séance. Elle paraîtra aux annexes.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Président,	*Le Secrétaire*,
C. de Mensignac.	R. de Manthé.

Séance du 8 juin 1894.

Présidence de M. de Faucon, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu, rectifié dans quelques détails et adopté.

M. Nicolaï, revenant sur la question des métairies nobles, dit qu'il n'a voulu exposer aucun système sur ces sortes de métairies; ce n'est qu'incidemment qu'il les a qualifiées de nobles. En ce qui concerne les métairies de Figues, M. Nicolaï a pu se convaincre qu'elles figuraient à ce titre dans les actes de partage de la famille de Broca et notamment dans le partage cité par lui dans une note de son travail.

MM. Brochon, Habasque et de Manthé rappellent que la plupart des propriétés rurales, bâties aux deux derniers siècles sur des censives, possèdent de ces colombiers *à pied*, que le droit coutumier n'accordait qu'aux possessions nobles.

Après un vote à main-levée, sont nommés membres titulaires de la Société : M. Gaston Morice, avoué, présenté par MM. Habasque et Amtmann, et M. l'abbé Lewden, vicaire à Saint-André-de-Cubzac, présenté par MM. Féret et Amtmann.

Mgr d'Armailhacq, élu membre honoraire dans la séance du 13 mai, adresse ses remerciements à la Société et lui adresse un ouvrage sur Saint-Louis des Français, à Rome; M. le Secrétaire général en rendra compte.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adresse à M. le Président le programme du Congrès des

sociétés savantes, qui s'ouvrira à la Sorbonne au commencement de l'année 1895.

L'excursion qui avait été projetée à Rauzan, n'ayant pas eu lieu, est irrévocablement fixée au dimanche 14 juin.

A propos de Rauzan, M. Piganeau, qui regrette de ne pouvoir participer à l'excursion dont cette petite localité est le but, rappelle un ancien conte populaire en langue gasconne, qui semblerait indiquer dans le gros bon sens des gens de la campagne, l'enchaînement des choses.

Ce conte débute par ce vers :

M'en anabie à Rauzan...

Il a été publié par Monteil et Ducourneau, dans un ouvrage de format petit in-folio, paru en 1844 et intitulé *Gironde;* il est devenu relativement rare.

Egalement à propos de Rauzan, M. Brochon expose qn'il se rendit possesseur, il y a une vingtaine d'années, aux foires de Libourne, d'une fort belle collection d'objets anciens.

Ces objets consistant en bronzes, en fossiles, instruments tranchants, fragments d'objets dont il est difficile de préciser l'usage, etc., etc., avaient été achetés par le marchand d'antiquités, à un habitant de Rauzan. Leur origine étant ainsi bien déterminée, notre honorable collègue pense qu'ils peuvent offrir quelque intérêt à l'étude.

M. Habasque dépose sur le bureau les épreuves de plusieurs des planches gravées qui entreront dans le XXXe volume des *Archives historiques de la Gironde*, actuellement en cours d'exécution.

Ces planches, composées par M. Dast de Boisville, comprennent la reproduction de quantité de ces seings manuscrits, si curieux de forme, dont les notaires des XIIIe, XIVe et XVe siècles souscrivaient leurs actes.

M. Nicolaï a la parole pour donner lecture de la fin de son intéressant travail sur les maisons du roi de Navarre, dans les Landes d'Albret et de Gascogne.

Après s'être longuement étendu sur le château de Capelicot, bâti par Henri IV, l'auteur parle de Durance, siège d'une

baronnie située dans l'ancien diocèse de Condom. Le château de Durance était en quelque sorte le quartier général de chasse du roi Henri.

Du château de Durance et de la baronnie du même nom, M. Nicolaï en vient à entretenir l'assemblée des établissements religieux de cette petite contrée; il soumet plusieurs croquis d'une maison monastique, appelée La Grange. Ce prieuré de La Grange, dont la construction remonte au XIII[e] siècle, a tous les dehors d'un repaire noble, avec son entrée fortifiée, ses hautes et épaisses murailles, ses poivrières, ses créneaux. Son apparence est des plus militaires, si l'on en juge surtout, d'après le dessin de restauration qu'en a fait notre honorable confrère.

Il est enfin question des tours et du pont de Barbasse qui défendaient le passage de la Gélise.

L'impression de ce mémoire étant mise aux voix, est votée à l'unanimité. Il sera accompagné d'un certain nombre de bois tirés dans le texte et de quelques planches.

La séance est levée à 11 heures.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
C. de FAUCON.	R. de MANTHÉ.

I

CONSIDÉRATIONS SUR QUELQUES MESURES AGRAIRES

Usitées en Périgord, en Bordelais, en Agenais et en Bazadais

AU MOMENT DE LA RÉVOLUTION

Leur valeur et leur correspondance avec le système métrique actuel

Par M. René de MANTHÉ
Secretaire adjoint de la Société Archéologique de Bordeaux.

I. Exposé. — Variété des mesures agraires. — Epoque approximative de leur institution. — Mesures primitives. — Mesures secondaires.
II. Le journal, unité de mesures. — Détermination de sa valeur. — Fixité des mesures agraires. — Des multiples et sous-multiples du journal.
III. Remarque à propos des sous-multiples précités. — De leur rapport avec les anciennes divisions territoriales. — Causes générales et particulières de la multiplicité des mesures agraires.
IV. Tableau de quelques anciennes mesures agraires du Périgord, du Bordelais, de l'Agenais et du Bazadais ; leur correspondance avec le système métrique (1).

I

Le présent mémoire est fondé sur une liste de mesures agraires qu'un notaire du Périgord méridional avait dressée pour ses besoins professionnels. Cette liste, qui date de 1787, comprend trente-huit articles correspondant à tant de fiefs répartis en Périgord, en Bordelais, en Agenais et en Bazadais.

(1) Ce Mémoire a été lu à la Sorbonne le 27 mars 1894, mais non publié. La publication de ces quelques pages me fournit une excellente occasion pour rétablir le manque d'exactitude de l'*Officiel* (nº du 28 mars), à l'égard des réponses que j'ai opposées aux observations de mes honorables et savants contradicteurs, MM. Levasseur, de l'Institut ; de Foville,

Ces fiefs, en fréquents rapports d'affaires, formaient en quelque sorte une zone commerciale distincte; pour le notaire de Sainte-Croix et la majorité de ses clients, les relations d'un intérêt immédiat, en matière foncière, s'arrêtaient au nord à l'Isle, à l'est au Dropt, à l'ouest à la région connue sous le nom d'Entre-deux-Mers, au sud au Ciron.

---

du Comité des *Travaux historiques et scientifiques*, et M. Brutails, archiviste du département de la Gironde.

A l'objection de MM. Levasseur et de Foville, relative à la fixité relative du *quantum* du journal, j'ai répondu que toutes les pièces qui m'étaient passées entre les mains en font foi. Quant à ma réponse sur l'acte public qui a établi le *quantum*, je n'ai dit en substance : « Ce ne sont pas des actes, mais une tradition constante qui a fixé en Périgord le *quantum* du journal, » ce qui est diamétralement opposé à mon raisonnement, mais bien : « Je m'en réfère aux mœurs et à l'esprit des populations rurales du Sud-Ouest; je trouve que chez elles un acte de ce genre n'a rien que de très naturel ». J'aurais pu citer, en outre, la note qu'on lira plus loin sur la fixation du *cheval-vapeur*.

Quant aux observations de M. Brutails, les voici telles qu'elles se sont succédé :

1° *En principe, le journal aurait existé de tous temps sous différents noms et ne serait pas une institution du moyen-âge*, ce dont j'ai convenu sous certaines réserves;

2° *Le journal foncier n'a pas représenté seulement la journée d'une paire de bœufs, mais bien, aussi, celle d'un sarcleur de vignes*, ce qui touche indirectement à mon sujet et n'a pas de fondement si l'on s'en rapporte : 1° au caractère du journal, qui est de s'appliquer non seulement à la vigne, mais à toutes les catégories de terres : prés, bois, friches, vergers, terres de labour et autres; 2° à la quantité de terre représentée par le *journal ordinaire*, qui doit être (comme l'a justement appuyé M. de Foville) celle que peut labourer en un jour une charrue attelée;

3° *Pougnerée ou poignerée, mesure de surface agraire, n'aurait pas d'équivalent dans les mesures de capacité. D'après M. Brutails, il y aurait d'une part la* pougnerée, *mesure de surface et la* pougnère ou pougnerade, *mesure de capacité*. Il faut avouer que la différence n'est pas grande et qu'en ce qui concerne mon sujet, la chose est de peu d'importance. Je n'y ai fais qu'une observation, c'est que, dans la plupart des textes que j'ai rencontrés dans le Périgord méridional — que j'étudie d'une façon toute particulière — j'ai rencontré indifféremment les termes *poignerée, pougnerée, poignère*, mesure de surface agraire et *poignerée, pougnerée, poignère*, mesure de capacité.

Cette portion de territoire formait une langue de terre, longue d'environ 20 lieues et large de 10.

Au moment de la Révolution, la valeur des mesures agraires était sujette, sur des espaces relativement peu étendus, à une variété excessive. Une grande partie des juridictions royales et seigneuriales du Sud-Ouest avaient leurs mesures particulières

Ces mesures avaient été fixées, quant à la valeur, par des contrats publics qu'un usage immémorial avait pour ainsi dire ratifiés.

Leur origine est très ancienne; elle se confond avec celle des grands fiefs qui, dans le principe, occupèrent le territoire dont je viens de déterminer l'étendue. On doit donc reporter aux premiers temps du régime féodal l'institution des mesures dont j'ai l'honneur, Messieurs, de vous entretenir.

On peut distinguer deux sortes de mesures agraires :

1° Les mesures primitives ;

2° Les mesures secondaires.

Les mesures *primitives*, aussi peu nombreuses que les grands fiefs précités, furent établies en même temps que ceux-ci, c'est-à-dire vers la fin du IXe siècle. Elles restèrent seules en usage tant que ces fiefs primitifs se maintinrent dans leur intégrité territoriale.

La seconde catégorie, que j'ai qualifiée de *secondaire*, est due au morcellement des fiefs.

Aux premières années du XIVe siècle, les seigneurs des grandes châtellenies de Gurçon, de Bergerac et autres, furent amenés, pour des raisons que je n'ai pas à exposer ici, à démembrer leur fief au profit de leurs écuyers ou compagnons d'armes.

Il se forma ainsi de nouvelles châtellenies qui, copiées sur les précédentes, donnèrent lieu à de nouvelles rédactions de coutumes et, par suite, à des *mensurations* nouvelles. Le mouvement qui présida à cet état de choses se ralentit aux XVe et XVIe siècles, pour devenir presque nul au XVIIe.

Une recrudescence signale le siècle dernier; les seigneurs fonciers ne pouvant vivre que très difficilement sur leurs terres, avec des rentes féodales qui étaient tombées à un taux déri-

soire, se virent obligés d'aliéner à la bourgeoisie, devenue la classe riche, une partie de leurs biens. Les derniers démembrements de fiefs n'eurent pas d'autre cause ; leur caractère accidentel saute aux yeux. Aussi n'ont-ils pas eu l'importance des premiers en ce qui concerne le sujet qui nous occupe. La meilleure preuve en est qu'au XVIII[e] siècle les territoires démembrés conservèrent, en même temps que leurs anciens usages, la mesure plusieurs fois séculaire que la coutume ancienne avait établie.

II

En Guyenne, les mesures agraires avaient pour unité le journal.

Ainsi que son nom l'indique, le journal était la quantité de terre qu'une charrue pouvait labourer en une journée. D'après une tradition encore existante, voici le procédé qu'on employait dans les seigneuries du Sud-Ouest pour la détermination de sa valeur :

On choisit dans chaque fief, au moment des équinoxes (1), la paire de bœufs la plus vigoureuse, le laboureur le plus expérimenté et un terrain de consistance moyenne. L'espace labouré depuis le lever du soleil à midi, temps qui constitue la *journée* d'une paire de bœufs ou *liée*, fut soigneusement limité et mesuré ; le double de cet espace constitua dans la suite ce qu'on a appelé un journal (2).

Une fois établi, le journal conservait invariablement sa valeur; le seigneur du lieu où il était en usage ne pouvait pas plus en changer le *quantum*, qu'il ne lui était permis d'altérer le texte de la coutume locale.

Il arrivait cependant, par exception, que le dernier sous-

---

(1) Les 21 mars et 21 septembre. Ces dates coïncident précisément avec le temps des grands labours d'hiver et d'été.

(2) Mes contradicteurs, je dois le dire, ont été très surpris de cette façon de procéder, pour fixer une unité de mesure.

Les Anglais, gens pratiques, n'ont pas trouvé l'idée si mauvaise puisque, sans le savoir, ils ont suivi le même système pour établir l'unité dynamique appelée le *cheval-vapeur*.

multiple du journal était augmenté ou diminué; mais pour que ce changement fût légal, il fallait une transaction notariée, passée de plein gré entre le seigneur et les principaux tenanciers.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi, Messieurs, de vous exposer en peu de mots quelles étaient les divisions du journal. Ces divisions variaient selon les lieux. Entre Bergerac et Puyguilhem elles s'appelaient *poignerées;* entre Montpont et La Mothe-Montravel, elles prenaient le nom de *carreaux;* à Sainte-Foy-la-Grande, celui de *tiers;* à Sauveterre-de-Guyenne, celui de *lattes*.

Les multiples seuls connus étaient la sextérée et la quarterée. La sexterée valait six journaux et la quarterée quatre. D'un usage assez restreint au moyen-âge, ces mesures finirent par tomber en désuétude dans les derniers temps de la monarchie. Au XVI[e] siècle, il n'est plus question de la quarterée et dans le cours du XVIII[e], c'est à peine si les feudistes eux mêmes citent la sexterée employée dans les titres anciens.

Les sous-multiples du journal ne consistaient pas uniquement en parties de valeurs plus ou moins grandes; ils étaient assez souvent subordonnés à la quantité de grain que demandait à l'ensemencement la surface de terrain qu'ils désignaient.

Prenons un exemple :

A Saussignac, siège d'une baronnie périgourdine, le journal se décomposerait en trois poignerées. Or, cette dernière mesure, qui pouvait être prise dans le sens de mesure de capacité et qui dans ce cas était égale à notre quart d'hectolitre, représentait exactement la quantité de grains qu'il fallait pour ensemencer un tiers de journal. *Poignerée* ou *poignère*, du bas latin pamherandam signifie proprement une poignée (de grains). Le sens s'est élargi considérablement, puisque dès le IX[e] siècle, la poignerée avait une valeur de 25 litres.

Le *tiers*, employé au sud de Bergerac, paraît être un dérivé de la poignerée, à laquelle il a dû être substitué.

La *latte* carrée est l'équivalent de la perche et de la vergée qui furent si généralement employées dans l'ancienne France.

La signification d'un autre sous-multiple appelé le *carreau*

n'étant pas douteuse, je n'insiste pas autrement; quant à l'*escat*, c'est, après le pied carré, le dernier des sous-multiples.

III

En poursuivant mes recherches sur les mesures, j'ai eu l'occasion de découvrir une singularité remarquable, nouvelle preuve de ce fait que les mesures usitées avant 1789 ne remontent pas au delà des premiers temps de la féodalité.

Cette singularité est celle-ci : l'emploi de chacun des sous-multiples *poignerée*, *tiers*, *latte*, *carreau*, correspond exactement aux grandes divisions territoriales du IXe et Xe siècles.

Réunissons, si vous le voulez bien, Messieurs, les lieux où le *carreau* était en usage; nous aurons Saint-Martin-de-Gurçon, Saint-Médard-de-Gurçon, Le Fleix, Montazeau, Montpont, La Mothe-Montravel, Ponchat et Villefranche-de-Longchapt.

Si nous jetons les yeux sur une carte, nous trouvons que ces différents lieux sont voisins les uns des autres et, d'autre part, si nous consultons l'histoire locale, nous apprenons qu'ils constituaient encore au XIe siècle une importante seigneurie dont le château de Gurçon était la tête.

Logiquement, que déduire des remarques précédentes, si ce n'est que l'origine du carreau est intimement liée à la formation de cette châtellenie ?

La *poignerée* était en usage à Bergerac, La Force, Gajeac, Gardonne, La Mongie, Saint-Martin-de-la-Mongie, Ruzguilhem et Saussignac. N'oublions pas que ces localités étaient toutes comprises dans la châtellenie de Bergerac.

Le *tiers* avait été substitué à la poignerée dans les juridictions suivantes : Duras, Eymet, Landeroy, Malromé, Cardailhan, Sainte-Foy-la-Grande, La Sauvetat, Soumensac, Théobon et Villeneuve-de-Puychagut.

Enfin, la *latte* était employée à Blazimon, Castelmoron-d'Albret, Civras, Gensac, Pellegrue, Pujols, Rigaud, Sauveterre-de-Guyenne, Saint-Ferme et Villemartin.

Comme chacun le sait, la multiplicité des unités de mesures est due, en principe, à la décadence de l'empire carlovingien.

Les seigneurs des IXe et Xe siècles, libres d'établir à leur gré les poids et mesures de leurs terres, usèrent largement d'un privilège que leur avait valu leur indépendance.

Voici donc une première cause, la cause primordiale.

Mais ce qu'on ne soupçonne généralement pas, faute d'avoir étudié la question d'assez près, c'est le motif qui, plus tard, a poussé les légistes féodaux et les praticiens de l'ancien régime à créer tant de mesures différentes, nuisibles aux transactions commerciales, alors qu'ils auraient pu s'arrêter aux créations primitives.

C'est qu'aux yeux des hommes de loi du moyen-âge, formalistes et méticuleux, le journal n'avait de raison d'être qu'autant qu'il représentait la somme de travail indiquée par son nom. Or, dans les seigneuries d'étendue considérable, le journal de terre n'était pas toujours le même au point de vue de l'exécution des labours ; la nature du sol ne pouvant être partout la même, ils voulaient autant que possible, à chaque démembrement de fief, donner à celui-ci une unité de mesure qui fût mieux justifiée par le caractère géologique de son terrain.

Enfin, Messieurs, j'entrevois une autre cause, celle-ci moins légitime ; c'est la tendance générale qui poussa de tous temps les seigneurs à établir, avec des coutumes nouvelles, des mesures inhérentes au nouveau fief qui venait d'être morcelé en leur faveur.

Tableau de différentes mezures agraires contenant les diverses juridictions cy-après, par ordre alphabétique.

BAZADOIS. — Le journal est composé de 20 lattes, la latte de 20 escats qui produisent 400 escats. L'escat a 9 pieds 6 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :
36,100 pieds géométriques en carré *(p. de Roy)* [38a10373310] (1)

(1) Les chiffres placés entre crochets expriment en mesures nouvelles (ares, centiares, etc.) la valeur des anciennes mesures dont l'énumération suit.

Beaumont. — Le journal est composé de 216 escats et l'escat de 13 pieds géométriques, en carré, ce qui donne au journal:

36,504 pieds géométrique en carré. [$38^{a}51938584$].

Bergerac. — Le journal est composé de 3 poignerées, la poignerée de 8 picotins, le picotin de 9 escats et l'escat de 12 pieds 2 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

31,968 pieds géométriques en carré (1). [$33^{a}73295328$].

Blasimon. — Le journal est composé de 20 lattes, la latte de 20 escats et l'escat de 9 pieds 9 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

38,025 pieds géométriques en carré. [$40^{a}12436025$].

Castelmoron. — Le journal est composé de 20 lattes, la latte de 20 escats et l'escat de 10 pieds 2 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

41,344 pieds géométriques en carré. [$43^{a}62660224$].

Civras. — Le journal est composé de 20 lattes, la latte de 20 escats et l'escat de 9 pieds 9 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

38,825 pieds géométriques en carré. [$40^{a}12436025$].

Duras. — Le journal est composé de 3 tiers, le tiers de 50 escats et l'escat de 16 pieds 6 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

40,837 pieds géométriques en carré. [$43^{a}09161077$].

Nota. — La mezure de la parroisse de Villeneuve est la même que Duras et La Sauvetat, pour cette parroisse seulement, et le reste de la jurisdiction est la même que Sainte-Foy (2). Le journal fait :

38,400 pieds géométriques en carré. [$40^{a}52000400$].

Eymet. — Le journal est composé de 3 tiers, le tiers de 50

(1) Voici un exemple frappant de la relation des mesures de solidité et de surface agraire, indiquée page xxxvii. L'idée de baser toutes les unités de mesure sur une unité principale n'était pas si neuve. Comme la poignerée, le picotin peut être pris comme mesure de capacité. Il est, dans les deux cas, le 1/8 de la poignérée.

(2) Sainte-Foy-la-Grande (Gironde). V. *infra* l'article se rapportant à cette juridiction.

escats et l'escat de 16 pieds 4 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

40,016 pieds géométriques en carré. [42ª22538336].

Gagbac. — Le journal est composé de 3 poignerées, la poignerée de 72 escats et l'escat de 12 pieds géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

31,104 pieds géométriques en carré. [32ª82125184].

Nota. — Pour les dernières reconnoissances qui furent faites, le féodiste vola (1) aux teanciers les 2 pouces par escat. Ainsy, cy on veut vérifier sur les reconnoissances, il faut faire l'escat de 12 pieds de Roy juste. Mais entre particuliers, l'escat est véritablement de 12 pieds 2 pouces géométriques, soit :

31,968 pieds géométriques en carré. [33ª73295328].

Gardonne. — Le journal est composé de 3 poignerées, la poignerée de 72 escats et l'escat de 12 pieds 2 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

31,968 pieds géométriques en carré. [33ª73295328].

Gensac. — Le journal est composé de 20 lattes, la latte de 20 escats et l'escat de 10 pieds 8 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

45,511 pieds géométriques en carré et 1-4. [47ª47].

A Mussidan (Dordogne) le journal comprend aussi 24 picotins. La seule différence avec Bergerac consiste en ce que le nom de la poignerée se transforme en celui de *meilhe*.

Landeroy. — Le journal est composé de 3 tiers ; le tiers de 50 escats et l'escat de 16 pieds géométriques en carré, ce qui donne au journal :

38,400 pieds géométriques en carré. [40ª52006400].

Le Fleix. — Le journal est composé de 4 poignerées ; la poignerée de 72 escats et l'escat de 12 pieds 6 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal 288 escats qui produisent :

45,000 pieds géométriques en carré (2) [47ª49450000].

---

(1) *Sic.*

(2) Il faut lire certainement 288 quarreaux au lieu de 288 escats. Les *4 poignerées* sont fictives.

LA FORCE. — Même mesure métrique que Cardonne, c'est-à-dire que le journal est composé de 3 poignerées, la poignerée de 72 escats et l'escat de 12 pieds 2 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal 216 escats qui produisent :

31,968 pieds géométriques en carré. [33a73295322].

LA MONZIE. — Même mesure que Gardonne et La Force :

31,968 pieds géométriques en carré. [33a73295328].

LA MOTHE-MONTRAVEL. — Le journal est composé de 128 quarreaux ; le quarreau de 18 pieds géométriques en carré, ce qui donne au journal :

41,472 pieds géométriques en carré. [43a76156912].

LA SAUVETAT. — Le journal est composé de 150 escats qui se divisent en 3 tiers ; conséquemment, le tiers contient 50 escats, si on veut un quart, le quart contient 37 escats et demi. L'escat est de 16 pieds 6 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

40,837 pieds géométriques en carré. [33a09161077].

MALROMÈS. — Le journal est composé de 3 tiers, le tiers de 50 escats et l'escat de 16 pieds 6 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal :

40,837 pieds géométriques en carré. [43a09161077].

MONPON. — Le journal est composé de 225 quarraux et le quarrau de 12 pieds géométriques en carré, ce qui donne au journal :

32,400 pieds géométriques en carré. [34a18880400].

MONTAZEAU. — Le journal est composé de 288 quarraux et le quarrau de 12 pieds 6 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal :

45,000 pieds géométriques en carré. [47a48450000].

PARDAILHAN. — Le journal est composé de 3 tiers ; le tiers de 50 escats et l'escat de 16 pieds 6 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal :

40,837 pieds géométriques en carré. [43a09161077].

PELLEGRUE. — Le journal est composé de 20 lattes ; la latte de 20 escats et l'escat de 10 pieds 8 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal :

45,511 pieds géométriques en carré et 1/9. 47ª,48451000.

Ponchat. — Le journal est composé de 288 quarraux et le quarrau de 12 pieds 6 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal :

45,000 pieds géométriques en carré. [47ª,48450000].

Pujols. — Le journal est composé de 20 lattes; la latte de 20 escats et l'escat de 9 pieds 8 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal :

37,277 pieds géométriques en carré et 2/9. [39ª,45].

Puyguilhem. — Le journal est composé de 3 poignerées, la poignerée de 72 escats et l'escat de 15 pieds géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

48,600 pieds géométriques en carré. [51ª28320600].

Rigaud. — Le journal est composé de 20 lattes, la latte de, 20 escats et l'escat de 9 pieds 9 pouces géométriques en carré ce qui donne au journal :

38,025 pieds géométriques en carré. [40ª12436025].

Saint-Ferme. — Le journal est composé de 20 lattes, la latte de 20 escats et l'escat de 9 pieds 8 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

37,377 pieds géométriques en carré et 2/9. [39ª45].

Sainte-Foy. — Le journal est composé de 3 tiers, le tiers de 50 escats et l'escat de 16 pieds géométriques en carré, ce qui donne au journal :

38,400 pieds géométriques en carré. [40ª52006400].

Saint-Martin-de-Gurçon. — Le journal est composé de 288 quarraux et le quarrau de 12 pieds 6 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal :

45,000 pieds géométriques en carré. [47ª48450000].

Saint-Méard-de-Gurçon — Même mesure que Saint-Martin-de-Gurçon :

45,000 pieds géométriques en carré. [47ª48450000].

Saint-Martin-de-la-Monzie. — Même mesure que Gardonne et la Monzie .

31,968 pieds géométriques en carré. [33ª73295328].

Saussignac. — Le journal est composé de 3 poignerées, la

poignerée de 72 escats et l'escat de 12 pieds 6 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal :

33,750 pieds géométriques en carré. [35^{a}61333750].

Sauveterre. — Même mesure que Pujols :

37,377 pieds géométriques en carré et 2/9. [39^{a}45].

Soumensac. — Le journal est composé de 3 tiers, le tiers de 50 escats, l'escat de 16 pieds 6 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal :

40,837 pieds géométriques en carré. 43^{a}09161077]

Théobon. — Le journal est composé de 3 tiers, le tiers de 50 escats et l'escat de 16 pieds géométriques en carré, ce qui donne au journal :

38,400 pieds géométriques en carré. [40^{a}52006400].

Villefranche-de-Longchapt. — Même mesure que Ponchat :

45,000 pieds géométriques en carré. [47^{a}48450000].

Villemartin. — Même mesure que Rigaud :

38,025 pieds géométriques en carré. [40^{a}12436025].

Villeneuve-de-Puychagut. — Même mesure que Pardailhan et Soumensac :

40,837 pieds géométriques en carré. [43^{a}09161077].

Février 1894. René de Manthé.

RÉPONSE A M. de MANTHÉ

Par M. J.-A. BRUTAILS

Archiviste de la Gironde.

La présente note a le même but que les observations orales présentées par moi à la suite de la lecture de M. de Manthé, à la Sorbonne, sur les mesures agraires : rétablir la vérité et empêcher la propagation de l'erreur.

Il n'est pas inutile de rappeler que je ne fus pas le seul à

proposer des rectifications. MM. Levasseur, de l'Institut, et de Foville, qui présidait ce jour-là la Section, formulèrent aussi des critiques. Il est manifeste que nous ne nous étions pas donné le mot et que certaines de ces critiques doivent être fondées.

M. de M. vise à trop de précision dans les chiffres, que nous ne pouvons connaître que fort mal, dans les résultats de son étude; mais, dans sa méthode et dans son exposé, cette étude est fort vague : par exemple, l'auteur, qui a établi une distinction entre les « mesures primitives » et les « mesures secondaires », oublie d'énumérer les mesures appartenant à chacune de ces catégories; ailleurs, il dit que la contrée se divisait, en 1787, en trente-huit « fiefs », ce qui n'est pas une division géographique admissible pour la fin de l'ancien régime. Nulle part, enfin, il ne cite d'autorités, même lorsqu'il donne des termes connus, comme *séterée*, *quarterée*, une définition absolument nouvelle. Tout cela rend la pensée de M. de M. parfois insaisissable, et la difficulté de ma tâche en est un peu accrue.

Le travail que j'examine pourrait être ramené à trois objets : nomenclature des mesures agraires, rapport de ces mesures entre elles, leur origine historique.

I. — Au sujet de la nomenclature, je suis en désaccord avec notre collègue sur divers points. Tout d'abord, il s'agit de savoir si, à côté du *journal*, représentant la surface labourée en un jour par une paire de bœufs, il existe une « journée d'homme », non pas de « sarcleur de vigne », comme M. de M. me le fait dire inexactement, mais de travailleur cultivant la vigne à bras. Des actes authentiques innombrables mentionnent ces « journées d'hommes »; on en trouvera, par exemple, dans un terrier de l'église Saint-Seurin pour 1668-1670, où sont analysées des reconnaissances plus anciennes. C'est un fait contre lequel les raisonnements les plus ingénieux ne peuvent rien; je n'insiste donc pas. Je ferai observer seulement qu'il n'est pas permis d'opposer, comme M. de M. essaie de le faire, les usages courants de l'ancienne France et ses coutumes

officielles : il n'y avait pas, d'une part, des mesures vulgaires, de l'autre, des mesures légales.

En ce qui concerne les mots *poignère*, *poignerée*, si M. de M. avait posé la question tout d'abord comme il le fait aujourd'hui, je n'aurais pas élevé d'observation. Mais, dans son travail primitif, notre collègue ne se bornait pas à dire, comme actuellement, que les deux mots avaient été pris l'un pour l'autre, à l'époque moderne et dans certaine partie du territoire qu'il étudie; il attribuait, dès le IX[e] siècle, à *poignerée* le sens de mesure de capacité, qui appartient à *poignère*. Il écrivait : « Poignerée, du bas-latin *punherandam*, signifie proprement une poignée (de grains) ». Ce sont ces assertions qui ont déterminé mes réserves. Incidemment, je ferai remarquer que :

1° *Punheranda*, au nominatif, serait plus rationnel, le cas régime et le cas sujet, l'accusatif et le nominatif, ayant dans les noms de la première déclinaison, le même résultat phonétique.

2° *Punheranda* est une forme qui répugne au génie de la langue; la vraie forme est *punheriata*, qui est donnée par Ducange.

3° *Punheranda* ne peut pas produire phonétiquement *poignerée*, l'*a* tonique latin en position gardant en français sa valeur : *deliberanda délivrande*.

Mais l'erreur essentielle porte sur l'ensemble de la phrase et sur le mot *proprement*. Ducange définit la *punheriata* : « Modus agri unius punheriæ capax ». C'est la définition que j'ai indiquée dès le premier jour.

II. — Je passe au rapport des diverses mesures entre elles.

Dans toute son étude, ainsi que j'en ai déjà fait l'observation, M. de M. voit le moyen âge à travers nos institutions du XIX[e] siècle. C'est ainsi qu'il imagine un système de mesures agraires, avec une unité, des multiples et des sous-multiples : l'unité serait le *journal;* la *quarterée* vaudrait quatre journaux et la *séterée*, six. Ce sont là des conceptions modernes. Chacune de ces mesures était déterminée à l'origine par des moyens distincts, indépendants, de sorte qu'il n'y avait pas entre elles de rapports simples.

Entre le *journal*, surface labourée en un jour par une charrue, d'une part, — et la *séterée*, surface ensemencée au moyen d'un setier de grains, de l'autre, — le rapport n'était évidemment pas le rapport d'une unité de mesure avec son multiple. Plus tard seulement, on visa à simplifier ce système, à y introduire une certaine harmonie; mais au moyen âge chaque mesure, prise en soi, était trop indécise, trop vague pour que cette simplification fût possible.

Sans parler du IXe siècle, pour lequel nos connaissances sont presque nulles, au XIIe siècle, les mots *poignerée*, *séterée*, etc., gardaient leur sens primitif.

On en trouvera des preuves nombreuses dans les cartulaires de La Sauve : en 1133 on donna à l'abbaye, « autant de terre qu'on en peut ensemencer avec un muid, mesure comble ». Vers la même époque, des personnages attribuèrent à cette même abbaye une terre qu'ils jugeaient correspondre à 20 muids de semence; si l'évaluation était inexacte, on devait agrandir le champ. Je pourrais multiplier ces exemples; je préfère en donner d'une autre espèce. La *rège* est devenue, avant la Révolution, une mesure de superficie; mais pendant longtemps ce mot a seulement désigné le sillon : la longueur de la terre étant donnée par les confrontations, le nombre de règes indiquait approximativement la largeur.

Il est évident qu'avec des mesures manquant à ce point de précision, il ne faut point parler de multiples et de sous-multiples. M. de M. en convient d'ailleurs implicitement, quand il dit que l'on pouvait modifier le dernier sous-multiple. En réalité l'usage a dû les modifier tous; mais le fait signalé par notre collègue prouve du moins qu'il n'existait pas entre les diverses mesures agraires des rapports simples, comme dans notre système métrique.

Voila pour l'ensemble. Sur la valeur de chacun des prétendus multiples ou sous-multiples, M. de M. a émis des propositions que je ne crois pas plus fondées. A ses yeux, nous venons de le voir, la *séterée* vaut six journaux, la *quarterée*, quatre. D'après Ducange et tous les auteurs que j'ai consultés, la séterée est la surface de terre pour laquelle il faut un setier

de semence. On ne peut même pas dire que, si la *séterée* ne représentait pas exactement six journaux, elle en approchait : M. de M. a calculé qu'il fallait, pour l'ensemencement de six journaux, 4 hectol. 50; l'*Annuaire du Bureau des longitudes* indique, pour le setier, une valeur trois fois moindre, soit 1 hectol. 56.

Je n'ai pas cherché à quelle surface répondait la *poignerée*.

Pour le *carreau*, M. de M. estime que, « sa signification n'étant pas douteuse », pas n'est besoin d'évaluer cette mesure. Il me semble, au contraire, que le sens de ce vocable est loin d'être clair, et l'objection que me fait M. de M., à savoir que ce terme éveille en nous l'idée de *carré*, cette objection, dis-je, ne modifie pas mon opinion, car toutes les mesures de superficie peuvent être ramenées à des carrés.

J'arrive à la *latte*, au sujet de laquelle M. de M. avance qu'elle est « l'équivalent de la perche et de la vergée ». Ces trois mesures ont varié suivant les temps et les lieux; mais il n'est pas possible de dire qu'elles sont équivalentes. Ducange et M. Delisle ont produit des textes établissant que la *vergée* valait jusqu'à quarante et soixante fois la *perche*. D'autre part, des tables de conversion des mesures anciennes attribuent à la *latte* de Pellegrue, Gensac, Pujols, Castelmoron d'Albret, toutes localités dont s'occupe M. de M., une valeur de quatre à huit fois plus petite que la valeur de la *perche*, telle qu'elle nous est connue par l'*Annuaire du Bureau des longitudes*.

III. — J'aborde l'examen des théories de M. de M. concernant l'origine des mesures. Ces théories sont de tous points inconciliables avec les théories les plus solidement fondées. On ne peut pas soutenir que le démembrement d'un fief entraînât nécessairement la rédaction de coutumes nouvelles, surtout au IXe siècle, ni que la rédaction de coutumes fût un acte législatif; elle se réduisait, dans l'ensemble, à une codification de coutumes préexistantes. Nombre de localités n'avaient pas de coutumes écrites et les coutumes écrites ne l'étaient que pour une faible part. Les seigneurs, à l'origine surtout, ne consentaient à la rédaction des coutumes que contraints et forcés, et il est

inexact de parler d'une « tendance générale qui pousse de tous temps les seigneurs à établir, avec des coutumes nouvelles, des mesures inhérentes au nouveau fief ». Quant à signaler des contrats publics et des actes notariés à l'occasion des rapports entre seigneurs et vassaux au IXe siècle, c'est évidemment un *lapsus* et une distraction.

Affirmer avec notre collègue que « la multiplicité des mesures est due en principe à la décadence de l'empire carlovingien », c'est laisser supposer que nous avons des données exactes sur le système usité à l'époque qui précéda immédiatement cette décadence : or, nous n'avons pas ces renseignements. Tout donne à croire, au contraire, que sur ce point la féodalité n'a guère modifié le cours des choses : M. de M., qui fait du *journal* la base de tout son système, convient que le *journal* existait sous d'autres noms, chez les Romains et les barbares; le pied carré qu'il comprend à tort, selon moi, parmi les mesures agraires, — ce n'est pas plus une mesure agraire que le mètre carré, — le pied carré se retrouve dans l'antiquité; la *poignerée*, d'après notre collègue, était connue et dénommée dès avant la formation de la langue française. Sur ce dernier point il a peut-être fait erreur; mais enfin, il se contredit quand il affirme qu'on doit « reporter aux premiers temps du régime » féodal l'institution des mesures » dont il s'occupe.

Les traditions que M. de M. a recueillies sur la façon de déterminer la valeur du *journal* sont pittoresques, racontées le soir à la veillée, mais elles manquent de fondement. J'en prends pour preuve la réponse que notre collègue aurait faite à M. Levasseur : « Je m'en réfère aux mœurs et à l'esprit des » populations rurales du S.-O., je trouve que chez elles un » acte de ce genre n'a rien que de très naturel ». Notre collègue a oublié de montrer quel rapport existe entre la fixation du *journal* de terre, d'une part, les mœurs et l'esprit de nos populations rurales, de l'autre. Comme il s'agit d'un procédé qui se retrouve partout et un peu à toutes les époques, l'explication eût été non moins nécessaire qu'elle me paraît difficile. Mais il serait indiscret d'insister, et de cet argument de

M. de M., je retiens un seul point, c'est qu'il vise à établir seulement la possibilité du fait et non pas sa réalité objective.

Le raisonnement qui consiste à dire : les paroisses où telle mesure était en usage en 1787 appartenaient à tel fief créé au IXe siècle, donc cette mesure a été créée avec ce fief, — ce raisonnement est inacceptable pour une foule de motifs.

D'abord, il méconnaît la loi de l'évolution, de la transformation, plus ou moins lente, suivant les époques, mais continue, des institutions humaines. *A priori* et sans autre preuve, on peut affirmer que le système des mesures a varié entre le IXe et le XVIIIe siècles.

En second lieu, il est impossible de dresser la liste des paroisses d'une seigneurie au IXe siècle : nos connaissances sur la géographie féodale de cette époque ne vont pas jusque-là, —il s'en faut de beaucoup. De sorte que l'un et l'autre termes nous manquent pour le rapprochement que M. de M. a voulu faire. Il dit : Telles mesures du IXe siècle correspondent à tels fiefs de la même époque. Je réponds : Nous ne savons ni quelles étaient les mesures ni quels étaient les fiefs.

Je me bornerai à relever une contradiction importante dans cette partie de son travail. Il prétend que chacun des sous-multiples : *poignerée*, *tiers*, *carreau*, *latte*, répond à un fief primitif; après quoi, il ajoute : « le tiers avait été SUBSTITUÉ à la poignerée », dans un certain nombre de juridictions.

En fait, Bergerac, Gensac et Montravel, paraissent avoir appartenu à la même famille féodale. Cependant, l'un employait la *poignerée;* un autre, la *latte;* le troisième, le *carreau*. Villefranche-de-Longchapt, que M. de M. englobe dès le XIe siècle dans la châtellenie de Gurçon, est une bastide créée au XIVe siècle par Philippe-le-Bel.

M. de M. énumère encore comme faisant partie de cette châtellenie de Gurçon des paroisses qui, suivant M. de Gourgues, étaient rattachées à d'autres châtellenies.

M. de M. dit aussi : « De la fin du XIIe siècle aux premières années du XIVe siècle, les seigneurs des grandes châtellenies de Gurçon, de Bergerac et autres, furent amenés.... à démembrer leur fief au profit de leurs écuyers ou compagnons d'armes ».

A priori, ces partages entre écuyers sont la chose du monde la plus improbable. En fait, M. de Gourgues cite un texte qui établit que, précisément à cette époque, Gurçon fut augmenté d'un démembrement de Castillon.

Il y aurait encore fort à reprendre dans les opinions de M. de M. touchant les conditions des ventes de fiefs, touchant les causes qui empêchèrent de créer des mesures au XVIIIe siècle, etc.; mais je ne puis allonger indéfiniment mes observations.

Je me résume en constatant que M. de M. n'a pas tenu compte des lois de l'évolution historique, ni des règles de la philologie, ni des notions acquises sur l'histoire, la géographie et les institutions de la Guienne féodale, ni des lacunes que présentent ces notions.

Dans son travail je ne vois guère d'acceptables qu'un certain nombre de généralités; tout le reste est en opposition avec les résultats les plus sûrs de la science historique.

BRUTAILS.



Comptes-rendus des Séances du 2me semestre 1894

Séance du 10 juillet.

Présidence de M. C. de Mensignac, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président énumère les envois d'ouvrages, de lettres et de catalogues, dont :

1° L'*époque éburnéenne et les races humaines de la période glyptique*, par M. E. Piette, Saint-Quentin, in-8°, 1894.

Des remerciements seront adressés à l'auteur.

2° Lettre du Comité réuni en vue de l'érection d'un monument à la mémoire de M. de Quatrefages, le naturaliste et l'anthropologiste bien connu. Notre Société est invitée à vouloir bien déléguer un de ses membres à l'inauguration de ce monument qui aura lieu à Vallerangue (Gard), le 26 août prochain.

3° Circulaire du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant que la dix-neuvième session des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira le mardi 16 avril 1895 à l'école nationale des Beaux-Arts. Les mémoires préparés en vue de cette session devront être adressés à la direction des Beaux-Arts, avant le 10 février prochain, date de rigueur, etc.

M. Bardié demande qu'il soit dressé un catalogue général des livres qui ont été reçus jusqu'à ce jour par la Société, de façon qu'ils puissent être plus facilement consultés et mis à la disposition de chacun.

Il est répondu que la rédaction de ce catalogue serait très longue pour être très peu profitable; des précédents sont invoqués pour prouver que ce catalogue serait à peine utilisé.

Notre collègue émet un autre vœu qui est adopté.

Il serait d'avis que les ouvrages envoyés chaque mois fussent déposés sur le bureau pour être mis, au cours des séances, à

la disposition des membres qui auraient le désir d'en prendre connaissance.

M. Tournié, de la Réole, qui devait présenter un échiquier à armoiries de l'époque Louis XIV, en vieux Nevers, adresse ses regrets de ne pouvoir assister à la séance. Il ne peut qu'envoyer, avec une note explicative, la reproduction photographique de l'objet annoncé.

M. le Président donne lecture de la note de M. Tournié et soumet à l'assemblée la photographie qu'en a faite M. Amtmann.

Cet échiquier est cantonné de quatre écus armoriés qui portent :

D'azur à une bande d'or accostée de trois fleurettes, deux en chef et une en pointe.

L'impression de la note, mise aux voix, est adoptée. Il est décidé qu'elle sera accompagnée d'une planche.

M. Nicolaï, chargé du compte-rendu de la dernière excursion archéologique, s'acquitte de ce devoir. Tout en décrivant avec soin les monuments visités, notre collègue consacre à chacun d'eux un aperçu historique court mais substantiel, qu'il a rédigé sur des notes fournies par M. E. Feret.

Le menhir de Pierrefite a eu les honneurs de la première visite.

On croit communément qu'il borne une ancienne voie gauloise dont l'existence est manifeste.

M. Amtmann en a fait une photographie qui donne une idée parfaite de ce monument à ceux des membres de la Société qui ne l'ont jamais vu.

Les habitants du pays, observe M. Emilien Piganeau, avaient autrefois l'habitude de venir prier au pied du menhir; leurs dévotions terminées, ils ne manquaient de déposer leur offrande en faveur des passants pauvres, dans une cavité qui existe encore (1).

---

(1) N'est-il pas permis de voir, dans cette coutume très ancienne, un indice, une preuve, de la destination religieuse de ces sortes de monuments? A propos de la position du menhir de Pierrefite sur une voie gauloise, il est un rapprochement sur lequel je demande la permission

Plus loin, en avançant vers le but du voyage, le château de Lescours que d'illustres personnages ont habité à différentes époques, s'est présenté aux regards des excursionnistes. Plus loin encore, c'est l'abside romane de Saint-Sulpice-de-Faleyrens qui a excité leur admiration, quoique des réparations maladroites aient anéanti bien des détails. A quelque distance se trouve Saint-Jean-de-Blaignac. Le clocher pignon de son église est fortifié par deux contreforts couronnés d'échauguettes. Elles étaient autrefois réunies par une galerie crénelée qui se développait sur la façade même du clocher. Il n'en subsiste aujourd'hui que des arrachements informes.

Enfin, la ruine imposante du château de Rauzan, ancienne demeure du richissime Bernard Angevin, bourgeois de Bordeaux, qui possédait d'innombrables seigneuries dans un rayon considérable. M. Nicolaï rappelle, au sujet de ce château, la magistrale étude de M. Léo Drouyn, qui lui a consacré un long article dans sa *Guyenne militaire*.

Le remarquable rapport de M. Nicolaï sera imprimé dans nos *Actes*.

M. Emilien Piganeau lit une notice historique et descriptive sur trois cloches de l'église Saint-Pierre de Bordeaux qui sont sur le point d'être fondues.

La plus ancienne de ces trois cloches, qui serait digne d'un musée, porte la date de 1503.

L'impression de la notice de M. Piganeau est votée.

Notre honoré collègue demande la permission de lire deux notes qui seront également destinées à nos *Actes*.

C'est d'abord la mention de la découverte, faite à Saint-Emilion, dans l'ancien couvent des Cordeliers, du cadavre momifié de quelqu'un de ses anciens prieurs. Ces restes, par-

---

d'insister. La plupart des peuples qui ont échappé à la civilisation et qui, par cela même, ont conservé tous les caractères des peuples primitifs, élèvent sur le bord de leurs voies de communication, soit des pierres brutes, soit de modestes édicules, personnifiant en quelque sorte la matière, le monde, devant lesquels ils ne passent pas sans s'incliner ou s'agenouiller.

R. de M.

faitement conservés, étaient enfermés dans un cercueil de plomb nouvellement mis à jour.

La seconde note a pour objet la signification d'une expression employée dans quelques titres du XV[e] siècle; M. Piganeau a remarqué que dans les comptes de la Maison de Ville de Saint-Emilion il est quelquefois question de *carnes de quart d'escuz.*

M. A. Brutails fait remarquer que chez les hommes du moyen-âge, les divisions en demi et en quart étaient en grande faveur. M. Brutails pense que les *armes de quart d'escuz* sont simplement des *quarts de quart d'écus.*

La séance est levée à 11 heures moins le quart.

Le Président, C. DE MENSIGNAC. — *Le Secrétaire,* R. DE MANTHÉ.

Séance du 10 août 1894.

Présidence de M. C. DE MENSIGNAC, président.

Après la lecture du procès-verbal, qui est adopté, M. le Président donne connaissance de la correspondance qui lui est parvenue. Il lit entr'autres le programme d'un voyage dans le Nord de la France, en Belgique et en Hollande, organisé par la Société archéologique du Tarn-et-Garonne. Il commencera le 19 août et prendra fin le 9 septembre. M. le Président invite les membres désireux de prendre part à cette longue excursion à envoyer leur adhésion dans le plus bref délai.

M. le Président dépose ensuite sur le Bureau un certain nombre de catalogues de numismatique et de bibliographies. Les catalogues ayant trait à la numismatique ne présentent rien d'intéressant en ce qui concerne notre région.

Présentation, par MM. Bardié et de Mensignac, de M. P. Laffitte.

Par suite du mauvais temps, ceux de nos collègues qui devaient lire les communications annoncées à l'ordre du jour, n'ont pu assister à la séance. M. Feret étant seul présent, demande

la parole pour continuer la lecture de sa *Statistique archéologique du département de la Gironde.*

Béguey est l'objet des nouvelles recherches de notre honorable collègue. Le souvenir historique le plus important qu'il signale date de 1410. A cette époque fut signé à Béguey un traité d'alliance des sénéchaux de Bordeaux et de Bayonne. Au point de vue archéologique, c'est à peine si on peut reconnaître les traces du vieux château. Quant à l'église paroissiale, elle a été rebâtie il y a peu de temps.

A Capian, jolie église ancienne, possédant des sculptures en bois provenant de l'Abbaye de la Sauve et une chaire également en bois qui a été classée parmi les monuments historiques du département. Après avoir dit un mot de La Vergne, des châteaux de Moueys et de Ramondon, l'auteur signale, dans le domaine de La Chaize, un ancien rendez-vous de chasse des seigneurs de Langoiran.

M. Feret passe à la commune de Cardan ; il décrit l'église très ancienne dont les chapitaux historiés sont des plus curieux.

A Lestiac, fragments gallo-romains, mosaïques et tronçons de statues de la même époque.

L'église de Loupiac est un des plus beaux monuments religieux du XIIe siècle que nous ayons dans la Gironde, aussi, les études qu'elle a suscitées sont-elles fort nombreuses.

A Paillet, sur la Garonne, M. Feret signale l'église dont la plus grande partie est ancienne et le prieuré de Sainte-Catherine. Des médailles de Gratien et d'Antonin ont été trouvées dans le domaine du château de Paillet.

M. le comte de Chasteigner demandant la parole au sujet de cet article déclare se souvenir qu'il a vu jadis dans les environs de Paillet une vasque magnifique, toute en marbre blanc, qui mesurait trois à quatre mètres de diamètre. C'est dans une vigne qu'elle fut découverte. M. Feret prend bonne note de cette communication.

De l'ancien château de Rions il ne reste plus qu'une simple poterne à côté de laquelle s'élève une vieille maison sans valeur archéologique. L'église de cette commune remonte au XIIe siè-

cle. On a signalé de nombreuses traces de l'époque gallo-romaine

De Rions l'auteur passe à Tastes, château de la commune de Sainte-Croix du Mont qui présente, dit-il, quelque intérêt quoique il ait été trop souvent remanié, au XVI[e] siècle, notamment.

Aucun membre de l'Assemblée ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Il est dix heures et quart.

Le Président,
C. DE MENSIGNAC.

Le Secrétaire,
R. de MANTHÉ.

Séance du 9 novembre.

Présidence de M. C. DE MENSIGNAC, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Au sujet de la partie de la *Statistique archéologique* lue par M. E. Feret, M. Brutails signale que la porte romane de l'église de Béguey, ancien Neyrac, se trouve chez M. Raymond Durat, qui l'a fait placer sur sa propriété de La Roque, près de Cadillac. M. de Mensignac rappelle qu'il n'y a de classée comme *monument historique* que la seule chaire de l'église de Bonnetan.

M. Piganeau indique que la vasque gallo-romaine de marbre dont M. Feret a relevé la découverte à Paillet est devenue la propriété de M. de Castelnau d'Essenault, qui doit la posséder encore. Si ces souvenirs sont bien exacts, cette vasque était de marbre rouge. M. Feret, au sujet de divers échanges d'observations provoquées par l'importance archéologique de la ville de Rions et les lacunes relevées à ce sujet dans le dernier procès-verbal, précise que si le document, forcément succinct, n'a pas entièrement suivi le travail dont il a donné lecture à la Société, tous les détails archéologiques signalés ont été abordés par lui dans son étude.

M. de Mensignac annonce qu'aussitôt qu'il a eu connaissance du décès de notre regretté collègue M. Tournié, il a adressé à sa famille, au uom de la Société, une lettre de condoléances.

Il est ensuite procédé au renouvellement du Bureau pour l'année 1895, qui sera ainsi composé selon le résultat des divers votes qui ont eu lieu :

Président : M. de Faucon.

Vice-présidents : MM. Piganeau et Habasque.

Secrétaire général : M. le Dr Berchon.

Secrétaires adjoints : MM. de Manthé et Feret.

Trésorier : M. Dagrant.

Archiviste : M. Amtmann.

Assesscurs : MM. Dezeimeris et Bardié.

Aux termes des statuts, M. de Mensignac devient assesseur de droit, comme président sortant.

Les ouvrages suivants ont été reçus par la Société :

Analecta Bollandiana, Bruxelles, 1894, t. XIII, fasc. 1 et 2.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, t. XVIII, 1893, 4 fasc.

Revue des études grecques, nos 23 et 24 de 1895, no 25 de 1894.

Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, t. XX, 1893.

Annales du Musée Guimet, t. XXIX, no 1, 1894.

Journal of american folk lore, t. VII, no 24, 1894.

Annales del Instituto fisico, geografico del museo national de Costa-Rica, t. IV, 1891-1893.

M. Bardié propose à la Société de décider qu'une délégation sera envoyée auprès de M. le Maire pour lui représenter combien il serait fâcheux que le Musée des Armes, les collections romaines et gallo-romaines, ainsi que les antiquités égyptiennes, etc., etc., qui se trouvaient autrefois réunies dans le Musée de la rue Jean-Jacques Bel, ne fussent pas mises sous les yeux du public au moment et pendant la durée de la prochaine Exposition.

Les Sociétés savantes qui vieudront dans notre ville, à l'occasion notamment des Congrès qui y seront tenus, manifeste-

ront quelque étonnement de la pauvreté de nos collections archéologiques, car, si remarquablement installé que le soit notre musée lapidaire, il est loin de représenter à lui seul les richesses archéologiques diverses que nous possédons et qui concernent d'autres époques ou d'autres manifestations de l'art ancien.

MM. Brutails et Nicolaï s'associent à cette proposition.

Elle est adoptée et la Société, après avoir pris prétexte de cette occasion pour adresser ses félicitations à M. de Mensignac pour l'installation du Musée lapidaire à laquelle il a présidé avec tant de goût et de savoir, nomme pour présenter à M. le Maire le vœu de la Société, MM. de Faucon, Bardié, Dagrant et Nicolaï.

M. Bardié espère aussi que dans un avenir qui pourrait être prochain, si la municipalité était intéressée à la question, notre Société pourrait être installée dans les locaux de la Porte du Palais, qui deviendrait un bien intéressant lieu de rendez-vous pour les archéologues girondins. Cette seconde proposition est également prise en considération, mais aucune démarche ne sera faite, pour le moment, dans ce sens.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.

Le Président,	*Le Secrétaire de la séance,*
C. de Mensignac.	A. Nicolaï.

Séance du 14 décembre.

Présidence de M. Ch. de Faucon, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Faucon, en prenant possession du fauteuil de la présidence, remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant par ses suffrages à la présider, surtout pendant cette année qui verra l'exposition de Bordeaux, pendant laquelle il espère que la Société se signalera par ses travaux.

M. de Faucon donne ensuite lecture d'une lettre de notre

collègue, M. Charles Berchon, remerciant la Société des derniers hommages rendus à la mémoire de son père, M. le Dr Berchon et spécialement de l'envoi d'une couronne à ses obsèques.

M. le Président annonce, en outre, la mort de notre regretté collègue M. le conseiller Bonie, qui a légué à la ville son remarquable musée.

Lecture est aussi donnée d'une dépêche de M. de Manthé s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion de la Société.

La Société décide l'impression, dans ses *Actes*, du discours prononcé par M. de Faucon sur la tombe du regretté Dr Berchon.

La Société s'étant préoccupée des conditions dans lesquelles elle pourrait participer pendant la durée de l'Exposition aux travaux des Sociétés savantes qui se réuniront dans notre ville, il résulte des renseignements pris auprès de M. Vital, président de la Commission des congrès et conférences que les Sociétés qui feront partie du Congrès, en dehors du Congrès spécial de l'Association française pour l'avancement des sciences, seront indépendantes et jouiront des avantages accordés, soit pour la facilité des réunions, soit au point de vue des réductions obtenues des Compagnies des chemins de fer.

La question est agitée de savoir si la Société ne pourrait pas organiser un grand Congrès archéologique pendant l'Exposition soit avant, soit après celui de l'Association française pour l'avancement des sciences : MM. de Faucon, Feret, de Mensignac et Amtmann interviennent dans cette discussion, et comme il semble que l'état des finances de la Société comme aussi le peu de temps qui reste pour préparer une aussi considérable entreprise ne permettent guère d'en assurer une réalisation suffisante quant au résultat, cette question est renvoyée à l'examen d'une commission spéciale composée de MM. de Faucon, Amtmann, Feret, de Mensignac et Nicolaï. Cette commission déléguera ensuite deux de ses membres auprès de la Commission des congrès et conférences de l'Exposition.

M. de Faucon rend compte de la démarche qu'il a faite avec MM. Dagrant, Bardié et Nicolaï auprès de M. le Maire de Bordeaux, conformément au vœu émis par la Société dans la précédente réunion ; sans prendre aucun engagement, M. le Maire a pris acte de la démarche faite auprès de lui en donnant l'assurance

que le vœu de la Société serait pris en sérieuse considération.

M. Amtmann présente une suite très intéressante de photographies de vieilles maisons et des derniers vestiges des remparts de Bordeaux; elles circulent parmi l'assemblée.

M. de Mensignac informe l'assemblée qu'un fort remarquable chapiteau du XVIIIe siècle mesurant 0^m60 de hauteur sur 0^m70 de largeur a été découvert sur l'emplacement de l'ancienne chapelle des Augustins. Il est très bien conservé. Le musée lapidaire auquel il a été donné vient de s'enrichir également de tous les motifs de sculpture et d'ornemention remplacés à l'église Sainte-Croix de Bordeaux. Nombre d'entre eux sont dans un tel état de conservation que l'on ne s'explique pas comment on a pu leur préférer un travail moderne.

M. Daleau, de Bourg, présente deux photographies faites par M. Amtmann des deux devants d'autel en verroteries variées, perles cylindriques de couleurs : or, argent, grenat, vert et bleu que possède l'église de Bourg.

L'un d'eux, le plus ancien, est de temps immémorial attribué à la reine Anne d'Autriche; le second semble être du XVIIIe siècle. M. Daleau fait remarquer la curieuse représentation symbolique du vase eucharistique; un travail sera d'ailleurs, sous peu, présenté à la Société par M. l'abbé Sire, de Bourg.

M. Féret donne lecture d'une lettre adressée par M. le marquis de Castelnau d'Essenault au sujet de la vasque de marbre trouvée à Paillet dont il est question au précédent procès-verbal.

Les renseignements les plus complets y sont donnés sur sa découverte et les diverses vicissitudes de cet antique jusqu'à sa destruction finale.

M. de Castelnau d'Essenault avait eu le soin d'en prendre la coupe et les dimensions et un calque de son croquis est joint à son intéressante lettre.

La Société adresse ses remerciements à M. de Castelnau.

M. Nicolaï achève la lecture de son rapport sur l'excursion de Rauzan.

La séance est levée à dix heures et demi du soir.

Le Président,
CH. DE FAUCON.

Le Secrétaire de la Séance,
A. NICOLAÏ.

DISCOURS

Prononcé le 13 novembre 1894 par M. DE FAUCON, *président de la Société d'archéologie de Bordeaux, aux obsèques de* M. Ernest BERCHON, *secrétaire général de la Société.*

MESSIEURS,

Au nom de la Société archéologique de la Gironde, je viens dire un dernier adieu à notre éminent et regretté Secrétaire général, au travailleur infatigable, qui a consacré toute sa vie au soulagement de ceux qui souffrent et à la science qu'il aimait passionnément.

M. Berchon (Ernest), né à Cognac, le 16 juin 1825, entré comme élève à l'Hôpital de la marine, en 1843.

Interne en chirurgie en 1845.

Médecin de 3me classe de la marine, à Brest, en 1846.

Médecin de 2me classe, en 1850.

Médecin de 1re classe, en 1855.

Au cours de sa brillante carrière, il visite les cinq parties du globe, plus particulièrement Terre-Neuve, les Antilles, Saint-Pierre de Miquelon, Tahiti, les îles Marquises, Sébastopol (guerre de Russie), le Sénégal, New-York et rapporte de ses voyages une collection intéressante d'objets et des mémoires scientifiques.

Directeur du Service sanitaire de la Gironde de 1865, à 1885. On lui doit, pendant sa longue et intelligente administration, l'agrandissement du lazaret de Trompe-Loup.

Membre du Conseil d'hygiène en 1866.

Médecin principal de la marine en 1867.

Médecin principal de 1re classe en 1868.

Membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères, parmi les principales :

Société d'anthropologie de Paris, en 1859.

Société de médecine de Bordeaux, en 1860.

Société impériale de chirurgie de Paris, en 1866.

Académie de Bordeaux, en 1872.

Président de la Société archéologique de Bordeaux, en 1884.

Président de l'Académie de Bordeaux, en 1890.

Secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux, depuis 1886, jusqu'à sa mort.

Auteur de nombreux mémoires sur la chirurgie, sur la médecine, l'hygiène, l'anthropologie, l'économie politique, la géographie et l'archéologie; parmi ces derniers, je citerai plus particulièrement : Notes sur les bracelets en bronze trouvés à Pauillac (Gironde), publiées en 1884.

Nouvelles recherches sur les souvenirs laissés en Gironde par Pey-Berland, découverte du sceau de cet archevêque, 1886.

Documents inédits sur la chapelle de Saint-Raphaël en Médoc, patrie de Pey-Berland, 1888.

Etudes paléo-archéologiques sur l'âge de bronze spécial en Gironde, 1889.

Saint-Jean de Sagondignac, en Médoc, 1890.

Le baron de Cayla, archéologue girondin, 1744-1831, 1890.

Les roues à clochettes dans les églises, 1892.

Vie du pape bordelais Clément V. — Son testament. Ses médecins. — Découverte du lieu de sa naissance (Villandraut), 1893.

Je ne puis oublier, Messieurs, qu'au mois d'août 1885, il fut chargé de représenter notre Société au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences à Nancy, et qu'il y lut son remarquable rapport sur l'organisation des musées en province.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1865, de l'ordre de la Rose du Brésil en 1874, de la Couronne de fer d'Autriche-Hongrie, en 1875, officier d'Académie en 1877.

Tels sont, Messieurs, les souvenirs que nous laisse celui dont nous déplorons la perte. Mais ce qui l'intéressait surtout, c'étaient les recherches archéologiques dont il a enrichi nos publications.

Doué d'une prodigieuse facilité de travail, M. le Dr Berchon a eu le secret d'apporter, pendant de longues années, une coopération active aux nombreuses Sociétés savantes dont il faisait partie.

Aucune, je dois le dire, n'a bénéficié plus que la nôtre des trésors de son ardeur et de sa science. Aucune, par conséquent, ne lui doit un souvenir plus ému et une plus vive reconnaissance.

C'est l'expression de ces sentiments, si légitimement dûs à l'infatigable collègue qui n'est plus, que j'ai le douloureux honneur de déposer sur sa tombe au nom

de cette Société qui est aujourd'hui aussi attristée de sa mort qu'elle a été longtemps fière de sa collaboration.

Nous regrettons avec le savant le chrétien convaincu, l'homme de bien, dont la vie a été employée à soulager avec les douleurs physiques tant de douleurs morales, et qui trouve maintenant auprès de Dieu, avec l'éternelle paix, la récompense de ses vertus et de sa grande charité.



NOTE

SUR

DEUX MONUMENTS FUNÉRAIRES

DU MUSÉE LAPIDAIRE DE BORDEAUX

Par Th. **AMTMANN.**

Archiviste de la Société archéologique de Bordeaux.

Le premier a été trouvé en 1826 en construisant deux maisons sur l'emplacement du local appelé tantôt le Musée, tantôt le Lycée ou Lycée-Variétés et enfin le Lycée brûlé et qui correspond aux n°s 22 et 24 du cours de l'Intendance (1).

Ce monument est mutilé, la tête du personnage a disparu, ce qui reste mesure 77 cent. de haut sur 40 cent. de large.

Son exécution est grossière, mais ne manque pas d'une certaine vigueur; les proportions sont peu observées, les mains et les pieds sont surtout d'une grandeur exagérée.

Il représente un homme debout, vêtu de la tunique à manches courtes, tenant de la main droite le fouet à

---

(1) *Inscriptions romaines de Bordeaux*, par C. Jullian, t. II, p. 317.

deux lanières appelé *flagellum* (1) et maintenant de la main gauche, jetée sur son épaule, une large bande d'étoffe terminée par une frange. Cette bande rappelle en tous points les *dorsualia* faites d'étoffes aux vives couleurs ou de soie qu'on mettait en travers sur le dos des chevaux dans les grandes cérémonies.

Ces objets nous indiquent que nous nous trouvons en présence d'un homme qui s'occupait spécialement de chevaux, mais nous ne croyons pas, ainsi qu'on l'a prétendu, que ce soit un conducteur de char « *Auriga* »; en effet, son costume ne rappelle en quoi que ce soit celui de ces derniers et ses attributs ne ressemblent aucunement à ceux qui les caractérisaient; nous croyons donc être plutôt en présence d'une sorte de palefrenier « *Agaso* » prêt à harnacher le cheval de son maître et à lui remettre son fouet à double lanière.

Le Musée possède un autre monument semblable mais en moins bon état. Au Musée de Lyon il y a aussi un fouet à double lanière fort semblable au nôtre.

Le deuxième monument, que Jouannet appelle le *jeune homme au cercle*, a été trouvé en 1831 en faisant des fouilles rue Neuve de l'Intendance sur l'emplacement de la maison Faget, à l'est de l'endroit exploré en 1826 (2).

Ce monument est aussi mutilé, ce qui en reste mesure 94 cent. de haut sur 50 cent. de large.

Il représente un homme debout, vêtu de la tunique à manches courtes par dessus laquelle se voit une autre pièce d'étoffe ou de cuir recouvrant la partie antérieure du corps depuis la taille jusqu'aux genoux ressemblant

---

(1) Rich, p. 273 donne une représentation de fouet très semblable au nôtre.

(2) *Inscriptions romaines de Bordeaux*, par C. Jullian, t. II, p. 319.

assez à un tablier qui serait maintenu à la taille par une ceinture dont les bouts retomberaient sur le ventre. De la main droite il tient un outil, sorte d'*ascia,* dont le côté tranchant est légèrement creux et recourbé afin de pouvoir mieux creuser les surfaces planes, l'autre terminé par une tête comme un marteau; de la main gauche, il semble tenir un cercle ou avoir la main appuyée sur un tonneau (*cupa*).

L'analogie qu'offre l'outil de notre figure avec celui dont se servent encore de nos jours les tonneliers et qu'ils appellent asce nous fait supposer que nous avons affaire à un *cuparius* (tonnelier), hypothèse que vient confirmer la position de la main gauche, quelle que soit du reste l'interprétation que nous acceptions d'un cercle ou d'un tonneau; cette dernière nous paraît la plus vraisemblable car à l'époque romaine les fûts ne portaient pas de barres transversales sur les fonds comme de nos jours,

Ce monument offre donc un véritable intérêt, car il n'en est venu jusqu'à nous aucun se rapportant à ce corps d'état, le nom seul nous a été conservé (1).

Nous n'avons, du reste, que des données très incertaines sur ce métier; nous savons toutefois que les douves de bois, *tubulæ,* étaient maintenues ensemble par des cercles de jonc, d'osier ou de fer. Le bois de pin, *picea,* était particulièrement estimé comme conservant mieux le vin à cause de la résine qu'il contient (2).

Le chêne paraît avoir été peu employé à la confection des fûts.

Le vin était mis dans ces futailles au sortir du pressoir et c'est là que s'opérait la fermentation. Le vin

---

(1) Orelli, *Ins.,* t. II, 4176-4177.
(2) Pline, *Hist. nat.,* XIV, 42.

commun destiné à la consommation immédiate y restait; les vins de valeur étaient au contraire conservés dans des vases en terre (*amphor*). Les fûts en bois étaient surtout employés en Gaule (1).

On a plusieurs représentations de tonneaux. A Augsbourg en Bavière on a trouvé un bas-relief représentant une cave remplie de tonneaux.

On en voit aussi sur la colonne Trajane. En Angleterre (comté de Buckingham) on a trouvé un baril.

---

(1) Pline, *Hist. nat.*, XIV, 132; Strabon, 5, p. 214-218.



MONSÉGUR

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE

Par M. l'abbé LÉGLISE

Membre de la Société Archéologique de Bordeaux.

Durant mon séjour à Monségur, j'ai souvent causé avec les anciens des choses d'autrefois dont il ne reste plus trace.

Je vais consigner ici ces quelques souvenirs (1).

Je décrirai aussi les rares reliques de ce que fut Monségur.

I. LES MURS DE VILLE

L'ancienne bastide de Monségur était fermée d'une ceinture de hautes et fortes murailles, élevées au commencement du XIVe siècle.

Ces murailles « aussi bonnes qu'il est possible.... de bonne pierre et bien épaisses, aussi bonnes qu'il y en eust en Guyenne » au témoignage de Montluc (2),

---

(1) Voir pour l'histoire de Monségur le riche cartulaire l'*Esclapot* (*Archives historiques de la Gironde,* t. V, pp. 1-98), Lapouyade, *Commiss. des mon. historiques*, année 1845, pp. 65 et suiv.; La *Guyenne Militaire*, par Léo Drouyn, in-4°, 1865, t. II, pp. 378 et suiv.; l'*Histoire de la Réole*, par M. Octave Gauban, La Réole, in-8°, 1873, pp. 451 et suiv.; *Privilèges, franchises, droits, coutumes et libertés de la ville et prévosté royalle de Montségur*, publié par M. Archu, Sauveterre de Guyenne, Chollet, 1876, in-8° de XII-66 p.; enfin, ma notice sur le *Calendrier de l'Esclapot*, avec l'*Introduction sur l'histoire de ce Manuscrit*, et des notes bibliographiques, par M. le Dr E. Berchon, *Société Archéol.*, t. XII, pp. 1-64.

(2) *Comment.*, Paris, 1866, in-8°, t. II, p. 443 et suiv.

lequel estime qu'il « eust cousté plus de cinq cents coups de canons avant que l'ont eust fait trou pour entrer deux hommes de front seulement » (1), consistaient, dans la majeure partie du périmètre, en un revêtement de granit appliqué au rocher vif et se continuant au-dessus de manière à former rempart.

Les pierres, taillées seulement sur la face extérieure, formaient des assises régulières, fixées au moyen d'un ciment d'une solidité prodigieuse.

Vues du dehors, les murailles de Monségur paraissaient avoir sur tout leur périmètre une hauteur égale : leur sommet, en effet, était sensiblement horizontal ; mais il n'en était pas de même de la base.

Monségur est bâti sur un promontoire qui s'avance de l'est à l'ouest dans la vallée du Drot et la domine.

Du côté de la rivière, c'est-à-dire au nord, à l'ouest et au sud-ouest, l'escarpement naturel est très accentué, de sorte que pour bâtir les murailles hautes de vingt pieds et plus, il suffisait de tailler le rocher et de le revêtir d'assises régulières que l'on élevait seulement à six pieds au-dessus du sol intérieur de la place. Au sud et à l'est les conditions étaient bien différentes.

Nous décrivons plus bas les fortifications de l'est.

Au sud, à partir de l'angle sud-est jusques au château, le sol s'incline en pente relativement assez douce, depuis la rue Latrène, distante d'une vingtaine de mètres des murailles, jusques au fond du vallon où coule le ruisseau des Fontaines. Cette pente ne pouvait fournir un escarpement suffisant pour être utilisé, et l'on dut bâtir la muraille de plain-pied. On la retrouve intacte, de la base au sommet, à l'ouest de la porte des Fontaines, dans les maisons Delpech fils aîné (au ca-

(1) *Ibid.*

dastre, n. 57) et Petiteau (n. 58), rue Latrène. Elle mesure de dix-huit à vingt pieds de haut sur une épaisseur constante de deux mètres. La surface intérieure comme la surface extérieure est formée d'assises en belle pierre d'appareil très dure; le corps de muraille se compose de moellons liés par un très bon ciment. Telles étaient ces murailles que Montluc désespérait de jeter à terre à coups de canon.

Lapouyade, qui écrivait en 1845, époque à laquelle il était facile de connaître d'une manière précise l'état primitif des murailles, dit que « la construction des murs était telle qu'on pouvait les parcourir sur la plate-bande qu'ils offraient dans leur pourtour; l'on y arrivait par des escaliers et des portes pratiquées à cet effet » (1).

Pour faciliter la défense de ces murailles, on avait ménagé à l'intérieur comme à l'extérieur le long de leur base un chemin de ronde continu. A l'extérieur, ce chemin fait encore le tour de la ville.. Nous verrons quel cruel parti Montluc en sut tirer. Il est devenu, au midi, la route de la Réole à Duras; au nord, c'est la promenade d'été; on y va respirer l'air vif de la vallée et admirer le magnifique panorama du Drot. Le chemin de ronde intérieur a presque totalement disparu. Déjà, en 1736, le sieur Moreau, gouverneur de la ville, se plaint « en pleine Jurade que des particuliers ont fait bâtir sur le terrain public qui est dans la ville le long des murs » et que plusieurs habitants « sont aboutissans aux murailles ». On lui répond qu'il en était ainsi sous ses prédécesseurs (2).

En 1780, les murailles ainsi que les glacis et fossés furent déclassés et concédés par le roi aux habitants (3).

---

(1) *Commiss. des mon. his.*, 1845, p. 67 et s.
(2) Jurade du 13 mai 1736. *Arch. municip. de Monségur.*
(3) Gauban, *Hist. de la Réole*, p. 466.

Le chemin extérieur fut réservé mais celui de l'intérieur, déjà coupé par endroit, fut partout envahi par les riverains. Au nord, les jardins furent poussés jusques à la muraille; au midi, le chemin de ronde fut couvert de constructions qui relièrent les maisons au mur de ville. Il ne m'a été possible de le retrouver dans son état primitif que dans la maison Delpech, rue Latrène, (n° 57 du cadastre), où le tronçon du chemin de ronde a été conservé sous forme de cour. Le sol est encore pavé de dalles en pierres, avec une rigole parallèle au mur dans le milieu pour l'écoulement des eaux. Le mur de l'habitation est lui-même parallèle au mur de ville de manière à laisser au chemin de ronde une largeur constante de deux mètres.

Il faut reconnaître que ce chemin de ronde intérieur permettant aux hommes du guet de circuler librement au pied des murailles de jour comme de nuit, favorisait singulièrement la police en temps de paix et la défense en temps de guerre.

J'attribuerai volontiers la conservation de ce tronçon de chemin de ronde à une circonstance particulièrement intéressante, la présence d'un puits dans l'épaisseur même du mur de ville. J'imagine que ce puits, creusé dans le roc comme tous les puits à Monségur, et, par suite d'un diamètre fort restreint bien que d'une assez grande profondeur, existait déjà lorsque fut construit le mur. La preuve en est que son orifice fut laissé dans l'épaisseur du mur, mais du côté extérieur, en sorte que, pour y accéder de la ville, il fallait traverser le mur. Comme il est toujours précieux dans une ville de posséder un bon puits, celui-ci ne fut point sacrifié, et l'on ménagea, pour y venir puiser, une sorte de poterne qui existe encore. Du côté de la campagne, l'orifice du puits fut dissimulé et enfermé comme dans une cave;

du côté de la ville, en construisant le mur, on ménagea une large et belle embrasure aveugle en plein cintre, pour en diminuer l'épaisseur, et dans le bas de cette embrasure une ouverture permettant de descendre au moyen de sept marches, à travers le mur, dans la cave où est le puits.

Depuis que les murs de ville furent concédés aux habitants, on a pratiqué une ouverture sans régularité directement au-dessus du puits.

Le caractère monumental donné à l'embrasure aveugle, dix pieds de haut sur cinq de large, indique assez que ce puits était public et servait à tout le quartier, qui y venait puiser par le chemin de ronde.

De ces belles murailles, qu'un glorieux passé aurait dû rendre sacrées, il ne subsiste plus, hélas ! que quelques lambeaux enclavés dans les maisons au midi ; quelques assises du revêtement au nord, la partie basse du mur de l'ancien couvent des Capucins qui longe le champ de foire; partout ailleurs le rocher reste à nu comme une mâchoire édentée.

Il faut bien le reconnaître, avant que la main de l'homme n'eut attaqué ces murailles et consommé leur ruine, la main inexorable du temps l'avait commencée. Lorsque Louis XIV se fut montré majeur, on sentit partout en France que l'ère des guerres de partis était fermée. Les petites villes fortes de province songèrent dès lors à s'embellir plutôt qu'à s'imposer des sacrifices pour l'entretien de leurs fortifications. Du reste, l'artillerie rendait ces vieux murs à peu près inutiles. A Monségur, comme ailleurs j'imagine, on les laissa tomber pierre à pierre. Quatre-vingts ans plus tard, l'enceinte n'offrait plus qu'une succession de pans de mur couverts de lierre et de brèches béantes. Lorsque, en 1729, les capucins entreprirent de bâtir leur cou-

vent, ils demandèrent à l'intendant de faire démolir les murs de la ville aboutissant au terrain qui leur était destiné, « d'environ dix pieds par le haut et de l'étendue d'environ cent pieds, offrant de le faire bâtir plus solidement de la même hauteur » (1).

Durant tout le dix-huitième siècle, les brèches continuèrent à s'élargir, les ruines à s'amonceler, sur le chemin de ronde. Indépendamment de l'aspect disgracieux qu'offraient ces éboulis, les bons bourgeois, accoutumés à dormir en paix derrière des portes bien closes, ne se sentaient plus en sûreté. Le 24 décembre 1783, le maire et les jurats représentent en conseil « que depuis longtemps les murs de cette ville sont dans le plus grand délabrement qu'il se puisse..., qu'il n'y a plus de sûreté pour les passants..., que tant d'ouvertures rendent facile l'entrée des voleurs.... Ils proposent s'il ne serait pas expédient de supplier Monseigneur le maréchal duc de Mouchy, commandant en chef de la province, d'accorder aux officiers municipaux d'abattre et raser les murs de la ville dans toute son enceinte, à la hauteur de dix à douze pieds...; la pierre serait utilisée à fermer les brèches et l'excédent vendu pour couvrir la dépense.... » (2). Une délibération fut prise dans ce sens, mais il ne paraît pas que l'on ait donné suite à ce projet. Quelques propriétaires, après le déclassement, opérèrent seuls des restaurations partielles, comme on le voit à la maison Delpech. Des pierres d'appareil ont été arrachées au-dessus de l'embrasure dont nous avons parlé pour servir à fermer une brèche voisine où on les retrouve. Mais

(1) Jurade du 8 mars 1729, *Arch. munic. de Monségur.*

(2) Jurade du 24 décembre 1783, *Arch. munic. de Monségur.*

l'ensemble des murs de ville était en ruine quand éclata la Révolution (1).

Dès lors, il ne fut plus question de réparer les brèches, mais d'achever la démolition des épaisses murailles pour tirer un utile parti des matériaux. Il fallut y employer des carriers, encore parvenaient-ils difficilement, avec tout leur outillage, à en avoir raison.

Vers 1830, la destruction était achevée. Monségur restait démantelé; un simple mur de clôture indiquait au voyageur qui venait de la plaine le périmètre de ses fortifications disparues, mais les rues avaient été pavées à bon marché. C'était le temps où l'église abbatiale de la Grande-Sauve était démolie pour empierrer les chemins, où le château de Cazes était vendu comme carrière et ses murs invulnérables attaqués à la mine.

II. LES PORTES

Les quatre portes fortifiées percées aux quatre points cardinaux de l'enceinte, la porte du Drot au nord, la porte des Tours à l'est, la porte des Fontaines au sud et la porte de la Réole à l'ouest, eurent le même sort que les murailles.

Une pétition des habitants de Monségur datée de 1290, témoigne qu'ils laissèrent la construction des quatre portes à la charge du roi d'Angleterre (2).

En temps de guerre, les portes étaient gardées et fortifiées selon les circonstances. On verra plus bas comment Montluc trouva la porte des Fontaines murée du côté de la campagne et obstruée du côté de la ville par un rempart de terre et de fumier.

---

(1) Lapouyade, *Commiss. des mon. hist.*, année 1845, p. 67 et suiv.
(2) *Archiv. his. de la Gir.*, t. V., p. 32.

En temps de paix, la garde de chaque porte était confiée à un portier ou valet de ville qui l'ouvrait le matin et la fermait le soir. Après la fermeture des portes, les clefs devaient être portées chez le Gouverneur de la place, dont l'hôtel, selon la tradition, avoisinait la porte des Fontaines (maison Petiteau). Mais, soit négligence de la part des valets de ville, soit plutôt que depuis la fin des guerres de partis, la longue paix intérieure eut amené l'usage d'entrer en ville même au fort de la nuit et, par suite, de laisser ouvrir les portes après l'heure du couvre-feu, nous trouvons qu'en 1736 le sieur Moreau, gouverneur de cette ville nouvellement en charge, se plaint à la Jurade que les clefs des portes ne lui sont pas portées le soir par les valets de ville. Il paraît que cette licence datait déjà de longtemps et que les jurats se souciaient peu d'y mettre ordre, car ils se bornèrent à répondre au gouverneur qu'il en était ainsi sous son prédécesseur (1). Les portes continuèrent donc jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle à se fermer la nuit, mais le valet de ville gardait la clef pour ouvrir, le cas échéant.

La ville assurait aux portiers un salaire convenable: « Le portier chargé de la porte des Tours jouit, à titre de dédommagement, de la culture de terrains vacants autour des murs et fossés de ville. Cependant les vastes glacis ont de tout temps et en toute saison servi de paccage au menu bétail des bouchers de cette ville et de ceux qui en ont dans le voisinage, comme aussi de passage au public et pour toutes les voitures (2).

Les quatre portes furent détruites vers les époques suivantes : La porte de la Réole en 1790, celle des

---

(1) *Arch. municip. de Monségur.*
(2) *Ibid.*, Jurade du 13 mai 1736.

Tours en 1820, celle du Drot en 1827, celle des Fontaines en 1828 (1).

Nous décrivons plus bas la porte des Tours et celle des Fontaines La porte de La Réole, la plus simple de toutes, consistait, d'après Lapouyade, en une arcature ogivale sommée d'un massif. On voyait au-dessus de cette porte, fixés dans le mur, en forme de croix, cinq boulets de canon qui auraient annoncé, selon la tradition, que la ville de Monségur fut prise et reprise dans une journée jusqu'à cinq fois.

La porte du Drot « couronnée de créneaux » était défendue par un ouvrage en avant-corps, sorte de barbacane, dont M. Léo Drouyn a donné le plan (2).

Non loin de la porte du Drot, en tirant vers l'est, sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les bâtiments de la Gendarmerie, était un vaste château appelé vulgairement Château du Nord, qui commandait l'angle rentrant du périmètre, considérable en ce point, et la vallée du Drot, comme le Château du Midi commandait le Champ-Fresin. Vers 1840 les ruines du Château du Nord furent achetées par M. Issartier, qui bâtit la Gendarmerie.

III. LE CHATEAU ET LE CHAMP FRESIN

Du côté de l'est, Monségur n'avait que des fortifications artificielles.

Du côté du nord, la ville était doublement défendue par l'escarpement naturel très accentué, et par le Drot, large et profond, qui coule au bas.

Au couchant, mêmes avantages, moins le cours du Drot qui s'éloigne.

---

(1) Lapouyade, *loc. cit.*

(2) *Guyenne milit.*, art. Monségur, planche CXLII.

Au sud, l'art avait complété l'œuvre de la nature pour multiplier les moyens de défense.

La porte des Fontaines, en face des tanneries, s'ouvrait dans une forte muraille très élevée.

A la porte des Fontaines arrivait « un grand chemin », qui est la route de Marmande, dont le tracé fut rectifié en ce siècle, lors de la construction du pont sur le ruisseau des Fontaines. L'ancien tracé, converti en jardins, se distingue facilement, descend derrière la poterie actuelle et aboutit proche de la tannerie.

La route de La Réole ne contournait point la ville au sud, et montait droit à la porte de la Réole par le Pavé dont il sera parlé plus bas.

A la muraille du sud était adossé le château, sorte de citadelle assez vaste, dont on voit encore quelques pans de murs couverts de lierre.

La partie militaire du château a disparu à peu près complètement. La vaste maison appartenant actuellement à M. Robert-Mitchell, conseiller général de Monségur, ses jardins et dépendances, avec la place des Tilleuls, en occupent l'emplacement.

Le château comprenait dans son ensemble des bâtiments destinés, selon toute apparence, à loger le Gouverneur et sa famille. Ces bâtiments subsistent encore, du moins en majeure partie et offrent dans l'espèce un grand intérêt archéologique. Ils sont compris dans l'immeuble appartenant à M. Gaston Boulin du Beysserat.

Lorsque éclata la Révolution, cette maison de la rue Latrène, qu'alors on appelait aussi Grande-Rue, appartenait à un parent des de Boulin, Berthonneau fils, d'une des plus anciennes familles de Monségur, lequel fut condamné par le tribunal révolutionnaire et exécuté. Ses biens furent confisqués.

Un M. Deynaut se porta acquéreur de la maison qui

nous intéresse et la paya en assignats dix mille cinq cents livres.

Clément de Boulin, arrière-grand-père de M. Gaston Boulin du Beysserat, la racheta de M. Deynaut pour le même prix qu'il solda en espèces, par acte passé devant Mᵉ Chadelle, notaire à Monségur, le 22 prairial, an II de la République.

Depuis, l'immeuble n'est plus sorti de la famille Boulin.

Le corps de logis, divisé dans toute sa hauteur par un mur de refend, comprenait, pour ce qu'il en reste, car une partie a été rebâtie, quatre vastes pièces, deux au rez-de-chaussée et deux au premier étage. Situé à l'est du château, il jouissait de deux façades, l'une au midi, sur la campagne, par dessus la muraille, l'autre au nord, sur la ville. Chaque pièce prenait le jour par une grande croisée à meneaux richement décorée, à l'extérieur, de moulures gothiques.

Ce logis, comme tous les autres bâtis sur le même alignement jusqu'à la porte des Fontaines, n'étant séparé de la muraille que par l'étroit chemin de ronde, avait son entrée principale au nord, du côté de la ville. Commençons donc par là notre visite.

La porte principale s'ouvre dans la façade nord d'une tour octogonale, à moitié engagée dans l'angle nord-ouest de la maison.

Cette tour sert de cage à un très large escalier tournant en pierre, qui conduit de la cave jusques aux combles. Remarquons cette disposition de l'escalier en limaçon dans une tour spéciale ; nous la retrouverons dans d'autres logis de distinction.

Les escaliers tournants présentent d'ordinaire l'inconvénient d'être très rudes à gravir. Celui-ci, au contraire, grâce aux proportions des marches longues de

1m50 à 1m80, très larges par suite à leur extrémité et d'une hauteur très restreinte, offre l'ascension la plus douce. Les dames du château pouvaient très aisément monter et descendre sans le secours d'une rampe.

Au rez-de-chaussée ainsi qu'au premier étage une croisée assez large éclaire l'intérieur de la cage.

Au premier étage, un pallier en pierre, qui subsiste ençore, donnait accès dans les appartements. Dans un des angles de la cage se remarque une figure grossièrement sculptée servant de corbeau.

L'escalier se continuait au-dessus du premier étage pour conduire aux combles.

Au-dessus du pallier des combles, la tour s'élève encore; mais à partir de là l'escalier était en bois. Il n'en subsiste que des ruines. Le noyau de l'escalier de pierre se continue par un poteau qui supporte le faîte du toit. Mais avant d'atteindre le toit, ce poteau supporte un plancher auquel conduisait l'escalier de bois. Pour expliquer l'objet de ce plancher, il suffit d'observer qu'au-dessus la tour a ses murs percés de trous sur toute leur surface intérieure et se transforme en colombier.

Emportés par le premier mouvement de curiosité, nous avons négligé d'examiner en détail la porte d'entrée, pièce assurément la plus curieuse de toutes ces ruines.

En descendant, nous remarquons au-dessus de la porte intérieure qui donne au rez-de-chaussée, une clef de voûte destinée à porter des armoiries qui ne furent jamais sculptées.

La porte d'entrée, dont nous donnons un dessin est ornée d'un encadrement très riche et fort original. Il se compose de deux pilastres à deux étages, le pre-

mier pour la baie, le second pour le tympan. Autour de la baie, dans l'angle des pilastres, règne un large ruban en torsade. Sur le plat des pilastres, de chaque côté de la baie, sont sculptées en relief des majuscules gothiques superposées au nombre de six. Le pilastre de gauche en porte sept, mais il y a lieu de croire que la première constitue une erreur du sculpteur. Ces lettres sont, à gauche, E B R E H I M; à droite, B R E H I M; chacune mesure environ quinze centimètres.

Que signifient ces lettres? Sont-ce des initiales? ou bien faut-il y voir des mots à saveur hébraïque? énigme dont nous n'avons pas encore la clef.

Au-dessus de la baie le tympan, très élevé, est décoré d'un arc tudor reliant les deux pilastres qui l'encadrent. A la base du tympan manque une pierre carrée qui, probablement, portait des armoiries.

Si du dehors nous levons les yeux à la hauteur du premier étage, nous apercevons dans l'angle formé par le mur de façade et la tour, une tourelle de guet en partie couverte de lierre, reposant sur un corbeau grossièrement sculpté qui représente un monstre accroupi, aux pieds armés de griffes.

A gauche de la tour est la belle croisée dont nous donnons un dessin spécial.

Les autres étant à peu près semblables, il suffisait d'en dessiner une. La baie est divisée en trois par deux meneaux en croix. De même que la porte d'entrée, les fenêtres sont ornées extérieurement d'un encadrement formé de deux pilastres à base et chapiteau qui supportent le linteau. Entre la baie et le linteau une surface plane forme tympan. La surface des pilastres est décorée de motifs. Au-dessous de leur base et de tout l'ensemble de l'encadrement règne un motif horizontal

Les pieds droits évasés ont, de même que le meneau vertical, leur surface découpée de colonnettes à base gothique.

Ce type n'était pas l'unique employé pour les fenêtres à meneaux. La plupart de celles que l'on retrouve ont leur baie divisée en quatre. On en peut voir une de ce genre dans la rue du Soleil, et à côté une autre divisée en deux seulement par un meneau horizontal. Au même endroit subsiste encore une petite fenêtre grillée à ogive trilobée.

Puisque nous parlons de la rue du Soleil, signalons ici un usage qui révèle à quel point les bons bourgeois de Monségur étaient gens soucieux de leurs commodités. Cette ruelle fort étroite coupe en deux les immeubles qui la bordent, de sorte que les propriétaires ont pour la plupart d'un côté leur magasin et logement en façade sur la Place ou la Grand-rue; de l'autre, leurs écuries, greniers et autres dépendances. Afin de pouvoir commodément, à toute heure et par toute saison, passer des uns aux autres, ils avaient imaginé de jeter au-dessus de la rue, à la hauteur du premier étage, un large pont en bois porté sur des corbeaux. Ces corbeaux prouvent que le projet fut conçu dès l'origine. Le pont était fermé de cloisons qui supportaient un toit; une petite fenêtre y donnait du jour. La municipalité a arrêté, dans ces derniers temps, de faire disparaître, par extinction, ces constructions si commodes, comme empiétant sans doute sur le domaine communal.

Revenons au château et pénétrons dans le corps de logis. Malheureusement il ne reste que les murs et la toiture. Tout ce qui a pu s'enlever a été enlevé, même les énormes poutres en chêne qui portaient le plancher, et qui sont aujourd'hui converties en meubles de prix.

Au rez-de-chaussée étaient les cuisines et, selon toute apparence, la salle à manger. Les cuisines occupaient la pièce du midi, en façade sur le chemin de ronde et la muraille. On y trouve encore un évier de pierre.

La salle à manger était au nord, et sa porte ouvrait immédiatement dans la tour de l'escalier. Il ne reste à noter dans cette pièce que les corbeaux sculptés qui portaient les solives du plancher, et la grande cheminée, en partie ruinée. Cette cheminée est remarquable par ses dimensions plutôt que par ses ornements, qui sont des plus simples.

Immédiatement au-dessus, et séparée de la précédente seulement par l'espace qu'occupait l'épaisseur du plancher, était la belle cheminée du salon d'honneur, dont il ne reste que les deux pieds droits. Le manteau aura sans doute été utilisé. Cette cheminée, comme la précédente et les deux autres que l'ont voit encore dans la partie sud du logis, était en pierre.

Immédiatement au-dessus de la salle à manger, au nord, était donc le salon d'honneur, où l'on accédait directement de l'escalier. Il avait jour sur la ville par la grande fenêtre que nous avons décrite.

Parallèlement au salon d'honneur, et au-dessus des cuisines étaient, au midi, les appartements à coucher éclairés par une grande fenêtre semblable à celle du nord. De cette fenêtre on jouissait d'une vue ravissante sur la campagne.

Le chemin de ronde a été, depuis le déclassement, converti en terrasse.

Il nous reste à visiter la cave. L'escalier de la tour, devenu plus étroit, nous y conduit. C'est une belle cave dont la voûte est renforcée d'un puissant arc-doubleau à ogive. On y remarque au ras du sol, du côté du mur de

ville, une large pierre de forme arrondie par le haut, qui semble former dans la muraille une ouverture donnant accès dans quelque conduit souterrain pour sortir de la ville par les glacis.

C'est là tout ce qui reste du château.

Le château se trouvait bâti de manière à commander le Champ-Fresin.

Le Champ-Fresin est ce plateau rocheux qui domine la plaine en forme de promontoire, au sud de Monségur, et auquel la tradition a attaché le nom de *champ de bataille*.

De fait on ne peut y fouiller à quelque profondeur sans découvrir des ossements ensevelis en des fosses creusées dans le calcaire, sans trouver des débris d'armes et autres vestiges de la guerre. Il y a quelques vingt ans, M. Delfortrie (1), alors juge de paix à Monségur, y pratiqua des fouilles régulières.

Au reste, il suffit d'une promenade au Champ-Fresin pour reconnaître que ce plateau est unique comme position stratégique devant Monségur, et partant a dû être le théâtre de sanglants combats durant les sièges nombreux que cette place eut à soutenir depuis le XIV[e] siècle.

Durant tous ces sièges, le plateau du Champ-Fresin et la région qui le continue et l'avoisine, durent être le centre des opérations de l'ennemi, comme aussi de la résistance des assiégés.

Le pays, au sud de Monségur, est coupé par un système de ravins profonds et de dos de terrain disposés en éventail, et convergeant vers un point de la

---

(1) Membre de la Société Archéologique; voir sa bibliographie au t. X, p. 18 des actes de la Société.

plaine où furent le petit bourg, l'église et le cimetière de Neujeon, à l'angle sud-ouest de la ville.

Neujeon est ainsi le centre d'où rayonnent quatre plis de terrain formant un système d'ondulations parfaitement régulier.

Au fond de chaque ravin coule un ruisseau bordé de trembles. Ces divers ruisseaux se réunissent dans la plaine et se jettent dans le Drot par une même embouchure.

Le premier de ces ravins, qui détermine le promontoire sur lequel est bâti Monségur, part de la Grange, au sud-est de la ville, et longe les murs du sud. L'art achevant l'œuvre de la nature, l'avait converti en fossé de défense. Le ruisseau qui coule au fond et sur lequel furent établies jusqu'à ces derniers temps les fameuses tanneries, est alimenté par « les fontaines » d'où la porte sud tire son nom. Le « grand chemin » dont parle Montluc, descendait jusque dans le lit du ruisseau. Le barrage des tanneries, ou quelques larges pierres jetées en travers, offraient aux. piétons un passage à sec.

Entre le mur et l'escarpe de ce fossé naturel régnait le chemin de ronde.

La contre escarpe, naturellement abrupte, est découpée par quelques ondulations, et un pli qui descend en pente assez douce juste en face du château.

A cent ou cent cinquante pas au plus de la contre-escarpe, se trouve « le Champ-Fresin ».

Ce plateau, de cent cinquante à deux cents pas en longueur sur cinquante de large, constitue un second promontoire formé par le dos d'un soulèvement, de calcaire grossier, qui se termine brusquement et domine la plaine. Il finit la longue ondulation qui règne entre le ravin des Fontaines dont on vient de parler, servant

de fossé à la ville, et le second ravin qui descend du Beysserat et reçoit les eaux de La Fontaine.

Ce second ravin mesure une étendue de 350 à 400 mètres. Il était facile d'y loger toute une petite armée de siège et de l'y mettre à couvert du feu de la ville. Du côté de la ville, en effet, règne un escarpement abrupt du rocher (*un tap*) formant un talus vertical de cinq à six pieds de haut, de sorte qu'un homme debout s'y abrite parfaitement. Il est d'ailleurs garni de taillis et de broussailles.

Les ennemis pouvaient amener par ce ravin, jusqu'à 150 mètres de la ville, hommes et munitions, sans craindre des arquebusades tirées du haut des remparts.

Une fois maîtres du plateau, ils occupaient une citadelle de granit, dont il fallait, pour les déloger, faire le siège en règle.

De là, leurs arquebusiers pouvaient être détachés et rayonner à l'est jusques au bourg de Montignac et au Drot, de façon à investir complètement la ville, si besoin était, et à couper les routes de Marmande, de Saint-Gérault, de « La Sauvetat d'Eymet », et le Gué de Montpoisson.

En ce point, non seulement ils bombardaient la ville à loisir, sans crainte de voir leurs batteries démontées, mais leurs canons commandaient la plaine par où l'on vient de la Réole, en sorte qu'il leur était facile et de priver la place de tout secours arrivant de ce côté, et de protéger les convois de vivres et les troupes de renforts qui leur seraient destinés.

Et si l'on suppose que l'artillerie de la place, qui du côté de l'ouest commande admirablement la plaine, empêchait tout secours d'arriver par là aux ennemis campés au Champ-Fresin, le troisième et le quatrième ravins offraient à ces secours une voie sûre.

Ces deux ravins, très rapprochés et presque parallèles, descendent de la route qui mène de Lamothe-Landerron. Ils sont orientés du sud-est au nord-ouest, et viennent mourir dans la plaine, à Neujeon, au pied du Champ-Fresin. Le fond de ces ravins est très encaissé, et les pentes, du côté de la ville, très abruptes.

D'après cette description, on voit que les trois derniers ravins offraient aux assiégeants comme des lignes de siège naturelles. Nul doute qu'un capitaine expérimenté n'ait, du premier coup d'œil, saisi tous ces avantages, et tenté d'abord de s'établir au Champ-Fresin.

De leur côté les assiégés durent comprendre que leur salut dépendait de ce point, et qu'ils devaient en rester les maîtres à tout prix.

Le Champ-Fresin et toute l'ondulation qui s'étend vers le Beysserat, formaient ainsi, au delà de la contre-escarpe, un second rempart. L'ennemi n'y pouvait arriver, du côté de la plaine et du ravin, que par un assaut.

Il se livra donc sur cette plate-forme aride, recouverte à peine d'un tapis de mousse, des luttes acharnées à l'arme blanche, et lorsque les ennemis s'en furent rendus les maîtres, et que les soldats de la ville, repoussés ou trop peu nombreux, se furent retirés derrière les murailles, les canons du Château et de la porte des Fontaines firent pleuvoir sur le Champ-Fresin les boulets et la mitraille.

Ainsi se justifient les nombreuses sépultures militaires découvertes sur ce petit plateau et le nom populaire de *Champ de bataille* que la tradition lui conserve.

C'est évidemment sur ce point que le comte de Derby et ses Anglais, en 1345, dressèrent ces « Grands engins que on avait amenés et achariés de Bordeaux et de Bergerac » et qui lancèrent durant quinze jours, au

rapport de Froissart, « des pierres de faist qui rompaient tours et murs et toits de salles et de maisons » (1).

Malgré des assauts journaliers, le chevalier Hugues de Battefol, commandant de la place, prétendait soutenir le siège six mois; mais les habitants le contraignirent de prêter l'oreille aux propositions de l'Anglais et d'entrer en composition.

Une trève d'un mois fut convenue, aux termes de laquelle, si elle n'était soutenue. la ville deviendrait anglaise. Douze bourgeois se constituèrent otages et furent envoyés à Bordeaux. Il y a toute apparence que ces négociations se traitèrent à la barrière de la porte des Tours, à l'est, car le sire de Mauny, chargé de transmettre les conclusions du comte Derby, « chevaucha jusqu'aux barrières de la ville où le chevalier (Hugues de Battefol) était qui l'attendait » (*Ibid.*, p. 382). Or, les barrières n'étaient guère accessibles à un cavalier que de ce côté.

Une clause de la trève portait que l'armée anglaise pourrait, si besoin était, librement s'approvisionner de vivres pour ses deniers. La ville avait des magasins pourvus pour six mois. Les Anglais en profitèrent; mais fidèles à la trève, et sans doute aussi désireux de se concilier les habitants, ils n'entrèrent point dans Monségur. D'ailleurs ils se dédommagèrent en courant et pillant le pays qu'ils « trouvèrent plein et dru, et grosses villes bâties où ils recouvraient de tous vivres à franc-foison » (2).

Ces derniers mots de Froissart donnent une idée de la prospérité au moyen-âge de cette fertile contrée où les bourgs se donnaient la main.

---

(1) *Chroniques de Froissart*, liv. I, chap. CCXXXIV.

(2) Froissart, *loc. cit.*

La trève expirée, Monségur n'étant pas secouru, accepta la domination anglaise.

Je n'ai pas à faire l'histoire des alternatives qui la firent passer, durant tout le cours de la guerre de cent ans, tantôt au pouvoir du roi de France, tantôt à celui du roi d'Angleterre, et j'arrive de suite au fameux siège de Montluc, durant les guerres de religion.

IV. Siège de Monségur par Montluc (1562)

Le siège de Montluc, c'est le siège terrible, le siège légendaire dont le souvenir reste impérissable à Monségur et résume tous les autres. Tout le monde y connaît le nom de l'implacable capitaine, tout le monde y raconte, ce que je n'ai vu écrit nulle part, qu'il fit pendre aux chevilles des poteaux qui soutenaient la vieille Halle, les jurats de la ville.

Nous allons suivre pas à pas le récit détaillé de ce siège que Montluc a écrit dans ses *Commentaires*, en nous éclairant de la connaissance des lieux.

En 1562, Monségur tenait pour le parti de la Réforme. « Le capitaine Héraud, un brave soldat s'il y en avait en Guyenne » et qui précédemment avait servi sous Montluc, y commandait de sept à huit cents hommes.

Le motif immédiat de ce siège fut de rendre libre le cours de la Garonne, dont les rives, à l'exception de La Réole, étaient au pouvoir des protestants, et de permettre aux blés d'arriver à Bordeaux qui était presque à la famine (1).

Symphorien de Durfort, seigneur de Duras (2), à la

(1) Montluc, *Commentaires*, Paris, 1866, in-8o, t. II, p. 440; Théod. de Bèze, *Hist. Eccles.*, liv. IX, t. II, in-12, 1880, p. 768.

(2) La seigneurie de Duras, apportée aux Durfort par Marquise de

tête d'une petite armée calviniste comprenant de la cavalerie et une nombreuse infanterie, tenait la campagne en Benauge.

Avant tout il fallait s'en débarrasser, car les villes fermées ne tenaient que par son appui.

Montluc partit de Bordeaux à la tête de la cavalerie, laissant à Burie, commandant des troupes royales en Guyenne, le soin d'amener quatre pièces de campagne, que devaient accompagner les gens de pied.

Le 17 juillet, Montluc était de fort bonne heure à la Sauve. L'abbé lui apprenait que Duras campait à une grosse lieue, près de Targon.

Montluc pensant que Burie s'était mis en route de bon matin, lui dépêcha l'avis que l'on allait rencontrer l'ennemi, le priant d'arriver en diligence. Malheureusement le vieux commandant avait tardé à partir.

A sept heures, Montluc et ses cavaliers rejoignaient l'armée de Duras. De nouveau il mande à Burie de se hâter, le croyant proche.

Jusqu'à midi les deux troupes s'observèrent. On fit paître les chevaux le long des haies, la bride à la main. Cependant Burie n'arrivait pas.

Sur les deux heures, au plus fort de la chaleur sous un ciel de feu, Duras se mit en marche, non pour attaquer, mais pour quitter la place. Les hommes de Montluc n'étaient pas un contre vingt. Il tint un conseil de guerre. Quelques-uns opinaient qu'en de pareilles conditions c'était risquer la perte de toute la Guyenne que

---

Goth, nièce du pape Clément V, qui épousa Arnaud de Durfort mort en 1324, fut successivement érigée en vicomté sous le fils de Symphorien, Jean de Durfort; en marquisat sous le fils de ce dernier, Jacques de Durfort qui mourut en 1628; et en duché par lettres enregistrées au Parlement le premier mars 1689, en faveur de Jacques-Henri de Durfort, maréchal de France (V. Moréri, art. Durfort).

de tenter le combat. Montluc fut d'avis qu'ils étaient trop avancés pour éviter de se battre, et qu'il fallait tout oser plutôt que de perdre le prestige par une reculade.

L'avis fut adopté avec enthousiasme et sans plus tarder on se mit en mouvement. C'était assurément une folie, sur un terrain coupé de bois, de vignes, de fossés, et si Duras avait eu des hommes solides, Montluc était perdu. L'audace seule le sauva. Les arquebusiers ne commencèrent à tirer qu'à trente pas. Alors se donna la charge. La cavalerie de Duras fut bientôt mise en déroute, et sa fuite entraîna une bonne partie des gens de pied. Il ne resta qu'« environ trois cents piquiers » campés dans un taillis fortifié de fossé », qui croisèrent le bois et firent un merveilleux devoir » (1).

Montluc, à la tête de ses cavaliers, se jeta avec une telle furie sur les piques de ce bataillon carré, qu'après la charge il lui restait à peine vingt chevaux debout. Il eut son cheval tué, son fils deux, et les autres chefs de même. « Et veulx dire, écrit-il en racontant ce combat, que l'estoit la plus grande cargue la plus furieuse sans bataille là où je me sois jamais trouvé... et si seulement cent chevaulx fussent tournés à nous, j'étois mort et tous ceulx qui estions là » (2).

Une fois de plus la décision et la promptitude avaient triomphé de la puissance et de la temporisation. Montluc n'attendit ni les deux compagnies de gens de pied qui venaient de Bordeaux et avaient couru tout le jour, « et en cuydarent crever de la grand chaleur qu'il faisait », ni la compagnie de M. de Termes, arrivée à la Sauve à midi, et qui en partit au grand trot sur la

---

(1) Théod. de Bèze, *Hist. eccles.*, liv. IX, t. II, 1580, in-12, p. 770.

(2) *Comment.*, Paris, 1866, in-8°, t. II, pp. 438-439.

nouvelle de l'engagement, mais ne put arriver assez tôt sur le terrain, ni l'artillerie de Burie qui arrivait à la Sauve en même temps que lui-même y rentrait sur les cinq heures du soir.

Les huguenots ne perdirent que trente hommes. Le tiers de ceux de Montluc tombèrent morts ou blessés.

Théodore de Bèze en conclut que Duras fut vainqueur. Si l'on compte les morts, oui, mais non si l'on apprécie l'effet moral.

Tandis que Duras se retirait, Montluc et ses gens se rallièrent sur place et restèrent sur le champ de bataille sans être inquiétés.

Les suites prouvèrent bien qu'il avait remporté une victoire décisive.

N'osant plus compter sur ses hommes, Duras battit en retraite et se réfugia dans Sainte-Foy.

Montluc traîna ses hommes et ses chevaux blessés jusques à la Sauve, où il rejoignit Burie qui arrivait pour apprendre la victoire, Il était vieux, « et les gens vieulx ne peuvent estre si dilligens que les jeunes » (1).

Libres du côté de l'armée calviniste, Burie et Montluc décidèrent de faire tomber toute résistance sur la Garonne et de commencer par réduire Monségur.

Il fallait des canons de siège. Burie, infatigable malgré son âge, partit pour reconduire à Bordeaux les quatre pièces de campagne, désormais inutiles, et en ramener trois canons.

Montluc vint à La Réole attendre les canons. Durant le trajet on lui porta la nouvelle que les protestants, craignant qu'il ne passât la rivière, avaient abandonné Bazas.

A La Réole il apprit qu'une soixantaine de hugue-

(1) *Comment.*, *ibid.*, p. 440.

nots, la nuit qui suivit le combat de Targon, s'étaient retirés à Gironde.

Il y fut, les prit, et « sans autre cérémonie », les fit tous pendre aux piliers de la halle.

Ces exécutions sommaires et sans merci que nous allons voir se renouveler partout où Montluc fera des prisonniers, étaient moins le fait d'instincts sanguinaires que la mise en pratique d'un système délibéré et froidement poursuivi, pour éteindre la guerre civile en peu de temps. Il s'en explique lui-même : « On pouvait congnoistre par là où j'estois passé, car par les arbres, sur les chemins, on en trouvoit les enseignes. Ung pendu estonnoit plus que cent thués » (1). Et comme de pareilles rigueurs paraissaient à plusieurs dépasser les droits de la guerre, il essaie de se justifier en écrivant : « Estant serviteur du roi et catholique, je faisais mon devoir ; que si tout le monde eust faict ainsi, on n'eust pas veu ce que nous avons veu depuis » (2).

Sur la fin de juillet, Buric arriva à La Réole avec les trois canons de siège. Montluc partit alors pour Monségur et passa par Sauveterre où il fit pendre « sans despenser papier ni ancre, et sans les vouloir escouter, car ces gens parlent d'or » (3), quinze ou seize huguenots qu'il y prit. Arrivé dans la plaine de Monségur, en face de la porte de La Réole, il ne s'approcha point des murailles de ce côté où rien ne le protégeait, mais laissant à sa gauche, sans s'y arrêter, le bourg de Neujeon, et s'abritant derrière le promontoire et le plateau du Champ-Fresin, il fit entrer ses canons dans le ravin que nous avons décrit, et les amena jusques à la hau-

(1) *Commentaires, loc. cit.*, p. 442.
(2) *Commentaires, loc. cit.*, p. 443.
(3) *Commentaires, loc. cit.*, p. 443.

teur de la route de Marmande, sans qu'ils pussent être en vue des assiégés.

L'artillerie se reposa le reste du jour. Cependant Burie et Montluc avaient contourné la place jusqu'à la route « de la Sauvetat d'Eymet », et Burie s'était logé dans un petit groupe de maisons en face de la porte des Tours. Montluc se logea près de là, c'est-à-dire, à La Grange, au sud-est de la ville.

Tandis que Burie se reposait quelque peu des fatigues de la route, Montluc et les commissaires de l'artillerie, d'Ortubie et Frédeville, voulurent reconnaître la ville avant la nuit. Ils en explorèrent les approches malgré les arquebusades, et leur conclusion fut qu'il fallait attaquer au midi par la tannerie. C'était le point où la contre-escarpe se rapprochait le plus du rempart. D'ailleurs, les bâtiments abandonnés de la tannerie offraient un précieux moyen d'approches.

Bref, la nuit venue, Montluc quitte la Grange. fait sortir de derrière les talus du Champ-Fresin la compagnie du capitaine Bardachin et, à la faveur des ténèbres, la conduit en silence à la tannerie qui était dans le fossé, en face de la porte des Fontaines.

La porte des Fontaines, à laquelle arrivait « le grand chemin » venant de Marmande, s'ouvrait en ogive dans le rempart sous une tour carrée de médiocres dimensions (1).

Cette tour, qui va jouer un rôle si décisif, avait pour objet de surveiller les approches extérieures de la porte et de les commander. Elle était, en conséquence, du côté de la campagne, percée de meurtrières et munie d'une galerie de machicoulis dominant la porte (2). Du

(1) En 1828, il restait encore l'arceau en ruine et l'escalier de pierre en plein vent du côté ouest.

(2) Lapouyade, *Commiss. des mon. hist.*, ann. 1045, pp. 67 et suiv.

côté de la ville, au contraire, cette tour, qui ne contenait qu'une seule pièce haute, n'avait d'ouvertures que les deux petites portes au-dessus du rempart, qui y donnaient accès. On arrivait à ces deux portes par deux étroits escaliers de pierre en plein vent qui montaient le long du rempart, l'un à droite, l'autre à gauche de l'embrasure de la porte de ville.

Quelques jours auparavant les assiégés pressentant que cette porte, dans le cas d'un siège qui ne pouvait tarder, serait le point faible auquel s'attaquerait l'ennemi, l'avaient fortifiée, à l'intérieur par un rempart de terre et de fumier, et à l'extérieur par une muraille qui fermait entièrement l'ouverture.

Ce fut leur perte.

Tandis que Bardachin et sa compagnie étaient postés à la tannerie, à cinquante pas à peine de la porte, les canons étaient amenés à cent pas en arrière « sur un petit haut, vis-à-vis de la porte », c'est-à-dire un peu au-dessus de la poterie actuelle, à l'est de la route, au sommet du plateau, de manière à viser la porte par dessus la tannerie,

Contre l'avis des deux commissaires d'artillerie, Montluc voulut savoir d'abord ce qu'il y avait derrière la muraille neuve qui couvrait la porte. Il fit porter au près des fagots que l'on alluma et, sur son ordre, les canonniers tirèrent, à la clarté du feu, dans la muraille, cinq ou six coups, qui la jetèrent à terre.

Les assiégés ne se doutaient nullement du résultat de cette première canonnade et ripostaient par force arquebusades.

Sans perdre un instant, Montluc envoya le capitaine Vinos, enseigne de Bardachin, reconnaître la brèche. Lui-même et Bardachin s'étaient glissés en rampant derrière un gros noyer, à cinq ou six pas de la porte.

Cachés et abrités derrière le tronc de cet arbre, ils voyaient dans l'embrasure laissée vide par la chute du mur, quelque chose qu'ils ne distinguaient pas. L'enseigne revint leur dire que ce qu'ils y voyaient était la herse que les gens de la place avaient descendue avant de murer la porte. Montluc, toujours blotti derrière le noyer, renvoya l'enseigne examiner plus attentivement. Celui-ci reconnut qu'un homme couché sur le ventre pourrait passer sous la herse. Aussitôt Montluc quitte le noyer, retourne auprès de ses canons sur le plateau et mande en diligence au capitaine Charry d'amener « sans sonner tabourin ni faire aucun bruit » toutes les compagnies restées à couvert derrière le Champ-Fresin. A mesure qu'elles arrivaient il les faisait mettre ventre à terre derrière l'artillerie.

Ces dispositions prises, Montluc donna l'ordre au commissaire d'Ortubie de commencer à tirer sur la porte, encore qu'il ne fût pas du tout jour.

Après deux volées, Montluc revenu derrière le noyer avec Bardachin, fit partir le capitaine Vinos et deux arquebusiers, qui se glissèrent le ventre à terre jusqu'à la porte. L'aube commençait à poindre, d'Ortubie ne cessait de tirer à la porte.

Persuadés qu'elle était toujours murée, les soldats de la ville ne s'en inquiétaient pas et ne songeaient qu'à se tenir à l'abri des boulets derrière la batterie établie à côté.

Car soit que pleins de confiance en la muraille récemment élevée au devant de la porte, ils jugeassent une surprise impossible, soit au contraire que la tour, trop exposée aux projectiles de l'ennemi, leur parût un abri insuffisant, ils avaient négligé de l'occuper et d'y poster même une simple sentinelle.

Cependant Vinos, revenu à la porte avec les deux

arquebusiers, renonça à passer sous la herse et jugea plus expédient de s'en servir pour monter sur le rempart et, de là, par la galerie des machicoulis, pénétrer dans la tour. Bientôt, le morion en tête, la rondelle à la main, le buste et les bras bardés de fer, il était parvenu au haut de la herse. Sa rondelle le gênait; il s'en débarrassa un instant et, s'aidant des pieds et des mains, réussit à se hisser sur le rempart. Puis tendant la main aux arquebusiers qui le suivaient, il reprit sa rondelle et les tira à lui l'un après l'autre. La herse avait servi d'échelle.

Montluc suivait des yeux cette manœuvre. Dès qu'il la vit réussie, il profita d'une volée de canons pour courir à la tannerie où la compagnie de Bardachin était postée. Il fit marcher les arquebusiers l'un après l'autre droit au noyer, et revint lui-même les y attendre. A la faveur d'une autre volée, il fit approcher Bardachin en personne de la herse, et, à mesure que les arquebusiers arrivaient au noyer, il les faisait « couler » à Bardachin. Quand celui-ci en eut cinq ou six, il monta à la herse et Vinos, du haut du rempart, le tira à lui; les arquebusiers montèrent de même l'un après l'autre. Bientôt ils se trouvèrent une vingtaine. Montluc, à son tour, quitta le noyer et s'approcha de la herse. A mesure qu'ils arrivaient sur le haut du rempart, les arquebusiers entraient sans bruit par la galerie dans la petite chambre de la tour.

Le mouvement d'escalade continuait vivement, car le jour venait. Les arquebusiers arrivaient à la file, et Montluc, maintenant auprès de la herse, les faisait monter l'un après l'autre. Bardachin lui signala qu'il se trouvait assez fort pour rester maître de la tour et qu'il n'était pas encore découvert. Montluc mande alors au capitaine Charry et au baron de Clermon, dont les

hommes attendaient couchés ventre à terre derrière la batterie, de se lever et d'arriver par le chemin, au pas de course, droit à la porte. Ce qu'ils firent; mais déjà Bardachin était découvert.

A la première alarme, les soldats de la ville massés sur la place de la halle qui est proche, accoururent en foule et s'élancèrent à l'assaut de la tour envahie. Les escaliers qui, de chaque côté, menaient aux deux petites portes étant très étroits, il était difficile d'y monter en nombre suffisant pour déloger les envahisseurs. D'autre part, la tour étant dépourvue de galerie et de meurtrières du côté de la ville, les arquebusiers qui y étaient montés du dehors, s'y trouvaient réduits à l'impuissance. En un clin d'œil la rue assez étroite qui, de la porte des Fontaines, mène au coin de la place, se trouva remplie des soldats de la ville, et on n'avançait ni du côté de la tour d'où l'on ne pouvait descendre, ni du côté de la rue d'où l'on ne pouvait monter.

A la guerre, le succès dépend le plus souvent des moindres expédients. Tandis que les gens de la ville venaient inutilement se briser contre cette tour sans issue, les arquebusiers de Bardachin ne perdaient pas de temps. Au moyen d'une petite échelle à main qu'ils trouvèrent dans la tour, ils réussirent à gagner le toit, y pratiquèrent des meurtrières et firent, de là, pleuvoir sur les ennemis massés au pied des degrés une grêle de projectiles. Cette manœuvre les rendit maîtres du devant de la porte, car il se produisit à l'instant parmi les assaillants de la rue un invincible mouvement de recul. Aussitôt les capitaines Bardachin et Charry se jetèrent à corps perdu à la tête de leurs hommes le long des degrés, l'un à droite, l'autre à gauche, et pénétrèrent dans la rue. Une sanglante mêlée corps à corps s'y engagea. Une fois les arquebusiers de Bardachin recu-

lèrent devant le nombre, mais renforcés par les nouveaux arrivants que, du dehors, Montluc faisait toujours monter, ils reprirent l'avantage et poussèrent les ennemis jusqu'à la place. Ils y trouvèrent 300 hommes en ordre de bataille. Là se livra le combat. Les soldats de la ville firent tête un moment et soutinrent le choc ; mais, démoralisés par une attaque aussi inattendue, et se croyant perdus, ils finirent par être mis en pleine déroute. Ce fut alors un sauve-qui-peut général et un massacre sans merci. Les vaincus affolés jettent leurs armes et fuient par toutes les rues qui aboutissent à la place; les vainqueurs, ivres de leur rapide succès, les poursuivent avec acharnement et les tuent sans pitié. Chaque rue est bientôt jonchée de cadavres, chaque carrefour est inondé de sang. Qui pourra peindre le tableau qu'offrait à neuf heures du matin la malheureuse ville? L'enceinte de ses murailles n'enfermait plus qu'un affreux ossuaire où les vivants restaient moins nombreux que les morts.

Un certain nombre de soldats avaient réussi à rentrer chez eux et s'étaient cachés dans leurs maisons. Mais après avoir massacré tout ce qu'ils rencontrèrent dans la rue, les arquebusiers de Montluc fouillèrent les maisons et y tuèrent les hommes qu'ils y découvrirent. On comprend que le souvenir de pareilles horreurs, accomplies dans une petite ville, sous les yeux des femmes et des enfants, reste impérissable. Et ce n'est pas tout : les fuyards, pour la plupart, tournant le dos à l'ennemi, avaient, en quittant la place, débouché par la rue Notre-Dame qui passe devant l'église et gagné la rue Saint-Jean. De là, sans s'arrêter, ils coururent par les étroites ruelles qui séparent les jardins au nord de la ville, droit aux murailles. Ils espéraient les franchir, sauter sur le chemin de ronde, arriver au Drot

qui coule à quelques pas, le passer à la nage, et se sauver des ennemis campés au midi de la ville.

Mais Montluc avait tout prévu. Lorsqu'il vit ses arquebusiers engagés dans la place, il en fit avertir de Burie, resté dans son logement en face de la porte des Tours. Cet officier en avait déjà été informé, d'ailleurs « le tirer de l'arquebuserie luy monstrait que l'on combattait ». Il réunit les quelques gens d'armes qu'il avait près de lui et les envoya à l'entour de la ville, du côté du Drot, prêter main forte aux assiégeants. Mais n'étant pas commandés et, du reste, dépourvus d'échelles pour franchir le mur, « ils n'y pouvaient rien faire ».

Montluc fut plus pratique : en homme qui avait pour principe de porter lui-même ses ordres et de présider à leur exécution, dès qu'il sentit la ville aux abois, il quitta la porte des Fontaines, prit 80 ou 100 de ces soldats inoccupés et s'en alla autour des murailles. Au lieu de chercher à les escalader, il attendit que les fuyards en descendissent, « et tant qu'il en sautait pardessus cela estoit mort ». Il en périt ainsi un très grand nombre le long des murailles.

« La tuerie dura jusqu'à dix heures ou plus.... » ; quinze ou vingt seulement des personnages les plus marquants, tels que les officiers du roi et les jurats, furent réservés, mais pour être livrés aux bourreaux et pendus publiquement sur le lieu même de la bataille. « Il ne se parlait point de rançon, si non pour les bourreaux ». Chaque poteau de la halle autour de laquelle on s'était battu, devint un gibet. Montluc voulut que la rigueur du châtiment servît d'exemple : les jurats furent pendus « avec leurs chapperons sur le col ».

Montluc ne fit pas même grâce au brave capitaine Héraud, commandant de la place, qui avait été de sa compagnie. Son cas fut discuté dans une sorte de

conseil de guerre et la plupart des officiers le voulaient sauver pour sa vaillance; le prisonnier lui-même comptait que son ancien chef se souviendrait de sa bravoure et l'épargnerait, mais cela le fit plutôt mourir. Montluc, assuré qu'il ne se retournerait jamais du côté du roi, « parce qu'il estoit fort opiniastre et coiffé de ceste religion », dit que s'il échappait il leur ferait tête à chaque village, et c'est pourquoi il le fit pendre (1).

On aurait peine à croire à de pareilles cruautés si Montluc lui-même ne les racontait. « La tuerie » terminée, « on compta les morts, et s'en trouva plus de sept cens : toutes les rues et le long des murailles étaient couvertes de corps morts ».

Tel fut ce fameux siège. Des boulets restent en témoignage plantés dans la muraille près la porte des Fontaines. D'autres boulets ont été retrouvés de ce même côté dans les murs des maisons (2).

La prise de Monségur et la manière dont Montluc en avait traité les habitants, frappèrent d'épouvante

(1) De même que les tours, les portes et les murailles, la vieille halle historique de Monségur a disparu. Elle était construite en bois, de forme carrée, et recouvrait le centre de la place. Aux sanglantes journées de batailles des siècles passés, s'ajoute dans son histoire une journée de gloire littéraire. Elle abrita Jasmin, venu réciter, en faveur d'une œuvre de charité, ses immortelles poésies.

(2) Théodore de Bèze, dans son *Histoire ecclésiastique*, parle ainsi de la prise de Monségur : « Il y a, près de Duras, une petite ville nommée Montségur en Bazadois, assez forte, et dont les habitants étaient quasi tous de la Religion, lesquels voulant tenir bon dautant mesmes que Duras y avoit mis deux enseignes, assaillis par Montluc et batus de trois canons, finalement furent forcés le premier jour du mois d'aoust et traittés à la Monlucoise, c'est-à-dire avec toutes les cruautés et violences qu'il est possible, sans avoir aucun esgard à qualité, sexe, ni aage, voire s'estant mesmes Monluc desbordé autant ou plus qu'aucun de ses soldats jusques à violer lui mesme la fille du ministre qui y fut tuée ». (*Hist. ecclés.*, liv. IX, t. II, p. 771).

tout ce qu'il y avait de protestants dans le pays. On put voir alors quelle était l'importance stratégique de cette petite place et que Montluc avait frappé juste en l'attaquant d'abord.

Le surlendemain au soir, il arrivait devant Duras et passait la nuit à se mettre en batterie et préparer l'attaque de la ville pour de là, battre la porte du château, d'un accès difficile par les autres côtés. Mais avant qu'il eût tiré le premier coup de canon, Duras et son château ouvraient leurs portes. Les habitants eurent la vie sauve.

De là Montluc envoyait embarquer ses trois canons à la Réole, à destination d'Agen et courait, sans rencontrer de résistance, à Marmande, Tonneins, Clairac, Aiguillon. En moins de quinze jours, après la prise de Monségur, il était à Agen que les protestants avaient quitté le 12 août, au bruit de son approche.

« Ceux d'Agen, écrit Théodore de Bèze, voyant que Monségur avait été ainsi forcé, en considérant que leur ville n'était pour résister au canon, sortirent tous en armes au nombre d'environ six cents, ayant rendu les clefs aux consuls » (1). De son côté, Montluc écrit dans ses *Commentaires :* « L'effroy leur print tout à ung coup quand on leur dict que j'estois tout auprès de là ; ilz pensoyent avoir desja la corde au coul... » (2).

Ils se retirèrent précipitamment à Montauban.

« Et voilà comme la rivière feust libre » (3).

(1) *Hist. eccles., ibid.*
(2) *Comment., ibid.*, p. 450.
(3) *Ibid.*, p. 451.

V. La porte des tours. — Les trois derniers sièges.

En 1580, Henri IV, encore roi de Navarre, assiège et prend Monségur.

L'entrée de la ville à l'est, par la route de Duras, est appelée Porte des Tours, parce qu'elle était flanquée de deux tours semi-circulaires, que Montluc appelle « les grandes tours », l'une plus grosse que l'autre.

De ce côté, la ville communique de plain pied avec la campagne, on avait dû multiplier les moyens de défense; c'était un large et profond fossé, une forte muraille et les deux tours qui commandaient la porte fortifiée. Les maisons Laforet et Latouche sont bâties sur le fossé.

En dehors du fossé était une rangée d'énormes ormeaux, conservés, du côté des *allées,* mais que des municipaux économes ont convertis en bois de chauffage, dans la partie aujourd'hui champ de foire.

La grosse tour flanquait la porte au nord et occupait en partie l'emplacement de la maison Laforet.

La petite tour, au midi de la porte, occupait en partie l'emplacement de la maison Latouche. La petite tour servait encore de prison au commencement de ce siècle.

Lapouyade décrit la porte des tours : « Ainsi nommée des deux tours rondes entre lesquelles elles s'ouvrait; le mur d'enceinte attenant, garni de meurtrières très rapprochées, et dont la section horizontale donne une demi-circonférence pour la place du soldat.

» Murs partant des tours et coupant transversalement le fossé; seconde porte fermant ces murs et, dans l'intervalle des deux portes, escalier qui conduit sur un parapet au-dessus de la porte » (1).

---

(1) *Commiss. des mon. hist., loc. cit.*

A quelques pas de la porte, du côté de la ville, on avait creusé, au beau milieu de la rue, un large puits dont les bords élevés masquaient presque toute l'ouverture de la porte, en sorte que pour entrer en ville il fallait tourner le puits.

Cette bizarrerie apparente se retrouvait à la porte du Drot, qui ouvrait également du côté de la ville, en face d'un large puits extrêmement profond et couronné, dit la tradition, d'une margelle monolithe magnifique. Depuis que l'on a rasé les murailles, les tours et les portes, on a aussi comblé ce puits monumental pour en creuser un autre en dehors du passage, au ras des maisons.

Ce qui ne nous paraît aujourd'hui qu'une bizarrerie incommode, put bien être primitivement un motif de défense. Dans le cas d'une surprise, ces larges puits devenaient barricades pour la défense des portes. En lisant plus haut (p. 27) comment les arquebusiers de Montluc pénétrèrent dans Monségur, par la porte des Fontaines, on comprendra de quelle utilité eût été, en cette extrémité, pour les assiégés, un large puits derrière la porte envahie ; mais il n'y en avait point à la porte des Fontaines.

Il faut, du reste, noter que l'on avait ainsi établi tout un système de puits, toujours au beau milieu des rues qui menaient aux remparts. Plusieurs de ces puits subsistent encore.

Le savant auteur de la *Guyenne militaire*, à propos du plan de la porte des Tours, confirme la description sommaire de Lapouyade et remarque, avec une sagacité merveilleuse, que les deux murs parallèles joignant chacune des tours et fermant la sortie vers la campagne, prouvent que les deux tours principales étaient précédées d'ouvrages avancés. « Il est même probable

qu'entre ces deux murs s'ouvrait une première porte, ou que deux autres tours s'élevaient (à leur extrémité) sur le bord de la seconde coupure » ; le fossé était double (1).

Le court récit de la prise de Monségur par les troupes d'Henri IV, tiré des mémoires de Sully, va trancher toute difficulté. Comme il est assez peu connu nous le donnons détaillé, en mettant à profit les éditions de Paris (1664, in-fol., t. I, ch. XIII, p. 40), et de Londres (1767, in 12, t. I, p. 136 et s., ann. 1580), qui s'éclairent et se complètent l'une l'autre.

Le roi de Navarre se trouvait à Sainte-Foy: de là, il chargea un certain capitaine Melon de diriger un coup de main sur Monségur. Les catholiques n'avaient rien négligé pour mettre la place en bon état de défense. Ils s'étaient tout particulièrement appliqués à fortifier la double porte des Tours. Mais on ne pense pas à tout et ces ouvrages mêmes facilitèrent à l'ennemi la prise de la place. Pour donner aux deux portes dont l'une se fermait dans le rempart et l'autre à l'extrémité du pont du côté de la campagne, une plus grande résistance, on avait pris le parti, les vantaux une fois fermés, de murer leur embrasure. Il faut noter que pour l'une comme pour l'autre le nouveau mur était à l'intérieur de l'ouvrage, regardant le fossé qui les séparait.

Le récit de Sully donne à entendre qu'entre les deux portes, au lieu d'un pont-levis, était un passage voûté défendu par les deux murs qui reliaient par dessus le fossé une porte à l'autre.

A proximité de la porte percée dans l'épaisseur du rempart, on avait ménagé à travers la voûte du pont un trou servant à conduire dans le fossé les eaux de la

(1) *Guyenne milit.*, t. II, p. 388.

ville qui arrivaient par une rigole pratiquée sous la porte. Lorsqu'on mura l'embrasure de cette porte on eut soin de laisser dans l'épaisseur de la maçonnerie un conduit pour maintenir l'écoulement des eaux.

Le capitaine Mélon ayant fait explorer avec soin les ouvrages de défense, eut connaissance de cet égout. Il conçut aussitôt le projet d'en tirer parti et y réussit à merveille. « Une saucisse pleine de poudre à canon, si longue et si grosse qu'elle contenait bien quatre ou cinq cents livres », fut insérée par dessous le pont dans l'égout jusque sous le mur qui bouchait la porte. Tout ce travail s'opéra sans éveiller les soupçons des gens de la place, grâce à d'épais buissons de ronces mélées de grandes herbes et d'orties qui masquaient les berges du fossé, et dans lesquelles fut cachée l'extrémité de la saucisse où l'on devait mettre le feu.

Tout étant bien préparé et le jour de l'exécution pris, le roi de Navarre permit à Sully, alors âgé de dix-neuf ans, et à quelques autres jeunes seigneurs de son entourage, d'aller en voir l'effet. « Le feu ayant esté mis à cette saucisse, elle fit des merveilles, car elle emporta non seulement les deux portes entre lesquelles elle avoit esté logée, et les murailles qui estoient contre icelles pour les boucher, et les jeta plus de cinquante pas loing l'une dehors et l'autre dedans la ville : mais aussi ruina une partie des voûtes du portail, de telle sorte que l'on pouvait entrer trois hommes de front... »

Mélon profita sur l'heure de cette brèche et fit entrer ses gens. Les habitants se trouvèrent tellement surpris qu'ils ne firent pas grande résistance. « Aussi n'y eut-il que cinq des leurs tués et huit ou dix de blessés ; deux tués du côté du roi de Navarre, et autant de blessés ».

Henri IV restait maître de Monségur, mais, par le fait, la place, en partie démantelée, était difficile à

garder. C'est ce qui donna aux ennemis l'espoir de la reprendre. Sur le bruit qu'ils projetaient d'en faire le siège, le roi de Navarre confia la charge de la défendre à Sully en personne. Celui-ci s'enferma dans la ville avec quarante gentilshommes de la jeune noblesse du roi de Navarre et quatre ou cinq cents arquebusiers.

Le premier soin de Sully fut de bien fortifier la place de palissades et de retranchements qui pussent tenir lieu de ceux que la poudre avait ruinés. On fit pour cela des terrassements considérables de chaque côté de la porte des Tours et l'on n'eut point de repos que l'on n'eût mis la place en état de n'avoir rien à craindre des ennemis.

Durant ces travaux, la garnison tout entière, et Sully plus que tous les autres, furent fort incommodés d'une sorte d'épidémie que *les Mémoires* nomment la Coqueluche (1). Cette maladie n'arrêta en rien l'ardeur des travailleurs, et « les ennemis voyant cette ville fournie de tant de braves hommes qui tous travaillaient et remuaient terre en diligence, n'osèrent l'assiéger ».

Le roi de Navarre avait donné trois cents écus pour être employés à fortifier Monségur. Il y a toute apparence que les ouvrages de Sully à la porte des Tours et sur tout le côté est de la ville, restèrent définitifs, et qu'ils se trouvent décrits par MM. Léo Drouyn et Lapouyade.

Les travaux et la belle conduite de Sully à Monségur lui valurent de vifs éloges de la part d'Henri IV.

---

(1) « Elle prenait dans les reins, la tête et surtout la poitrine. La saignée et la purgation étaient mortelles dans cette maladie. De Thou remarque encore que ce mal fut comme l'avant-coureur d'une peste qui emporta quarante mille hommes dans Paris ». — Note à l'édition de Londres; in-12, t. I, p. 137. On trouvera peut-être quelque lien de parenté entre la coqueluche de 1580 et l'*influenza* de l'hiver 1889-1890.

Sully désigne les portes des Tours comme *les principales* de la ville. La porte des Tours est encore l'entrée principale de Monségur, l'entrée d'honneur. C'est à cette porte, sous les ombrages des allées, que sont reçus les grands personnages; c'est par elle que Mgr l'Archevêque fait son entrée à ses visites pastorales.

Malgré tout ce qu'avait fait Henri IV pour conserver Monségur, six ans plus tard (1586), cette place assiégée par le duc de Mayenne et le maréchal de Matignon, capitulait après avoir essuyé deux mille quatre cents coups de canons.

Les guerres de religion étaient terminées. Monségur, par un demi-siècle de paix, avait retrouvé sa prospérité lorsque éclatèrent les troubles de la Fronde.

En 1652 Monségur tenait pour le roi. L'armée des princes, commandée par messire Jean-Ferdinand de Marchin (1), vint l'assiéger. Depuis cinquante ans l'artillerie avait fait de grands progrès. Les canons ont acquis une plus longue portée, et Marchin ne campe plus à quelques pas des murailles comme Montluc, mais à quatorze ou quinze cents mètres, au gros bourg de Montignac, bâti sur la route d'Eymet, au point où le plateau s'incline à l'est vers le ruisseau des Gauchers. La route, dont le tracé a été modifié en ce siècle dans le but d'en adoucir la pente, ne traverse plus Montignac, mais un tronçon de l'ancien chemin existe encore jusqu'au village. On montre l'emplacement qu'occupait l'église, au nord de la route, et la ligne des vieux arbres indique la direction qu'elle suivait sur le versant du coteau.

---

(1) Sur ce général, originaire d'une ancienne famille noble du pays de Liège, voir *l'Ormée à Bordeaux*, par M. A. Communay, dans la *Revue catholique de Bordeaux*, année 1886, p. 614, note.

Marchin s'établit à Montignac ; nous le trouvons mentionné dans une note insérée sur le registre des baptêmes de cette paroisse, conservé aux Archives municipales de Monségur.

Le registre date de 1624 ; il est interrompu en 1643, et après une lacune de dix ans, Guillaume Dérez, curé de Montignac, le reprend (1654) et débute par cette note :

« Continuation du livre des baptisés, celui-cy ayant été trouvé dans un coin de l'église de Montignac par moi Guillaume Dérez, prêtre et curé d'icelle, ayant été (le livre) rompu par les gens de guerre lorsqu'ils avaient assiégé Monségur le mois de décembre 1652 ; M. Marchin les commandant pour M. le prince de Condé, ceux de la ville tenant pour le roy. Et je prins possession de la dite cure de Montignac le 6 octobre 1654 ».

Montignac était la tête de la ligne de siège, d'où l'armée des Princes, en même temps qu'elle bombardait la ville, commandait la route d'Eymet, la vallée du Drot à l'est et le gué de Montpoisson. De ce point la ligne devait se développer au midi en suivant le plateau, qui domine constamment Monségur, par le moulin de la Fricassée, le haut du bourg d'Andraut, le Beysserat, le village de la Fontaine et les ravins qui aboutissent à Neujeon. Elle coupait ainsi les routes d'Eymet, de Lévignac, de Saint-Gérault, de Marmande, de Lamothe, et commandait, à l'ouest, la route de la Réole et le Gué de Saint-Bas.

La ville se trouvait entièrement isolée et les assiégeants à l'abri de ses canons, si toutefois on avait de l'artillerie à Monségur, devaient la réduire à l'extrémité.

Le bombardement dura cinq jours (du 13 au 17 décembre), au terme desquels la place se rendit par capitulation. Ce fut la ruine de Monségur ; une bonne

partie de la ville fût détruite, soit durant le siège, soit pendant le séjour qu'y firent, trois mois durant, quinze cents hommes des troupes victorieuses, infanterie et cavalerie, qui s'y installèrent à discrétion.

Monségur ne paraît pas s'être jamais complètement relevé de ce désastre.

VI. Les deux pavés

Monségur étant place forte, il convenait d'en laisser les abords le plus inaccessibles qu'il se pouvait. En conséquence on avait conservé aux arrivées des portes du Drot et de La Réole tout leur escarpement naturel. Ces arrivées étaient pavées de pierres de toutes dimensions, d'où le nom de *Pavés* que les anciens leur conservent encore.

Plus tard on substitua au Pavé de la porte du Drot un escalier, que l'on a remplacé, dans ces derniers temps, par une pente douce. On a même, au moyen de remblais, agrandi la ville de ce côté, et formé, en dehors des murs, une petite place.

Le Pavé de la porte de La Réole a complètement disparu depuis que l'on a pratiqué l'arrivée qui contourne la côte.

Avant ces travaux assez récents, la Grande-Rue arrivait sans pente à la porte de La Réole, au niveau du seuil des portes des maisons, où l'on entrait de plain pied, tandis qu'on n'y arrive aujourd'hui que par un certain nombre de degrés.

De la porte de La Réole, si élevée, on descendait droit à la plaine par un pavé en zig-zag.

VII. Le souterrain. — Légende du veau d'or.

Lorsque, navigant sur le Drot, l'on passe sous le pont, on distingue dans le mur de la culée (rive gauche), faisant façade à la rivière, à droite du pied droit de l'arche, la forme d'une porte murée d'environ $1^{m}50$ de haut sur 50 centimètres de large. Cette embrasure fut certainement murée après coup, à une époque qui, peut-être, n'est pas très reculée.

A quel usage servit cette ouverture ?

Il est fort probable qu'en construisant la culée, on laissa dans son massif une sorte de chambre et que, dans l'intention de l'utiliser comme magasin, ou autrement, on ménagea dans le mur et à fleur d'eau cette ouverture, à laquelle on ne pouvait accéder qu'en bateau. Puis des inconvénients que nous ne saurions définir, mais qu'il est facile de supposer, la firent condamner, et la porte fut murée.

Quoi qu'il en soit, la vue de cette porte murée frappa l'imagination des gens du pays et, de là, toute une légende.

Cette porte mystérieuse serait l'entrée d'un souterrain qui mènerait du Drot jusque dans la ville. Le point où il débouchait en ville n'est plus aussi nettement déterminé. Cependant la tradition le fait aboutir à l'église.

Le fait d'une galerie souterraine, permettant aux bourgeois de Monségur assiégés de communiquer à l'extérieur de leurs murailles, n'offre rien d'extraordinaire en soi, et la nature du terrain permettait de réaliser assez facilement un pareil ouvrage. La tradition sur ce point, quoique confuse, est si universelle, qu'il est permis de lui attribuer quelque fondement; mais,

en vérité, c'eût été bien mal déguiser l'accès de cette galerie que de la faire aboutir à la porte murée de la culée du pont!

Ce n'est pas tout : la légende ajoute que le mystérieux souterrain récèle tout simplement un veau d'or. On ne dit pas qu'un dragon soit là pour le garder, mais on a soin d'avertir que le jour où la fatale porte serait ouverte le pont s'écroulerait.

Nul, jusqu'ici, n'a eu la témérité de forcer la cloison de pierres, et le vieux pont reste debout.

Cette légende du Veau d'or se retrouve ailleurs. Une vieille tradition en indiquait un caché dans un champ, proche du village du Truch, à Saint-Loubès. J'ai ouï dire qu'un amateur de l'antiquité acheta le champ et le fit fouiller en tout sens.

De *veau d'or* point de caché; mais le travail ne fut pas vain; de nombreuses monnaies antiques, divers objets de bronze et autres vestiges de la civilisation romaine dédommagèrent l'infatigable chercheur (1),

VIII. Maisons Petiteau et Delpech

Sur cette même rue Latrène et au même alignement que la maison Boulin dont il a été parlé plus haut, deux maisons offrent un grand intérêt archéologique : la maison Petiteau et la maison Delpech.

Pour comprendre leur disposition intérieure, il faut tout d'abord remarquer que le sol primitif sur lequel elles sont bâties allait en pente depuis la rue Latrène, où elles ont leur entrée de plain pied, jusqu'au fond du vallon où coule, au midi des murailles, le ruisseau des Fontaines.

---

(1) Cf. de Comet. *Monographie de Saint-Loubès.*

La maison Petiteau (n° 58 du cadastre), que l'on dit avoir été le logement du gouverneur de la place, fut en partie restaurée au XVIIe ou dans la première moitié du XVIIIe siècle, selon le goût de l'époque.

La porte par laquelle on entre de la rue Latrène, donne dans un long corridor bordé d'appartements et qui conduit à une tour polygonale située au centre de la maison et servant de cage à un escalier tournant en pierre donnant accès à tous les étages, de la cave au grenier, de même plan, mais beaucoup plus étroit que celui du château. Les marches sont très usées. La tour et l'escalier sont de la première époque.

Par suite de l'inclinaison du sol, le corridor du rez-de-chaussée arrive à la tour à la hauteur de la galerie représentée dans le plan de la cour intérieure.

Cette galerie, de l'époque de la restauration de la maison, contourne la cour et conduit aux appartements situés au midi, d'où, par un balcon qui domine le sommet de la muraille, on a vue sur la campagne.

La galerie que nous avons suivie pour contourner, à hauteur du premier étage du midi, la cour intérieure, est formé de colonnes carrées supportant des arcades en plein cintre, et reposant sur un soubassement de même style basé sur le pavé de la cour. Une balustrade en pierre, qui ne manque pas d'élégance, règne entre les colonnes.

Deux portes ouvrent dans cette cour intérieure : l'une au pied de la tour, au bas de l'escalier de pierre; les moulures qui encadrent son embrasure en pierre dure témoignent de son antiquité; la nature des matériaux sert ici autant que le style à établir l'âge des constructions. L'autre porte, plus large et très ancienne aussi, donne accès dans les caves établies sous les appartements du nord.

Au midi de la cour sont, au rez-de-chaussée, la cuisine avec son immense cheminée et d'autres dépendances qui communiquaient avec le chemin de ronde intérieur, aujourd'hui couvert et fondu avec les autres bâtiments.

La maison Delpech (n° 57 du cadastre) présente la même disposition que la précédente dont elle est voisine.

De la porte d'entrée, rue Latrène, un corridor conduit à une cour intérieure autour de laquelle règne une galerie en bois qui conduit aux appartements situés au midi.

Autour de la cour sont, au rez-de-chaussée, diverses dépendances : au nord, la cave avec porte ogivale ; au midi, diverses pièces très obscures séparées par des murs de refend en pierre dure de même nature que les pierres d'appareil des murs de ville, et par conséquent très probablement de la même époque.

Nous avons parlé plus haut de la section du chemin de ronde intérieur appartenant à cette maison et du puits qui en dépend (p. 4).

IX. Les deux cachots de l'hotel de ville.

Les deux maisons dont nous venons de parler sont situées à l'ouest de la porte des Fontaines. A l'est de cette même porte et en façade, sur la place, est l'hôtel de ville. De construction moderne, cet édifice, sauf le riche trésor de ses archives, n'offre rien de curieux pour l'archéologue. Mais si nous pénétrons au fond du corridor dans une cour intérieure, nous nous trouvons en face de deux cachots anciens.

Les deux cachots sont exactement symétriques.

Un mur mitoyen les sépare.

Chacun a sa porte dont les gonds sont scellés au mur mitoyen, et sa fenêtre donnant sur la cour. Ces fenêtres mesurent 85 centimètres de haut sur 50 centimètres de large.

A l'intérieur, les cachots ont une voûte en berceau de forme ogivale et, en outre de la fenêtre qui prend jour sur la cour, ils ont le mur du fond percé de deux soupiraux voisins de la voûte, dont l'étroite ouverture est grillée d'une barre de fer armée de défenses. Ces soupiraux donnaient sur le chemin de ronde intérieur.

Ce sont assurément des cachots en bonne forme.

X. Le couvent des Capucins.

Il suffit d'examiner d'un rapide coup d'œil l'aspect que présentent au XIVe et au XVe siècles les nombreuses petites villes de notre Aquitaine pour observer qu'on peut les ranger en deux classes bien distinctes : d'une part les villes monacales, d'autre part les bastides ou villes militaires.

Les premières, nées autour des abbayes et des prieurés et presque toujours enfantées par les longs travaux et l'industrie des moines, ont grandi lentement avec les siècles. Leurs rues étroites et tortueuses accusent l'imprévu de leur construction. Les moines créateurs de la ville en restaient les seigneurs et aussi les protecteurs, et lorsque, plus tard, la guerre étrangère ou intestine mettait en péril les intérêts de la communauté, les moines savaient fortifier leur ville, ou tout au moins l'église et les bâtiments claustraux, et mettre à couvert la vie et le bien de chacun. Il était naturel que dans ces villes l'élément monacal prédominât et souvent prît une

extension considérable et par l'importance et par le nombre des couvents.

Les villes de la seconde catégorie, bâties en vue de la guerre et dans un espace de temps relativement assez court, se distinguent par le choix de leur assiette, la régularité de leur enceinte fortifiée, l'uniformité de leurs rues alignées d'après un plan d'ensemble tracé d'avance et rapidement exécuté. Nous trouvons ce type à Sainte-Foy-la-Grande, à Sauveterre, à Monségur.

Dotées par les princes, leurs fondateurs, d'une administration municipale indépendante créée par élections, ces villes avec leurs consuls, leur jurade, leur milice bourgeoise, vivaient de leur vie propre. Le seigneur y était inconnu ou n'y figurait qu'au rang de simple bourgeois; le moine, étranger à la fondation de la ville, n'entrait pas dans son plan, et s'il y reçut asile ce ne fut guère qu'assez tard, lorsque la période des guerres nationales et civiles fut passée et que les bastides eurent perdu leur caractère de places fortes.

Jusque-là l'église paroissiale avait suffi au culte. Elle suffirait encore, mais le soin des malades, l'éducation des enfants, l'évangélisation de la contrée laissaient à désirer et les populations appelaient dans leurs murs désormais pacifiques les moines et les religieuses.

Ainsi en fut-il à Monségur.

Jusques à la fin du XVII[e] siècle, on ne trouve pas trace de couvent à Monségur. L'église paroissiale dédiée à Notre-Dame et la chapelle Saint-Michel sur le cimetière étaient desservies par le clergé séculier. L'hôpital même, fondé presque avec la ville (en 1303), n'eut, jusque vers le milieu du XVIII[e] siècle, que des servantes laïques.

L'esprit religieux de la population ne s'en affirme

pas moins en toute rencontre et les statuts comme les délibérations de la jurade portent à chaque page des traces de son attachement à la foi catholique.

Durant les guerres de religion, Monségur eut beaucoup à souffrir. Alternativement au pouvoir des catholiques et des protestants, bouleversé par les sièges meurtriers que l'on sait, il conçut de la réforme une sorte de frayeur instinctive qui s'accuse énergiquement dans un Mémoire de 1680 sur l'estimation de la prévôté, où nous lisons que « ... Les habitants de Monségur... demandent à se rachepter : à quoy ils se sont portés par la proposition qu'ils ont eue d'estre soubz la juridiction de quelques gentilhommes huguenots qui leur ont faict dire qu'ils seroient leurs seigneurs malgré eux et qu'ils se rendroient les maistres de ceste prévosté, chose que les habitants appréhendent grandement de pœur qu'on ne leur establit au premier jour le presche dans leur ville et qu'ils ne fussent obligés de souffrir de mauvais traitements d'une religion qu'ils ont en horreur » (1).

Il restait encore dans la ville quelques calvinistes, mais deux ans plus tard, en 1682, étant consuls Joseph de Mounereau, Richard Roquette, Pierre Clary et Jacques Tessier de la Roquette, ils firent leur abjuration dans l'église Notre-Dame, au cours de la grande mission que prêcha, du 30 mai au 24 juin, le R. P. Paul, gardien du couvent des Capucins de la ville de Marmande, assisté des R. R. Barthélemy, Jean-Louis Denis et Stranger.

Cette mission eut un retentissement considérable dans toute la contrée et le jour de la clôture une croix

(1) *Archiv. hist. de la Gironde*, t. V, n. XLVII, p. 94.

fut plantée sur la place, au-devant de l'Hôtel-de-Ville, à côté du puits, en présence de huit mille personnes accourues des environs.

Les fruits de cette mission furent apparemment l'occasion de la fondation à Monségur du couvent des Capucins.

Cependant nous trouvons en 1697 la population de la ville partagée d'opinion. Les uns demandaient des capucins, les autres donnaient leur préférence aux cordeliers. L'évêque de Bazas et la dame du présent lieu, c'était madame de Guilheragues, avaient déjà indiqué leur choix, qui se portait sur les capucins; néanmoins le maire et les consuls crurent devoir convoquer en jurade dans la maison commune une assemblée générale de prévôté.

Cette assemblée se tint sous la présidence du maire Deschamps, conseiller du roi, le 22 septembre 1697. On y voit figurer Bascaulles, archiprêtre de Monségur, Dupin, curé de Sainte-Gemme, Despax, curé de Saint-Vivien, Ragot, curé de Roquebrune, Roquette, curé de Pellegrue, Duthoya, curé d'Auriolle et plusieurs notables dont les noms sont encore portés à Monségur, ou dont les familles subsistent encore, tels que Constantin, lieutenant, Roullet, Gaubert, avocat, Dupin, avocat, un autre Dupin, notaire, Bardèche, Saint-Marc, Bousquet, Villevielhe, Glady, Chabanneau, etc.

Divers avis furent émis et finalement la majorité décida que le Maire et les consuls seraient députés auprès de Monseigneur l'évêque de Bazas, de Madame de Guilheragues et de Monsieur le général du roi pour leur remettre le soin de choisir lequel des deux ordres serait établi à Monségur, mais à la condition qu'il n'en coûterait rien ni à la communauté ni aux particuliers, ni pour le présent ni dans l'avenir « pour la construc-

tion du couvent ni autre chose nécessaire audit établissement ».

Nous verrons plus bas que cette dernière clause ne fut pas toujours rigoureusement observée et que, dans l'occasion, la ville vint en aide aux capucins.

L'évêque de Bazas, qui était alors Jacques-Joseph de Gourgues, reçut officiellement communication de la délibération de l'Assemblée générale; mais soit qu'il estimât son choix déjà suffisamment manifesté, soit pour d'autres motifs que nous ignorons, il n'y fit pas de réponse.

Ce ne fut que le 12 mars 1700 qu'il écrivit au maire de Monségur comme pour reprendre l'affaire : « Vous me ferez plaisir, Monsieur, de voulloir ayder les pères capucins à ce pouvoir plasser pour exécuter les bons desseins qu'on a de vous les donner, afin qu'ils puissent servir à l'instruction de votre ville et du peuple voizin; vous obligerés, Monsieur, votre très affectionné serviteur. Signé : Jacques de Gourgues, évesque de Bazas ».

Un post-scriptum indiquait que cette lettre devait être communiquée à la communauté; ce que le maire, Deschamps, fit deux jours après, le 14 mars, dans une assemblée générale tenue en la maison commune.

La majorité opina de donner aux Capucins les secours possibles pour leur établissement. Ce ne fut cependant pas sans de vives oppositions fondées sur ce que l'évêque avait négligé de répondre à la requête qui lui fut adressée conformément à la délibération du 22 septembre 1697.

Ces oppositions donnèrent lieu à une nouvelle assemblée tenue en la maison commune le 21 du même mois de mars. Les esprits s'étaient calmés et il fut reconnu tout d'une voix que par la présente lettre l'évêque de Bazas, quoique sous une forme assez laconique, s'expli-

quait suffisamment sur le choix qu'il faisait des révérends Pères Capucins. En conséquence on confirma la précédente délibération de leur donner les secours convenables pour leur établissement.

Il y avait au sud de la porte des tours, entre le mur de ville et le cimetière, et « joignant une église vacante » qui était la chapelle Saint-Michel, un terrain assez vaste appartenant à la ville. La jurade arrêta qu'il serait mis à la disposition des révérends Pères pour s'y établir et bâtir, mais, circonstance à noter, la ville garderait la nue-propriété du terrain; ceci explique comment, lorsque les capucins abandonnèrent le couvent sur la fin du XVIIIe siècle, l'immeuble revint à la ville.

En attendant que l'installation des religieux fût achevée, on devait louer une maison pour les y loger. Ce provisoire dura longtemps et il s'écoula vingt-neuf longues années avant la pose de la première pierre du couvent.

Cependant, depuis 1697, les capucins établis à Monségur sous forme de mission permanente, au nombre de trois religieux et un frère, y exerçaient leur pieux ministère, à la grande édification des habitants et de ceux des paroisses voisines qui leur fournissaient en retour « leur subsistance et leur logement ». Ce logement n'était pas fixe et changeait fréquemment. En dernier lieu, les religieux habitaient « la maison du collège ». Ils l'occupèrent assez longtemps pour y faire « des augmentations et réparations importantes », lesquelles, à leur sortie, furent évaluées par les consuls en charge qui promirent d'en rembourser les frais, attendu que le tout était nécessaire au régent principal qui y devait entrer et habiter.

L'établissement des religieux ne pouvait devenir stable qu'autant qu'ils auraient un couvent. La ville leur

avait donné le terrain, mais elle ne voulait en aucune façon supporter les charges de la construction.

La générosité privée devait y pourvoir. Par testament du 14 mars 1701, la demoiselle Basterot, en exécution des dernières volontés de son fils, Amoin de Ragot, dont elle était héritière, légua pour cet effet la somme de 5,500 livres. Régularisation et exécution de ce legs important étaient obtenues en 1728 de M. de Baile, subdélégué à Marmande de l'Intendant du roi, par le notaire Robert qui attesta dans cette occasion à l'Intendant que l'établissement des Capucins était d'utilité publique et ne soulevait aucune plainte. Le couvent était alors si pauvre que le notaire avait pris sur lui d'acquitter tous les frais se montant à la somme de 29 livres, 3 sols, 4 deniers, ce dont la ville le dédommagea.

D'autre part, le bourgeois Robert fit don aux Capucins de matériaux jusqu'à concurrence de 1,000 livres, don que le provincial et le définiteur acceptaient le 15 mai 1708, avec les charges imposées à la communauté par le donateur.

Malgré ces legs généreux, l'œuvre du couvent n'avançait pas; le 10 février 1715, les maires, jurats et habitants de la ville réunis en assemblée prennent une nouvelle délibération dans le sens des précédentes; le 24 août 1724, Jacques-Léon-Gabriel de Lavergne, comte de Guilheragues, seigneur de Monségur, consentait à affranchir de tous droits seigneuriaux et indemnités les fonds destinés au bâtiment, cloître et jardin.

La même année, 1724, un nouvel évêque, « Edmond Mongin », montait sur le siège de Bazas. Son administration se montra tout aussi favorable que la précédente à l'établissement des Capucins à Monségur et, le 9 août 1727, l'évêque y donna son consentement.

Munis de toutes ces pièces et du certificat du F. Ambroise, ministre provincial des Capucins de Guyenne, attestant que l'établissement des Capucins de Monségur ne préjudicie en rien aux couvents voisins, les Pères demandèrent des lettres patentes qu'ils obtinrent du roi au mois de février 1728. Par ces lettres sont amortis « comme à Dieu dédiés et consacrés la maison, lieu et place où l'église, le couvent et l'enclos desdits Capuçins se trouveront construits..., à la charge, outre les prières ordinaires, de dire à la fin de leur messe conventuelle le *Domine salvum fac regem* et les autres prières accoutumées pour la prospérité du roi ».

Ces lettres, enregistrées au Parlement le 16 avril, étaient consignées sur le registre de la maison commune de Monségur le 23 mai suivant.

Toutes les difficultés étaient levées et les travaux ne tardèrent pas à commencer. Dès le 8 mars de l'année suivante, les Capucins demandent à l'Intendant de faire démolir les murs de la ville aboutissant au terrain désigné pour bâtir leur couvent d'environ dix pieds par le haut et d'une étendue d'environ cent pieds, offrant de le faire rebâtir plus solidement de la même hauteur. Il y a tout lieu de croire que les religieux espéraient que cette démolition de murs très épais leur fournirait sur place une bonne partie de la pierre nécessaire à la construction du couvent. Au mois d'août les substructions étaient terminées et l'on put procéder à la pose solennelle de la première pierre (1729).

Les capucins n'avaient pas à bâtir de chapelle. Depuis leur installation en mission permanente jusqu'en 1702, ils avaient dit leurs messes et fait leurs exercices dans l'église paroissiale. Il est probable que de cette époque date l'attribution d'une chapelle latérale au culte de saint François; une confrérie y fut érigée et

l'on conserve un grand tableau peint à ses frais, représentant le bienheureux recevant les stigmates.

En 1702, les capucins prirent possession de la chapelle vacante de Saint Michel, sise sur le terrain que la ville leur concédait, mais sans fondation ni revenu.

Toutefois, l'église paroissiale ne leur fut point fer-[illegible]ée, au contraire, ils continuèrent à y paraître fréquem-[illegible]nt soit pour la prédication, soit pour y remplir les [illegible]es fonctions du saint Ministère. Dès avant leur a[illegible]ée à Monségur, sur la demande faite par la ville, l'I[illegible]ndant avait établi que chaque jour de dimanches et [illegible] il serait dit dans l'église paroissiale une messe ma[illegible]e pour l'utilité publique. Les capucins furent ch[illegible]de cette messe, et dans la jurade du 1er mai 17[illegible]aire Robert représente « que depuis le 25 mars il a[illegible]é[illegible]essé verbalement à diverses fois par le R. P. Ga[illegible]ien[illegible] lui faire acquitter le paiement de septante-c[illegible] livr[illegible] qu'il dit lui être dues pour la rétribution [illegible]n an fi[illegible] ledit jour, de la messe matinale qu'il a dite [illegible]u fait d[illegible] chaque jour de dimanches ».

On [illegible]onnera peut-être que le R. P. Gardien fût oblig[illegible]e revenir à la charge pour faire acquitter cette det[illegible] le maire reconnaissait le bien fondé de ses ré[illegible]mations, mais il ne pouvait y donner droit par [illegible]e du mauvais vouloir du sieur Duthoya, lequel avait [illegible]a clef du coffre où se trouvaient renfermés les titres et archives, et se refusait à la livrer, de sorte qu'il était impossible de prendre connaissance de l'ordonnance de l'Intendant réglant la rétribution. On savait seulement par ouï-dire que d'après l'ordonnance ladite rétribution devait être soldée quartier par quartier sans pouvoir être divertie à d'autre usage, et prise sur la ferme des boucheries de la ville.

L'usage de cette messe matinale a survécu aux capu-

cins et subsiste encore malgré la suppression de l'allo cation municipale.

Nous venons de voir que la chapelle Saint-Michel abandonnée aux capucins, était, en 1702, sans fondation ni revenu. Il n'en avait pas été toujours ainsi et l'origine de cette chapelle est assurément le trait le plus intéressant de toute l'histoire des capucins de Monségur.

Le cimetière Saint-Michel est désigné dans la confrontation des terrains concédés en 1306 par le sénéchal Jean de Havering aux habitants de Monségur pour l'emplacement de l'hôpital *cimeterium Sancti-Michælis de Montesecuro* (1). Il n'est pas question, dans cette pièce, de la chapelle; existait-elle déjà et aurait-elle donné le nom au cimetière, ou bien, au contraire cette chapelle serait-elle postérieure à l'établissement du cimetière et en aurait-elle emprunté le vocable?

Cette dernière hypothèse s'accorderait avec le texte de la bulle du pape Clément V, du 28 juin 1312 (2).

Dans le tumulte d'une discorde survenue entre les gens de l'abbaye de Saint-Ferme et ceux de la ville de Monségur, quelques gentilshommes de Monségur avaient reçu la mort. En expiation de ce meurtre l'abbé de Saint-Ferme dut fonder à Monségur une chapellenie et Clément V, par la présente bulle, conférait aux jurats de cette ville le privilège de présenter à l'ordinaire le titulaire.

Le texte de la bulle semble supposer que ladite chapellenie est bien celle de Saint-Michel, attenante au

(1) En 1351 la partie de la grand'rue longeant l'église paroissiale, porte le nom de rue Saint-Michel (Grellet-Balguerie, *Nomenclature des actes contenus dans les recueils trouvés à Londres chez un brocanteur*; lettre du 29 octobre 1888, au maire de Monségur).

(2) *Arch. hist. de la Gironde*, t. V, p. 62.

cimetière et en dépendant..... *pro perpetuo capellano instituendo ibidem, qui pro animabus fidelium defunctorum et præsertim eorum qui fuerunt hujusmodi discordie occasione occisi divina officia celebrare tenebitur.* L'obligation imposée au chapelain, de célébrer les divins offices pour *tous les trépassés* et en particulier pour les victimes paraît suffisamment indiquer que la chapelle expiatoire, fondée par l'abbé de Saint-Ferme, était attenante au cimetière commun, ou tout au moins nul autre édifice ne pouvait mieux répondre au but de la fondation.

Du reste, le patron de cette chapelle justifie à lui seul cette destination ; on sait, en effet, que saint Michel est considéré comme l'introducteur dans le ciel des âmes des trépassés et invoqué comme tel dans son office (1) ainsi qu'aux prières pour les agonisants (2).

Au reste nul n'ignore que l'art chrétien représente d'ordinaire l'archange la balance à la main présidant au jugement des âmes (3).

---

(1) *Michael Archangelus... cui tradidit Deus animas sanctorum, ut perducat eas in paradisum exultationis*, liturg. resp. ad. lect. V et ailleurs : *Archangele Michael, constitui te principem super omnes animas suscipiendas.*

(2) On y lit : *Suscipiat eum sanctus Michael Archangelus Dei.*

(3) On retrouve saint Michel dans cette naïve description du jugement dernier que je me souviens avoir entendu réciter par une bonne vieille en forme de prière ; on y verra plus d'une réminiscence du *Dies iræ.*

La Berbette de Diou que n'es aou ceou
Entre l'Ange sen Micheou ;
Sen Micheou lou messagey.
Jesus, oun lou trouberey ?
Den soun petit bergey,
Cheytat su sa peyre plate,
Soun petit libre à la man :
Qu'a lugit un cop, un cop ; (peut-être de cap en cap.)
Qu'a sounat sous peccadous.

Nous nous croyons donc fondés à conclure que la chapelle de Saint-Michel donnée plus tard aux capucins avec le terrain joignant le cimetière, s'identifie avec la chapelle expiatoire fondée à perpétuité en 1312 par l'abbé de Saint-Ferme et l'objet de la bulle de Clément V.

L'intérêt que prenait Clément V à cette affaire se comprend sans peine lorsqu'on observe que Monségur avait alors pour seigneur un neveu du pape, appelé comme lui Bertrand de Got, vicomte de Lomagne (1) et que l'abbé de Saint-Ferme était son neveu, Guillaume de Castillon (2).

Peccadous benets-y tous.
Lou pu petit y es anat;
L'âme daou cors ly a tremblat.
Es aqui une petite palanquette
Ni pu grosse ni pu mendre
Que lou peou de la testette;
Qui bien ara
Passera
Qui maou ara
Aou houn toumbera
Et s'escridera : Jerusalem!
Que n'ey jou hegt de tout moun tem!

On peut rapprocher de cette prière naïve une autre pour le coucher où l'on retrouve les Anges, bien que saint Michel n'y soit pas désigné :

Aou noun de Diou me couche jou;
Cinq Anges dabèque jou;
Dus aus pes tres aou cabes:
Noste Segne aou mitan es.
Lou boun Diou me di : couche te
Lebe te
N'ages paou de huc ni de flamme
Ni de mort subite
Ainsi soit-il.

(1) Le 29 janvier 1311, Bertrand de Got, vicomte de Lomagne et seigneur de Monségur accordait aux habitants de cette ville exemption de tout péage sur ses domaines. *Arch. hist. de la Gironde*, t. V, p. 60.

(2) Guillaume de Castillon fut abbé de Saint-Ferme depuis 1302.

Par acte daté du 9 janvier 1320 et passé par devant Guillaume de Saint-Amand, notaire public de la sénéchaussée d'Agen, entre Guillaume de Castillon, abbé de Saint-Ferme et les jurats de Monségur, divers revenus constituant une rente annuelle de quinze livres bordelaises ou chipotoises (chapotenses), sont assignées à la Chapellenie.

Cette rente avait été convenue et promise assez longtemps auparavant par l'abbé Guillaume de Castillon, et son engagement était consigné dans un acte que le notaire de Saint-Amand avait retrouvé et produit. Cette pièce exposait tout au long les causes et les conditions de la fondation forcée. Les fonds nécessaires pour constituer cette rente de quinze livres bordelaises avaient été promis par les écuyers Arnaud Raymond de Juzix et Gérault de Juzix qui s'étaient engagés à les sòlder dans un délai expiré en 1320. La raison de cet engagement est que les Juzix se trouvaient débiteurs de l'abbé de Saint-Ferme. Celui-ci avait notamment acheté autrefois de Bertrand de Juzix, dit le Gros, père de Gérault de Juzix, une dîme de neuf livres bordelaises.

Arnaud-Raymond de Juzix et Gérault de Juzix ne pouvant différer plus longtemps de tenir leurs engagements, remirent entre les mains des jurats de Monségur cette dîme de neuf livres bordelaises. C'était un à compte aux quinze livres dues par l'abbé. Quant aux six livres qu'il restait à constituer pour compléter la rente, Frosin et Pierre de Juzix, fils de Gérault et la femme de ce dernier, Bertrande de Castillon, s'engagent solidairement à les fournir.

Lorsqu'elle fut donnée aux Capucins, l'église Saint-Michel était vacante probablement depuis longtemps. Comment la rente avait-elle disparu? Il y a tout lieu de penser qu'elle fut confisquée durant les troubles et les guerres de religion.

D'après Baurein, de même qu'à Monségur, « il existait à Noailhan une chapelle sous l'invocation de saint Michel, placée à la distance de près de six cents pas de l'église paroissiale, et le cimetière placé auprès de celle-ci, ainsi qu'il est d'usage, était situé aux environs de cette chapelle » (1).

Ainsi d'après Baurein, l'objet primitif de ces chapelles funéraires n'était pas autre que de suppléer à l'éloignement de l'église paroissiale, et de permettre aux fidèles qui visitaient le cimetière d'y prier pour les défunts.

Cependant les travaux de construction du couvent furent poussés assez vivement et l'édifice terminé fut béni le 5 juin 1732.

Le clos tout entier confrontait du levant au mur et fossé de ville; du midi également au mur de ville; du couchant à un immeuble qui fut, du moins sur la fin du XVIII[e] siècle, un couvent de religieuses Annonciades, aujourd'hui jardin et maison de M[e] Bruneau, notaire; également du couchant au cimetière, aujourd'hui l'école communale des garçons; du nord à une rue et probablement aux dépendances de la petite tour.

Quant à la partie de l'enclos qui longe au couchant l'immeuble de M[e] Bruneau, notaire, et faisait face du nord, au cimetière, on croit qu'elle était affectée à la sépulture des familles riches de la ville qui y possédaient des caveaux. On y a retrouvé un nombre considérable de ces caveaux construits d'une façon particulière. Ils avaient la forme d'une fosse rectangulaire pouvant recevoir un cercueil, mais très profonde, en sorte qu'on entassait les corps les uns sur les autres. L'ouverture de la fosse était recouverte dans toute sa

(1) *Variétés Bordelaises*, t. III, p. 246.

longueur par une ou plusieurs dalles de pierre munies d'anneaux de fer, au moyen desquels on les pouvait soulever.

Ces sépultures devaient exister avant la fondation des Capucins, et je croirais volontiers, vu le peu d'espace que présente l'emplacement actuel de l'école, que le cimetière s'étendait en ligne droite jusques aux murs de ville au midi.

Voici une confirmation : lorsque M. Pasquerie, dernier acquéreur du clos des Capucins, fit bâtir le cuvier qui ouvre sur le chemin de ronde du midi, on dut en creuser l'emplacement dans le rocher vif. Or dans ce rocher on trouva disposées symétriquement une multitude de sépultures de petits enfants. On crut, et peut-être avec raison, que ce lieu, au fond du cimetière, était réservé à la sépulture des enfants morts-nés, ainsi oubliés dès la naissance jusque dans leur place au champ du repos.

A propos de sépultures, je dois noter que toutes les grandes familles de la ville, telles que les d'Andraut les Labatut, avaient leur sépulture dans l'une des neuf chapelles latérales de l'église paroissiale. La chapelle portait le nom de la famille qui en jouissait. On les trouve ainsi désignées dans le registre des sépultures conservé aux Archives de l'Hôtel-de-ville.

Sur la fin du XVIII[e] siècle, ce privilège de se faire inhumer dans l'église, conséquence de l'exiguité du cimetière, devint, paraît-il, un abus et les édiles y virent un danger pour la santé publique.

Le 21 mai 1780, le procureur syndic Desplat, s'appuyant sur la déclaration du roi du 19 novembre 1776, propose au conseil les inconvénients des inhumations dans les églises. Ces inhumations deviennent plus que jamais dangereuses dans l'église de Monségur « à rai-

son de la reconstitution qui vient d'y être faite d'une voûte, qui devient un obstacle au renouvellement et à la circulation de l'air qui s'y faisait avant. D'ailleurs les inhumations s'y multiplient chaque jour davantage.. les personnes du plus bas état y ont été inhumées dans ces derniers temps... »

En conséquence il fut délibéré que le cimetière serait transféré hors les murs de la ville, à l'endroit le plus convenable et le plus à portée, mais comme la communauté n'était pas en état de couvrir cette dépense, la mesure fut ajournée.

Le 25 janvier 1784, la question est reprise : il est délibéré que l'argent levé dans la juridiction pour le palais épiscopal de Bazas et resté sans emploi, sera affecté à l'acquisition d'un terrain pour y transférer le cimetière et que l'emplacement de l'ancien sera transformé en allées et place publique.

La question devait rester encore longtemps pendante, puisqu'en mars 1790 on décida de reconstruire les murs de l'ancien.

Revenons au couvent : Les bâtiments comprenaient une aile principale ayant façade au midi sur le jardin et deux autres ailes parallèles se dirigeant vers le nord, à chacune des extrémités de la première, de manière à laisser au nord de celle-ci une cour intérieure.

Au rez-de-chaussée de la grande aile régnait un vaste corridor en forme de cloître ouvrant sur le jardin. Il est facile de distinguer dans le mur le cadre des grandes ouvertures qui l'éclairaient. De ce cloître on accédait dans les salles communes, cuisines, réfectoires, etc. Les logements des religieux occupaient le premier étage.

Quatre moines étaient sûrement à l'aise dans ce couvent.

La chapelle, selon la tradition recueillie par Mme Glachand qui habite aujourd'hui l'immeuble, se trouvait séparée des autres bâtiments. Elle occupait l'emplacement où sont maintenant les gros acacias, au midi du couvent. Mme Glachand assure avoir entendu dire que lorsque la chapelle fut démolie, la propriétaire fit planter ces arbres sur son emplacement afin que l'on ne bâtît point de logement pour les hommes là où Dieu avait habité et qu'un temple de verdure perpétuât le souvenir du temple de pierres disparu. Au reste, on retrouve les fondements des murs.

La chapelle se trouvait donc distante de quelques mètres seulement de la façade du couvent. Sa porte extérieure ouvrait à l'ouest, en face du cimetière et les fidèles y accédaient en longeant l'aile occidentale du couvent.

Du chœur de la chapelle aux murs de ville restait un espace de dix à quinze mètres; les religieux en firent leur cimetière. Les fouilles récemment opérées sur ce point ont fait découvrir deux corps dont le squelette accusait une sépulture relativement peu ancienne. Il est probable que les capucins ensevelissaient aussi leurs frères entre la chapelle et le couvent. La tradition assigne cette place à la sépulture du F. Jean-François dont il est question plus bas.

Au dela de la chapelle avait été creusé un très beau puits à margelle monumentale. Il ést aujoud'hui rasé et couvert de dalles de pierre.

Les capucins, installés dans leur couvent, y vécurent paisiblement et bien pauvrement.

En toute saison les bons pères disaient quotidiennement une messe de grand matin afin que les gens de travail pussent l'entendre avant d'aller à l'ouvrage.

Pour faire vivre la petite communauté un frère allait

chaque jour demander l'aumône par la ville et la campagne environnante. Mais comme le lieu est petit et les environs pauvres, il y avait souvent disette au couvent.

Nous trouvons un écho de la détresse des pauvres capucins dans une délibération de la jurade du 24 décembre 1783 : « On sait et on ne sait que trop, sans chercher à en deviner la cause, que la maison des R. P. capucins est dénuée de secours, que le Gardien est dans un état triste et déplorable, et qu'il est notre concitoyen, que le prédicateur actuel des Avents est le seul capable, par ses travaux évangéliques, d'y apporter quelques légers soulagements. On demande donc en vue de procurer des secours à cette maison, s'il ne serait pas expédient de prier le prédicateur des Avents actuellement conventuel dans cette maison, d'être celui du Carême, avec offre de la même rétribution, quoiqu'il n'ait à donner qu'un sermon par semaine, fixé le dimanche.... On sait très bien qu'il est d'ordinaire d'en avoir trois... Il s'agit de soulager une maison religieuse, de conserver un religieux nécessaire soit dans sa maison et auprès de son Gardien infirme, soit pour aider le pasteur au temps pascal... » Ce qui fut adopté.

Ce gardien infirme, originaire du pays, ne serait-il pas le P. Jean-François, dont le nom est resté légendaire et seul a surnagé dans les souvenirs populaires? D'après la tradition, ce père François avait laissé une brillante fortune pour se faire capucin et habita longtemps le pauvre couvent de Monségur. Tout le pays le vénérait à ses funérailles. Il fut enterré à toucher la porte principale du couvent.

Tant qu'il y eut dans le couvent des religieux originaires du pays, ils purent, grâce aux secours qu'ils recevaient de leur famille, se maintenir; mais ceux-ci dis-

parius, l'extrême pauvreté où se virent réduits les capucins, les obligea bientôt à abandonner le couvent de Monségur pour n'y pas mourir de faim. La ville, qui avait gardé la nue-propriété de l'immeuble, chercha le moyen d'en tirer parti. Le 8 août 1790, l'assemblée des citoyens réunie dans l'église décida de l'offrir à l'assemblée nationale pour y établir un collège national. Le maire Berthonneau fut délégué pour porter à Paris cette pétition qui n'aboutit pas (1).

De même que l'église paroissiale, l'ancienne église des capucins servit de lieu de réunion durant la période révolutionnaire.

Finalement l'immeuble fut vendu à la famille Deynaud, et plus tard acquis par M. Pasquerie dont les héritiers le possèdent encore, et M. le commandant Glachand, par une restauration récente, a fait du pauvre couvent une des habitations les plus agréables de Monségur.

XI. Anciennes paroisses de banlieue.

Primitivement Monségur ne s'étendait pas au delà de ses murailles, et la banlieue environnante était partagée entre les trois paroisses de Neujeon, Andraut et Montignac.

Chacune de ces paroisses avait son bourg, son église et son cimetière.

L'église de Neujeon était sous le vocable de Saint-Louis, celle d'Andraut sous celui de Saint-Pierre-ès-liens et celle de Montignac sous celui de Notre-Dame.

Depuis la Révolution, les cloches de ces trois églises

---

(1) Archu, *Privilèges de Monségur*, in-8o, p. 66.

étaient conservées à la mairie de Monségur. En 1838 on les fondit sous la halle avec le timbre de l'horloge et il sortit du creuset une cloche de huit cents qui n'existe plus.

Neujeon, sentinelle avancée de Monségur, devait avoir son église crénelée et peut-être son cimetière fortifié.

Il est à remarquer d'abord que le patron de l'église et de la paroisse de Neujeon, saint Louis, était aussi le patron de la ville de Monségur, bien que son église fût dédiée à Notre-Dame. De tout temps, en effet, les habitants de Monségur comme ceux de Neujeon ont célébré la Saint-Louis comme leur fête patronale. Un curé, l'abbé Ginestey, pour je ne sais quel motif, tenta de modifier cet usage et de faire adopter le quinze août comme fête patronale. Mais la tradition l'emporta, le peuple ne changea rien et continua, comme il continue encore, à se réjouir le vingt-cinq août en l'honneur de son patron.

Au reste dans l'église Notre-Dame il y avait autrefois un autel de Saint-Louis; une rosace conservée à la sacristie, représentait saint Louis; enfin la tradition populaire est si bien accusée que lorsque se fonda la société de secours mutuels, elle prit saint Louis pour patron.

Comment saint Louis, patron de Neujeon, devint-il patron de Monségur sans être titulaire de l'église?

En voici je crois, la raison : Monségur fut bâti au xiv[e] siècle par les Anglais pour commander la contrée, mais le territoire choisi n'était pas vacant.

Un acte concernant une terre du sieur Day, fait foi que Neujeon s'étendait, en dehors des murailles, jusqu'au hameau de La Grange et y joignait Montignac. On aurait ainsi bâti Monségur, en grande partie du

moins, sur le territoire de Neujeon. Par suite, toute la ville aurait adopté pour patron saint Louis, qui l'était déjà de Neujeon.

L'église Saint-Louis de Neujeon et son cimetière longeaient le vieux chemin qui existe encore et descend de La Fontaine menant à Lescale. On voit en ce lieu des pierres d'appareil de même genre que celles des murs de la ville et qui doivent provenir de l'église. Il ne reste plus trace du bourg, qui dut être définitivement rasé durant les guerres de la Fronde.

Le cimetière cependant fut maintenu, et les habitants de l'ancien territoire de Neujeon y étaient encore enterrés à une époque qui n'est pas très reculée.

Lors de la révolution de 1830, Neujeon eut son jour de gloire. Le Maire de Monségur, M. Roulet, qui habitait Neujeon, offrit sous ses ombrages une collation à ses administrés. Un beau dimanche, le bon peuple de Monségur, musique en tête, partit de la halle sur deux rangs, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, et descendit faire honneur au bon vin de M. le Maire. Heureux temps !

Le bourg d'Andraut est encore un gros village caché dans le vallon qui prend naissance au bois de Bourdon.

Je n'ai pas entendu parler du cimetière d'Andraut, mais il devait y en avoir un. On montre encore l'emplacement qu'occupait l'église, au midi du chemin de servitude qui traverse le village et descend au bas du vallon. Au milieu des ruines de vieilles maisons, j'ai vu l'ancien bénitier de pierre servir d'abreuvoir à la volaille du village. On dit qu'une maison sise à quelques centaines de mètres, sur le chemin de Canille, aurait été bâtie avec des matériaux provenant de l'église. De fait, non loin de cette maison se voit une pierre carrée, ornée

sur trois de ses faces, de la corniche romane sculptée en échiquier.

Andraut ne conserve de son ancienne autonomie que sa fête patronale. Il la célèbre le dimanche dans l'octave de Saint-Pierre-ès-liens par un dîner et des réjouissances dans un pré, auxquelles s'associe la jeunesse de Monségur et des environs.

Le bourg de Montignac (Montisnagtium) est plus considérable aujourd'hui que celui d'Andraut. Des trois paroisses de banlieue Montignac, devait être la plus importante. Elle conserva ses curés jusques vers le milieu du XVIIIe siècle. Il reste à l'Hôtel-de-ville de Monségur un fragment du registre des baptêmes de Montignac depuis 1624 jusques à l'année 1735. On y trouve les noms des curés de cette période :

1624, Mosnier.

1639, 27 mars, Dentraignes.

1643, le 1er septembre, Chabrignac, curé de Monségur, visite l'église de Montignac.

Lacune de dix ans à cause des troubles de la Fronde.

1654, 6 octobre, Guillaume Dérez prend possession de la cure de Montignac.

1656, juillet, Drasin.

1657, août, Malambert.

1670, juillet, Deschamps.

1672, 20 novembre, Mothes entre en possession de la cure de Montignac.

1677 à 1693, lacune.

1693, Deschamps, encore curé en 1712.

1728-1735, Ragot.

L'église de Montignac était dédiée à Notre-Dame, ainsi que le porte le registre des baptêmes, mais le patron du lieu était saint Clair.

Le territoire de Montignac devait s'étendre au midi

jusqu'au Drot et comprendre le village de La Gua, mot gascon qui signifie le Gué, parce qu'en cet endroit se trouve sur le Drot, le gué de Monpoisson, dont il est souvent fait mention dans l'*Esclapot*.

Du côté de la ville, Montignac joignait Neujeon à La Grange. Le cimetière actuel de Monségur est sur son territoire.

Un habitant du hameau de La Grange, M. Jules Beau, greffier à Monségur, a trouvé dans un champ voisin un sceau en bronze du XIV[e] ou du XV[e] siècle ayant appartenu à un prêtre, peut-être à quelque curé de Montignac. Le dessin est d'une finesse remarquable. Il mesure $0^{m}020$ de diamètre. Le sujet représente un nid sur une branche verte. Le pélican perché sur le bord du nid, se perce la poitrine de son bec; le sang jaillit et trois jeunes oiseaux qui sont dans le nid, étendent le bec pour le recevoir et s'en nourrir. Autour du sujet, entre deux filets, on lit en caractères gothiques : SRAMON : GAUFRE : PESTRE. — L'extrémité supérieure est percée d'un trilobe gothique très élégant, indiquant que le sceau était porté suspendu à une chaîne ou à un cordon.

Comme Andraut, Montignac a conservé l'usage de célébrer sa fête locale. Elle tombe le dimanche dans l'octave de l'Exaltation de la Sainte-Croix (14 septembre).

Auprès du vieux chemin qui mène à Cours, entre le bourg de Montignac et le hameau de Bernisson, est une fontaine naturelle à laquelle se rattache une vieille tradition. On l'appelait la fontaine de Saint-Clair (1).

Lorsque la sécheresse devenait désastreuse et que les

---

(1) D'après certains, la fontaine de Saint-Clair se trouvait sur le bord du chemin de Montignac à Duras, au fond du vallon.

champs altérés demandaient la pluie, Monségur se rendait en procession à la fontaine de Saint-Clair. Là, on s'arrêtait, le bedeau plongeait dans la fontaine le bâton de la croix et la procession revenait sur ses pas. La tradition assure qu'au retour on se mouillait. Le fait de la procession me paraît incontestable. J'en ai souvent entendu parler et l'on demandait, durant les grandes sécheresses, pourquoi l'on ne la faisait plus.

L'unique monument intéressant qui subsiste à Montignac, est la tour du moulin à vent de la Fricassée. En mars 1885, un coup de vent le décoiffa et lui brisa les ailes. Le propriétaire, M. Lambert, de Monségur, l'a depuis transformé en observatoire et colombier. Du haut de cette tour, les yeux découvrent un superbe panorama comparable à celui dont on jouit de la tour de Duras. A la fenêtre du nord, on lit en dehors gravée sur la pierre, la date de 1629.

Un autre moulin à vent voisin de celui de la Fricassée, fut démoli en 1884.

Puisque nous parlons des moulins, ajoutons qu'il y eut de tout temps des moulins sur le Drot aux différents gués; notamment à Monpoisson et à Simbas ou Saint-Bats comme porte l'*Esclapot.* Ce dernier moulin appartenait à l'abbaye de S. Ferme. La chaussée de Simbas alimente aujourd'hui trois moulins à deux meules chacun. Ils peuvent ensemble moudre cent sacs de blé par jour. Il y a cinq meules à Monpoisson.

Je bornerai là ces notes et souvenirs. Il resterait à retracer l'historique de l'Hôpital et des écoles. Mais mon éloignement de Monségur ne me permet pas d'y faire actuellement les recherches nécessaires. Au reste, je ne veux pas terminer sans exprimer ma reconnaissance aux autorités municipales d'abord, à M. le secré-

taire de l'Hôtel-de-ville et à toutes les personnes qui m'ont prêté le concours le plus bienveillant et le plus empressé.

S. Léglise,

Curé de Gensac (Gironde).

P.-S. — Par suite de la construction de la ligne du chemin de fer de La Sauve à Eymet, le vieux pont de pierre de Monségur est démoli. On conserve seulement les piles jusqu'à fleur d'eau. Elles porteront un tablier métallique.

Sept, 1894.



LES
MAISONS ET CHATEAUX D'HENRI IV
DANS LES LANDES DE GASCOGNE ET D'ALBRET

par Alexandre NICOLAÏ

Avocat à la Cour d'Appel,

Secrétaire général de la Société d'Archéologie de Bordeaux.

Qui ne sait combien est restée populaire dans notre France, point toujours aussi oublieuse ni aussi ingrate que d'aucuns voudraient bien le dire, la mémoire du bon roi Henri IV ? Mais si l'on m'eût dit que, quelque part, fût-ce même en Béarn, sa légende était à tel point vivante encore que le roi de Navarre y semble un disparu d'hier, j'aurais toutefois manifesté quelque incrédulité. Il n'y a cependant rien de plus vrai.

Dans nos Landes d'Albret et de Gascogne, si vous les parcourez d'aventure, vous pourrez suivre, comme nous-même, sa trace dans les moindres hameaux à travers les forêts de pins et de chênes-liège. Un manoir, une modeste métairie, une tour isolée, une ruine, jalonnent cet itinéraire; partout, le paysan saura vous dire ce qu'Henri de Navarre fit de mémorable en cet endroit et, pour peu que vous le pressiez, il priera sa femme

ou sa fille de vous fredonner quelqu'un de ces vieux rondeaux rappelant une aventure galante du jeune prince que, dans son affection, le populaire appelait son « *reyot* » — son *petit roi.* Ces maisons où il logea sont restées les « maisons d'Henri IV », sans que la durée du séjour soit à considérer; quelques-unes lui ont appartenu. Le Breton en a fait autant pour sa chère Anne de Bretagne. Après trois cents ans, nos félibres gascons chantent encore Henri, Fleurette, Marguerite, la Cour de Nérac et puisent leurs meilleures inspirations dans ces souvenirs aussi précieusement gardés dans la cóntrée que ces ormeaux séculaires toujours appelés « *ormeaux de Sully* » qui furent plantés aux beaux jours d'apaisement et de prospérité sur la place de nos villages en l'honneur et commémoration des fameuses *Ordonnances*.

Si le touriste se laisse facilement aller au charme de ces découvertes, au récit de ces anecdotes, à la visite de ces maisons ou châteaux, l'archéologue qui sait, par avance, comme la tradition est bonne prêteuse, ne peut accueillir, sans une certaine circonspection, les manifestations diverses de la fidélité du peuple des campagnes de l'Albret et de la Gascogne au souvenir d'Henri IV dont il se complaît à nourrir la légende. On a le droit de se montrer d'autant plus sévère qu'on finit à la longue par tout indistinctement rapporter à Henri IV, et des donjons du XIIIe ou du XIVe siècle, et des dolmens et des tumuli. Je dois cependant reconnaître qu'expurgée des détails ou superfétations oiseuses qui l'accompagnent à l'ordinaire, la tradition s'est, au fond, rarement trouvée en défaut et nous lui devons très souvent d'avoir été mis sur la trace de documents qui l'ont de tous points contrôlée et comme authentiquée.

Si le signalement de quelques-unes de ces maisons d'Henri IV nous permettra, chemin faisant, de rappeler quelques épisodes peu connus de la vie d'Henry de Navarre, duc d'Albret et gouverneur pour le roi en Guyenne, il aura cet intérêt au point de vue archéologique de nous faire connaître un certain nombre de logis du xve et du xvie siècle.

Des circonstances purement fortuites ont présidé à la conception de cette étude : je connaissais depuis longues années une maison d'Henri IV dans la commune de Samazan (canton du Mas d'Agenais), mais je n'eusse probablement jamais pensé à rechercher celles qui se trouvent dans les environs, en s'enfonçant dans la Lande vers Nérac, si l'on ne me les avait signalées au cours de diverses excursions que je fis en 1893, pour réunir les matériaux d'une sorte d'inventaire archéologique des monuments anciens de l'arrondissement de Marmande.

La métairie de Samazan que la commune renommée désigne sous le nom de « maison d'Henri IV », se trouvera donc tout naturellement la première sous ma plume.

Le pittoresque de son délabrement, ce je ne sais quoi d'intéressant que le décrépit conserve parfois, la rendent amusante au crayon ou au pinceau. Blottie dans un pli de terrain au fond d'un enclos dont les haies, les arbres fruitiers et les pousses folles des vignes lui masquent la façade, il en faut bien approcher pour y apercevoir sur le côté, à droite, une porte dont le style donne la date; c'est du xvie siècle commençant. Le cintre coupé par un claveau en saillie qui va rejoindre les moulures d'une corniche est surmonté d'une sorte de fronton triangulaire en relief appuyé sur deux pilastres et au centre duquel est un *oculus*.

Porte banale, d'un type bien simple assurément si l'on se place toujours en présence des manifestations du grand art, porte qui a aussi sa signification si l'on songe que dans le milieu rural où ces recherches nous transportent, tout paysan ne devait pas avoir la pareille en façade de son bordage.



Ces sortes de portes attestent toujours dans nos campagnes un bâtiment important construit en pierre, tout au moins jusqu'à la hauteur du premier étage, ayant à la fois contenu le logis du maître et celui des gens ou valets de ferme. Cette porte répond à un type très répandu dans tout le Béarn et dans le pays basque; à Bordeaux, rue de la Devise, on en peut voir deux condamnées à une prochaine disparition.

La métairie de Samazan est donc bien une contemporaine d'Henri IV, mais rien ne permet d'y vérifier son passage ou de rapporter une circonstance s'y rattachant. Il est simplement à présumer que la tradition ne s'est point égarée, car il y a dans les environs quelques autres habitations de la même époque mais point situées comme celle-ci sur l'ancien chemin de Casteljaloux à Marmande. Il est d'autre part certain qu'Henri IV est plusieurs fois venu à Samazan. Monlezun, notamment, dans son itinéraire, l'y fait dîner le 8 septembre 1581, pendant cette période si mouve-

mentée de sa vie où, partout à la fois, il fit preuve d'une extrême endurance à la fatigue (1).



Jusqu'à la hauteur du premier étage, la maison de Samazan est construite en pierres : au-dessus, le pignon est porté sur pans de bois avec colombages entre lesquels sont ménagées des baies irrégulières, les remplissages étant de briques et de torchis. Le toit se projette fortement en auvent. Sur le côté nord, à l'angle, et en avancement, existe une tour de colombier massive et carrée. Telle est cette première maison dite d'Henri IV, basse, large de façade, lourde, comme écrasée sous le faix de son énorme toiture.

*
* *

A quelques lieues de Samazan, sur le territoire d'une ancienne paroisse, aujourd'hui simple section de la commune d'Argenton (canton de Bouglon), à Figuès, se trouve une seconde maison d'Henri IV.

On n'est pas peu surpris de se trouver dans ce petit bourg, perdu entre des côtes élevées, au milieu d'une agglomération de fermes et d'anciennes maisons bourgeoises ou nobles qui toutes remontent à la deuxième

(1) « 1581. — ..... septembre. *Le 8, dine à Samazan, couche à Castel-» jaloux; le 9,* id.; *le 10, dine à Fargues; le 13, dine à Réaux; le 21, » dine à Durance; le 30, dine à Fargues, etc., etc...* ». — Monlezun, *Histoire de Gascogne, Supplément : Itinéraire et séjours d'Henri IV en Gascogne depuis l'an 1568, quinzième de son âge jusqu'en 1888, p. 590.* — Henri IV avait alors 28 ans, il y en avait 9 qu'il avait épousé Marguerite de Valois.

moitié du xve siècle, c'est-à-dire à cette époque où la fenêtre se hasarde à apparaître pratiquée dans l'épaisseur encore grande des murailles. Les architectes pouvant, pour la première fois, se préoccuper de donner du jour et de l'air aux appartements à la faveur de ce temps où maisons et châteaux n'avaient plus de défenses en présence des progrès de l'artillerie, on voit succéder aux meurtrières étroites de larges baies carrées dont les meneaux de pierre dessinent une croix d'abord massive que bientôt l'art et la fantaisie des sculpteurs ornent et enjolivent pour lui donner plus d'élégance et de légèreté.



Métairie du XVIe siècle à Figuès.

Toutes les maisons de Figuès sont les contemporaines de cette révolution dans la construction civile et militaire qui n'alla pas sans se répercuter sur l'ameublement intérieur et les mœurs domestiques de la maison.

Nous n'y trouvons rien de cette richesse et de cette profusion dans le décor particulières à certaines contrées du centre et de l'ouest de la France, mais les lignes, très sobres et pures, sont frappées au coin du bon goût d'alors et travaillées dans d'excellents matériaux. La maison *Laban* et, plus qu'elle, la maison *Olivet* où le maçon a adopté des motifs classiques, sont bien faites pour attirer l'attention dans une contrée qui ne compte à plusieurs lieues à la ronde que de pauvres

bordages épars sur les terres. En elles, une irréprochable exécution témoigne de l'habileté d'un ouvrier qui fut peut-être limité dans ses moyens. Les fenêtres de la maison Olivet, dont la porte surmontée d'un écusson mérite une mention, rappellent de très près celles de la maison Leblanc-Hardel à Caen figurées par M. de Caumont dans son *Abécédaire d'archéologie* (1).

Cet immeuble très vaste, encore que coupé en partie lors de l'établissement de la route départementale qui va rejoindre la route nationale de Grignols à Bazas, est de beaucoup le plus considérable de Figuès. Un escalier de pierre monumental mène au premier étage où il se continue par un escalier de bois. Les fenêtres sont encore munies de leurs épais volets de chêne bardés de clous à grosses têtes; les grandes salles de jadis sont divisées par des cloisons et l'on y a substitué aux cheminées primitives de mesquines prussiennes. Dans les cuisines, les seuls éviers pratiqués dans l'épaisseur de la muraille, que dans le patois du pays on appelle *aïguères*, ont été respectés. Leur forme comme leur disposition s'est conservée à peu près identique depuis le xve siècle jusqu'à nos jours dans les habitations rurales de la Gascogne et des Landes où ils se retrouvent communément.

Il y avait donc pas mal de logis sortables pour le temps à Figuès et les jurats de Casteljaloux s'en souvinrent à l'occasion. Le 16 mai 1565 par exemple, un trompette se présentait aux portes de la ville annonçant l'arrivée de M. et de Mme de Guise avec soixante ou quatre-vingts chevaux pour lesquels il demandait en même temps le logement. Le corps de ville ayant

(1) *Abécédaire d'archéologie* (*Architecture civile et militaire*), Caen, Le Blanc-Hardel, 1869, p. 295.

obtenu l'exemption des gens de guerre se montrait fort jaloux de faire respecter ce privilège. Le jurat Castaing fut dépêché auprès du roi de Navarre pour lui remontrer le danger qu'il y aurait à passer outre, mais Henry leur fit observer que la circonstance leur commandait de se relâcher de la règle à cause du voyage que Charles IX, en ce moment à Mont-de-Marsan avec lui, faisait à travers la Gascogne et dont les Guise étaient. Aussi décida-t-on que partie des cavaliers serait logée à Casteljaloux, *partie à Figuès* et partie à Bachac, Saint-Martin et Labastide de Castelamourous (1).

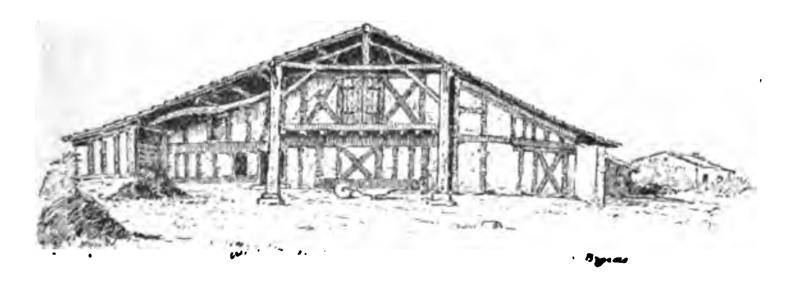
Il était donc intéressant de rechercher sous l'influence de quelle cause s'élevèrent en même temps sur le territoire de cette petite paroisse ces importantes constructions, d'autant plus que quelques autres de tous points semblables sont éparses dans les environs. Détruites comme tant d'autres, les archives de Figuès ne peuvent fournir aucun renseignement de ce côté. Les papiers de la famille de Brocas, sans en donner toute la clef, nous montrent cependant à l'époque qui nous retient les Brocas établis à Figuès dont ils sont les seigneurs et y demeurant; or, comme dans les divers actes passés devant le notaire de l'endroit et *dans leur logis*, tels que les contrats de mariage, il n'est pas question de château, il est à présumer que cette famille nombreuse habitait entre autres les maisons Laban et Olivet. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que l'on chercherait en vain par ailleurs trace de manoir ou de gentilhommière.

Ce qui surprend le plus après cela, c'est que la maison d'Henri IV à Figuès, à un demi-kilomètre environ

---

(1) V. Samazeuilh, *Hist. de l'Agenais*, t. II, p. 127; *Registres de la Jurade*, aux Archives de la mairie de Casteljaloux.

de l'église, en rase campagne, au lieu dit « à Brocas » et marqué tel sur la carte de l'Etat-major, soit encore une métairie dans le genre de celle de Samazan mais plus vaste, très bien conservée, avec un premier étage légèrement porté en encorbellement. Toute entière à pans de bois avec des colombages disposés avec art pour l'agrément de la façade, ce bordage rappelle de manière frappante les belles habitations rurales basques de la même époque. Le toit s'avance très en dehors, de manière à servir de hangar et porte sur de puissants poteaux. Ce type très intéressant de construction rurale s'est conservé dans la Gascogne, les Landes, le Béarn, le Labour et la Soule jusqu'au commencement de ce siècle.



Ici encore, sur cette terre qui appartenait aux de Brocas, dans la famille de qui elle est restée jusqu'à ces dernières années, Henri de Navarre aurait séjourné plusieurs jours avec une escorte importante d'hommes d'armes. Si les souvenirs s'en sont conservés très précis dans la commune de Figuès, l'histoire les a enregistrés et M. Samazeuilh, l'historien toujours à consulter de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais, rapporte ce passage d'Henri à Figuès avec des détails tels, qu'il paraît bien les avoir puisés à une source authentique que nous avons retrouvée. On est en 1580 :

« De Cahors, dit-il, Henri s'était porté dans l'Armagnac pour empêcher la noblesse de ce pays de se réunir au maréchal de Biron. Nuit et jour à cheval, il battit un de ces partis dans le voisinage de Vic-Fezensac, et un autre aux portes de Beaumont de Lomagne. A la nouvelle de ces deux combats, Biron sentit l'urgence de se mettre en campagne, et comme il avait donné rendez-vous à toutes ses troupes dans la ville de Marmande, Henri partit de Nérac pour le combattre, le 15 juin 1580. A son passage par Casteljaloux, le même soir, il écrivit à Meslon, qui commandait à Monségur, de se trouver à Sainte-Bazeille avec le plus de gens de pied et de cheval qu'il pourrait rassembler, le jour qui lui avait été déjà indiqué par le capitaine Favas.

» *Puis ce prince se porta de sa personne, à Figuès,* » *maison des Brocas, d'où il partit le lendemain pour* » *passer son armée en revue dans la plaine du Lanot,* » *sur la rive gauche de l'Avance et à une lieue en aval* » *de Casteljaloux. Le 18 il était au Mas d'Agenais,* » *dirigeant toutes ses troupes sur Tonneins, où il se* » *rendit lui-même le 1er juillet suivant* » (1).

---

(1) V. Samazeuilh, *Hist. de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*, t. II, p. 243. — Brocas était un capitaine des plus dévoués du roi de Navarre. En juillet 1583, il lui écrivait : « *Capitaine Brocas, incontinent* » *la Présente reçeue, ne faictes faulte d'assembler le plus grand nombre* » *de soldats qu'il vous sera possible, tant du lieu de Figuèys que des* » *lieux circonvoisins, d'aultant que j'en ay affaire pour chose impor-* » *tant mon service, ainsy que j'ay commandé aux capitaines Dominges et* » *Castaing vous faire entendre de ma part; lesquels vous croirez comme* » *moi-même. Vous les tiendrez prêts pour venir me trouver, lorsque je* » *vous manderay. A quoi m'assurant que ne ferès faulte, je prieray Dieu,* » *vous avoir, capitaine Brocas, en sa saincte et digne garde.*

» *De Bazas, ce XVIJe juillet 1583.*

(*De la main du roi*)
» Vostre bon amy
» Henry ».

Mais la métairie que nous avons décrite nous paraît usurper un honneur qui revenait peut-être à la maison voisine, aujourd'hui rasée et dont elle devait être la dépendance directe. A une vingtaine de mètres, en effet s'élevait, il y a quelques années encore l'ancien presbytère de Figuès et tout me porte à croire qu'il doit s'identifier avec la maison des de Brocas et celle qui reçut Henri IV. Notre métairie n'aurait en ce cas abrité que l'escorte du roi. Quoi qu'il en soit, la terre et l'endroit s'appellent depuis trois siècles « à Brocas » et la métairie est restée : la maison d'Henri IV. Très modifiée à l'intérieur où les grandes cheminées ont été rétrécies, on y montre une étable où fut la chambre du roi, en sorte qu'il n'en reste plus qu'une façade intéressante dans son genre avec le souvenir de l'homme illustre qu'elle aurait abrité.

M. Samazeuilh a écrit à une époque où tous les his-

Deux autres lettres écrites au capitaine Colin de Brocas par le roi de Navarre sont reproduites dans le premier volume du *Recueil des lettres missives de Henry IV* publié par M. Berger de Xivrey. Les originaux sont aux mains de M. de Brocas qui habite actuellement dans la commune de Beauziac, dont il est maire, le château de Carnine à cinq ou six kilomètres environ de Casteljaloux. Je remercie ici M. de Brocas qui a bien voulu me communiquer avec une courtoisie parfaite les anciens papiers de famille conservés, dont la collection fournit des renseignements intéressants pour l'histoire du pays.

Le nom des de Brocas se trouve à chaque pas dans le *Catalogue des rôles gascons* publié par Thomas Carte; ils sont étroitement mêlés aux affaires de Guienne et certains obtiennent les faveurs des rois d'Angleterre. Plusieurs d'entre eux fixés outre Manche y ont formé une souche anglaise; depuis le quatorzième siècle on trouve les de Brocas servant dans les armées du roi de France; ils comptent également de nombreux magistrats parmi eux, les uns ont occupé le siège Sénéchal de Casteljaloux, d'autres ont été Conseillers à la Cour-des-Aides de Guienne. — M. de Brocas possède un portrait d'Henri IV fort ancien et surtout très bon, ainsi qu'une plaque de sauvegarde délivrée à ses armes par le roi, elle est assortie de son brevet.

toriens n'apportaient pas dans leurs travaux cette méthode et cette précision, avec cette sûreté dans l'information, qu'on leur demande d'y apporter aujourd'hui; si consciencieuse que soit son « Histoire de l'Agenais », elle aura toujours ce défaut, qui n'est pas mince, de ne renvoyer à aucune source, de ne citer qu'un très petit nombre de documents dans l'énorme quantité de pièces inédites et originales passées sous ses yeux, en sorte que la vérification et le dépouillement demeurent partout à faire après lui dans des dépôts publics où il n'y a aucun classement, comme dans ceux des particuliers, qui lui ont beaucoup donné, mais dans lesquels il n'est pas toujours facile d'accéder alors qu'on en connaît l'existence (1).

---

(1) Nous devons à l'obligeance de M. le Comte de Brocas de pouvoir publier le document suivant transcrit sur la pièce originale qu'il nous a confiée et qui donne toutes précisions; c'est l'annexe d'une enquête faite sous l'autorité de justice par voie de commune renommée et à la diligence de la famille de Brocas pour certifier que les de Brocas avaient plusieurs fois eu l'honneur de loger des rois et des reines de France.

« *Le mesme jour* (8 mai 1568) *pardevant nous lieutenant general susdit* » *estant dans son logis auroit comparu led. debans procureur dud. s^r^ Bro-* » *cas qui auroit su que led. sieur brocas dezire fortiffier lad. attestation* » *du logement fait par henry le grand en la maison dud. s^r^ Collin brocas* » *escuyer son grand pere aud. figueyres en lad. jurisdiction de bouglon* » *et pour cest effet a produit sieur Pierre beteille homme d'armes habi-* » *tant de la jurisdiction de la bastide de castel amouroux et m^d^ d'icelle* » *age de soixante huit ans ou environ lequel ayant leve la main promis et juré* » *de dire veritté a dit avoir ouy Dire a feu s^r^ jean beteille capp^ne^ son père* » *habitant aud. labastide qui avoit esté capp^ne^ dans les troupes du roy* » *henry le grand et a feu M. Pierre beteille son oncle vivant procur̃ du* » *roy dud. la bastide que le roy henry le grand avoit loge a diverses fois* » *chez feu collin de brocas escuyer capp^ne^ en sa maison de figueyres* » *juridiõn de bouglon et entre aut. ocasions une fois qu'il mit son armée* » *en bataille sur la plaine du lanot qui est en jurisdiction dud^t^ bouglon* » *et de la bastide, laq^elle^ armee sen alla vers Thonenx et le roy logea ches* » *led^t^ feu sieur Collin de brocas escuyer en sa maison audit figueyres, de*

Henri de Navarre revint plusieurs fois à Figuès; on l'y retrouve dans l'Itinéraire du roi de Navarre, publié dans le *Recueil* de M. Berger de Xivrey, où il est dit que ce prince alla souper et coucher à *Iguère* (1), aux environs de Casteljaloux, le 17 février 1586 où il séjourna toute la journée du 18 et ne fit que dîner le 19. Cette indication se trouve en parfaite concordance avec l'emploi fait par le roi de ces mêmes journées dans l'Itinéraire publié par le chanoine Monlezun : « 1586... — février... le 13, dîne à Nérac, soupe et » couche à Casteljaloux; il y reste jusqu'au 17 d'où il » part après dîner pour aller coucher à Yguères, où il » séjourne encore le 18; le 19, dîne à Yguères, soupe » et couche à Puyguillan etc. » (2).

Une autre habitation, tout à côté, mérite un peu plus d'attention; tout entière construite en pierre avec une

---

» *quoy il a este concedé, en foy de quoy nous avons signé, fait signer audit* » *beteille et contresigné avec notre greffier fait l'an et jour susdit.*

Mothes *lieu gnal et comm exam.* — Debans *procur du requer*[t] — Beteille *attestateur*

Brocas *requerant* — Laval *advocat du roy*

Collationné

Lacrosse *greffier en chef.*

(1) Il ne peut y avoir aucun doute; *Iguères*, indiqué d'ailleurs comme maison des Brocas, n'est autre chose que Figuès; outre que dans la prononciation l'*f* disparaît souvent en gascon, c'est en vain qu'aux alentours de Casteljaloux on chercherait un lieu du nom d'*Iguères* ou approchant; il est à remarquer que Figuès a été à toutes les époques mal orthographié. La carte du *Bourdelois* de M. de l'Isle, faite en 1714 porte : *Higuei* à la place de Figuès et une autre un peu antérieure : Higaux. Les actes de la famille de Brocas portent indistinctement ces diverses orthographes mais Figuès y est placé sous la juridiction de Bouglon ce qui détruit toute incertitude.

(2) Monlezun, *Supplément à l'histoire de la Gascogne*, p. 592; Brun, Auch, 1850.

porte dans sa façade qui rappelle celle de la maison de Samazan et une autre plus petite du même genre sur le côté, elle a un tout autre caractère. La présence excessivement rare, et dont je ne connais que ce seul exemple dans la région, de deux piliers de pierre qui



sont de grossières colonnes, soutenant l'auvent et le toit, et son pignon très fortement entrapeté lui donnent un aspect étrange auquel l'œil n'est pas accoutumé dans le pays. Les murs de cette maison sont épais, les salles vastes et sombres où de petites fenêtres laissent parcimonieusement pénétrer la lumière. La cheminée, qui a été conservée intacte, a de belles proportions dans sa simplicité.

Une autre maison, au *Gach,* à un kilomètre de là environ, rappelle très exactement celles du hameau de Figuès; les matériaux employés sont de même nature : des moellons irréguliers de petite dimension assemblés avec beaucoup de mortier composent la grosse maçonnerie; les linteaux des portes, les encadrements des fenêtres, leurs meneaux, les supports et les entablements sont en pierres de bel appareil. La plupart de ces baies, très larges, ont été bouchées; l'escalier se développait en vis dans une tourelle appliquée au centre de la façade qui a été démolie il y a quelques années. Le *Gach,* placé sur un tertre, en un lieu découvert, commandant facilement aux alentours, a toutes les apparences d'une petite maison forte.

En dépit de leur simplicité, ces constructions rurales sont encore les plus belles et les plus considérables du pays où leur masse brunâtre et leur pignon élevé les signalent de loin.

A côté de ces maisons bourgeoises ou nobles de la fin du xve et du commencement du xvie, ces métairies de Samazan et de Figuès qui répondent à d'autres formes d'habitations rurales vont se raréfiant de plus en plus. Les unes et les autres sont à considérer comme types dans une contrée qui était pauvre et où les cadets abondaient ayant de bons titres de noblesse mais peu d'écus. La décoration extérieure y est maigre, sans doute; la rareté des matériaux en est la principale cause; faute de carrières proches, la bonne pierre était difficile à se procurer, aussi la ménageait-on alors que la brique et le bois abondaient. Dans les demeures seigneuriales elles-mêmes, les marches des escaliers étaient le plus souvent de vieux chêne tournant en vis autour d'un énorme mât dont la tête allait se perdre au sommet de la cage sous le toit conique d'une tourelle.

Les maisons à pans de bois de Samazan et de Figuès permettent de fixer certaines observations au point de vue de l'histoire générale de l'habitátion dans cette partie de l'Agenais touchant la constance des formes et la similitude des matériaux qui ont servi à leur édification avec ceux employés jusque dans la première moitié de ce siècle. Les métairies semblables abondent dans la campagne environnante; on n'a pas cessé de les reproduire depuis le xve siècle et il est à remarquer qu'elles-mêmes, à cette époque, perpétuaient des types d'habitations bien antérieurement adoptés. Certaines avec la tour carrée de leur colombier, isolée ou adossée, avec leurs auvents, leurs hangars sur piliers, leurs toits tombant à une faible hauteur du sol, leurs pignons

entrapetés ou aigus, avec la disposition des dépêches rappellent les anciennes exploitations rurales des *villæ* gallo-romaines telles que Viollet le Duc les a décrites et figurées (1). La ruine les attaque fortement partout; toutes les maisons de Figuès sont lézardées par suite aussi de mouvements du terrain, un sous-sol très argileux qui n'est point stable; celles à pans de bois sont autrement attaquées; les charpentes s'affaissent, les remplissages se bossèlent et s'effritent; l'effondrement final est proche.

Ce n'est plus guère que dans ces masures que l'œil du chercheur risque d'être encore quelquefois attiré par une vieille faïence, par un plat dont les fleurs peintes détonnent sur les galeries du vaisselier à côté des rangées des assiettes blanches qui, pour nos paysans d'aujourd'hui, surpassent toutes les autres. Il a le mépris de la fleur dont ses anciens se sont pendant si longtemps contentés; combien n'en a-t-on pas

---

(1) « *C'est sur les bords de la Garonne, dans le Languedoc et la Pro-* » *vence que l'on trouve les habitations rurales les plus gracieuses, celles* » *qui rappellent le mieux ces maisons des champs des peintures antiques.* » *La tradition romaine est restée plus pure, dans ces contrées, que par-* » *tout ailleurs en France. Ces maisons de paysans sont larges, spacieuses,* » *basses, orientées toujours de la manière la plus favorable, possédant* » *des portiques ou plutôt des appentis à jour, bas, afin d'abriter les habi-* » *tants qui, sous ce climat doux, se livrent à leurs travaux en dehors de* » *la maison.*

» *Dans les plaines de Toulouse, dans l'Ariège et l'Aude, du côté de* » *Limoux, on voit au milieu de bouquets d'arbres séculaires des maisons* » *bâties sur ces données et qui sont relativement anciennes, c'est-à-dire* » *qui datent du* XV*e* *siècle. D'ailleurs, celles que l'on construit encore* » *aujourd'hui, en briques crues ou en cailloux, suivent exactement le* » *même programme. En effet ces populations ont toujours été agricoles,* » *attachées à la terre, et n'ont guère modifié leurs habitudes depuis le* » XV*e* *siècle* ».

V. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* XI*e* *au* XV*e* *siècle*, t. VI, p. 296. v° *Maison*. Paris, A. Morel, éditeur, 1868.

trouvé dans les auges où le porc promenait son groin, dans les greniers où buvaient les poules et les pigeons! C'est parfois la chose la plus inattendue qui vous tombe sous la main, lorsque, par grand hasard, on a obtenu la permission de monter sous les combles poudreux; ce sera un Callot, un vieux pistolet, un Delft, un bouquin recouvert de parchemin qui sera la *Chronique de Bordeaux* de de Lurbe. Par quel hasard ces épaves, ignorées du paysan lui-même, se sont-elles échouées là? Beaucoup sont évidemment sorties des châteaux des environs aux temps troublés de la Révolution.

Le mobilier est partout le même, c'est-à-dire aussi sommaire : le vaisselier à plusieurs galeries où s'étale la faïence y compris le plat à barbe, avec les cuillères, les fourchettes et les couteaux alignés dans des râteliers; ce vaisselier, que les jeunes mariés remplacent maintenant par un buffet à la moderne qui ne le vaut certes pas; le lit à baldaquin d'où pendent très souvent encore de vieux camaïeux que l'on semble conserver avec ennui; une armoire qui est un bahut Louis XIII — car le Louis XIII domine partout dans le Lot-et-Garonne — bon à réformer lui aussi à la première récolte; un coffre qui fut celui d'une mariée d'antan; la grande pendule dans sa caisse peinte, un monument quelquefois intéressant, et pas encore détrôné, voilà suffisamment pour meubler si l'on y ajoute la massive table qui abrite le pain dans ses grands tiroirs et les chaises. Il n'est pas rare de trouver dans la batterie de cuisine, avec d'anciens ustensiles, de ces lampes de cuivre travaillé, à quatre becs, que l'on nomme *careils*, une bassinoire aux ajourements intéressants que nos mondaines transforment maintenant en cartels dans leurs salles à manger; dans l'âtre de gros landiers de fer forgé.

Un arbre plusieurs fois séculaire les signale souvent

de loin ces anciennes métairies; il a vieilli avec elles, quelquefois il est mort le premier; c'est presque toujours un ormeau.

Dans quelques vingt ans, il n'y aura plus ni l'arbre ni la maison nulle part; le temps aura fait son œuvre, et si jusqu'à hier encore on a continué à construire d'après ces types anciens et familiers, le paysan de nos jours, devenu ambitieux, fait élever des maisons de pierre avec premier étage; il ne fait passer qu'une couche de peinture grise sur les portes et les volets, vite disparue soit, mais il fait savoir au dehors qu'il a de bonnes pistoles. Il est facile de se convaincre que ce genre de constructions nouvelles, qui gagne partout, est loin d'ajouter à son bien-être par ses aménagements extérieurs ou intérieurs; on fait mesquin et petit à cause de la cherté des matériaux et de la main-d'œuvre. Sans caractère aucun en tout cas, elles se marient bien moins pittoresquement au paysage.

Aussi est-il temps de figurer ces doyennes qui s'en vont les unes après les autres emportant avec elles de glorieuses bribes de souvenirs.

*
* *

Dans un repli de terrain, masqué maintenant par les bois de pins et les futaies d'une délicieuse garenne, se trouve le château de Malevirade à peu près à égale distance des deux églises de Cavagnan et du Grezet. Il ne peut être oublié dans cette énumération des maisons et des châteaux qu'Henri de Navarre visita; maintes fois il y reçut l'hospitalité des Sacriste de Malevirade, seigneurs puissants, dévoués à sa cause, dont la maison commandait à la fois, sur ce point, à la route de Marmande à Casteljaloux et à celle du Mas d'Agenais. Les bandes des réformés parcoururent à tout instant

ces chemins pour gagner à travers les forêts la place du Mas, aux ducs d'Albret, la vallée de la Garonne et Tonneins. Ils y circulaient avec une sécurité à peu près complète, grâce à la configuration du pays qui est extrêmement boisé et accidenté, et surtout aux nombreuses intelligences qu'y entretenait le roi de Navarre avec les de Bacoue (1), les Lanauze, les Sacriste dont les terres s'étendaient sur les communes de Sainte-Marthe, de Cavagnan, du Grezet, vers Caumont et jusqu'aux portes du Mas au delà desquelles encore le formidable repaire des Seigneurs de Calonges offrait un précieux refuge en cas d'alerte ou de surprise. C'est pourquoi bien qu'aucun document ne puisse être produit ici, il est matériellement certain qu'Henri de Navarre s'est un grand nombre de fois arrêté à Malevirade et peut-être entre autres le jour où nous l'avons vu quitter Figuès pour gagner le Mas après avoir passé ses troupes en revue dans la plaine du Lanot. Cela ne fait aucun doute aux yeux de tous ceux qui se sont intéressés aux nombreuses allées et venues de ce prince en Agenais et qui connaissent la situation de Malevirade.

D'Aubigné, dans *sa vie à ses enfants*, a raconté, avec un détail auquel il s'est complu, le terrible combat qui se livra en 1577, tout proche de Malevirade où l'on essaya de se réfugier un jour que, témérairement, le gouverneur de Casteljaloux était sorti de cette ville

(1) Il y a encore dans la commune du Grezet une terre qui appartient à M. Mongie-Carsuzan, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux, qui s'appelle : « à Bacoue ». La propriété des Seré de Lanauze en est peu distante. Entre elles se trouve la *Tuque de Lanau*, ancien poste de signaux gallo-romain, correspondant à celui de Montpouillan ; de cet énorme et superbe tumulus on a une vue très étendue sur la vallée de la Garonne, dans le loin, et vers Casteljaloux, il serait très facile de retrouver tous ces points de correspondance en cherchant quelque peu ; Bouglon doit être un des plus rapprochés.

à la tête d'un certain nombre de *salades* pour surprendre et provoquer la garnison de Marmande. On arriva sur les bords de la Garonne à un moment où, par une coïncidence étrange, la compagnie du baron de Mauvezin passait l'eau pour tenter de son côté un coup de main sur Casteljaloux. Une affreuse mêlée s'ensuivit après une poursuite acharnée, à peu de distance de



Malevirade, dont le seul récit fait par d'Aubigné donne un frisson. L'aîné des Brocas et un cavalier d'Aiguillon s'enfoncèrent leur poignard dans la gorge plutôt que de tomber aux mains des gens du baron de Mauvezin tant ils étaient ivres de carnage. Le gouverneur de Casteljaloux, La Vachonnière, resta sur la place; d'Aubigné fut laissé pour mort; Bacoue, trouvé parmi les tués, fut transporté à Malevirade où sa sœur vint le chercher étendu sur un coffre; tous les autres morts furent enterrés dans une tour isolée du château qui devint à partir de ce moment un sujet de terreur pour les paysans; on la crut hantée de revenants. Il fallut transporter tous les ossements dans le cimetière de la paroisse voisine pour faire cesser cet effroi.

Le château, bien campé sur un petit plateau qui domine une série de dévallations évidemment utilisées

jadis pour la défense et rempardées, mais qui forment aujourd'hui autant de terrasses pittoresques transformées en jardins, est une belle bâtisse du xve siècle. Sa façade large, posée de biais, percée de rares fenêtres, est flanquée de deux grosses tours carrées, coiffées de hauts combles; une troisième, sur le côté, est par une disposition étrange, quasi accolée à celle de l'est. Massive et sévère, cette construction imposante rappelle de très près ces petits châteaux du Béarn qui s'élevèrent en maints endroits vers la même époque un peu sur le modèle du château de Pau et dont celui de Biron à Navailles est resté un des plus remarquables spécimens. Deux grandes salles, dans le bas, transformées en grand et petit salon, ont conservé leur caractère avec deux cheminées de pierre intéressantes par leur belle et simple ordonnance et par leurs monumentales proportions. Les grandes fenêtres à doubles meneaux de pierre qui éclairent la principale pièce sont assurément récentes; on s'y est, en tout cas, attaché à reproduire avec fidélité les moulures des larmiers, des linteaux et des encadrements, des baies anciennes qui subsistent par ailleurs. La porte d'entrée actuelle, avec son arc en cintre surbaissé, défigure entièrement cette façade où l'on voudrait voir une porte un peu étroite, carrée, surmontée d'un fronton triangulaire portant lui-même un écusson, et ornée de pilastres engagés pour pieds droits. Elle a été mutilée et agrandie par un des nombreux possesseurs qui ont remanié le château durant ce siècle, sans doute pour donner un plus large accès à ce réduit bas, voûté en berceau, où l'on pénètre dès en entrant et sur le côté gauche duquel prend naissance un bel escalier de pierre qui dessert tous les étages. Tout ce rez-de-chaussée est intéressant dans sa distribution; il ne me semble pas qu'il y ait

autre chose à signaler aux étages supérieurs autant qu'une très sommaire visite m'a permis d'en juger; le sous-sol est voûté. Dans une chapelle, depuis longtemps transformée en écurie, qui dépendait du château, on a trouvé des étoffes et des chasubles d'un grand prix, ainsi que des dentelles fort anciennes données depuis à l'église voisine du Grezet. Si Malevirade, tel qu'il se comporte aujourd'hui, avec ses vastes communs disposés autour d'une basse-cour, est encore une superbe demeure seigneuriale, les arrachements divers qui se voient dans sa partie postérieure, des corbeaux de pierre destinés à supporter les poutres d'étages disparus, les nombreuses substructions qui affleurent le sol ici et là, un pan très épais de sa vieille enceinte extérieure sur le bord de la route, permettent de supposer qu'il a été dans d'autres temps d'un redoutable abord (1).

* * *

A Casteljaloux, en Albret, à quelques lieues de Figuès, on trouve plus qu'une maison dite d'Henri IV. Tout fut sien ici. Du château, dont les restes étaient

---

(1) Le château de Malevirade appartient à M. de Rocquemaurel, beau-frère de M. de Brocas, qui en fait sa résidence ordinaire. Par l'acquisition qu'il en fait, le château est rentré dans une famille des mains de laquelle il était depuis longtemps sorti, car les de Brocas et les Sacriste de Malevirade s'allièrent au XVII[e] siècle où nous voyons : noble messire Nicolas de Brocas, écuyer, seigneur du Fresche, Sauros, Saumejan et baron de Montpouillan, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, contrôleur en la chancellerie près la Cour des Aides et finances de Guyenne, épouser par contrat du 27 janvier 1644, damoiselle Jeanne Sacriste de Malevirade, fille de feu noble Gabriel Sacriste, seigneur de Malevirade, Le Grezet, Samazan et de damoiselle Catherine de La Lande. Le contrat fut passé dans la *maison noble* de Malevirade, paroisse de Cavagnan, juridiction de Bouglon en Albret. Les Sacriste étaient alliés aux plus puissantes familles du pays. Alexandre Sacriste

si intéressants au XVIII[e] siècle, il n'est resté qu'un fragment, un morceau mutilé lui-même d'on ne sait quel corps de logis ou quelle dépendance enfermée dans ses murs et c'est lui que, présentement, l'on appelle à Casteljaloux le château d'Henri IV. Chose singulière, tout ce qui dans ce coin de ville a rappelé la force : tours, portes, murailles percées de créneaux, donjon a été rasé de fond en comble; presque tout, au contraire, de ce qui semblait ne tenir qu'à l'abri de cette protection a subsisté : tels les bâtiments des Cordeliers actuellement transformés en hôpital, et, si ce logis du château lui-même auquel les modernes habitants de Casteljaloux s'obstinent à accoler quand même le nom d'Henri IV, est encore debout, c'est grâce assurément à cette circonstance que le doyen du chapitre l'occupait lors des démolitions. A peu de chose près, la maison *Laban* ou le *Gach* de Figuès, ce corps de bâtiment qui par là nous fixe bien sur le type communément adopté dans le pays par les architectes du XV[e] siècle; il semble sorti des mains des mêmes ouvriers, avec des matériaux pareils. Une fenêtre est à signaler; placée assez bas, à droite sur la façade, elle est surmontée d'une arcature brisée dont les tombants s'appuient sur deux petits culots qui figurent des têtes de grotesques d'une assez bonne exécution. Des traces

---

de Malevirade était marié à Marie de Vicose dont la sœur Marguerite s'était unie à très haut et puissant seigneur messire François de Caumont de la Force marquis de Castelmoron, seigneur et baron de Montpouillan, Cazenave, Castelnau de Cernes, Balizac et autres places. C'est lui qui engagea pour quatre années par acte du 5 janvier 1648 sa baronnie de Montpouillan à Nicolas de Brocas moyennant la somme de 30,000 livres sur laquelle 27,204 livres devaient être comptées à Alexandre Sacriste et à Marie de Vicose, sa femme, au résultat d'une transaction en date du 29 août 1646 (*Papiers de la famille de Brocas*).

de peintures anciennes apparaissent sur les murs de la salle du premier étage et sur la cheminée.



C'est bien peu quand on essaie de reconstituer ce que fut le château de Casteljaloux, dont les accroissements avaient été incessants depuis le XIIIe siècle. Mais il avait joué un rôle si important pendant les guerres de religion que, la paix venue, Louis XIII, qui paraît n'avoir jamais aimé ce pays où son père était demeuré si populaire, ne s'en souvint que pour le faire abattre en partie. Les troubles de la Fronde qui eurent à Casteljaloux plus qu'un écho, à cause du prince de Condé auquel l'Albret avait été cédé, donnèrent à Louis XIII l'occasion d'en achever la ruine. Il en avait cependant été épargné un étrange et bien curieux bâtiment, vulgairement appelé *Culottes de Gargantua,* qui s'écroula avec fracas un peu avant 1789. Voici ce qu'en écrivait, vers le milieu du XVIIIe

siècle, un officier de la maison de Bouillon dans un rapport dont il avait été chargé touchant le duché d'Albret : « Une aile du château a été respectée... elle » est habitée par le doyen du chapitre... On voit sur » le derrière du bâtiment occupé par le doyen, une » antique bien singulière et que l'on nomme dans le » pays, les culottes de Gargantua. Cette antique est » composée de deux pièces de 25 à 30 pieds, en tous » sens chacune qui se communiquent par un grand » arceau. Ces deux pièces sont fermées par des murs » qui s'élèvent, en forme de flèches, à la hauteur de » plus de deux cents pieds et qui ressemblent à des » culottes renversées, avec cette différence cependant, » que chaque bras des culottes est flanqué de quatre » petites tours d'environ 8 pieds de circonférence et » 30 pieds de hauteur. La tradition du pays est que le » bâtiment a été construit dans un temps très reculé » pour servir de cuisines et » c'est apparemment ce qui » l'a fait nommer culottes de » Gargantua » (1).



Henri IV, si l'on s'en rapporte à son itinéraire, paraît n'avoir jamais fait de séjour bien prolongé à Casteljaloux, mais il ne serait peut-être pas facile de relever le nombre de fois qu'il a traversé cette place pour y demeurer quelques heures, le temps d'y

(1) Rapport dans Samazeuilh, *op. cit.*, II, p. 150. — « On ne peut croire » ajoute M. Samazeuilh, que ce beau groupe de tours et de tourelles ait » eu pour première destination celle que lui prête l'auteur de ce rapport.

dîner, souper ou coucher, voire même y passer deux, trois et quatre jours (1).

De Thou nous l'y montre dans ses *Mémoires,* se livrant, au cours d'un de ces petits séjours, à la chasse et aux divertissements variés.

» Nous avions pensé d'abord que ce pouvait être l'ancien donjon de Casteljaloux. Mais les livres des Jurades de cette ville donnent à peu près l'assurance que le donjon fut démoli en 1636. Les *culottes de Gargantua* resteront, en conséquence, au nombre de ces énigmes trop multipliées du moyen-âge, dont le mot est à jamais perdu ». — L'importance de ce bâtiment est une des raisons qui font répugner M. Samazeuilh à y voir simplement des cuisines et il a été jusqu'à rectifier un point de ce rapport qui est au contraire très indicatif. M. Samazeuilh surpris de ne voir donner que 8 pieds de circonférence à ce qu'on y appelle quatre petites tours, propose de lire 8 pieds de diamètre, ces dimensions lui paraissant trop exiguës. Elles ne le sont plus si ces petites tours n'étaient autre chose que les cheminées des cuisines ce qui paraît plus que vraisemblable. Nous inclinons très fort au contraire pour l'opinion réconfortée par la tradition et aussi par le nom « *culottes de Gargantua* », admise par l'officier du duc de Bouillon. Mais comme en archéologie, il faut voir avant tout et que nous n'avons pas vu, pas plus du reste que M. Samazeuilh, nous nous bornerons à émettre une hypothèse contraire à la sienne en renvoyant aux nombreux exemples de cuisines monumentales reproduits dans l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont. (Architecture religieuse et architecture civile et militaire.

(1) Extraits de l'Itinéraire : 1576... octobre : le 8 soupe et couche à Casteljaloux; le 13 *id.* — 1579... septembre : le 23 soupe et couche à Casteljaloux; le 24 *id.;* le 25 *id.;* 1580... mars : le 8 soupe et couche à Casteljaloux; 9 *id.*; avril : 30 à Casteljaloux; juin : 15 à Nérac et Casteljaloux; 1851 : février : 23 dîne à Bazas et couche à Casteljaloux; mars : du 1er au 4 à Casteljaloux; septembre : 8 dîne à Samazan, couche à Casteljaloux; 9 *id.;* octobre : le 25 à Casteljaloux; 1582, mai : du 2 au 4 à Casteljaloux; 1583, février le 3 à Casteljaloux; 1586 : février, le 6 dîne à Nérac, soupe et couche à Casteljaloux; il y reste jusqu'au 17; mars, le 15, à Nérac, excursion, le matin jusqu'à Casteljaloux; 1585, décembre, le 15 dîne à Roquefort, soupe et couche à Casteljaloux; le 16, dîne à Casteljaloux, soupe et couche à Nérac; 1588, février, le 19 dîne à Nérac, soupe et couche à Casteljaloux où il passe toute la journée du 20; du 22 au 24 à Casteljaloux; le 25 dîne à Casteljaloux, soupe et couche à Clairac. (Extrait du *Recueil des lettres missives d'Henri IV,* p. 535 et s.). — Monlezun, *loc. cit.*, p. 587 et s.

Quand il n'était plus à Casteljaloux, il était dans les environs à Durance, à Fargues, à Cours, à Sos, à Tour-d'Avance où sa présence attirait les nobles de la ville et les gentilhommes de la garnison attachés à sa personne tels que les Bacoue, les de Brocas, les de la Noue, les du Bartas, les d'Aubigné, tous des compagnons de ses plaisirs quand ils n'étaient pas avec les Montgommery, les Batz de Trenqueléon, Condé et Rosny, le futur duc de Sully, ses meilleurs capitaines. La ville de Casteljaloux est donc pleine du souvenir d'Henri IV qui d'ailleurs ne lui donna jamais que des hommes de confiance pour gouverneurs.

Il n'est pas superflu d'évoquer rapidement à la suite d'Henry de Navarre la trace à Casteljaloux de ces gentilshommes dont le nom a été indissolublement lié par l'histoire à celui d'un prince qui fit avec eux de grandes choses avant de monter sur le trône de France (1).

---

(1) C'est à Casteljaloux que l'on surprend, en 1577, Agrippa d'Aubigné, lors lieutenant du gouverneur La Vachonnière, en train de dicter au juge de la juridiction les premières stances de ses *Tragiques*, employant ainsi les loisirs forcés que lui procuraient les bonnes blessures reçues dans l'affaire de Malevirade. Il avait alors 17 ans. Dans sa *Vie à ses enfants*, il a écrit à ce sujet : « Après ce jour-là se passa le périlleux combat que » vous voyez descrit au mesme chapitre 12e au retour duquel d'Aubigné » estant au lict de ses blessures, et mesmes, les chirurgiens les tenant » doubteuses, fit escrire sous soy par le Juge du lieu les premières » clauses de ses *Tragiques* ». *Sa vie à ses enfants*, p. 33. Œuvres complètes de Théodore Agrippa d'Aubigné par M. Eug. Réaume et de Caussade, t. I. Paris, Lemerre, 1874.

Il s'est encore plu à rappeler ce souvenir dans la préface des *Tragiques* en des termes à peu près analogues : « Il y a trente-six ans et plus » que cet œuvre est faict, assavoir aux guerres de septante et sept à Cas- » tel Jaloux, où l'autheur commandoit quelques chevaux-légers, et se te- » nant pour mort pour les plaies reçues en un combat, il traça comme » pour testament cet ouvrage, lequel encore quelques années après il a



L'intérêt qui s'attache à ces superbes maisons à pans de bois de Casteljaloux qui se dressent toujours robustes en façade de la grande rue et dans celle de l'hôpital s'en accroît davantage, et j'aurais essayé de les traiter par le détail, comme j'ai pu le faire pour Figuès, si la matière, trop abondante ici, n'avait atteint les propor-

---

peu polir et emplir ». Préface des *Tragiques*, p. 4 des Œuvres complètes t. IV, Lemerre, 1877. — A la suite de ce combat de Malevirade, auquel on doit être au moins reconnaissant de nous avoir valu cette œuvre passionnée, le gouverneur de La Vachonnière qui en avait été, mourut de ses blessures. D'Aubigné aurait bien brigué sa succession, mais il était fort mal en cour à ce moment; il n'osa donc rien solliciter du roi de Navarre par crainte d'un refus, mais il y a tout lieu de croire que d'Aubigné n'est pas sincère ou s'est fait illusion sur sa popularité lorsqu'il écrit que les jurats de Casteljaloux auraient demandé la place de gouverneur pour lui alors que les livres de la jurade révèlent que c'était pour le corps municipal et non en sa faveur que les jurats avaient sollicité : « Après la » mort de La Vachonnière, ceux de Castel-Jaloux voulurent demander » Aubigné pour gouverneur, ce qu'il empescha bien à propos, voyant la » colère de ce prince tellement envenimée contre luy ». Œuvres complètes. Sa *Vie à ses enfants*.

Peu de temps après, le 15 septembre 1877, d'Aubigné, de plus en plus disgracié et mécontent, écrivit de Casteljaloux au Roi à la suite de la paix de Bergerac cette lettre maintes fois reproduite et dont l'allure est fière à coup sûr. Mais il n'était pas aussi fondé à l'écrire qu'il a essayé de le faire accroire et l'honneur de l'avoir signée en est quelque peu diminué. « *Sire, vostre mémoire vous reprochera, douz' ans de mon service, douze » playes sur mon estomac : elle vous fera souvenir de vostre prison, et que » ceste main qui vous a escrit en a deffaict les verrouils, et est demeurée » pure en vous servant, vuide de vos biens faits et des corruptions de votre » ennemi et de vous; par cet escrit elle vous recommande à Dieu, à qui je » donne mes services passez et voüe ceux de l'advenir, par lesquels je » m'efforceray de vous faire cognoistre qu'en me perdant, vous avez perdu » vostre très fidèle serviteur, etc...* » Œuvres complètes. *Sa vie à ses enfants*, p. 36.

Ce congé donné, d'Aubigné quitte Casteljaloux et comme il passe par Agen, il va remercier Mme de Roques qui lui avait servi de mère en ses afflictions; il trouve chez elle un grand épagneul nommé Citron qui avait été accoutumé à coucher sur les pieds du roi entre Frontenac et d'Aubigné bien souvent. Cette pauvre bête vint le caresser mourante de faim;

tions d'une monographie débordant le cadre de cette étude forcément restreinte.



De toutes, la plus curieuse est sans contredit la maison *Labails* dans la rue de Veyries. On a voulu y voir pendant longtemps une ancienne demeure des sires d'Albret à cause de l'intéressante série de médaillons sculptés dans la pierre qui les représentent, mais cette

d'Aubigné le mit en pension chez une femme et lui fit coudre sur le collet, qu'il avait fort frisé, le sonnet qui suit :

Le fidèle Citron qui couchoit autrefois
Sur vostre lit sacré, couche ores sur la dure :
C'est ce fidelle chien qui apprit de nature
A faire des amys et des traistres le chois :
C'est lui qui les briguans effrayoit de sa voix,
Et des dents les meurtriers ; d'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les desdains et l'injure,
Payement coustumier du service des Roys ?
Courtisans, qui jetez vos desdaigneuses veues
Sur ce chien délaissé, mort de faim par les rües,
Attendez ce loyer de la fidélité.

Le lendemain, le roi étant passé par Agen, vit le chien qu'on ne manqua pas de lui amener; il changea de couleur à la lecture de cet écrit, dit d'Aubigné. A quelques jours de là, à une assemblée générale des Huguenots, tenue à Sainte-Foy, ceux du Languedoc dépêchèrent à Henri les sieurs d'Yolet et de Pagezy pour demander de la part des églises *ce qu'estoit devenu un si utile serviteur de Dieu.* Le roi répondit qu'il le

construction ne remonte pas au delà des premières années du XVIe siècle; tout son intérêt réside dans cette façade noire, dérobée aux regards, qu'il faut aller découvrir au fond d'une cour et qui a subi toutes les injures; mutilée et grossièrement remaniée à une époque qui paraît déjà lointaine à la suite d'on ne sait quelle ruine partielle qui se devine au chevauchement des assises, on y aperçoit des encadrements de fenêtres



et des cordons mal replacés dans la maçonnerie où ils n'ont pas même été encastrés d'aplomb. Et cependant ces vestiges suffisent pour attester que cette rue de Veyries a possédé l'un des plus beaux hôtels particuliers peut-être de tout l'Albret, et, à coup sûr, le plus considérable de Casteljaloux. Des deux ou trois étages qu'il devait avoir, si l'on en juge par les arrachements qui hérissent l'un des angles de la tourelle polygonale où l'escalier est logé, il n'en reste qu'un assez bas dans la cour, celui où se distinguent ces seize médaillons disposés au-dessus d'une série d'arcatures aujourd'hui aveugles mais au-dessous dequelles aurait bien pu

---

tenait encore pour sien et qu'il *donneroit ordre à son retour* (V. *Vie à ses enfants*, p. 36).

D'Aubigné ne rentra en grâce qu'à trois ans de là, en 1780. Cet évènement se lie à un épisode amusant qui eut Barbaste pour théâtre et que nous rappellerons lorsqu'il sera plus loin question de l'imposante tête de pont qui commande sur la Gélise, à Barbaste, la route de Nérac.

circuler une galerie. Il y avait là un bel ensemble décoratif où les premiers et timides essais de la Renaissance apparaissent dans des motifs, des encadrements, des médaillons comme dans l'ornementation des larges cordons reposant sur de petits culs de lampe sculptés qui surmontent les chambranles de larges fenêtres à meneaux de pierre qui sont bien encore du xve siècle avec leurs moulures et leurs nervures prismatiques. Sur ces cordons, en place de feuillages, on a sculpté avec art et peu de relief des lettres dont l'adroit agencement forme le décor et, l'ensemble, une inscription qu'il m'a été impossible de déchiffrer n'ayant pu en approcher d'assez près. La disparition à peu près complète de cette vaste et superbe maison qui avait la valeur d'un document original, marquant bien la transition du xve au xvie siècle, est une vraie perte pour l'art. Elle est aujourd'hui une boulangerie; l'avant-corps auquel la tourelle est attenante et qui vient en façade de la rue a été restauré durant ces dernières années mais non point dans le goût qu'il aurait fallu.



Au temps de sa prospérité, cette maison Labails eut le privilège de recevoir les rois de France pendant toute la durée de leur séjour à Casteljaloux; dès les premières années du xvie siècle, on la voit aux mains de la famille de Brocas qui avait quitté Figuès; après Henri IV, en l'honneur de qui peut-être on avait fait sculpter les médaillons des sires d'Albret, ses aïeux,

c'est Louis XIII qui descend dans l'hôtel de la rue de Veyries en 1621 comme il revenait du siège de Montauban, et, en 1632 la reine Marie de Médicis à son retour de Toulouse, chez Gabriel de Brocas, lieutenant général au siège de Casteljaloux. En octobre 1659 Louis XIV et sa mère Anne d'Autriche y demandaient a leur tour l'hospitalité à Nicolas de Brocas, contrôleur en la chancellerie près la Cour des aides et finances de Guyenne (1).

---

(1) M. de Brocas conserve dans ses archives l'attestation de ces divers séjours des rois de France et d'Henri IV en particulier dans la maison de ses aïeux.

Sur le repli de la pièce :

Attestation faite à la requeste de Nicolas Brocas Sr Dufreyssou pardt le sr Lieutenant général d'Albret pour justifier des logemens que trois Rois ont fait chez eux du bm may i668.

Pardevant nous Jean Jacques de Mothés Cer du roy lieutenant général commre examinateur en la cour de la Senechaussée d'Albret siège de Castelgelloux estant dans nre logis dans lade ville ce jourdhuy huictiesme du mois de may mil six cens soixante huict auroit compareu m. bernard debans procurenr en ce siège pour nicollas de brocas escuyer sieur du freiche aveq lui en personne lequel en pnce de m. pierre Ledoux peur et Laval advocat du roy aud. siege a dit estre important audt sr de Brocas faire preuve et attestation somaire comme tant lui que ses ayeuls et père ont eu l'honneur de loger leurs magestés dans leurs maisons en divers rencontres sçavoir Collin de Brocas escuyer ayeul dudt sr requerant, le roi henry le grand en mil cinq cens quatre vingt six e ez années preudentes a plusie et diverses fois dans sa maison a figuières juridion de bouglon en nostre seneschaucée, et monsr m. (Taboul) de Brocas vivant cosller du roy et lieutt general au pnt siege fils aud sr Collin, père audt sr reqt de loger dans sa maison en la pnte ville rue de veyries le deffunt roy Louys le juste d'heureuse mémoire en l'année mil six cens vingt un jour qu'il passa en late ville au retour du siege de Montauban et de la prise de Monheur et aussy la royne deffunte en l'annee mil six cens trante deux au mois d'octobre a son retour de Tholoze et ledt sr du freiche requerant fils audt sieur lieutenant general eut aussy l'honneur de loger le roy et la royne mere lorsque leurs Magestés alloient a Tholoze au mois d'octobre de l'année mil six cens cinquante neufs et pour de tout ce dessus est dit a fait comparoistre pardt nous me Jean Sauvage prestre et chanoine en

La lande commence aux portes mêmes de Casteljaloux; il nous y faut nous y enfoncer pour suivre la trace d'Henri de Navarre dont la *Légende*, qui n'est autre chose que la mise en œuvre de tous les souvenirs

---

l'église collegiale nre dame de la pñe ville m. pierre lalende pre et prevandier ez lad eglise, Taboul du Castaing escuyer sieur de Taillarsolle, mr jeremie dupre dt en la cour, jean boutet, sieur de la case, esticnne lapeyre me cordonnier bourgeois et habitants de lade ville, menant et causon mãr habitans de la paroisse d'Esquerdes jurisdiction de Bouglon, francois du freiche jurat dudit bouglon requerant estre sur ce ouys et interrogés sur quoy et apres que lesdts attestants ont eu lepve mains promis et jure dire veritté ont dit scavoir led lanson age dè huictante un an et led du freiche eagé de septante.... ? qu'ils ont ouy dire scavoir led lanson a St jean et lanson pendarine son frere aisné et a beaucoup d'autres personnes vieilles et ledit du freiche a sr Bernard du freiche son pere et a Pierre et Guillaume du freiche frere audit bernard et oncles audit francois attestant que lè roy henry le grand avoit logé à diverses fois ches ledt feu Collin de Brocas escuyer et cappne en sa maison de figuiers en ladte jurisdiction de bouglon ou ils l'avoient recu et lesdts sieurs du castaing Paillarsolle et age de soixante huict ans, et ledt sr boutet age de soixante trois ans et ledit lapeyre age de septante ans scavoir qu'en l'annee mil six cens vingt un, le deffunt roy louys le juste logea ches led feu sr Brocas lieut. general fils aud. sr Collin pere audit requerant en sa maison en la pnte ville rüe de Veyries venant du siege de Montauban et de la prise de Monheur et tant eux que ledt sr Sauvage chanoine age de soixante trois ans scavoir aussy que la feue reyne mere logea en l'annee mil six cens trante deux venant de Tholoze dans la mesme maison dud. feu sr Brocas lieutenant et aussy tous ensemble avecq ledt sr Lalende prestre et age de quarante huict ans ont dict aussi scavoir que lorsque le roy vint en ville en l'annee mil six cens cinquante neufs, au mois d'octobre allant à Tholoze logea avec la feue reyne mère en là maison dudt sr Brocas reqt petit fils dudt sieur Collin fils dudt sieur Brocas lieutenant general en sa maison en ladte rue de Veyries ce qu'ils ont dit scavoir pour avoir veu faire garde pour leurs magestés audevant desdites maisons desdts sieurs brocas pere et fils, entrer et sortir leurs magestés desdites maisons et mesme ledit sieur dupré pour avoir eu l'honneur de faire la harangue a la deffunte royne enladite annee mil six cens trante deux de laqulle attestation audt Debans ce requerant a este ainsi concedé pour servir a sa partie ainsy que besoin en foy de quoy avons signe aveq lesdts attestants excepte dudit du freiche qui a a declare ne savoir signer

par lui laissés dans le pays, au milieu d'une poétique fiction inspirée par la Fleurette de la garenne de Nérac, a été si délicieusement contée par M. le curé Léopold Dardy (1).

Jusqu'en 1588, et, depuis 1560 environ, Henri de Navarre sillonna la lande en tous sens aux courts intervalles de répit que lui laissèrent la politique de Jeanne d'Albret et la guerre de partisans que les religionnaires entretinrent sans relâche contre les catholiques. Bien lui en prit en plus d'une occasion d'en connaître tous les sentiers, tous les gués et dans certains endroits, plus familiers, tous les arbres. Les rusès du gibier qu'il possédait non moins devinrent les siennes, lorsque pris dans Nérac ainsi que dans une souricière, où Mayenne crut si bien le tenir une fois (11 mars 1586), il réussit à sortir à la nuit de la ville cernée avec quelques cavaliers à toute épreuve. Il file sur Barbaste dont nous aurons à mentionner le formidable ouvrage militaire

---

fait aussy siguer aud[t] s[r] Brocas requerant et aud[t] debans son procureur et contresigner notre greffier l'an et jour susdit.

Mothis, lieutenant general et com. examinat.

Dufreiche Gaillarsolle — Laval, Adv[t] du roy

Botet — de La Lende attestant

Brocas requerant — Debans

Lapeyre attestant

de Lanson attestant — Sauvage attestant

Collat[e]

Lacrosse greffier en chef.

(1) *La légende du jeune Henry de Navarre dans une bastide de l'Albret en 1572 par un vieux de la bastide.* — Agen, Michel et Médan. — Paris, Jouaust, 1878. — Nous ne saurions assez recommander la lecture de cet intéressant ouvrage qui est un petit chef-d'œuvre de style et auquel il ne manque que d'être plus connu. Sa place est cependant toute marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui étudient le XVI[e] siècle et spécialement les premières années d'Henri en Gascogne.

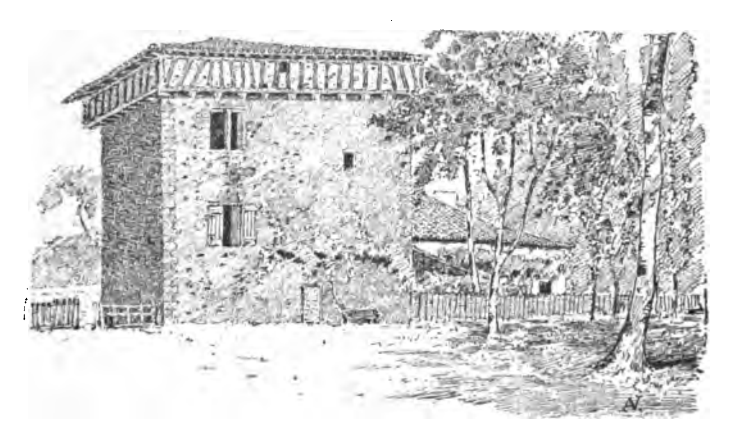
placé à la tête du pont, sur la Gélise, et fait mine de piquer des deux sur Casteljaloux. Mais vers Xaintrailles il se replie sur Damazan où bêtes et gens réclament une heure de repos. De là, il revient sur Casteljaloux à travers ces landes et ces bois de *surriers* et de pins, tant de fois parcourus en chasse, puis se rejette vers la droite, sur Calonges et le Mas d'où il gagne Caumont et enfin Sainte-Foy, après avoir traversé presque seul la Garonne dans une barque, le pays étant infesté de partis ennemis.

En 1581, après la paix de Fleix et jusque vers 1586, Henri de Navarre s'écarta peu des environs de Nérac et de Casteljaloux où le retenait sa passion pour la chasse. Durance sera le rendez-vous d'élection, le centre de ses plaisirs royaux où la Cour de Nérac l'escortera maintes fois. Le pays, au reste, s'y prêtait admirablement. Au sortir des bois épais, des halliers fourrés où le loup et le sanglier se réfugiaient dans des fors inaccessibles, c'étaient d'immenses étendues planes sans grands accidents de terrain, des savanes de brande et de fougères où couraient de mauvais routins tracés dans le sable par les bergers et les moutons, avec, un peu partout, des mares, des *bourns,* où la canepetière, le butor, le héron, le cygne, la sarcelle, le canard et la bécassine abondaient. On y pouvait à l'aise lancer les faucons et suivre avec leur vol les péripéties du combat. Dans quelques rares endroits, aux environs de Tour-Neuve et de Capchicot, la physionomie du pays a gardé quelque chose de sa sauvage et monotone nudité de jadis; on a encore une idée de ces landes du xvie siècle à Pelebizoc. Mais à peu près partout la culture du pin et du chêne liège ou *surrier* a masqué ces immensités d'épais rideaux où l'été chantent les cigales et piquent les taons.

Les chevauchées étaient prétexte à franches et belles lippées et le roi de Navarre les aimait fort. Ce n'était pas toujours au milieu des bois que l'on donnait le *mot de l'arrêt;* les rendez-vous de chasse ne manquaient pas : la *Tour d'Avance, Tour-Neuve,* la maison forte d'*Allons,* plus tard *Capchicot* nous rappellent ces royales parties qui détournent un peu l'attention des horreurs d'un temps où la guerre civile déchaîna toutes les calamités.

Tour-Neuve! il y a quelques mois à peine, perdue dans les pins et les chênes, vous ne l'eussiez certes pas trouvée sans guide à moins que d'être servi par le hasard; aujourd'hui son nom est crié à chaque arrêt du train, à deux cents mètres d'elle. Une de ces radicales et subites transformations auxquelles le progrès moderne nous a habitués, sans doute, mais qui peu à peu banalisent les excursions en leur enlevant ce pittoresque d'où leur venait un si grand charme naguère. Vouliez-vous aller à Tour-Neuve avant l'établissement du chemin de fer de Marmande à Mont-de-Marsan, c'était toute une affaire, presque un voyage, car il n'y avait pas moyen de ne pas muser en route, le temps de traverser les rues de Casteljaloux, d'entrer dans sa monumentale église édifiée par Marsandon, l'architecte du duc de Bouillon, en ce faux style gréco-romain dont il a su cependant tirer un rare parti. A Pompogue, un autre arrêt; juste assez pour casser un petit morceau de mosaïque romaine et croquer sa modeste église fortifiée à laquelle Houcillès, quelques kilomètres plus loin, donne un pendant plus complet. Allons et Luxurguey avec leurs châteaux, l'un en ruines et l'autre restauré, provoquaient un détour, si bien que l'excursion à Tour-Neuve prenait des proportions non prévues la plupart du temps. On faisait ce trajet en cabriolet

ou en breack, quittant souvent les grandes routes pour suivre à travers les pins et l'on faisait ainsi une intime connaissance avec ce pays en passe de devenir très riche, ce à quoi la traversée du chemin de fer aura puissamment contribué.



Tour-Neuve! Quand le train fait halte et qu'on vous montre ses combles par dessus les arbres, au sortir de la gare, vous vous demandez ce que cela peut bien être exactement; lorsqu'après deux ou trois heures de marche dans les sables, venant de Houeillès, vous vous trouvez tout à coup en face d'elle au débouché d'une garenne et d'une allée de chênes quatre et cinq fois séculaires, dont le moindre mesure quatre mètres de circonférence à hauteur d'homme, vous avez au moins le saisissement de la surprise. Cette construction, à part, ne répond à aucun de ces types communément adoptés et reproduits par les architectes du temps. C'est bien une tour carrée si l'on veut, le nom l'indique d'ailleurs, ce n'en est pas une aussi. Une tour est à l'ordinaire un accessoire d'un bâtiment qu'elle complète, mais ne se suffisant pas à moins que de jouer le rôle de guette isolée comme on en trouve tant dans les vallées des

Pyrénées. Tour-Neuve telle quelle, avec rien de plus, est une maison forte aussi massive que bizarre, un logis seigneurial de la dernière simplicité, mais que la ruine n'attaquera pas de longtemps encore. Pour paraître une tour, l'élévation lui fait défaut en proportion de sa largeur et de sa profondeur et le système de hourdages en bois, qui la couronne sur tout son pourtour, ajoute encore à sa lourdeur. La teinte générale de l'appareil, une couleur d'ocre, et son irrégularité, des moëllons de grès ferrugineux assemblés avec beaucoup de mortier, achèvent de lui donner un aspect fruste mais plein de robustesse. Ce n'était pas un repaire facile à forcer. Une chapelle, un petit cimetière, des dépêches qui en dépendaient autrefois ont disparu depuis cinquante ans environ, époque à laquelle les fossés furent comblés. Tour-Neuve est en ce moment le centre d'une vaste exploitation agricole à M. de Longeon et l'habitation de l'homme d'affaires. J'en ai visité l'intérieur dont les anciennes dispositions sont facilement reconnaissables, malgré les modifications survenues et le sectionnement des pièces. Le grenier actuel, où s'entassent les récoltes, au troisième étage, sous le toit, était à la fois l'arsenal et le logement des hommes d'armes et des gens du château ; en place des piles de blé, de seigle et d'épis de maïs étaient jadis les amoncellements des projectiles destinés au service des hourds; de là maintes fois on a jeté la poix, la résine et l'huile bouillante sur les routiers et les assaillants, car les murailles des étages inférieurs, au dehors et au dedans, ont conservé la trace indélébile de leur coulée; il y a une vaste cheminée comme à tous les étages inférieurs. Au second et au premier, éclairées par de grandes fenêtres à meneaux de bois étaient la *salle de parement*, la salle à manger, et la chambre à

coucher dont les plafonds et les solives ont conservé une couche un peu ternie des anciennes peintures : des fioritures blanches accompagnant de petits médaillons et des chiffres de la dernière simplicité, sur fond rouge. Tout ce qui concernait le service de la maison, cuisine, cellier, etc..., avait été rélégué au rez-de-chaussée où affleure un puits. Ce qui frappe, étant donné un tel local, c'est le petit nombre des pièces et leurs énormes dimensions. Il devait falloir de bien grands meubles pour les garnir convenablement, armoires et bahuts, vaisseliers et tables assortis, larges fauteuils à dais contre les murs ornés de peintures ; y a-t-il eu toutefois dans ces solides mais petites maisons fortes des Landes ce luxe intérieur dont l'imagination trop facile peuple volontiers tout ce qui se décore du nom de manoir et qui me paraît n'avoir appartenu qu'aux vrais châteaux et aux riches et puissantes familles de seigneurs ? Il y a de bonnes raisons d'en douter.

Le pays était extrêmement pauvre, étant très nu ; la culture, l'élevage en grand des bestiaux, l'agriculture, l'ensemencement progressif des terres n'ont pénétré que depuis moins d'un siècle dans la lande, à la complète transformation de laquelle ce court intervalle de temps a néanmoins suffi. Les industries n'y sont venues que bien plus tard, dans ces tout à fait dernières années, utilisant les forces hydrauliques naturelles pour l'installation de forges, de papeteries, de scieries, de minoteries. Mais il n'y avait rien de tout cela au XV[e] et au XVI[e] siècle ; il ne s'y faisait par suite aucun commerce ou trafic notable, joint à cela que les agglomérations d'habitants étaient très distantes les unes des autres. En sorte que si l'existence du colon attaché à une si triste glèbe nous apparaît fort noire en ce temps sur-

tout où le pays tout entier fut tour à tour incendié et pillé durant plus de vingt-cinq ans par les routiers, les catholiques et les huguenots, on peut bien à juste titre imaginer que le bien-être et l'aisance des seigneurs devaient fatalement se ressentir d'un tel état de choses. C'est pourquoi l'on pourrait affirmer, sans trop s'avancer, que les seigneurs des Landes comptèrent parmi les plus pauvres de Gascogne. Il est vrai que braves, on le sait, et ne risquant que de perdre leur vie, ils coururent les aventures tantôt dans un parti, tantôt dans un autre, suivant en cela ce que leurs devanciers avaient fait pendant la guerre de Cent ans, se battant avec l'Anglais, et sous sa protection, pour piller, profiter des rançons, détrousser le marchand qui passait ou le voisin qui dormait, couper les convois de manière à ne rentrer au repaire que chargés de prise; néanmoins, ce luxe cher aux seigneurs beaucoup plus policés d'autres contrées, mêmes voisines mais autrement riches, ne dut pas encore être le fait de ces hommes aux mœurs rudes dont la table et la chasse ont été assurément les plus agréables passe-temps. Cela dit pour fixer un peu l'attention sur ce que pouvait être, au point de vue défensif et au point de vue de l'habitation, une maison-forte telle que Tour-Neuve.

Henri de Navarre est souvent venu à Tour-Neuve en chassant; il y aurait même planté de ses mains ce marronnier dont trois personnes ne suffisent pas à faire le tour, les bras étendus. Ce colosse végétal élève sa tête fièrement dans les airs bien au-dessus des hourdages et des toits de la maison forte, échappé comme elle aux périls des siècles et des hommes.

De Tour-Neuve au manoir voisin de Capchicot, célèbre dans toute la Lande par l'aventure du Charbonnier et les faveurs dont Henri de Navarre le combla en con-

sidération de sa femme qu'il produisit même en cour, il y a une petite demi-heure de marche à travers bois par des sentiers ombragés sous les chênes-lièges qui font passer devant trois ou quatre bordages bien landais.

La légende, qui n'en est pas une, est à reproduire ici à titre de pièce justificative encore qu'elle soit un peu légère. Souvent contée d'ailleurs, elle a même été popularisée par la gravure depuis plus de deux cents ans (1), mais chacun peut goûter ce plaisir de la cueillir sur les lieux, en gascon dans la bouche du premier landais venu. Aucun ne manque de donner sa variante, tous l'épicent plus ou moins selon leur tempérament. Ce n'est pas le cas de M. l'abbé Léopold Dardy dans sa *Légende du jeune Henri de Navarre;* je lui passerai néanmoins la plume au bon moment, quitte à rectifier

(1) M. le curé Dardy et moi possédons une ancienne gravure figurant l'arrivée d'Henri IV au milieu de jeunes femmes et de seigneurs tout ébahis de lui voir en croupe le noir charbonnier de Capchicot. Cette gravure, très fine, a été dessinée par Borel et gravée par Henri Guttemberg. Elle a pour titre : *Rendez-vous de chasse d'Henri IV* et pour légende : « Henri IV étant à la chasse dans le Vendômois et s'étant écarté de sa » suite, rencontra un paysan assis au pied d'un arbre. Que fait *(sic)* tu » là ! lui dit Henri IV. Ma finte, Monsieur, j'étions là pour voir passer le » Roi. « Si tu veux, ajouta ce bon prince, monter sur la croupe de mon » cheval, je te conduirais dans un endroit où tu le verras tout à ton aise ». » Le paysan monte, et chemin faisant, demande comment il pourra recon- » naître le Roi. « Tu n'auras qu'à regarder celui qui aura son chapeau » pendant que tous les autres auront la tête nue ». Le Roi joint la chasse, » et tous les seigneurs le saluent. « Hé bien, dit-il au paysan, qui est le » Roi ? » Ma finte, Monsieur, répondit le Rustre, il faut que ce soit vous ou » moi; car il n'y a que nous deux qui avons notre chapeau sur la tête ». L'artiste n'a commis qu'une erreur, celle de faire se passer en Vendômois un épisode authentique de la vie d'Henri IV, que nos Landais de Capchicot, de Tour-Neuve, de Houeillès, de Durance revendiquent entièrement. Cela prouve en tout cas que l'histoire du charbonnier de Capchicot a eu vite fait son tour de France.

sans crainte de manquer de respect à la mémoire du vert-galant roi de Navarre, qui en compte bien d'autres à son actif.

C'était après une fatigante journée de chasse *gorrière*, à la nuit noire. Dans les bois, Henri se sépare, comme par hasard, du gros de ses gentilshommes; il se trouve enfin seul, chose point toujours facile à un prince. Les appels du cor lui apprennent bientôt qu'on le croit égaré. Il tourne tout tranquillement le dos à Tour-Neuve d'où l'on était proche et pousse son courtault vers la maison du charbonnier Capchicot dont il avait remarqué la femme dans une de ses précédentes excursions. Si la Landaise, fine comme ses pareilles, reconnut celui que dans toute la contrée on appelait familièrement le *reyot* et le *reoty*, elle se garda de le manifester autrement que par sa rougeur; le mari, lui, en était déjà aux excuses, regrettant de n'avoir pas grand chose de bon à offrir au cavalier égaré : « *Mettéras lou* » *poulet dam moucèt, Jeannetto* (1), dit le Landais à sa » femme. — *Et porcs sangliès, gna dounc pas praci?* (2). » reprit le prince. Le charbonnier regarda fixement » Henri comme pour voir s'il pouvait se fier à l'étranger » et, frappant du poing la table : *Per quéro terro! qué* » *n'éy un té,* reprit-il. *S'éro engragnat à las turos dé* » *plaço; ostant naoure èyt aou turguét, labéts l'èy ga-* » *hat. Lou cap és aou célat dins lou jardin dam un* » *perdigaïl quèy prés as ténéraïls; mais Diou bibant!* » *coumo aro nous à jura lou jutge, n'angués pas parla* » *d'éco à Durançо, pramo qué lou grand naz, coumo* » *dison dou réyot à la bilo, mé aré pénos. Es jélous dé* » *la casso, lou salin* » (3). Et la femme alla chercher le

(1) Tu prépareras le poulet avec du jambon, Jeannette.

(2) Et du sanglier, il n'y en a donc pas ici?

(3) Par cette terre! j'en ai donc un, tiens! Il était toujours aux truffes

» gibier, déjà prêt pour le repas du soir » (1). Henry passe la nuit sous le toit du charbonnier et s'y comporte en adroit galant; que si ce n'est pas cette fois ce fut la suivante, car il n'en resta pas là. Le lendemain matin, en déjeunant, il devisait encore avec le charbonnier. « L'accusation de dureté au sujet de la chasse,
» habilement rappelée par le prince, qui tenait à la
» combattre, fut l'occasion des plaintes du charbon-
» nier lui-même sur ce qu'il trouvait plus dur encore,
» le droit d'entrée à payer toutes les fois qu'il portait
» du charbon à la ville : c'était là une énormité qu'il
» reprochait au prince bien autrement que sa jalousie
» pour la chasse. Sur la réponse de Henry qu'il serait
» bientôt débarrassé de ce tribut, le charbonnier dans
» sa reconnaissance, alla chercher double ration de sei-
» gle pour le cheval ». Il faut dire ici que le charbonnier avait, la veille, manifesté le désir de voir le *reyot* qu'il ne connaissait pas à l'occasion d'une *monstre* qui devait avoir lieu le lendemain à Durance et Henry, lui ayant dit que précisément il s'y rendait lui-même, lui avait offert de le prendre en croupe sur son cheval, ce qui avait été accepté. « Ils partirent donc, et le char-
» bonnier, monté en croupe sur le courtault, qui ne
» voulait pas trop de ce double emploi, se pressait con-
» tre le prince, lui faisant de ses deux bras une ceinture
» qui se bouclait aux mains jointes. *Tornès pas torsé*,
» disait-il, à Henry; *nous caou pas ésbarry aro! Labéts*
» *coumo aréy à Duranço én dé counéché lou reyot?* —

blanches; il eût ainsi fait au maïs : alors je l'ai pris au piège. La hure est cachée dans le jardin avec un perdreau pris au piège; seulement, par le Dieu vivant! comme à présent nous fait jurer le juge, n'en dis mot à Durance, parce que le grand nez, comme on appelle le prince à la ville, me le ferait payer cher. Il est jaloux de la chasse le malin!

(1) La légende du jeune Henry de Navarre, *op. cit.*, p. 93.

» *Es-tu pèc!* lui dit Henry, *bé dioués pensa qué déouan* » *lou rèy touts aouran à la man lou chapéou, qué lou* » *rèy soulét aoura sou cap!...* (1). Les rencontres, plus » fréquentes à mesure qu'on approchait, faisaient crain- » dre au prince quelque trahison : aussi pressait-il sa » monture, et le charbonnier, les jambes serrées con- » tre les flancs de la bête, embrassait d'autant plus le » prince, qui pressait, lui disait-il, à cause de l'heure, » lui recommandant de ne pas lâcher prise, *As un boun* » *chibaou,* disait le charbonnier; *sé tiro et sé lou bos* » *bigua, aoumén sé la fimelo n'és d'abis, té doni la ca-* » *balo maï lous pouris. N'én èy réfusat chés bingt pis-* » *tolos pér la Sén-Ferriol...* (2). La foule était déjà » compacte entre les murs de Durance lorsque le » prince, avec son singulier page, arriva au milieu de » sa petite cour, dont l'explosion de fou rire et les sal- » ves d'applaudissements furent à peine couvertes par » le son des tambours, l'éclat des trompettes et des » cors. Le prince ne s'arrêta qu'auprès du trône sur » lequel était la reine mère. *Eh bé! carboué*, dit-il au » charbonnier avant de l'avoir fait descendre, *couné-* » *chés tou reyot aro. — Perquéro luts*, *qu'és tu ou jou?* » répondit le Landais sans s'émouvoir, *Labéts*, ajouta- » t-il, *t'oublidès pas lou carboun* » (3). Telle est l'aven-

---

(1) Ne dévie pas; il ne faut pas nous égarer aujourd'hui. Mais comment ferai-je à Durance pour connaître le prince ? — Simple que tu es! tu dois bien penser que devant le roi tous auront à la main leur chapeau, que le roi seul l'aura sur la tête!

(2) Tu as un bon cheval, s'il s'attelle, que tu veuilles faire échange, et si ma femme en est d'avis, je te donne en retour la jument et les poulains. J'en ai refusé 120 pistoles à la Saint-Ferréol.

(3) Eh bien! charbonnier, connais-tu le prince à présent ? — Par cette lumière! c'est toi ou moi! Pour lors, n'oublie pas le charbon. — *Légende du jeune Henry, op. cit.*, p. 97.

ture survenue au charbonnier reproduite avec la plus grande fidélité par M. l'abbé Dardy.

De ce jour l'entrée du charbon de brande à Nérac a été gratuite mais la charbonnière, *Jeannetto,* fit si bien que le roi lui fit voir non seulement Nérac, mais Paris. C'est pendant un de ces séjours qu'il fallut presque imposer à Capchicot, que le mal du pays avait pris, qu'Henry IV fit construire en hâte le château actuel de Capchicot que le charbonnier ne fut pas peu surpris à son retour de trouver à côté de son modeste *maïsouet.* Des titres de noblesse accompagnèrent ce don royal et M. Samazeuilh affirme les avoir vus (1).

Il faudrait bien peu de chose avec une intelligente restauration pour faire de Capchicot une ravissante gentilhommière. La porte d'entrée, étroite comme on les aimait au XVIe siècle, un peu basse, surmontée d'un fronton triangulaire tronqué au sommet par l'écu des seigneurs de Capchicot, encore munie de sa vieille serrure et bardée de clous à grosses têtes, n'a relativement que peu souffert des injures du temps (2). Elle s'ouvre au pied et sur le côté d'une massive tour ronde exactement placée au centre de la façade qu'elle sépare en deux corps de logis, bien symétriques,



(1) « Qui n'a connu l'histoire de la dame de Capchicot, que ce prince » rendit mère, dit-on, d'un Lavaissière? Nous avons vu les lettres de » noblesse accordées au mari par le roi de Navarre ». Samazeuilh, *Hist. de l'Agen. du Bazad. et du Condom.*, t. II, p, 251 en note.

(2) Les armoiries de l'écusson, martelées, ne sont plus visibles, mais c'est la seule dégradation qui ait été commise; elle n'intéresse ni le relief de l'écu, ni ses lignes élégantes. Il y avait autrefois à la porte un mar-

éclairés au premier étage par quatre larges fenêtres carrées à meneaux de pierre. Ménagé dans cette tour, un escalier de chêne magnifique conduit à son sommet après avoir desservi le premier et le second étage. Il est éclairé de nombreuses meurtrières très étroites à l'extérieur mais s'évasant dans l'épaisseur du mur avec des dispositions ingénieuses et variées, soit pour voir au dehors et fouiller les abords sans être aperçu, soit pour lancer des projectiles sans jamais être découvert. Une autre tour, presque aussi importante, commande à un angle du château; il n'y a plus d'escalier dans celle-ci si tant est qu'il y en ait jamais eu un à demeure; il est à remarquer, en effet, qu'aucune porte intérieure ne la fait communiquer au rez-de-chaussée avec le château et qu'elle en reste isolée jusqu'à la hauteur du premier étage. Il pourrait donc bien n'y avoir eu, dans l'intention de ne pas rendre ce point vulnérable, qu'une de ces échelles qui servaient d'escalier et qu'on retirait à volonté à l'étage supérieur. A l'intérieur, la maison forte de Capchicot est divisée dans le sens de sa longueur, d'un pignon à l'autre, par un épais mur de refend, en deux parties bien distinctes réservant d'une part, sur le devant, les appartements du seigneur et de l'autre, sur le derrière, les arsenaux, les greniers et probablement aussi des salles pour les gens, mais sans que l'état actuel de cette partie de Capchicot permette autre chose que des hypothèses (1).



teau que tous les anciens du pays ont vu; il a été enlevé par un acquéreur choqué du sujet obscène qu'il figurait : un superbe *phallus*.

(1) Le plancher du second étage s'est écroulé ou a été enlevé en grande

Ce qui frappe encore dans un aussi vaste bâtiment, c'est le nombre restreint des pièces réservées à son habitation par le seigneur : deux chambres très grandes, sans plus, au premier étage, à droite et à gauche



de la tour centrale, éclairées chacune de deux belles fenêtres. Il apparaît bien, en effet, que les autres locaux plongés dans l'obscurité, éclairés qu'ils sont par de simples meurtrières, étaient impossibles comme appartements au xvi[e] siècle, car il ne faut tenir aucun compte des ouvertures récentes pratiquées au rez-de-chaussée pour faire pendant aux baies correspondantes du premier étage et rendre le bas habitable. Autant la façade où grimpent les glycines est gaie, autant Capchicot, si l'on en fait le tour, est noir et rébarbatif. C'est une véritable muraille de prison qui se dresse, sur le derrière, percée de quelques meurtrières et de deux petites fenêtres garnies de solides barreaux de fer donnant sur la cuisine. Le plan du château est très simple : un parallélogramme rectangle flanqué de deux tours, l'une à un

---

partie; il subsiste au-dessus des deux chambres du seigneur encore habitées aujourd'hui. Il ne devait former, comme à Tour-Neuve, qu'une seule et immense pièce, utile d'ailleurs à la défense, afin de permettre aux hommes d'armes d'aller d'une meurtrière à l'autre surveiller les mouvements du dehors.

angle et la seconde au centre de la façade. Néanmoins, c'est bien une maison forte dont on ne saisit la valeur qu'après s'être rendu compte de l'épaisseur de ses murs et de ses dispositions intérieures. A ce point de vue, Capchicot et Tour-Neuve offrent un certain intérêt à la condition qu'on les prenne pour ce qu'ils sont, sans les rapprocher des superbes et complets échantillons des constructions militaires d'une autre époque, dont notre pays est si riche.

M. Samazeuilh, qui n'a fait aucune part à l'archéologie dans son *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*, nous apprend que durant les troubles de la Fronde le château de Capchicot fut en grande partie détruit; c'est ce qui explique son délabrement partiel.

Il faut bien, en effet, que le château de Capchicot ait été singulièrement plus important que ses restes actuels ne le laisseraient supposer, puisqu'il reçut de nombreuses troupes à maintes reprises et que le maréchal de Bassompierre y coucha accompagné de nombreux gentilshommes. « Le lendemain 11 (octobre), » nous entrâmes sur le bord des Landes et les passâmes » tout le jour et couchâmes à Capchicot... » (*Mémoires du maréchal de Bassompierre,* t. I, p. 309. Edition de Cologne, chez Jean Sambise le jeune, à la Couronne d'or, MDCCIII, 2 vol. in-12).

M. Samazeuilh rapporte en outre avec détail un événement qui intéresse les seigneurs de Capchicot, survenu en 1646 et dont le souvenir n'est pas perdu dans le pays : « L'église de Saint-Christophe-d'Allons (dans » la contrée des Landes), ruinée par Montalmat pen- » dant les guerres de religion, fut relevée par le sei- » gneur de Capchicot, à qui l'évêque accorda *titre de* » *sépulture et de banc* dans ce temple, *joignant le* » *balustre du maître-autel du côté de l'épitre.* C'était

» d'ailleurs un ancien droit que prétendait cette mai-
» son, comme possédant le seul fief noble existant dans
» la paroisse. Il y avait cependant André de Sangresse,
» seigneur de Cugnos et d'Allons, qui contesta le pri-
» vilège accordé à son voisin; et comme le sieur Trajan
» de Piis, son gendre, était un homme violent, on n'osa
» mettre à exécution l'ordonnance du prélat qu'après
» y avoir appelé M. Pierre Carmau, conseiller du roi,
» chevalier du guet et vice-sénéchal d'Albret. Mais la
» présence de ce dernier personnage n'empêcha point
» Trajan de Piis d'intervenir, dans l'église d'Allons,
» suivi de cinq ou six hommes armés, comme lui, de
» fusils et d'épées, avec six ou sept chiens de chasse.
» Néanmoins le vice-sénéchal fit respecter son auto-
» rité.

» Cependant la querelle s'envenima : M. de Cugnos
» voulut ressaisir ses droits; on lui résista. Bientôt,
» des paroles on en vint aux voies de fait et, dans le
» mois d'avril 1646, Jacques de Lavaissière, seigneur
» de Capchicot, François de Lavaissière, son fils, con-
» seiller du roi au siège présidial de Guienne, et les
» nommés Laforêt et Sausset, leurs domestiques, tom-
» bèrent sous les coups de Trajan de Piis et de ses
» complices. François de Lavaissière ne fut pas tué
» sur la place; mais il mourut au commencement des
» informations qu'il avait provoquées. Ce crime s'étant
» commis en partie sur le cimetière et en partie dans
» l'église de Saint-Christophe, l'évêque de Condom y
» jeta l'interdit; le service divin y fut défendu; on cessa
» d'y ensevelir les morts.

» Cependant le Parlement de Bordeaux venait de
» décréter de prise de corps les principaux accusés, et
» les autres d'ajournement personnel. Mais nul huissier
» de Casteljaloux ou de La Réole n'osa se charger de

» mettre ces décrets à exécution. Un jour que plusieurs » de ces meurtriers avaient osé se montrer dans Casteljaloux, les consuls ayant voulu les faire arrêter » par leur sergent, le nommé Tauranat les menaça de » son pistolet, qu'il appuya même et lâcha sur la poitrine du consul Castaing. Ce dernier périssait si » l'arme avait pris feu.

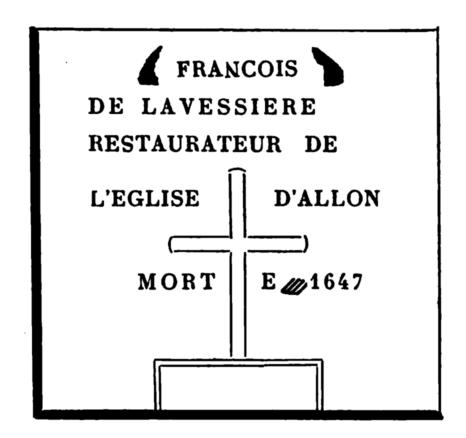
» C'est donc par contumace qu'ils furent jugés le » 28 juin 1647. L'arrêt condamna Trajan de Piis, Ledoux, fils de Ligardes (de Lussole), le nommé l'Escarrabillat, Pierre et Pierrette Lamothe frères, *d'être » livrés entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, traînés sur une claie par les lieux accoutumés » de la ville de Casteljaloux et conduits en la place » d'icelle, en laquelle, sur l'échafaud qui y sera dressé » par ledit exécuteur, seront rompus et mis sous une » roue, leurs membres coupés et portés sur les lieux où » lesdits crimes et meurtres ont été commis, pour » l'exemple, si appréhendés peuvent être, sinon en effigie... Et en ce qui concerne lesdits Pierre Sangresse, » sieur de Céridos, Guillaume Sangresse, sieur d'Allons, le Pimbat, Gabriel Bacoue de Tauranat, Dulon, » fils du juge de Sore, Castaing le jeune, Lamontagne, » Caman, Lafargue et Lafleur (d'Aillas)... les condamna » d'être livrés èz mains dudit exécuteur, pour être conduits par les mêmes cantons de Casteljaloux et place » publique d'icelle, en laquelle ils seront pendus et » étranglés, en une potence qui, à ces fins, sera dressée, etc.*

» Mais les condamnés, retranchés dans la *maison-» forte* d'Allons, bravèrent les archers ; et si nous ne » connaissons pas positivement les suites de cette » affaire, nous présumons du moins que Trajan de Piis » et ses complices trouvèrent, dans les troubles de

» la Fronde, un refuge contre les arrêts du Parle-
» ment » (1).

A Capchicot, quatre lieues et demie tout au plus séparent de Durance dont le nom est magique dans toute la lande; il évoque à lui seul la grande ombre du *reyot*, et les souvenirs de ses chasses et ceux de ses amoureuses aventures. Durance (2), à deux heures de cheval

(1) Samazeuilh, *op. cit.*, p. 399, t. II. — Il y a dans l'église d'Allons une dalle funéraire placée sur la sépulture de François de Lavaissière qui porte l'inscription suivante :


FRANCOIS
DE LAVESSIERE
RESTAURATEUR DE
L'EGLISE D'ALLON
MORT E 1647

(2) Cette petite commune, perdue au milieu des bois de pins et de suriers, dépend du canton de Houeillès dont presque toutes les églises avec leur cimetière, souvent fortifié, sont intéressantes. Anciennement, la baronnie de Durance, dont l'étendue territoriale n'est exactement connue qu'à partir du XVIIe siècle où nous savons qu'elle se composait des paroisses de Durance, Boussès, Tillet et Pompiey, appartenait au diocèse de Condom, archiprêtré de Cayran, sénéchaussée de Nérac, gouvernement de Guyenne, généralité de Bordeaux et élection de Condomois et Bazadois. On ignore comment la baronnie de Durance est entrée dans le patrimoine des sires d'Albret; ce qui est certain, c'est que Jeanne d'Albret l'apporta en mariage à Antoine de Bourbon, un passionné de la chasse, que cette contrée de grandes forêts peuplées de loups et de sangliers, où même vagabonda le cerf, et d'étangs fréquentés par le gibier de plume le plus varié, séduisirent au point qu'il en étendit considérablement les parcs. Pour leur garde et surveillance, diverses charges furent créées, entre autres celle de *capitaine des chasses et gouverneur des parcs de Durance*

de Nérac, fut un lieu de plaisir affectionné par Henry de Navarre qui, durant les vingt et quelques années qu'il guerroya en Guienne et en Gascogne, ne manqua jamais de s'y venir délasser chaque fois que les temps le lui permirent.

---

dont furent entre autres revêtus les Chamborel de Saintrailles, seigneurs dont le manoir se trouvait proche, ce qui laisse à supposer qu'il y avait, au-dessous, des grades subalternes et un nombreux personnel de gardes, de piqueurs, de fauconniers et de valets d'écurie.

Une lettre d'Henry IV, une autre de Louis XIII, visent très expressément cette création d'un garde des eaux et forêts de Durance :

« Monsieur de Senteraille, pour ce que bien souvent en allant à la » chasse en mon parc de Durance, je passe à la maison de Faulon de » Barbaste où je prens asés souvent mon disner et autres repas et que » d'ailleurs Christophle, p[r] de lad. maison a toujours tenu et tient main à » ce qu'il ne soit chassé aux lieuvres ne perdris en aucuns endroictz de » mondit parc, comme aussi la mesme garde a esté fort longtemps y a » donnée à ces prédécesseurs de laquelle ils se sont toujours bien et fidè- » lement acquitez; j'ay permis audict Christofle, pour tenir sa maison » pourveüe de chaufaige, de prendre en mondit parc et du bois d'icelluy » jusques au nombre de cinq cents fagotz, etc... etc... ». Cette lettre signée : « vostre bien bon amy, Henry » est aux mains de M. de Faulong, descendant actuel du Christophe de Faulong dont il y est question, mais elle était adressée à M. de Xaintrailles, *gouverneur des parcs et garennes de Durance*, ce qui indique bien qu'au-dessous de lui il y avait d'autres grades. M. Lauzun, l'auteur de travaux archéologiques remarquables a bien voulu me communiquer le texte de ce document grâce à la complaisance de son ami M. de Faulong, ce dont je les remercie tous deux.

En 1613, Louis XIII confirmait en ces termes Amanieu de Montesquiou, seigneur de Saintrailles dans la charge de garde des eaux et forêts de Durance : « Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre à » tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. — Le feu roy Henry » le Grand, nostre très honnoré seigneur et père que Dieu absolve, » auroit pourveu nostre cher et bien amé Amanieu de Montesquiou, sieur » de Saintrailles, de l'estat et office de gouverneur des eaux et forêts de » nostre parc de Durance, en nostre duché de Albret, que vouloit aupa- » ravant avoir et tenir le sieur de S[te] Colombe, son père, suivant les » lettres de provision qui luy en furent expédiées à Grenoble le vingties- » me jour de septembre 1600, dont ledict de Montesquiou nous ayant » faict suplier luy vouloir octroyer nos lettres de confirmation, sçavoir » faisons que pour la bonne et entière confiance que nous avons de sa

Un beau matin, alors que tout reposait encore dans la campagne endormie, les cors sonnaient aux portes de la bastide. C'était le roi qui arrivait, comme toujours à l'improviste, en homme qui entre chez lui et déjà se prépare à prendre ses aises. La lumière parais-

» personne et de son sens, suffizence, loyauté, expérience et bonne diligence, à icelluy pour ces causes et autres à ce nous mouvant, avons » continué et confirmé, continuons et confirmons ledit estat et office de » gouverneur des eaux et forêts de nostre dict parc de Durance en nostre » dict duché, qu'il a tenu et exerce, tient et exerce encore à présent, et » lequel, en tant que de besoin, luy avons de nouveau donné et octroyé, » donnons et octroyons par ces présentes pour iceluy avoir, tenir, en » jouir, en user, doresnavant par le dict de Montesquiou, aux honneurs, » autoritez, prerogatives, preeminences, franchises, libertéz, droictz, » fruictz, proffictz, revenus, esmolumentz et gaiges et coutumes et qui y » appartiennent tant qu'il nous plaira, et donnons un mandement à nos » amez et feaux les gens de notre conseil et de nos comptes à Nérac que » le dict de Montesquiou ils maintiennent audict estat et office... Donné » à Fontainebleau, le XXIIIe jour du mois d'octobre l'an de grace mil six » cent treize et de nostre règne le quatorzième ».

Louis.

L'original sur parchemin de cette confirmation a été retrouvé par le savant M. Tamizey de Larroque dans les archives du château de Xaintrailles. (V. Chronique d'Isaac de Pérès (1551-1611) p. 69. — Agen, Vve Lamy, 1882).

A défaut de documents encore on ne s'explique pas comment, en 1645, la baronnie de Durance, sortie des mains d'Henry IV, est donnée en échange d'autres terres par le seigneur de Montcassin au prince de Condé à moins que ce sieur *de Fronlessac*, dont il est peut-être inexactement dit, dans l'acte passé à Bordeaux, que le sr Raymond de Lupiac seigneur de Montcassin tenait la baronnie, ne soit ce Frontenac, gentilhomme favori du roi de Navarre auquel ce dernier l'aurait donnée.

Le hasard des circonstances, ou, si on l'aime mieux, les combinaisons de la diplomatie mêlent quelques années après, en 1651, notre petite baronnie de Durance à un échange nouveau dont la portée politique était immense tant au point de vue des avantages que pour ses conséquences, lorsque le roi de France céda au duc de Bouillon le duché d'Albret avec la baronnie de Durance en place des souverainetés de Sedan et de Raucourt avec leurs dépendances et annexes ; le fait de son engagement antérieur au prince de Condé par le seigneur de Montcassin obligeait à la désigner séparément et en sus du duché d'Albret dans les

sait bientôt à toutes les fenêtres qui s'ouvraient pour le voir passer chaque fois au milieu des vivats enthousiastes et des abois des lévriers et des mâtins. C'est que le *reyot* était bien leur aux habitants de Durance; après avoir gaminé adolescent sous les yeux des an-

---

nombreux actes et compromis qui aboutirent aux lettres patentes du mois d'avril 1651; les négociations traînaient depuis 1647 : « *Lettres Pa-*
» *tentes de Ratification du contrat d'Echange par Sa Majesté* :
» LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : *A tous*
» *présens et à venir*, SALUT. *Ayant estimé et jugé utile et nécessaire pour*
» *le bien de notre Etat, et pour mettre à couvert la Frontière de notre*
» *Province de Champagne, de traiter avec notre très-cher et amé cousin*
» *le sieur Duc de Bouillon de la Place de Sedan, (dont à cet effet le*
» *défunt Roy notre très-honoré Seigneur et Père auparavant son décès*
» *s'étoit voulu assurer) et des Souverainetés dudit Sedan et de Raucourt,*
» *et de toutes les terres qu'il possède aux environs d'Icelles, Nous aurions*
» *en exécution du Traité que Nous en aurions passé avec ledit Sieur Duc*
» *de Bouillon le vingtième Mars mil six cens quarante sept, et de l'Arrêt*
» *de notre Conseil, donné nous y étant, le dix juillet mil six cens qua-*
» *rante neuf, fait expedier nos Lettres Patentes le dixieme Mars dernier,*
» *par lesquelles Nous avons commis s*[rs] *d'Ormesson, de Lomenie Comte de*
» *Brienne, d'Aligre, de Morangis et d'Estampes, Conseillers ordinaires*
» *en nos Conseils, lesquels en notre nom ont passé Contrat avec ledit*
» *Sieur Duc de Bouillon le vingtieme dudit Mois de Mars dernier, parde-*
» *vant Vaultier et Marreau notaires en notre Châtelet de Paris, par*
» *lequel ledit Sieur Duc de Bouillon Nous a et à nos Successeurs Rois,*
» *fait cession et transport de tous les* Droits et revenus qui lui appartien-
» nent ausdites Souverainetés, Terres et Seigneuries de Sedan et Rau-
» court, etc... etc... Et au lieu desdites Souverainetés, Terres et Seigneu-
» ries, dont par ledit Traité Nous avons accordé audit Sieur Duc de
» Bouillon la récompense sur le pied du denier soixante eu égard au titre
» et dignité d'Icelles, et à l'importance de la Place dudit Sedan, il lui a
» été cedé par lesdits sieurs Commissaires le Duché-Pairie d'Albret, ses
» appartenances et annexes, *la baronie de Durance* située audit Duché
» d'Albret etc... etc... ». Dans les actes préliminaires il était dit plus explicitement concernant Durance : « Et au lieu desdites Souverainetés,
» Terres et Seigneuries de Sedan et Raucourt, et portion dudit Duché de
» Bouillon, dont nous avons arrêté par ledit Traité, d'en accorder audit
» Sieur Duc de Bouillon la récompense sur le pied du denier soixante,
» eu égard au titre et dignité desdites Terres qui sont en Souveraineté,
» et à l'importance de ladite Place de Sedan, lui ceder et transporter en

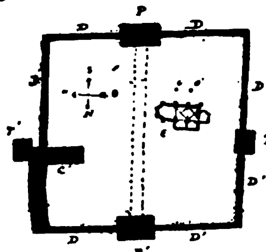
ciens, c'est lui qui prenait à son tour plaisir aux ébats de leurs enfants et petits-enfants sur la place de la bastide comme dans les cours du château, accueillant à tous, sachant le nom de chacun ou se le faisant dire et s'arrêtant sans façon ici et là pour goûter le *pique-pout*. Tous avaient vieilli, dans le petit bourg enclos de bonnes murailles, au service d'Antoine de Bourbon, de Jeanne d'Albret et au sien ; il était donc doublement l'enfant du pays, et l'enfant gâté, peut-on ajouter. D'ailleurs, tout le monde à Durance vivait du château et par le château dont il n'était pas une maison qui ne fût la dépendance directe. Brassiers, bûcherons, gardes-chasses, valets, piqueurs, tous, hommes et femmes, travaillaient pour le roi. Eloigné des grands chemins suivis par les routiers, masqué par les pins et les chênes-lièges, Durance n'eut peut-être pas trop à souf-

---

» notre nom le Duché et Pairie d'Albret, ses appartenances et annexes, » adjugé à défunt notre très-cher et très-amé Cousin le Sieur Prince de » Condé par les sieurs Commissaires a ce députés le deuxième jour de » May 1641, *avec la baronie de Durance* située audit Duché d'Albret, qui » appartenoit à notre dit défunt Cousin le Prince de Condé, tant à titre » d'engagement qu'en propriété par échange et acquisition par lui faite » du feu Sieur de Montcassin par Contrat du dernier juin 1615 etc... etc... » Nous récompenserons notredit Cousin le Prince de Condé fils dudit » défunt, etc... etc... ». Le contrat tout entier serait à reproduire car il est un intéressant document touchant encore l'étendue de la fortune, des droits, des revenus, des privilèges d'un grand seigneur tel que le duc de Bouillon dans les premières années du règne de Louis XIV. Sans doute le Roi savait à l'occasion imposer sa volonté, comme dans cette affaire, mais non point encore sans de grands ménagements. La cession des souverainetés avait pour la protection de notre frontière une importance considérable, mais elle fut largement payée au duc de Bouillon qu'elle rendit plus riche encore.

Au temps de la domination anglaise, Durance a été un bailliage dépendant de la sénéchaussée d'Agenais et nous le voyons figurer dans les comptes de FFilongleye pour 50 sols à l'année 1364, pour 49 livres à l'année 1365.

frir en ces temps troublés. L'ignorance et l'appât du gain, qui sont impiété et sacrilège lorsqu'ils s'attaquent à de pareilles reliques du passé, ont plus fait de mal à l'intéressante bastide au cours du XIXe siècle que les guerres de cent ans et de religion.



A part ces dégradations, Durance a bien peu changé; les maisons à pans de bois d'aujourd'hui sont celles d'autrefois sans modifications appréciables; il y en a peut-être un cent entre murs; je suis entré dans les cours de plusieurs d'entre elles; les bâtiments y sont pittoresquement enchevêtrés; les uns en briques et torchis avec de larges auvents qui abritent des galeries où l'on accède par des escaliers; les autres, des maisons de pierres avec de petites fenêtres dont les moulures accusent le XVe et le XVIe siècles, mais sans détails à signaler. C'est aux murailles de l'enceinte que la pioche des démolisseurs s'est attaquée, et non point avec cette excuse de donner de l'air à la bastide, qui n'en avait nul besoin, mais pour tirer profit, au moyen de la vente des matériaux, ou faire avec des constructions neuves. On a pavé encore avec ces pierres les places et les rues. Elles sont donc aux deux tiers abattues; il a fallu à notre siècle une brèche telle que jamais Anglais ou routiers n'osèrent en rêver une pareille. Les quelques pans subsistants le doivent aux maisons qui s'y étaient appuyées, et là se retrouvent des vestiges du chemin de ronde qui chevauchait du côté de la place sur la crête des courtines. La tour de l'Ouest est la seule qui ait été épargnée avec la tour-porte du Nord, celle-ci plus massive et anciennement munie d'une herse, comme celle disparue, qui lui faisait face au Sud.

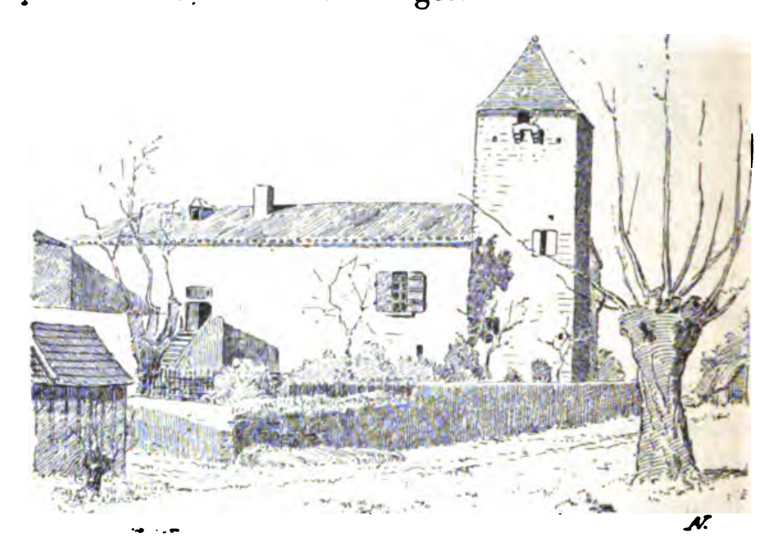
Voûte et planchers des étages supérieurs se sont depuis longtemps écroulés, mais, n'importe, elle a fière mine encore. On a voulu la démolir, il y a quelques années; M. l'abbé Dardy n'a pas permis que cette ineptie fût consommée.



Une protestation signée des habitants de la commune et rédigée sous son inspiration, fut adressée aux propriétaires de la tour, qui s'inclinèrent devant le vœu général. Suivant une idée émise, ils l'offrirent à la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts d'Agen, qui vint en prendre possession le 9 janvier 1894.

La porte de Durance ne tombera donc pas de quelque temps. N'ayant jamais eu que les deux poternes nord et sud, la bastide a de tout temps été partagée en deux dans sa partie médiane, comme elle l'est aujourd'hui, par une grand'rue. Le château a non moins souffert; il est représenté par un vaste bâtiment, sans caractère, composé de deux ailes avec une tour carrée à l'angle nord-est. Il est occupé par de nombreux locataires, et cela seul laisse deviner les inintelligentes divisions et subdivisions intérieures qui y ont été faites pour les besoins de la mise en revenu. Toutes les salles du bas sont voûtées; transformées en écurie, elles regorgent de chevaux les jours de foire. A l'intérieur de la place, le premier étage est porté en avancement sur

des arceaux voûtés et des piliers qui font une large cornière au-dessous. On y accède par un grand escalier. Une cheminée de l'époque bien conservée à signaler, une autre moins bonne; rapporté sur la façade nord, un petit bas-relief dont la place était marquée au-dessus d'une porte qui n'existe plus, et c'est tout pour ce château dépourvu de toute décoration, dont ce qui nous reste n'est assurément pas la belle partie. Une tour de guette très haute en dépendait, qui a été rasée au commencement de ce siècle à cause qu'elle menaçait ruine et devenait un danger.



L'église, ancienne chapelle seigneuriale des barons de Durance, est tout proche; elle est datée, ce qui est déjà quelque chose, mais combien n'a-t-elle pas eu à souffrir des injures du temps et du vandalisme des hommes! A l'extérieur, à l'intérieur, on a furieusement martelé les sculptures; doit-on bien s'en prendre à Jeanne d'Albret dont on s'est enfin aperçu, les luttes religieuses apaisées, que la mémoire avait par trop été

chargée de crimes qu'elle n'avait ni inspirés ni commis, et ne serait-ce pas plutôt aux marteleurs de 1793, qu'il nous faudrait nous en prendre ? M. Samazeuilh, auquel bien peu de chose a échappé, de ce qui concerne l'histoire de l'Albret, et spécialement dans l'arrondissement de Nérac et le canton de Casteljaloux, a victorieusement défendu Jeanne d'Albret, selon nous, contre des imputations qui émanent bien plus d'historiens modernes que des écrivains si utiles à consulter du XVIe siècle.

Auteurs de mémoires, huguenots ou catholiques, ont porté leur jugement sur la mère d'Henri IV et à un moment où il était bien difficile pour eux de le faire sans passion ; ils ont eu au moins cet avantage d'être des contemporains, et il faut convenir que c'est de nos jours encore que Jeanne d'Albret a été le plus sévèrement appréciée quand elle n'a pas été calomniée (1).

---

(1) M. Samazeuilh s'est notamment attaché à démontrer, documents en mains, combien peu était fondé le reproche fait par M. de Villeneuve (*Notice historique sur la ville de Nérac*) à Antoine de Bourbon et à Jeanne d'Albret, d'avoir en grande partie bâti le corps de logis du midi du château de Nérac « *avec les pierres des églises et monastères de Nérac, que » cette princesse fit démolir en 1560, lorsqu'elle proscrivit le culte catho- » lique* ». De 1560 à 1562, Antoine de Bourbon combattait dans les rangs des catholiques et finalement mortellement blessé au milieu d'eux, devant Rouen, ne put pas plus que sa femme se livrer à des constructions et à des embellissements dans sa capitale d'Albret ; M. Samazeuilh reporte la fondation de l'aile méridionale du château à l'année 1555 environ où, pour les besoins de l'agrandissement du parc, les habitants de la rue des Argentiers furent transférés dans la rue Bourbonnette bâtie à cet effet. Si nous en venons aux documents, il est certain qu'en 1555 le moine apostat David étant venu prêcher la réforme à Nérac, Jeanne d'Albret mit à sa disposition la *superbe salle des gardes du corps des rois de Navarre*, située dans l'aile du bâtiment que M. de Villeneuve fait construire en 1560 seulement. Si l'on recherche ensuite ce qui est advenu des couvents existants à Nérac, antérieurement à 1560, des trois qui y étaient : 1o le monastère des Dames de Sainte-Claire fut détruit, non en 1560, mais en 1570

C'est pourquoi, par un souci de la vérité historique, surtout après les démonstrations faites par Samazeuilh, hésiterons-nous à attribuer, avec la seule tradition, à Jeanne d'Albret, les actes de vandalisme dont la chapelle de Durance porte la trace. Une autre considération nous y inciterait davantage. La manière dont les commissaires nommés par le département du Lot-et-Garonne, en exécution de la loi du 1er août 1793, ont

---

par Montgommery, Jeanne d'Albret se trouvant à cette époque réfugiée depuis deux ans à La Rochelle; 2° dans une délibération du corps municipal de Nérac du 5 février 1680, relevée par M. Samazeuilh, le sieur Poul, avocat, syndic apostolique du couvent Saint-François, représente *qu'ès années 1561, 1568, ledit couvent fut brûlé, et en l'année 1574 démoli et entièrement ruiné par ceux de la religion prétendue réformée,* d'où la conclusion qu'en 1568 ce couvent existait encore puisqu'il était incendié; de plus, en 1574, lorsqu'il fut démoli par les huguenots, Jeanne d'Albret était morte depuis deux ans; 3° enfin, en ce qui concerne le prieuré de Saint-Nicolas, une délibération des jurats de Nérac fait mention à la date du 29 avril 1666 du contrat de vente de la maison du prieuré, ce qui, mieux que tout, prouve son existence à cette époque. Voilà donc que si la date à laquelle le corps de logis du midi du château de Nérac a été construit demeure un peu incertaine, il est en tout cas bien constant que ce ne peut-être en 1560, son existence en 1555 ne faisant déjà aucun doute; mais par dessus tout, l'affirmation de M. de Villeneuve qu'il aurait été édifié avec les matériaux des couvents démolis par Jeanne d'Albret en 1560, est elle-même controuvée par les documents les plus authentiques. Dans un ordre de considérations purement historiques, M. Samazeuilh représente d'ailleurs et à fort juste raison : 1° que l'ordonnance par laquelle Jeanne d'Albret proscrivit le culte catholique, sans détruire néanmoins les églises et les monastères n'est que de 1571 et ne concernait que le Béarn, vicomté où elle était souveraine « ne s'y reconnaissant comptable que de Dieu », dit-elle dans sa lettre réponse au cardinal d'Armagnac. Or, il est à remarquer qu'elle ne prit aucune disposition de ce genre en Albret, où elle relevait du roi de France comme seigneur d'Agenais et duc de Guienne. Mais si Jeanne d'Albret semble étrangère personnellement aux ruines dont le Béarn et l'Albret furent couverts après 1560, il faut reconnaître que bien peu d'églises et de couvents échappèrent aux fureurs de ses capitaines. (Samazeuilh, V. *Dictionnaire de l'arrondissement de Nérac,* v° *Nérac,* p. 538 s.).

procédé dans tout l'arrondissement de Nérac pour faire consciencieusement démolir ou disparaître *tout signe retraçant l'antique et hideuse féodalité*, est-il dit dans leur rapport, se retrouverait dans un détail qui est assez frappant. Une inscription, dont il sera question un peu plus loin, gravée dans un écusson qui servait lui-même d'ornement au banc seigneurial dans l'église, et, commémorant la date de la fondation de la chapelle par le seigneur, a été découverte sous une épaisse couche de ciment qui paraît bien avoir été mise là pour effacer un souvenir de la féodalité. Quoi qu'il en soit, et, à défaut de documents, en admettant même que les huguenots se soient attaqués à la chapelle de Durance comme on affirme qu'ils l'ont fait pour l'église paroissiale située en dehors de l'enceinte fortifiée, il y aurait loin des excès commis par une soldatesque avide de pillage à une destruction voulue et ordonnée par Jeanne d'Albret. C'est à la porte de la chapelle qu'apparaissent tout d'abord les traces de ce vandalisme anonyme et c'est grand dommage : ornée dans le goût du XVe siècle, avec un cintre surbaissé, à la manière de ces arcs communément appelés Tudor, parce qu'ils ont été très usités en Angleterre, sous les règnes de Henri VII et de Henri VIII, elle est bien un échantillon du style classique, à cette époque où les architectes n'ayant plus la hardiesse des constructeurs d'églises du XIIIe et du XIVe siècles se signalèrent par la recherche et le touffu dans l'ornementation, ce qui ne les empêcha cependant pas de produire eux aussi de nombreux chefs-d'œuvre. La grande archivolte se continue gracieusement par deux courbes conduites en doucine, en une accolade surmontée d'un pédicule chargé de grosses feuilles découpées s'épanouissant en chou frisé, et dont le corps est relié par deux bras de croix à des pyrami-

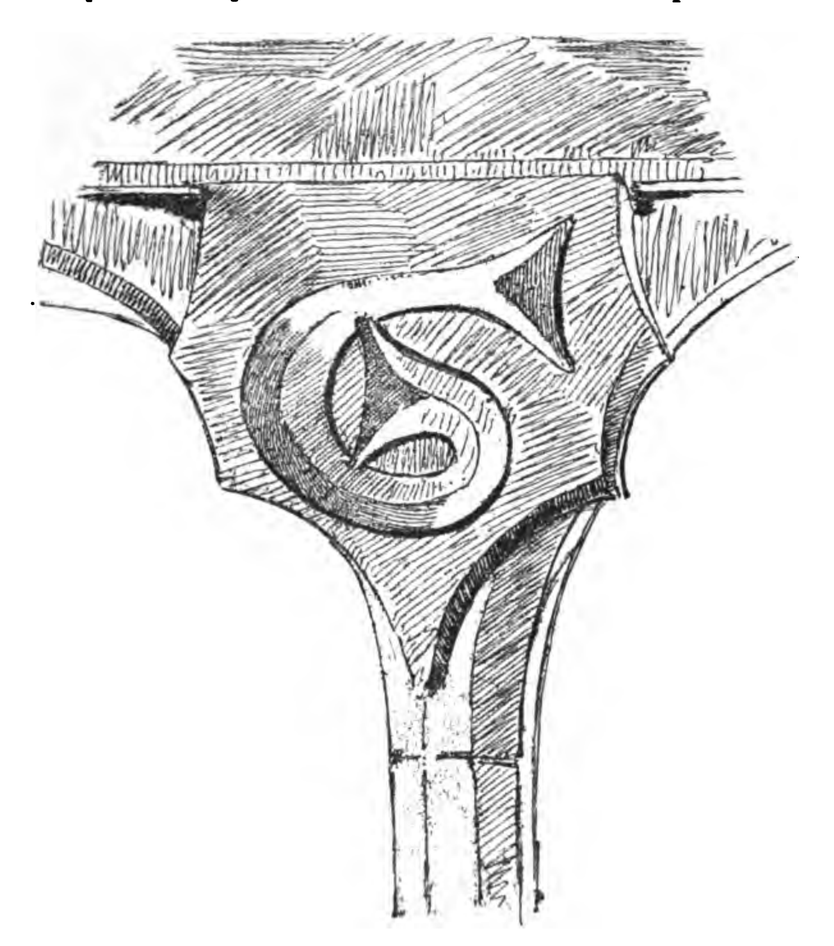
des ou pinacles engagés de chaque côté de ce fronton très ouvragé.

La nef de la chapelle, sa voûte surbaissée, les dispositions des arcs, les meneaux des fenêtres de l'abside sont dans ce caractère que nous avons signalé déjà dans l'église de Figuès. Cette unité se retrouve jusque dans les deux chapelles latérales orientées au nord. Dans l'une d'elles se trouve, adossé au mur, le banc seigneurial des anciens barons de Durance, patrons de l'église, ayant droit de banc, de sépulture, de litre et de pain bénit dans cette chapelle que l'un d'eux, Guiraud Menon, avait fait construire en 1421, ainsi qu'en fait foi l'inscription en caractères gothiques que j'ai relevée sur la pierre :



L'écusson qui la porte en relief est supporté par deux anges qui n'échappèrent pas plus que les sculptures de la porte au marteau des sectaires. Le dégât n'a pas été toutefois aussi considérable qu'il aurait pu l'être, puisque le banc a été épargné dans son entier et que sa présence, jointe à ce document épigraphique, complète bien la physionomie de l'église actuelle de Durance dont le grand intérêt est précisément d'offrir un échantillon complet et relativement bien conservé d'une chapelle seigneu-

riale du xve siècle dans les landes de l'Albret (1). Il a été plus haut question du château dont elle dépendait.



Guiraud de Menon la dédia à saint Martin de Tours à

(1) Ce banc seigneurial, à deux ou quatre places, est d'une sobriété qui n'exclut pas l'élégance ; le fini du travail s'accuse surtout dans le détail très pur des pieds droits, des colonnettes qui supportent le parement supérieur et les écussons ainsi que dans le caractère des lettres de l'inscription et des belles initiales gravées sur les petits écus à droite et à gauche.

une époque où d'autres patrons plus en vogue avaient depuis longtemps supplanté celui dont l'invocation et la protection furent si recherchées dans notre pays pendant plus d'un siècle. Le vocable de saint Martin, à raison de cette particularité bien connue de tous les archéologues, est à lui seul un titre d'ancienneté pour les églises qui s'en parent; il est acquis en effet que les unes et les autres sont fort vieilles ou qu'en tout cas elle ont existé là où le patronage de saint Martin a continué d'être attaché à de plus récents édifices élevés le plus souvent sur leurs fondations.

C'est dans la chapelle du banc seigneurial, proche l'autel, que dans la clef de voûte se trouve la trace de cette dédicace assortie d'ailleurs de titres authentiques, le testament et le codicille de Guiraud de Menon où il est dit qu'il a fondé et ordonné une chapelle pour l'entretien de laquelle il lègue un sien mayne de Lafourcade situé à Tillet. On ne saurait accepter qu'avec une extrême réserve la traduction du symbolisme de cette modeste clef de voûte que M. l'abbé Dardy a cru devoir proposer, quelque ingénieuse et poétique qu'elle soit, à défaut de manifestations plus clairement exprimées de l'intention du fondateur. Dans un très intéressant rapport manuscrit sur la paroisse de Durance présenté à Monseigneur l'Evêque d'Agen, à l'occasion d'une visite pastorale, M. Dardy a avancé en effet les hypothèses suivantes :

« En 1421, date de cette fondation, la contrée était
» au pouvoir des Anglais; des bandes de routiers déso-
» laient la France que le ciel allait affranchir par une
» miraculeuse intervention : en 1421, Jeanne d'Arc avait
» onze ans. Ce que les voix mystérieuses disaient à la
» voyante de la Lorraine, la piété, la foi, le patrio-
» tisme l'inspiraient au sire Guiraud de Menon, un des

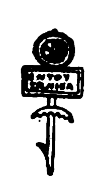
» notables du pays asservi, le baron de Durance pro-
» bablement. Dans ce coin ignoré des Landes de Gas-
» cogne un homme de bien, gémissant sur les humilia-
» tions de la France envahie, faisait avec le ciel une
» alliance que ne vaudront jamais les alliances de la
» terre, pour aussi triples qu'elles soient. Pour obte-
» nir de Dieu ce que les hommes ne pouvaient plus, ce
» digne maître de la paroisse fondait cette église sous
» le vocable de saint Martin de Tours, le plus illustre
» protecteur de la patrie.

» Le nom du saint patriarche se rattache en effet,
» dans notre histoire à toutes nos gloires, comme à
» toutes nos épreuves nationales. La chape de saint
» Martin fut longtemps l'étendard religieux et mili-
» taire de la nation. Dans les expéditions éloignées, on
» portait une chape taillée sur le patron et consacrée
» au contact de la chape authentique conservée à
» Tours; et partout, sur le sol de la France, à partir
» de Clovis, on vit s'élever des oratoires qui prirent le
» nom de chapelles, destinés qu'ils étaient à recevoir
» le précieux étendard pendant la durée des hostilités
» ou de la trêve, et tous les soirs s'il était possible.
» C'est donc par saint Martin que le sire de Menon,
» dans ses angoisses patriotiques, élevait à Dieu cette
» église. Mais sous l'œil du vainqueur, il fallut, en pays
» conquis, pour avouer pour patron le patron même de
» la France, une réserve qui mérite d'être signalée. Le
» saint patron est désigné dans la clef de voûte avec
» une prudence qui, tout en exprimant l'intention pa-
» triotique du fondateur, ménage les susceptibilités du
» vainqueur présent. Sur la clef de voûte est sculpté le
» *Labarum* constantinien dont l'antenne est une croix
» patriarcale aux bras d'inégale longueur. A la som-
» mité de la haste, au centre de la couronne, le mono-

» gramme de saint Martin remplace celui du Christ
» dont le sigle est placé sur la partie inférieure de la
» haste qu'il semble porter. La croix patriarcale disait
» ainsi aux initiés que le sigle serti par la couronne du
» labarum indiquait le saint patriarche de Tours ».



Il est tout d'abord permis de se demander si le baron de Durance a pu obéir à d'aussi patriotiques préoccupations en ces années où le patriotisme, tel que nous l'entendons, aujourd'hui que notre pays est unifié, n'existait qu'à l'état obscur dans le nord, le centre et l'est de la France et point du tout dans notre Guienne si profondément inféodée aux Anglais autant par goût que par intérêt; l'Anglais ne fut pas un oppresseur parmi nous, mais le dispensateur et le gardien des privilèges des villes et le protecteur des seigneurs attachés à sa cause. La grande levée d'armes puis l'irrésistible mouvement d'opinion provoqué par la lumineuse vierge de Domremy ne s'étaient pas encore produits et aussi bien l'enveloppement de la pensée du noble Menon ne peut-il simplement ressortir de la place respectivement assignée à l'initiale du patron et au ΧΡΙΣΘΟΣ. Il est à noter enfin que cette idée de résurrection ou quoi que soit d'affranchissement attaché à la figuration d'un *labarum* est d'autant plus fragile que rien de ce qui est figuré en relief sur la clef de voûte ne rappelle de près ou de loin le type des rares *labarums* parvenus jusqu'à nous. Une chape, celle de saint Martin, aurait bien pu encore aider à cette confusion, mais elle n'existe pas davantage. Enfin il est à remarquer que la chapelle date de 1421, époque à laquelle on avait cessé, depuis plusieurs siècles, de



figurer le *labarum.* Toutefois, l'hypothèse de M. l'abbé Dardy était aussi séduisante que la manière agréable avec laquelle elle était présentée, et c'est pourquoi j'ai tenu à ne la point passer sous silence (1).

L'ancienne église paroissiale, complètement démolie, située à un demi-kilomètre de la bastide, était dédiée à saint Etienne. Cet édifice, qui avait été fortement endommagé par la sape des religionnaires, s'effondra vers 1740, et les ducs de Bouillon, aux mains de qui était passée la baronnie de Durance, concédèrent au prieur de La Grange la chapelle Saint-Martin qui devint ainsi l'église paroissiale.

Elle-même eut besoin, en 1769, de réparations urgentes, et le prieur écrivit à cette occasion à l'Intendant deux lettres dont les originaux nous ont été obligeamment communiqués par M. le Curé de Durance; certains détails ne manquent pas de piquant, le prieur peu satisfait de ce qu'une de ses précédentes lettres fût demeurée sans réponse, ne craint pas de dire tout net à un aussi haut représentant de l'autorité royale qu'il saura trouver meilleur accès en cour s'il n'est pas fait droit à ses justes réclamations; d'autre part, il semble que ce soit de tous temps que l'on se soit plaint de l'indifférence en matière de religion ; les paroissiens de Durance n'échappent pas à ce reproche; après avoir laissé leur église paroissiale de Saint-Etienne s'écrouler faute de réparations d'entretien, c'est maintenant la chapelle accordée par le duc de Bouillon qu'ils vont

---

(1) Il est cependant juste de reconnaître que la disposition du dessin figuré sur la clef de voûte rappelle de loin quelques types de labarum et notamment ceux figurés par M. l'abbé Martigny dans son *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* (Hachette, 1877) et par M. Chéruel dans son *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques* de Rich. (Paris Didot, 1873) que nous reproduisons pour les besoins du rapprochement.

laisser attaquer par la ruine. Il y aurait bien pour les molester la ressource d'une mise en interdit, mais ils auraient bientôt fait de s'accommoder de cet état de choses vu leur peu de zèle religieux. Aussi, n'hésitons-nous pas à les reproduire dans leur entier.

MONSIEUR,

Il y a environ deux mois que j'ai eu l'honneur de vous écrire sans recevoir de réponse, pour vous porter plainte contre le nommé Henry Dausos, maître charpentier de la ville de Nérac, qui a été nommé expert par M. Mazères votre subdélégué à Nérac, pour vérifier les reparations de l'eglise de Tillet, dont je suis le curé et le seigneur. La paroisse de Tillet eut l'honneur de vous presenter une requette avec une deliberation de la part des habitants pour vous demander la levée des deniers necessaires pour les reparations de laditte eglise ; vous avés eu l'attention dappointer laditte requette, et d'ordonner qu'il seroit nommé des experts par le sieur Mazères pour en faire la verification. Ledit Dausos a été nommé avec Laroche maître maçon, ils se sont rendus sur les lieux et ont examiné toutes choses avec promesse de dresser leur verbal tout de suite. Il y a cependant plus de six mois que ledit Dausos est nanquit (*sic*) de touts les papiers sans vouloir les remettre ; je me suis plaint plusieurs fois à Mr Mazères qui n'a pas été écouté plus que moy ; j'ai eu l'honneur de vous écrire pour vous prier de donner des ordres contre cet homme. Je n'ay reçu aucunes réponses. *J'avois aussy eu l'honneur de vous adresser une requette pour demander les reparations indispensables de mon église de Durance matrice de celle de Tillet*, vous aviés ordonné que laditte requette seroit communiquée aux paroissiens, je l'ay fait mais ils n'ont pas repondu, ni ne se mettent en même d'y repondre.

Je vous ay aussy porté mes plaintes à cet égard, mais inutilement. Il faut, sans doute, que ma lettre ne vous soit pas parvenüe, car j'ay de la peine a me persuader qu'un seigneur de votre merite preposé pour écouter tout le monde et pour luy

rendre justice, qui d'ailleurs remplit si dignement la place que vous occupés, eut meprisé mes justes plaintes.

Si la lettre que j'ay l'honneur de vous ecrire avoit le meme sort que la precedente, je ne pourrois m'empecher de m'adresser a la Cour ou je trouverois plus d'accès pour faire parvenir mes justes plaintes.

J'ay l'honneur d'être tres respectueusement,

Monsieur,

votre tres humble et
tres-obeissant serviteur,
Dusson de Poysson,
prieur de Durance et Tillet,

par Nerac a Durance, le 25 novembre 1769 (1).

MONSEIGNEUR,

Il y a environ six mois que j'eus fit l'honneur de presenter une requette a votre grandeur, afin d'obtenir un moins imposé sur les tailles de la communauté de Durance, pour les reparations de l'eglise paroissiale. Vous eutes la bonté d'appointer ma requette, et d'ordonner qu'elle seroit communiquée aux habitants pour y repondre, ce que j'ay fait, il y eut beaucoup de murmure de la part de certains particuliers. Les uns auroint voulu que le pauvre eut contribué autant que le riche, les auautres trouvoint cela injuste, et approuvoint le moins imposé, mais avec touts ces propos et projets, ni la communauté, ni les consuls ne se sont pas encore decidés à y repondre, malgré toutes les presses que je leur ay fait a cet egard. Leur nonchalance naturelle leur a fait entierement oublié cet objet qui n'est pas d'une petite consequence, attendu que les repara-

(1) En réponse à cette lettre, le 30 novembre, l'apostille suivante était écrite en tête même de la requête du prieur : « Renvoyé au sieur de » Mazères, notre subdélégué a Nerac, pour donner des ordres nécessaires » au sieur Dauzon, de faire le devis en question et nous rendre compte » des difficultés que font les habitans de Durance de deliberer sur la re» paration de leur eglise, le tout avec son avis.

» Fait a Bordeaux, ce 30 novembre 1769. » FORGES ».

tions que je demande, et qui sont ordonnées par Mr l'évêque, étant negligées et diférées, deviendront beaucoup plus considérables et d'un plus grand cout. C'est ainsy qu'ils ont laissé périr leur ancienne eglise parroissiale : un de mes predecesseur fut obligé de demander à Mr. le duc de Bouillon la chapelle du chateau pour servir d'eglise de paroisse, ce qui fut accordé à condition qu'on entretiendrait, sans cependant passer aucun écrit, et, aujourd'hui, ils refusent de contribuer au dit entretient.

Je supplie très-instamment votre grandeur d'ordonner a la communauté et aux consuls qu'ils ayent à se décider promptement et de les y contraindre par toute votre authorité, autrement je serais forcé de demander un interdit, ce qui me facheroit beaucoup. Connaissant mes paroissiens aussi peu zelés pour leur salut qu'ils le sont je craindrois que la pluspart ne s'abstiennent tout-à-fait du service divin. J'espère, Monseigneur, que vous vous servirés de toute votre authorité pour les contraindre à tout ce qui sera juste et nécessaire dans le cas present.

J'avois aussi eu l'honneur d'adresser a votre grandeur une contre requette avec une deliberation de la part des paroissiens et des fonciers de la paroisse de Tillet mon annexe au sujet des reparations de l'eglise. Votre grandeur avait ordonné que le sieur Mazères, votre subdélégué à Nerac, nommerait des experts pour verifier les dittes reparations ; en conséquence, les maitres Dausos, charpentier, et Laroche, maçon, ont été nommés, et se sont même transportés sur les lieux pour faire leur verification afin d'en dresser verbal, ils sont nenquis de laditte requette et deliberation et de l'ordonnance de visite de M. l'eveque, depuis fort longtemps, sans avoir aucunes satisfaction de leur part. Je leurs ay demandé plusieurs fois de finir cet ouvrage, je me suis meme adressé à M. Mazères et a son secretaire mais inutilement. Les dits experts m'ont toujours amusés par des vaines promesses. Ennuyés de les attendre plus longtemps, j'eus recours a l'autorité de votre grandeur pour les contraindre a finir promptement leur ouvrage ou a nommer d'autres experts qui soint plus exacts.

Il seront la cause que cette eglise croulera si l'on diffère plus longtemps à y travailler. Je me flatte que votre grandeur nous auroit déjà accordé ce que nous avons eu l'honneur de luy demander si ces gens la avoint remplis leur objet.

J'ay l'honneur d'etre avec tout le respect possible,

Monseigneur,

votre tres humble et
tres obeissant serviteur,
Dusson de Poysson,
prieur curé de Durance,

A Durance, le 1er octobre 1769 (1).

Ces deux requêtes avaient été assorties d'ordonnances de l'intendant dont les dates indiquent assez que la suite qu'elles comportaient administrativement leur avait été donnée malgré un silence apparent. Est-ce par un effet de la satisfaction qu'il en éprouva que dans sa seconde lettre le prieur appelle l'intendant « Monseigneur » et « Votre Grandeur » quand dans la première il l'appelle simplement et sèchement « Monsieur » c'est fort possible mais il se pourrait aussi que dans l'intervalle le subdélégué ou quelque autre officieux lui ait fait entendre qu'il fallait prendre plus de gants avec un aussi haut représentant du roi.

Des anciennes archives du prieuré, ces deux seuls documents surnagent; qui sait par quel hasard? cette

---

(1) L'ordonnance suivante indique que suite avait été donnée à cette seconde requête : « Vu la présente requete. Nous ordonnons aux habitans » de Durance de s'assembler à la première connoissance qu'ils auront de » notre presente ordonnance, et de deliberer dans la forme ordinaire au » sujet de la reparation de l'eglise dont est question a peine de trois livres » d'amende contre les refusans ou delinquants pour laditte deliberation » faite et a nous renvoyée avec l'avis du sieur Mazères, notre subdélégué » a Nerac, etre ordonné ce qu'il appartiendra. — Fait a Bordeaux, le » 4 décembre 1769.

» Forges ».

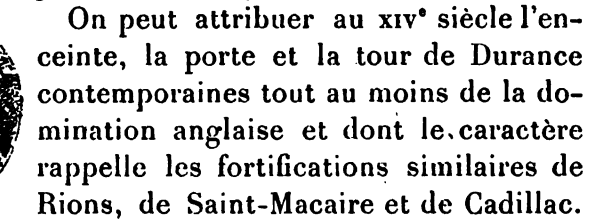
seule circonstance ne suffirait assurément pas à donner de l'intérêt à leur publication s'ils ne contenaient certains détails servant à la fois à l'histoire de la paroisse et plus spécialement de la chapelle des ducs de Bouillon devenue l'église paroissiale de la bastide.

Son clocher, une tour carrée qui rappelle un peu celle de l'enceinte, mais plus élancée, devait avoir le rôle de guette et contribuer aussi dans une certaine mesure à la défense de la place et de la chapelle. Le nom de Menon est encore répété sur le claveau central du cintre de la porte extérieure. La main-courante en pierre de l'escalier est gracieusement contournée. Ainsi qu'une ceinture la litre se voit encore sur tout le pourtour de la chapelle, une bande de ciment de la largeur d'une assise et sur laquelle ne se retrouve aucune trace de peinture.

C'est à vingt-cinq ou trente mètres du clocher, en tirant au nord-ouest, que se dresse encore sur le bord d'un chemin la seule tour d'enceinte qui ait été épargnée; mais il n'y a que les quatre murs et leur crête est légèrement découronnée; n'importe elle fait encore plaisir à contempler au milieu du paysage dont les lointains sont assombris par les ondulations profondes des pinadas et sur lesquels elle s'enlève aérienne et grise. Sur le côté de la porte, il y a une pierre de dimension un peu plns petite que celle de l'appareil employé pour la construction de la tour qui porte grossièrement sculpté un blason ou un bouclier échancré en cœur; trop grande pour être une marque de tâcheron, ne serait-elle pas plutôt une pierre rapportée ou con-



servée à cause même de l'ornement qui la distinguait, débris de quelque monument plus ancien.



On peut attribuer au XIVe siècle l'enceinte, la porte et la tour de Durance contemporaines tout au moins de la domination anglaise et dont le caractère rappelle les fortifications similaires de Rions, de Saint-Macaire et de Cadillac.

Le prieuré de Lagrange est la dernière curiosité de Durance comme il en est la perle. La nuit, au-dessus de la porte basse, ne brille plus au travers d'une étroite meurtrière la lampe qui annonçait aux égarés ou aux voyageurs la demeure hospitalière; néanmoins on y peut soulever encore le marteau sans crainte; M. l'abbé Dardy a conservé les traditions des anciens prieurs, comme eux, il est bien le *grangier* affable de Lagrange. Ici, tout a disparu sous l'assaut vainqueur du lierre dont les baies attirent les draines et les merles ; chapelle et prieuré sont enveloppés de son épais manteau qui a peine à s'écarter pour laisser apercevoir les meurtrières de la tour, les fenêtres à meneaux de pierre, les baies pratiquées entre les contreforts de l'oratoire. Isolé dans la campagne à 500 mètres environ de la Bastide et tout proche d'un mayne dépendant du château appelé le *Bourdiou dou Rey,* le prieuré était ce que les temps voulaient qu'il fût aussi, une manière de petite maison forte construite sur un plan très simple mais avec des murs épais et solides. Un chemin de ronde suivait sur le faîte à l'abri des merlons des créneaux qui couronnaient la chapelle ; à l'angle nord-ouest, était ménagée une échauguette d'où l'alarme était donnée chaque fois que des détonations de coups de feu dans le lointain, la lueur ou la fumée d'un incendie annonçaient l'approche des routiers ; un clocher arcade

en forme de pignon surmontait la façade, en retrait des créneaux; mais échauguette et beffroi renversés pendant les guerres de religion, un jour que le prieuré fut attaqué, violé et incendié, n'ont jamais plus été relevés. Ce sont les seules traces de ruine qui affligent le prieuré, si toutefois l'on excepte les bâtiments isolés qui en dépendaient, dont les fondations affleurent le sol ici et là dans le parc ; car il y avait, groupée autour des religieux, une petite colonie de paysans ; les moines avaient d'autre part une assez grande exploitation qui exigeait des dépêches ; ils s'adonnaient à l'élevage des chevaux, comme cela se pratiquait dans les prieurés et abbayes de Normandie, ce qui nécessitait de grandes écuries, en sorte que les pierres qui soulèvent la terre attestent encore un peu l'existence de tout cela (1). Un fossé dont il reste des traces et un mur protégeaient cette petite agglomération mais sans opposer une défense sérieuse ; c'est au prieuré qu'en cas d'alerte tout le monde se réfugiait pour y tenir tant qu'on pouvait.



Les femmes étaient disposées d'un côté, les hommes de l'autre, le local ne manquait d'ailleurs pas dans le prieuré. Dans ces occasions, il se transformait en une forteresse d'un abord peu commode. Sur un de ses côtés, la chapelle, avec laquelle il n'avait aucune communication intérieure, le protégea très suffisamment

(1) M. l'abbé Dardy a connu il y a quelque trente ans, un vieillard plus qu'octogénaire qui se souvenait d'avoir vu dans les écuries du prieuré 32 juments poulinières ; son père en avait à moitié et les moines dotèrent sa fille lorsqu'il l'établit.

jusqu'au jour où les guerres ayant pris un caractère religieux, les sanctuaires, jusque là respectés par le droit des gens, furent eux-mêmes l'objet de la mise à sac et du pillage. L'unique porte de la grange étroite et basse, une fois forcée, donnait accès dans une sorte de réduit ou quatre hommes au plus pouvaient pénétrer et tenir à la fois. Au-dessus était pratiqué un puissant mâchicoulis qui, par la chute des projectiles, rendait bien difficile un stationnement quelconque dans cette partie, en sorte que les assaillants étaient obligés ou de tenter l'attaque d'une seconde porte massive derrière laquelle était tirée la barre, ce qui leur causait de grosses pertes tant que le mâchicoulis se défendait, ou à s'engager rapidement dans la rampe, mais non sans avoir encore enfoncé une autre porte latérale qui la masquait. Etaient-ils arrivés à se rendre maîtres du rez-de-chaussée que l'étage au-dessus, complètement isolé, tenait encore; gravissaient-ils la rampe, c'est un nouveau siège qu'il fallait faire de chaque étage. Il y avait en outre un escalier secret pour les moines. Des réduits ménagés dans l'embrasure des meurtrières protégeaient aussi les défenseurs de chacune d'elles; ils étaient là enfermés dans l'épaisseur des murs, séparés des appartements par une porte dont ils avaient tiré les barres et dans des niches où étaient pratiquées des cachettes, ils puisaient on ne peut savoir quelles munitions, de la poudre peut-être ou des grenades. Toutes ces dispositions étaient, on le voit, fort bien prises pour rendre la défense aussi longue que forte. L'incendie pouvait seul la paralyser et l'abréger et les routiers comme les huguenots usaient volontiers du moyen dont le prieuré a eu maintes fois à souffrir.

Après le néfaste coup de main du XVIe siècle, dont il a été plus haut question, les moines relevèrent en hâte

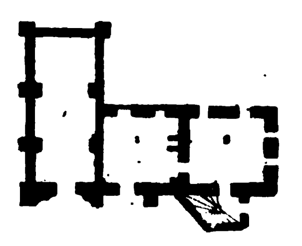
leur logis, lui redonnant des planchers et une toiture; la rampe pratiquée dans l'épaisseur de la muraille et qui avait suffi depuis le XIIIe siècle au service de l'habitation tout entière, desservant les deux étages et menant jusqu'au chemin de ronde sur les combles, n'ayant plus sa solidité première, un nouvel escalier était devenu nécessaire. On le renferma dans une tour pentagonale qui fut tout exprès ajoutée au prieuré à l'ouest.



A part quelques portes et fenêtres pratiquées à la même époque, le prieuré a conservé à peu de chose près sa primitive distribution intérieure. Les deux salles du rez-de-chaussée, à cause des nécessités de la défense, ne recevaient du dehors qu'un jour des plus discrets par d'étroites mais longues archères s'évasant largement dans l'épaisseur de la muraille dont les puissantes maçonneries sont soulagées à l'ouest par une série d'arcs de décharge et de grosses piles. C'est ainsi que la cuisine actuelle en fort contre-bas du sol est encore éclairée; tous les objets y baignent dans un de ces perpétuels clairs-obscurs où les peintres hollandais se complaisaient si fort à saisir leurs bizarres effets. Au premier étage, dans la pièce maîtresse, M. l'abbé Dardy a fait un salon dans le goût des salles de parement des châteaux du XVIe siècle, à la restauration exacte duquel il s'est spécialement attaché, secondé par des artistes de valeur : MM. Villier et Feurt; les collections de vieilles gravures, de faïences, de bibelots de toute nature qui encombrent les tables, les tiroirs et les étagères, les bahuts, jusqu'aux sièges, le transforment en un curieux musée où se trouvent quelques pièces de valeur.

La chapelle du XIIIe siècle attenante au prieuré est un bijou de simplicité et de bon goût : composée d'une seule nef, divisée en trois travées régulières par quatre colonnes engagées s'arrêtant à trois mètres du sol sur des culots ornés de lys sans nombre et recevant sur leurs chapitaux les retombées des arcs doubleaux, des formerets et des arêtiers. A la naissance de la voûte une corniche en pierre très saillante et vigoureusement profilée suit les murs et fait cordon sur tout le pourtour intérieur de la chapelle en contournant le tailloir des chapiteaux sur la corbeille desquels apparaissent des feuilles gothiques très délicatement sculptées. Trois fenêtres à plein cintre avec un tore suivant à l'extérieur et à l'intérieur la ligne des embrasures, une niche placée au-dessous de la baie qui éclaire le chevet, la porte d'entrée de la chapelle plein cintre avec une ornementation romane (étoiles, tête de bélier, volutes et pignes de pin), les deux colonettes sur lesquelles repose son unique archivolte maintiennent encore un élément roman bien marqué dans ce gothique de transition si délicat dans sa pure sévérité. Le XIIIe siècle a débuté là par un petit chef-d'œuvre dont toutes les proportions sont admirablement gardées et qui mériterait à tous les titres de devenir un de ces types classiques à citer et à reproduire dans les Manuels d'Archéologie. Une banquette romane qui règne sur tout le pourtour extérieur de l'édifice semble attester la préexistence d'un monument de cette époque. Deux clés de voûte sont à mentionner : l'une représente la Vierge tenant l'enfant Jésus, l'autre est formée par quatre têtes (peut-être celles des Evangélistes) disposées dans les intersections des arcs qui viennent s'y remontrer. Le gothique flamboie sur la façade avec une belle rose ornée d'un quatre-feuilles et au chevet, qui est droit, avec

une baie à lancette dont le sommet est divisé par des meneaux délicatement découpés figurant dans leurs ajours un quatre-feuilles allongé.



Les peintures murales qui décorent les parois de la chapelle ont, elles aussi, ce même caractère mixte qui s'accuse dans l'architecture ; à côté de formes hiératiques et de procédés anciens, on sent l'avènement d'un art nouveau avec ses premières indépendances. Elles ne sont pas intéressantes par ce seul côté ; l'ordonnance qui a présidé à leur distribution, au choix des scènes, comme la multiplicité vraiment extraordinaire des personnages et de la hardiesse de leurs attitudes en font un bien précieux document artistique. Leur conservation est à peu près partout suffisante pour en assurer la réfection, mais Dieu veuille qu'elle ne se fasse point trop attendre, car le temps continue chaque jour et sans relâche son œuvre d'effacement.

M. Villiet fut en 1860 le premier, parmi nous, à découvrir La Grange où il avait été appelé par M. l'abbé Dardy qui entreprenait alors ses premiers et pieux travaux de restauration dans la chapelle. Il nous a dit toute l'émotion qu'il éprouva à la fantastique apparition d'un autre âge qui firent se dérouler à ses yeux ces peintures murales si précieuses qui racontaient naïvement les vieilles et saintes histoires et la description qu'il en a donnée est trop exacte et pleine de cet enthousiasme qu'il montrait pour les œuvres trop rares parvenues jusqu'à nous des artistes du XIIe et du XIIIe siècle pour que je l'essaie après lui : « Le peintre qui les » exécuta, dit-il, était un dessinateur peu correct, il » faut en convenir ; mais il aborda son œuvre en homme

» de génie, en artiste consommé. Avec cette franchise » et cette liberté d'allures qui caractérisent les artistes » de cette époque, il disposa l'ensemble de sa décora- » tion en zones régulières montant horizontalement du » pavé à la voûte; après avoir divisé la surface qu'il » avait à remplir en trois étages du sol à la corniche, » et en trois autres étages de la corniche à la voûte, il » les sépara les uns des autres par une large frise d'or- » nements.

» La zone qui touchait le sol, plus élevée que les » autres, reçut dans la travée du sanctuaire des imita- » tions de tentures et d'étoffes de l'Orient, ornées de » fleurs et d'animaux fantastiques. Dans les deux autres » travées formant la nef de la chapelle, il y eut des jar- » dins, des oiseaux et des ornements fort dégradés » aujourd'hui.

» Dans les zones supérieures, sur un fonds unifor- » mément blanc, le peintre traçà avec deux couleurs » seulement, du rouge et du jaune, les scènes et l'or- » nementation. Comme il ne perdait pas de vue l'effet » décoratif du monument, et qu'il tenait à rester artiste » tout en instruisant, il eut soin de remplir de fleurons » rouges, d'étoiles jaunes et de rinceaux les vides trop » grands que les figures laissaient entre elles.

» Au sanctuaire, pour distinguer cette partie plus » vénérée de l'édifice et enrichir sa décoration, il colora » le fond des sujets, introduisit quelques couleurs nou- » velles et apporta plus de soin dans l'exécution des » tableaux.

» Quelques grandes figures se mêlèrent aux sujets » légendaires et communiquèrent à l'ensemble des pein- » tures quelque chose de leur aspect imposant et aus- » tère. Un gigantesque *saint Christophe* et un *saint* « *Etienne* (?) se dressèrent de chaque côté de la fenêtre

» de l'est; saint Paul et saint Jacques prirent place à
» côté de la rose du couchant: sainte Catherine fut
» plàcée sous une niche, et autour d'elle des scènes
» qui racontent sa vie; saint Eloi parut sous une ar-
» cade crénelée, au milieu de son atelier de forgeron
» tout tapissé de fers à cheval, et dans lequel se pas-
» sent les épisodes les plus curieux de sa merveilleuse
» légende; enfin plus de six cents figures garnissent
» encore les murs de cette pauvre chapelle des Landes
» qui pourrait fournir, à elle seule, les éléments d'une
» monographie très précieuse, unique en son genre.

» Les grandes figures en pied peintes dans la cha-
» pelle de La Grange sont :

» Saint Christophe, saint Etienne (?), sainte Cathe-
» rine, saint Michel terrassant le démon, saint Eloi,
» saint Paul et saint Jacques.

» Les sujets légendaires dans la travée du sanctuaire
» sont tous consacrés aux faits évangéliques et légen-
» daires de la vie de N.-S.-J.-C. Ils représentent l'ap-
» parition de l'ange à Joachim; la rencontre de Joachim
» et d'Anne devant la porte dorée; Joseph choisi mira-
» culeusement pour être l'époux de Marie; le mariage
» de la Sainte-Vierge; saint Joseph emmenant la Sainte-
» Vierge après son mariage; l'annonciation, la visita-
» tion, la naissance de Notre-Seigneur, la présentation
» au Temple; l'adoration des rois; le massacre des In-
» nocents; la fuite en Egypte; l'entrée de Jésus à Jéru-
» salem; le lavement des pieds; la Cène; le jugement
» de Pilate; la flagellation; le portement de croix; la
» crucifixion; la descente de croix; les saintes femmes
» au tombeau de Notre-Seigneur.

» Dans le sanctuaire encore, mais au-dessus de la
» corniche : le jugement dernier, le pèsement des âmes,
» le Paradis, l'Enfer, les supplices des damnés, plu-

» sieurs figures de donateurs et de religieux à genoux.

» Dans la troisième travée à droite, les peintures ont » souffert beaucoup; elles ont été gravement endom- » magées par l'établissement d'une tribune communi- » quant avec l'intérieur du prieuré. On y voit des sup- » plices et des sépultures d'évêques, mais le sens des » peintures est insaisissable. A gauche, la curieuse lé- » gende de saint Nicolas existe très complète et parfai- » tement conservée.

» Celle de saint Eloi, très complète aussi, est au-des- » sus de la corniche.

» Le mur de l'ouest qui fait face à l'autre est couvert » par la légende de saint Martin de Tours, par des » expéditions outre-mer, des jardins, des oiseaux, des » fleurs, etc.

» La pluie, qui a pénétré pendant plus de cinquante » ans les joints de la voûte, en a détaché l'enduit, et » n'a laissé que des traces excessivement confuses de » décorations.

» Toutes ces figures, tous ces ornements sont tracés » avec une verve et une fécondité inépuisables. Dans » chaque trait, on retrouve la main sûre d'elle-même, » obéissant sans hésitation à une inspiration person- » nelle mais guidée et contenue cependant par des tra- » ditions qui la renferment dans un cercle hiératique » encore.

» L'émancipation qui s'opéra au XIIIe siècle dans les » arts n'est pas complète à La Grange; mais on aper- » çoit déjà ses traces, et l'on pressent le moment où » l'art va abandonner ses anciennes traditions pour » s'attacher à l'imitation de plus en plus servile de la » nature.

» La nuit m'aurait surpris à épeler cette page naïve » du livre des illettrés que nos pères ignorants savaient

» lire et comprendre, et que nous, héritiers cependant
» de leur croyance et plus savants qu'eux, ne pouvons
» déchiffrer qu'à grand'peine, lorsque notre attention
» fut attirée par une nouvelle découverte : la pioche
» d'un des travailleurs avait rencontré une grande dalle
» taillée étendue au pied de l'autel.

» Les efforts réunis des trois ouvriers la soulevèrent
» et mirent à découvert un grand cercueil de pierre
» taillé à la façon de ces tombes gallo-romaines que
» sur tous les points de la France on trouve chaque
» jour.

» Etroite et longue, cette place faite au cadavre se
» rétrécissait encore vers les pieds, s'arrondissait aux
» épaules et formait pour la tête un petit espace circu-
» laire. Mais, au lieu d'être fermé, le fond de ce cer-
» cueil était ouvert, coupé seulement en trois espaces
» vides par deux petites bandes de pierre.

» Placée au-dessus d'un ossuaire assez vaste, cette
» mystérieuse ouverture en était comme la porte : porte
» redoutable que la mort seule faisait ouvrir.

» C'est aux sources les plus intimes du catholicisme,
» fécondées encore par l'esprit monastique, qu'il faut
» demander l'explication de cette disposition singu-
» lière. Le religieux frappé par la mort était étendu
» sur cette couche à jour; et pendant cette halte su-
» prême sur le chemin de l'éternité, à mesure que le
» travail silencieux du tombeau détachait lentement les
» liens qui retenaient les ossements, ils glissaient l'un
» après l'autre dans la fosse commune. Ainsi se réu-
» nissaient d'eux-mêmes et jusqu'au jugement du der-
» nier jour ceux que la religion et la charité avaient
» unis pendant la vie.

» A la fin du jour, après le travail des champs, lors-
» que les solitaires revenaient à la pâle lumière de la

» lampe du sanctuaire s'agenouiller sur la pierre des » tombeaux, que tout se taisait au dehors, tout, excepté les gémissements lointains de la forêt, ils pou» vaient entendre quelquefois, comme un avertissement » d'outre-tombe, les ossements du dernier frère qui les » avait quittés, aller rejoindre ceux qui l'avaient pré» cédé dans la mort.

» Les prieurs étaient enterrés seuls et à part; plu» sieurs de leurs tombes étaient autour de l'autel; nous » en ouvrîmes une. Le religieux était couché là comme » au jour de ses funérailles : il avait dormi longtemps » bercé par les hymnes saints, puis par le silence et la » solitude. Les ossements n'étaient pas encore dépouil» lés : sa blanche robe de prémontré était intacte; ses » vêtements sacerdotaux n'étaient pas détruits, et la » trame d'or de leurs ornements était encore fine et » serrée » (1).

Telle est cette *grange* de Durance si particulièrement intéressante qui nous est ainsi parvenue on ne sait comment à travers les siècles, rare et superbe type de ces *grangiæ* jadis un peu éparses partout dans le pays de Gascogne. Elles étaient avant tout des exploitations rurales, de vraies métairies dépendant d'un monastère plus important et souvent éloigné, tout en conservant le caractère d'asiles hospitaliers et d'auberges. Le prieur qui les administrait, vulgairement appelé le *grangier,* était l'*hospitalis frater grangiæ* (2). La grange

(1) *La grange de Durance,* par M. Joseph Villiet. (*Extrait des actes de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux).* Bordeaux, Gounouilhou, 1860.

(2) Ces fermes étaient appelées *grangiæ* lorsqu'elles appartenaient à l'ordre de Cîteaux, *cellæ* lorsqu'elles dépendaient des Bénédictins. — V. Albert Lenoir, *Architecture monastique.*

de Durance dépendait de l'abbaye de Saint-Jehan de la Castelle. Il y en avait eu deux autres à peu de distance, à Vianne et à Fonclaire; les unes et les autres jouissaient de rentes et droits seigneuriaux; nous avons vu plus haut notamment le grangier de Durance seigneur de Tillet.

Henri de Navarre, lorsqu'il était à Durance, aimait beaucoup à venir au milieu des moines dans ce prieuré qu'il avait pris sous sa protection et auquel il donna un jour ce mayne toujours appelé *Bourdiou dou Rey* qui en est à une portée de fusil. Il a lui-même parlé de la *grange* dans une lettre bien connue dans le pays, depuis envoyée à Paris où elle dort dans quelque carton des Archives nationales; l'on aurait peut-être grand'peine à la retrouver. Il y écrivait : « ... Mais je » me trouve très-bien dans ma retraite avec les moines, » qui me donnent, pour soutenir mes forces et égayer » mes longues soirées, d'assez bonne *piquette* » (1).

Les délices d'Henri IV étaient ce parc et cette forêt réservée de Durance, à l'orée desquels était la grange et où il se livrait avec ses gentilshommes, souvent avec la cour tout entière, à cette passion pour la chasse qu'avait développé en lui un constant besoin d'aventures et d'exercices corporels violents (2). La campa-

---

(1) Ce fragment a été extrait de cette lettre par M. J. Viliet et cité par lui dans l'opuscule ci-dessus cité, à une époque où ce document était encore entre les mains de celui qui en fit don aux Archives nationales.

(2) Dans un procès-verbal de MM. Jehan de Secondat, sieur de Rocques; Fabien Martret, sieur de Beluc; Jehan Alespée, sieur de Lagrange; François Salomon, membres de la Chambre des Comptes, et Bertrand de Lavalade, procureur-général de la reine de Navarre, de l'an 1566, les limites de ce parc se trouvent ainsi indiquées :

« Premièrement depuis le bout du grand *bourg* (marais), vers La Grange (grangier) nommé à Lagasse, jusqu'au bout du fossé de la petite garenne, confrontant au bois vacquant de M. Imbert Verrier, seront mis

gne de Nérac où le *reyot* était trop connu, était loin de lui offrir l'équivalent de ce vaste parc perdu dans les Landes, création d'Antoine de Bourbon, et encore moins le mystère de ces solitudes favorable aux escapades amoureuses avec les filles de la reine.



---

et plantés le nombre et quantité de 5 grands paulx et poteaux de bois à la vue l'un de l'autre.

» Plus et vers le côté du vacquant de Tillet, le long du fossé de la garenne, jusqu'au bout d'Icelle, seront semblablement plantés le nombre et quantités d'autres 5 poteaux, à la vue l'un de l'autre.

» Aussi depuis le bout de ladite garenne, jusques à la Tour d'Avance joignant les vacquants dudit sieur de Virac (baron de Durance) et de la Ruzé, seront aussi mis et plantés le nombre de 7 poteaux, qui se pourront voir l'un à l'autre.

» Et de ladite Tour d'Avance, passant le fleuve et rivière appelée l'Avance, jusqu'au bout du petit parc, au long du chemin tirant à St-Julien, seront aussi mis et plantés le nombre de 9 poteaux.

» Et du bout dudit petit parc jusques au bois de Bernadou de Tales, vers le côté de Fargues, confrontant aux terres de François Pardigault et au nommé Palège, seront aussi mis... 8 poteaux.

» Plus, depuis ledit bois de Tales, nommé *Brane Vieille*, jusques au bout du fossé du grand parc, confrontant aux terres de M. Jehan Sanglier et bois de Jehan Roux... 6 poteaux.

» Et depuis le bout dudit grand parc jusques à l'autre bout, vers le côté de St-Julien, tout le long du fossé... 4 poteaux et une potence.

» Plus, et depuis le bout dudit grand parc, vers Pompey, presque aux limites de l'enclos nommé à Campets... 3 poteaux; et depuis ledit enclos et potences, jusques aux *Monturons*, vers Durance, et lieu appelé aux Pausades... 6 poteaux.

» Et depuis lesdits *Monturons* dans... jusques au fossé du pré de M. Louis Venier Doutz... 3 poteaux.

» Le long des fossés qui sont joignant lesdits prés, tirant vers le gué

La Tour d'Avance posée au milieu des bois, ainsi qu'une sentinelle aux avant-postes était un des rendez-vous ordinaires des promenades et des chasses royales (1); une trop bonne description en a été donnée dans la *Légende du jeune Henry* pour qu'il soit besoin de la reprendre : « La Tour d'Avance était alors une des stations du parc » de Durance, enclos de chasse dont la Tour-Neuve, à » l'opposé, était une autre station... La clôture, à part » les nombreux gardes et les peines sévères qui ser- » vaient à la faire respecter, n'avait d'autre garantie » que des poteaux, distancés de quelques toises, sur- » montés d'une botte de paille, comme on fait encore

---

de la Pruc et d'Illec tirant au bas, entre lesdits prés et le grand *Born* (marais), qui est du côté de Lagrange, laissant lesdits près hors de l'enclos des parcs, et tout le reste demeurant dans l'enclos desdits parcs... poteaux ». Samazeuilh, *op. cit.*, t. II, p. 251, note 1.

(1) Marguerite de Valois a tracé dans ses mémoires, à l'année 1579, un court tableau de la cour de Nérac ; il suffira pour nous montrer combien devait être animé le château de Durance lorsque le roi s'y faisait suivre de ses gentilshommes ; il est à noter que c'est de 1576 à 1584 qu'Henry séjournera le plus dans le pays : « Nous fimes la plupart de ce tems là » notre séjour à Nérac, où nostre court estoit si belle et si plaisante, que » nous n'envïons point celle de France ; y ayant madame la princesse de » Navarre, sa sœur, qui depuis a esté mariée à monsieur le duc de Bar mon » nepveu et moy avec bon nombre de dames et filles ; et le Roy mon mary » estant suivy d'une belle troupe de seigneurs et gentilshommes, aussi » honnestes gens que les plus galans que j'aye vu à la cour ; et il n'y avoit » rien à regretter en eux, sinon qu'ils estoient huguenots. Mais de cette » diversité de religion il ne s'en oyoit point parler : le Roy mon » mari et madame la princesse sa sœur allant, d'un costé au presche, » et moy et mon train à la messe, en une chapelle qui est dans le parc ; » d'où, comme je sortois nous nous rassemblions pour nous aller prome- » ner ensemble, ou en un très-beau jardin qui a des allées de lauriers et » de cyprès fort longues, ou dans le parc que j'avois faict faire, ou des » allées de trois mille pas qui sont au long de la rivière ; et le reste de la » journée se passoit en toutes sortes d'honnestes plaisirs, le bal se tenant » d'ordinaire l'après disnée et le soir ».

Mémoires et lettres de Marguerite de Valois publiés par M. Guenard. — Paris, Jules Renouard, 1842, p. 163.

» dans le pays quand on veut couper le parcoûrs aux
» troupeaux dans les jeunes semis. Ce signal, consacré
» par l'usage, est accepté par tous sous le nom de *biro*
» *bacqué*.



» Cette tour carrée à trois étages, flanquée au nord-
» est d'une tour ronde pour l'escalier à vis qui dessert
» les appartements, est encore debout et toujours soli-
» taire. A son midi s'élevait une chapelle, réduite de-
» puis sa ruine à servir d'étable, et qui fut autrefois
» l'église de la paroisse Saint-Martin de la Tour
» d'Avance. C'est encore un de ces donjons que l'occu-
» pation anglaise a restaurés, sinon construits, et qui
» devaient servir d'étape aux hommes d'armes en mis-
» sion à travers ces profondes et inhospitalières soli-
» tudes ».



Il se chante encore, dans nos landes d'Albret, un vieil air resté populaire ; il rappelle une équipée galante d'Henri IV et se rapporte directement aux tours de Barbaste. Dans un bal champêtre où il s'était introduit

sans être reconnu, grâce à une mise des plus simples, Henry de Navarre avise une fraîche paysanne portant rose au corsage. Il fait tomber la fleur, comme par mégarde, se précipite pour la ramasser, l'atteint ; mais, pour la remettre dans les mains qu'il écarte, il réclame salaire, et la jeune fille ne met pas plus de temps qu'il ne faut à comprendre qu'il s'agit d'un baiser. Comme elle n'entend pas cependant le donner au premier venu, elle demande qui il est à Henry, qui répond être le meunier de Barbaste. Là-dessus, grand dédain de la Landaise ; elle lui déclare tout net que jamais elle n'embrassera un meunier. Voici le texte de cette chanson tel qu'il a été recueilli dans le pays par mon vénérable ami, M. l'abbé Dardy, curé de Durance (1).

LOU MOULIÉ DE LAS TOUS DÉ BARBASTO

Dé boun matin mé souy léouâdo,
Touto pèynuso, déscaoussâdô,
Ma chèro Nanoun, la faridoundète,
Ma chèro Nanoun, la faridoundoun.

Touto pèynuso, déscaoussâdo,
Déns un jardin n'én souy entrâdo.
Ma chèro, etc.

Y aouè tant beroyo roso muscâdo,
N'ero pas lourido, l'èy coupâdo.
Ma chèro, etc.

---

(1) *Anthologie populaire de l'Albret*, t. I, *Poésies*, Agen, Michel et Medan, 1891, par M. l'abbé Dardy, p. 128. Elle a été notée dans l'*Appendice* de la *Légende du jeune Henri de Navarre dans une bastide de l'Albret*, du même auteur, p. 179. L'*anthologie populaire de l'Albret* a été couronnée par l'Académie des Belles-Lettres, sciences et arts de Bordeaux qui lui a décerné en 1895 la médaille d'or (fondation Lagrange).

N'ero pas lourido, l'èy coupâdo,
A la poçhio mé l'èy boutâdo.
Ma chèro, etc.

A la poçhio mé l'èy boutâdo,
Mais én dansant mé l'èy toumbâdo.
Ma chèro, etc.

Un jouén moulièy mé l'a amassâdo,
Mouliècy, mouliècy, tournèm' ma roso !
Ma chèro, etc.

Iou nou té tourni pas ta roso
Qué nou mé l'aoujés tu pagâdo !
Ma chèro, etc.

Dé qué la bos doune tu pagâdo ?
Yé dé poutous et d'embrassâdos !
Ma chèro, etc.

Ayméri mèy ésta burlâdo
Qué d'un mouliècy ésté embrassâdo.
Ma chèro, etc.

De bon matin je me suis levée,
Toute pieds nus, déchaussée,
Ma chère Nanon, la faridondette,
Ma chère Nanon la faridondon.

Toute pieds nus, déchaussée,
Dans un jardin je suis entrée.
Ma chère Nanon, etc.

Il y avait si belle rose muscade,
Elle n'était pas fleurie, je l'ai coupée.
Ma chère Nanon, etc.

Elle n'était pas fleurie, je l'ai coupée,
Dans ma poche je l'ai mise.
Ma chère Nanon, etc.

Dans ma poche je l'ai mise,
Mais en dansant je l'ai laissée tomber.
Ma chère Nanon, etc.

Un jeune meunier me l'a ramassée,
Meunier, meunier, rends-moi ma rose !
Ma chère, etc.

Je ne te rendrai pas ta rose
Que tu ne me l'aies payée !
Ma chère, etc.

De quoi la veux-tu donc payée ?
Eh ! de baisers et d'embrassades !
Ma chère, etc.

J'aimerais mieux être brûlée
Que d'un meunier être embrassée, etc.
Ma chère, etc.

Il est certain qu'Henri de Navarre se fit, en maintes circonstances, passer pour le meunier de Barbaste. On prétend même qu'il aurait plusieurs fois signé de la sorte des lettres familières A ce sobriquet, qui lui resta de « Moulièy de las tous dé Barbasto », Henri IV dut la vie, au siège de la Fère. Tout le monde connaît cette anecdote historique, rapportée du reste un peu partout. Au cours de ce siège fameux, un soldat gascon du parti des Ligueurs s'aperçoit que le roi de Navarre est juste au-dessus d'une mine qu'on allait à l'instant faire jouer. Il oublie tout, et la cause qu'il sert, et les conséquences fatales qu'un pareil acte pouvait avoir pour lui, pour ne songer qu'au salut de ce prince dont

les dissidences religieuses ne pouvaient entamer la popularité, et, dans ce patois des Landes qui lui était si familier, il lui crie : « Mouliè̀y de las tous dé Barbasto, prén gardo à la gatto qué ba gattoua! », en d'autres termes : « Meunier des tours de Barbaste, prends garde à la chatte qui va faire des petits! ». Le jeu de mots fut compris du roi; la *gatto*, en gascon, désignant indifféremment une mine et une chatte (mine, minette). La présence d'esprit n'était pas précisément ce qui manquait à Henri IV; il se jeta brusquement de côté, pensant bien que les petits annoncés étaient autre chose que des chats, et bien lui en prit. Quelques secondes de plus, et la France faisait une de ces pertes dont personne alors n'aurait pu mesurer la portée.

Il suffit de renvoyer aux *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné pour deux autres épisodes qui touchent de moins près à notre sujet : le suicide de l'assassin malheureux d'Henri de Navarre, le capitaine espagnol Loro, qui se fit justice en se jetant dans la Gélise du haut du pont de Barbaste, tandis qu'on le menait dans les prisons de Casteljaloux, et un duel amusant qui faillit avoir lieu, aux environs de Barbaste, entre d'Aubigné et un gentilhomme nommé La Magdelaine (1).

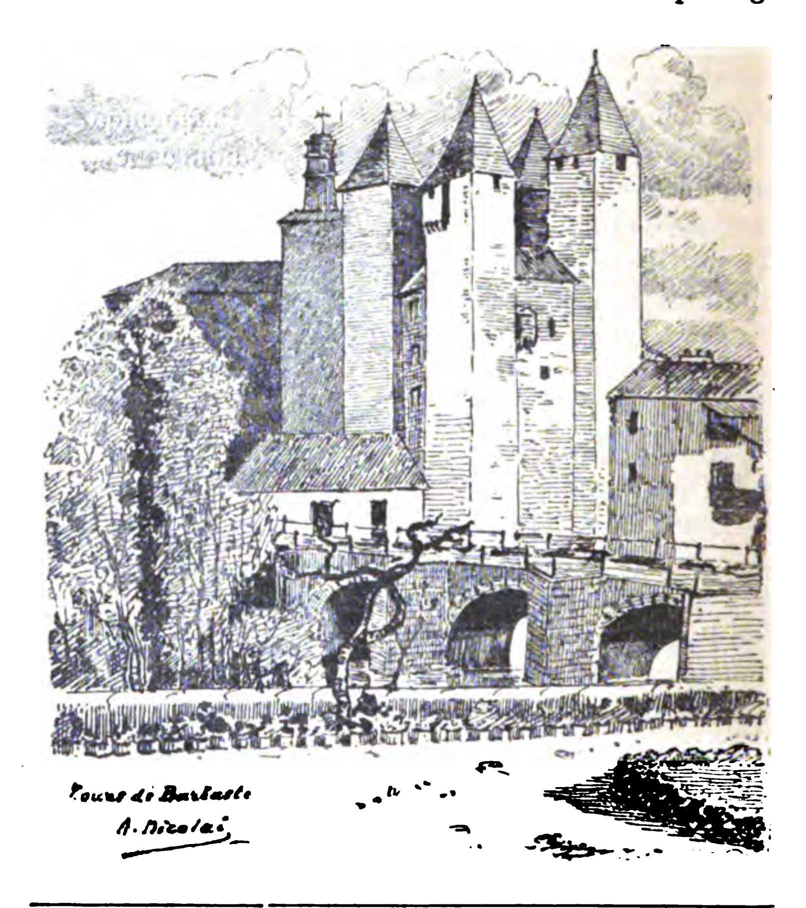
Henri IV, n'étant encore que roi de Navarre, a séjourné à Barbaste maintes et maintes fois, mais il traversa le bourg si souvent pour se rendre de Nérac à Durance dans sa bastide perdue au milieu des pins et si chère à son père, que les itinéraires d'Henri IV, les plus précis et les plus complets, ne pourraient donner la nomenclature de ces déplacements. Nous en avons d'ailleurs donné la plus complète des preuves en reproduisant plus haut la lettre d'Henri IV que nous devons

---

(1) Cons. *Œuvres d'Aggrippa d'Aubigné*, t. I, *Vie à ses enfants*, p. 39.

à l'obligeance de M. Philippe Lauzun et relative à la concession faite à Foulon de Barbaste, garde du parc de Durance (1).

Dans son itinéraire d'Henri IV, donné dans le supplément de son *Histoire de la Gascogne*, M. l'abbé J.-J. Monlezun donne encore des dates certaines de passage



(1) M. Philippe Lauzun a publié une remarquable monographie du château de Xaintrailles : *Etude sur le château de Xaintrailles*, Agen, Prosper Noubel, 1874, et *Lettres inédites de Marguerite de Valois*, 1579-1606, Paris, Honoré Champion; Auch, Caucharaux frères, 1886.

ou de séjour d'Henri IV à Barbaste (1). Pendant les guerres de la ligue, les tours de Barbaste jouèrent un rôle militaire, car elles se reliaient à Nérac d'un côté, et aux châteaux et tours isolées des Landes, comme Tour d'Avance, par une série de vigies intermédiaires.

Il importe de bien retenir qu'il y a eu de tous temps un petit moulin dans les tours de Barbaste à leur base; l'étude même superficielle du bâtiment suffit à démontrer que sa création se confond avec la construction même de l'édifice, et ce serait une erreur de croire que le moulin n'y a apparu qu'au XVI[e] siècle et au temps d'Henri IV notamment (2).

Les quatre tours de *Barbaste* constituent un superbe ouvrage militaire, du XIV[e] siècle au plus tard, commandant la tête du pont jeté sur la Gélise et reliant le quartier actuel de Pont de Bordes (commune de Lavardac) au bourg de Barbaste. On affirme que cette défense fut élevée par les bénédictins de Condom pour commander le passage de la Gélise et protéger le péage du pont qu'ils avaient jeté sur cette rivière, à quelques vingt mètres en aval. En conséquence d'un traité qui aurait été passé par eux avec les sires d'Albret, ou à la suite d'usurpations de ces derniers, les tours de Barbaste passèrent des mains des bénédictins dans le patrimoine des ducs d'Albret, et Henri IV en avait

(1) 1576, 6 octobre, dîne à Barbaste ; 8, dîne à Tour d'Avance, soupe et couche à Casteljaloux. — 1577, 21 octobre, dîne à Tour d'Avance. — 1578, 7 novembre, dîne à Durance, soupe et couche à Nérac. — 1580, 1[er] février, dîne à Durance, soupe et couche à Nérae. — 1581, 21 septembre, dîne à Durance. — 1583, 14 mai, dîne à Barbaste, etc... Monlezun, *Hist. de la Gascogne*, supplément.

(2) La question a été posée dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* dirigé par M. le général Yung et notre réponse à ce sujet a été insérée dans le numéro de ce journal à la date du 30 août 1895.

hérité du chef de sa mère. MM. Viollet-le-Duc, Léo Drouyn et Verneilh de Puyrazeau font remonter au règne de Philippe-Auguste la construction de la tête de pont de Barbaste (1180 à 1223); leur opinion, si considérable pourtant, a été combattue par M. Bourrousse de Laffore, qui la reculerait à la première moitié du XIVe siècle (1). Une tradition locale veut que le meunier qui aurait fait bâtir ce moulin ait eu quatre filles de taille inégale, comme il voulut que le fussent les quatre tours destinées à perpétuer cette particularité. Ce n'est évidemment qu'une légende; mais ce qui semble certain, c'est que *de tout temps il y a eu un moulin dans les tours de Barbaste*, exploité d'abord par les bénédictins, ensuite par les sires d'Albret. La disposition spéciale des tours avait rendu son établissement particulièrement facile, et l'on a encore le souvenir, dans le pays, des anciennes meules qui y avaient tourné et que l'on a dû remplacer lorsque de grands minotiers ont transformé en usine et en magasins de blés et de farines cet important ouvrage militaire. Il n'est pas douteux, en tous cas, qu'alors qu'Henri IV n'était encore que le jeune Henri de Navarre, il n'y ait eu un meunier à Barbaste et nous avons vu, dans ses équipées à travers les landes du pays qu'il aimait à parcourir, Henri IV se faire passer maintes fois pour le vrai meunier de Barbaste, *lou mouliei de las tous*. Ce sobriquet lui resta longtemps, comme ceux de *reyot*, ou de *grand nas* (petit roi ou grand nez), que les paysans lui donnaient volontiers quand ils s'entretenaient familièrement de lui.

---

(1) Consulter *Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac*, par M. J.-F. Samazeuilh. Nérac, Ludovic Durey, 1881, v° *Barbaste (tours de)*, p. 44 et 45. — Communication de M. Bourrousse de Laffore. V. XLI vol. du *Congrès archéologique de France*, p. 125 et suiv.

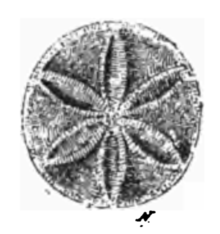
Aujourd'hui, ceci a tué cela. Le moulin absorbe le donjon; dans les grandes salles d'armes de jadis, du corps de garde au réduit des guettes, en haut des tours, la farine poudroie blonde au soleil et se dépose sur les murs et les plafonds d'où elle tombe en stalactites. C'est la pacifique richesse arrachée aux sillons qui s'abrite dans la fière tête de pont de jadis, et si le royal meunier d'antan revenait, quelle ne serait pas sa joie de voir à son cher moulin, toujours hospitalier, bouillir la poule au pot (1) !

A Barbaste, on est aux portes de Nérac et c'est ici que s'arrête notre excursion dans les landes d'Albret et de Gascogne (2).

---

(1) Les tours de Barbaste renferment aujourd'hui dans leurs flancs une très importante minoterie dirigée par M. Ducasse. Nous devons ici des remercîments à notre ami M. Duprat, notable propriétaire de Barbaste et beau-père de M. Ducasse, pour la courtoisie avec laquelle il s'est mis à notre disposition pour nous faire visiter les tours.

(2) Dans une étude en préparation, l'auteur poursuivra ses recherches historiques et archéologiques sur les Maisons et châteaux d'Henry IV en partant de Nérac avec les châteaux environnants : Hordosse, Seguinot, Xaintrailles, etc... pour remonter par Le Port Sainte-Marie, Aiguillon, Le Mas d'Agenais, Caumont et La Réole vers la Benauge, l'Entre-deux-mers, la banlieue de Bordeaux et le Libournais jusque vers les confins du Périgord. L'auteur recevra avec empressement toutes notes et documents pouvant se rapporter à son sujet (Note des éditeurs).



AUTOGRAPHES

DE PERSONNAGES AYANT MARQUÉ DANS L'HISTOIRE

DE

BORDEAUX ET DE LA GUYENNE

Ouvrage publié sous les auspices de la ville de Bordeaux.

(Société des Archives historiques de la Gironde, t. XXX. Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1895. Vol. gr. in-4° avec un atlas cartonné, renfermant 105 planches. Prix : 30 fr.).

La Société des Archives historiques de la Gironde, fondée par M. Jules Delpit, autour duquel s'étaient groupés un certain nombre de savants de notre ville et de notre département, atteignait en 1895 sa trentième d'année d'existence. A la veille de faire paraître son trentième volume, elle a pensé qu'en raison de cette date « notable, tant pour les travailleurs de la pre- » mière heure, grâce à Dieu nombreux encore dans » ses rangs, que pour ceux plus jeunes qui, au cours » du chemin, sont venus partager le labeur de leurs » anciens », selon les termes heureux de M. le conseiller Habasque, l'occasion de donner une preuve de son superbe épanouissement ne se présenterait jamais meilleure, puisqu'elle coïncidait aussi avec l'ouverture de la XIII[e] Exposition de Bordeaux.

Il est très difficile, de plus en plus difficile, de faire du nouveau alors surtout que nos collègues et amis de la Société des Archives historiques *travaillent*, comme nous, *dans le vieux*. Un autre souci était celui de faire bien, c'est-à-dire une œuvre sérieuse et durable, digne d'une Société qui compte à son actif tant de belles publications, tout en restant dans la note de ses travaux ordinaires et de ses recherches spéciales. La question de savoir si la Société pourrait disposer des ressources suffisantes pour tenter un pareil effort, fut une des premières agitées, mais je m'empresse d'ajouter qu'elle était la première résolue, grâce au concours précieux que lui prêta le Conseil municipal de Bordeaux dès le début de ses travaux.

Une idée mise en avant réunit tous les suffrages. Il s'agissait de présenter sous leur forme archaïque, si curieuse souvent, quelques-uns de ces documents précieux dont la Société des Archives s'attachait à livrer un contexte scrupuleusement vérifié aux travailleurs heureux encore de puiser à tant de sources dans ses publications. Et depuis l'époque où l'on pouvait remonter avec chance de trouver des autographes, on songea à redescendre à travers la suite des temps jusqu'à l'aurore de notre dix-neuvième siècle. On demanda son document à chaque célébrité de la Guienne, à chaque homme illustre, guerrier, gouverneur, évêque, intendant, parlementaire, avocat, homme de lettres, négociant, artiste ou docteur, historien ou annaliste, et c'était par l'*autographe* que l'Histoire de la Guienne se trouvait faite du même coup, grâce aux notices bibliographiques retraçant la vie de ces personnages fameux et les faits de notre histoire locale ou régionale auxquels ils avaient été mêlés. L'idée était neuve en ce sens que jamais pareille suite d'autographes concourant à un

tout aussi homogène et complet n'avait encore été tentée en France ou à l'étranger, en dehors des revues spéciales et des publications qui ont pour but de publier sans trait d'union entre eux des autographes, très intéressants à coup sûr, mais des plus divers.

Pour mettre chacun à même de suivre sans peine ces documents parfois très difficultueux à déchiffrer, pour que les signatures compliquées pussent être reconnues sans erreur, la Société des Archives a reproduit en impression ordinaire dans son volume tous les documents originaux figurés dans ses planches, et les a fait suivre de notices explicatives avec indication de sources. « De là, la division de l'ouvrage, nous dirions pres-
» que en deux tomes : l'une de reproductions graphi-
» ques comprenant cent-cinq planches, l'autre de texte
» comprenant cent-cinq parties, chacune de ces der-
» nières portant le numéro et la légende de la planche
» correspondante, et contenant sous une seule rubrique
» les notices et documents afférents à celle-ci.

» Partout, l'exactitude matérielle devait être serrée
» au plus près : les corps d'écriture et les signatures
» photographiés à leur grandeur propre, le texte gar-
» dant aux pièces leur physionomie spéciale, conser-
» vant leur coupe, leurs fautes, et, à l'inverse d'usages
» reçus, jusqu'à la disposition fantaisiste de leurs
» majuscules. Quant aux notices, à la charge de se
» conformer à quelques données générales, elles pou-
» vaient recevoir une certaine variété de la multiplicité
» même de leurs rédacteurs ».

Pour se rendre un compte exact de toutes les difficultés qui se sont présentées à la Société des Archives historiques pour mener à bien un aussi vaste travail, en une année tout au plus, il faudrait reproduire ici cette remarquable préface que M. le conseiller Habasque,

président de notre Société sœur, a placée en tête des « Autographes des hommes illustres de Bordeaux et de la Guienne ».

Le premier en date des Autographes reproduits est la Charte de Guillaume IX d'Aquitaine et se place au XIe siècle. La pénurie d'autographes du XIe au XVe siècle n'a pas permis, en dépit des recherches les plus étendues, de donner de la vie de notre province ce tableau qui va être si curieux et si complet pour les siècles suivants. Mais à partir de la Renaissance, les documents abondent et combien originaux! L'art se manifeste jusque dans les enjolivures qui accompagnent par exemple les statuts des maistres couturiers, dans les grandes initiales des registres des notaires; les textes eux-mêmes deviennent animés; dégagés des formules latines ou gasconnes, ils offrent chacun une page de l'histoire littéraire, administrative, judiciaire, commerciale, ecclésiastique, ou artistique de notre contrée. « Avec » les érudits célèbres Elie Vinet, Pierre Charron, avec » les historiens Raëmond et du Haillan, avec Louis de » Foix, l'architecte de Cordouan, avec l'imprimeur » Millanges, voici le collège de Guyenne et son élite » de professeurs, voici son rival le collège de la Madeleine fondé par les Jésuites. Avec Montaigne, dont » nous donnons une lettre politique auprès d'une page » annotée par lui des *Essais*, avec la Boëtie, voici cette » pépinière inépuisable de savants et de juristes que » fut alors le Parlement de Bordeaux. Les grands marchands bordelais, assurent dans une magnifique pièce, » l'établissement des foires importantes perpétuées jusqu'à nos jours; le barreau, le corps médical, les artistes, tous attestent le mouvement social qui se développe au milieu des affres des guerres de Religion. » Celles-ci, pour tristes qu'elles soient, n'en sont pas

» moins fécondes en grands capitaines, et les Autographes de Burie, de Monluc, de Biron, de Matignon font » dignement cortège à la superbe lettre écrite à ce dernier par Henri de Navarre au lendemain de la bataille » de Coutras.

» Les deux adversaires légendaires, Sourdis et » d'Epernon, ouvrent le XVIIe siècle. Puis apparaissent » les princes et les duchesses de la Fronde au milieu » de tous les comparses de cette lutte désastreuse et » acharnée qui dévasta la Guyenne. A côté de la planche des Frondeurs, une autre, spécialement curieuse, » a pu réunir, recueillies sur les papiers des Archives » municipales à demi-calcinés par l'incendie, les signatures de ces Ormistes qui voulurent, Louis XIV » régnant, établir la République bordelaise. A ces luttes politiques sont mêlés des magistrats illustres, les » Nesmond, les Gourgue, les Lavie. Leur caractère les » rend sympathiques au grand mouvement de rénovation religieuse du siècle. Marqué chez nous, d'abord » par l'archevêque amiral de Sourdis, aussi ardent à » soutenir ses œuvres qu'à mener ses soldats au feu, » il est, d'une façon plus exclusivement canonique, » soutenu par des fondateurs de couvents comme dom » de Gascq, d'hôpitaux comme Anne de Tauzia, d'ordres comme la vénérable de Lestonnac, et surtout » par l'apôtre légendaire de la charité, Vincent de » Paul, né en Guyenne et qui vint à Bordeaux avant » d'aller fonder à Paris ses prodigieuses institutions... » Le règne des Intendants commence.

» Il va donner à Bordeaux au XVIIIe siècle son plus » brillant essor. Avec Tourny, une légion d'architectes » et d'artistes transforme la ville. Louis dont nous » donnons un lavis original, Louis bâtit le Grand-» Théâtre. Le commerce prend une ampleur inconnue,

» les négociants, les juges et consuls de la Bourse » sont riches comme des princes. Le barreau se déve» loppe dans toute sa puissance oratoire. Grands com» merçants, avocats célèbres nous ont largement » apporté leur contingent. Les lettres font l'ornement » d'une société raffinée, des salons littéraires sont » ouverts, des académies des arts, des sciences, les » sociétés du Musée, du Muséum se fondent, mais tou» tes les réputations régionales s'éclipsent devant la » gloire de Montesquieu qui rayonne comme celle de » Montaigne, et, avec une lettre de l'illustre président, » nous reproduisons une page inédite de ses *Pensées*. » En ce temps là l'archevêque de Bordeaux se nomme » Rohan, le gouverneur Richelieu, et la ville est au » comble du luxe et de la prospérité quand éclate la » Révolution.

» Annoncée, comme partout par les émotions de » l'esprit public qu'agite, dans notre province, Dupaty » dont nous donnons une lettre à Voltaire, par les luttes » de la Royauté avec les Parlements que personnifie en » Guyenne le premier président Le Berthon, par les » conflits du pouvoir central avec l'esprit municipal » qu'incarne à Bordeaux le maire de Noë, cette période » de la Révolution est pour nous des plus fertiles en » noms célèbres.

» Romain Desèze défend Louis XVI dans un plai» doyer fameux dont nous avons pu photographier sur » l'original l'exorde et la péroraison portant la signa» ture du roi et de ses défenseurs. Le maire Saige paie » de sa tête son dévouement à ses concitoyens. Par » leur éloquence et leurs malheurs les Girondins mar» quent à jamais leur passage sur la scène politique, et » Theresia Cabarrus sort des prisons de Bordeaux pour » inspirer le 9 thermidor.

» Cependant au milieu de ces notes sombres, la vie
» administrative suit son cours. A la dernière délibé-
» ration de la Jurade succèdent, dans nos planches, la
» première séance du Corps municipal et le procès-
» verbal de délimitation du nouveau département de
» la Gironde. Dignement représentée par Borda et Bré-
» montier, la science ne perd pas ses droits. La philan-
» thropie trouve une de ses manifestations les plus
» touchantes dans l'éducation des sourds-muets dont
» Bordeaux fut un grand centre et à laquelle se consa-
» crent Rodrigues Pereire, l'abbé Sicard et saint Ser-
» nin. Enfin, l'intrépidité de nos marins s'affirme par
» les exploits de nos corsaires, tandis qu'aux armées
» des colonels qui s'appellent Pelleport et Nansouty
» annoncent les généraux de l'Empire.

» Telle est, retracée à larges traits, cette histoire pro-
» vinciale relatée par le menu dans nos notices et
» qu'ont contresignée dans nos planches ceux-là mê-
» mes qui l'ont faite à travers le temps. »

Qu'ajouter à ce tableau de l'ouvrage fait par M. le conseiller Habasque dans la préface du livre? En essayant de le recommencer après lui nous n'aurions pu que lui enlever de sa couleur et de sa vie.

Voilà ce travail effrayant auquel pendant toute une année s'est attachée la Société des Archives historiques qui a donné l'image d'une ruche bourdonnante et travailleuse car toutes les bonnes volontés, tous les concours se sont groupés autour du président M. Habasque pour mener à bonne fin cette entreprise scientifique qui demeurera l'impérissable monument de la prospérité d'une Société de province qui compte tant de savants dans son sein et apporte non seulement à l'histoire locale et régionale mais à la grande histoire de notre France de si précieux documents.

Au lendemain du jour où la Société des Archives historiques venait de faire gracieusement déposer le volume des Autographes sur le bureau de la Société d'Archéologie, à laquelle la rattachent tant de liens communs, nous devions plus que des remercîments à son président, plus que des félicitations à nos collègues des Archives historiques et c'est pourquoi, dans la mesure où nous le pouvions, il nous appartenait de faire davantage connaître au public savant un ouvrage qui pour tous les chercheurs de la région est déjà devenu livre *de chevet*. Dans quelques mois à peine, il sera rare à cause de son tirage restreint et ce sera une bonne fortune que de le compter dans sa bibliothèque.

Bordeaux, le 6 janvier 1896,

Le Secrétaire général,

A. Nicolaï.



TABLES

DES

COMPTES-RENDUS, NOTICES, RAPPORTS, MÉMOIRES

ET PLANCHES

du XIX[e] volume des Actes de la Société Archéologique de Bordeaux.

I. Table analytique des comptes-rendus.

II. Mémoires.

III. Planches et tableaux.

INDEX ALPHABÉTIQUE

19,859. — Bordeaux, Y. Cadoret, impr., rue Montméjan, 17.



II



I

Phot. Th. Amtmann.

MONUMENTS FUNÉRAIRES AU MUSÉE DE BORDEAUX

D'après Photo. Amtmann.

Lith. Wetterwald. — Bordeaux.

MONSÉGUR. — MUR DE VILLE. - PUITS.



D'après Photo. Amtmann. Lith. Wetterwald — Bordeaux.

MONSÉGUR — CHATEAU

PORTE D'ENTRÉE A LA TOUR DE L'ESCALIER



D'après Photo. Amtmann.

Lith. Wetterwald — Bordeaux.

MONSÉGUR — CHATEAU

TOUR DE L'ESCALIER ET CROISÉE





D'après Photo. Amtmann. Lith. Wetterwald — Bordeaux.

MONSÉGUR

COUR INTÉRIEURE DE LA MAISON PETITEAU, RUE LATRÈNE



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XIX — 1er FASCICULE

(1er trimestre)



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1894

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

19,859